

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline -
Travail

**MINISTRE D'ETAT, MINISTRE
DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**

ETUDES MONOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DES DISTRICTS DE COTE D'IVOIRE

DISTRICT DES LACS

Novembre 2015



Avec l'appui financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest
Africaine (UEMOA)

AVANT-PROPOS

Pendant plus de 30 ans, la Côte d'Ivoire a été la porte d'entrée et le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Le pays représente en effet à la fois un hub portuaire, commercial et touristique pour l'ensemble de la sous-région. La Côte d'Ivoire dispose par ailleurs de ressources agricoles, énergétiques et minières importantes lui permettant de consolider cette position économique et de continuer de jouer ce rôle économique de premier plan dans cette zone et en Afrique.

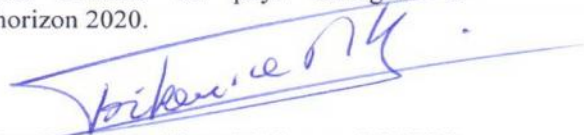
Après une décennie de crises qui a fortement détérioré les indicateurs socio-économiques et l'état des infrastructures, le gouvernement, à travers le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, a décidé de créer une nouvelle dynamique avec l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2015.

Ce plan national qui vise un développement harmonieux et équilibré du territoire ambitionne de faire émerger des pôles économiques compétitifs par un grand programme d'aménagement du territoire au niveau de quatorze (14) aires géographiques appelées Districts.

La réussite de ce programme intégré nécessite la prise en compte de l'ensemble des spécificités territoriales des quatorze (14) Districts de la Côte d'Ivoire à travers la définition d'une vision de développement durable appropriée et la mise en œuvre des projets adaptés.

L'élaboration des études monographiques et économiques de ces Districts s'inscrit dans cet objectif, et vient surtout répondre à ce besoin d'établir des diagnostics territoriaux, prérequis fondamentaux pour identifier les avantages comparatifs de chaque District et créer par la suite un cadre propice à leur développement.

A travers ces études, les décideurs publics disposent désormais d'un outil d'orientation actualisé permettant de mener les actions de développement locales adaptées et ciblées en accord avec la vision nationale, à savoir faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.


Dr Abdallah Albert Toikeusse MABRI

Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement



S O M M A I R E

Contexte	7
Méthodologie	9
Introduction	11
Axe I. Territoire et démographie.....	13
Chapitre 1. Caractéristiques territoriales	13
Chapitre 2. Ressources naturelles	25
Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques.....	37
Axe II. Développement économique	71
Chapitre 1. Secteur primaire	74
Chapitre 2. Secteur secondaire.....	94
Chapitre 3. Secteur tertiaire	101
Axe III. Développement socioculturel.....	110
Chapitre 1. Education.....	110
Chapitre 2. Santé et prévention	154
Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse	186
Axe IV. Infrastructures et urbanisation	193
Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie	193
Chapitre 2. Transport et logistique.....	202
Chapitre 3. Équipement et infrastructures.....	208
Axe V. Perspectives de développement.....	227
Chapitre 1. Territoire et démographie.....	227
Chapitre 2. Développement économique	232
Chapitre 3. Développement socioculturel.....	238
Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation.....	245
Table des illustrations.....	251
Sigles et abréviations	257
Glossaire.....	259
Bibliographie	265
Annexes	266

C O N T E X T E

La réalisation des études monographiques et économiques des 14 Districts de Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) lancé en 2004 par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui fut matérialisé par une convention signée le 25 janvier 2013 entre la République de Côte d'Ivoire, représentée par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, et l'UEMOA.

Le Programme Economique Régional est un instrument de mise en œuvre d'une stratégie visant l'approfondissement de l'intégration économique régionale. Il se compose de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'Union. Il constitue un complément aux efforts déployés par les Etats membres en matière d'investissements publics et d'augmentation des investissements privés.

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le cadre d'intervention pour la réalisation de cet objectif est adossé aux objectifs fondamentaux du Traité de l'UEMOA et prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les priorités du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Lancé le 29 avril 2014 à Abidjan, le projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire (PEMED-CI) a pour objectif de dresser un état des lieux et de relever les potentialités et les contraintes propres à chaque région du pays, dans la perspective de lui assigner des fonctions spécifiques porteuses de développement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 dont s'est doté le gouvernement ivoirien pour concrétiser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergeant à l'horizon 2020. Il se présente comme l'une des composantes majeures du volet de relance de l'aménagement du territoire et du développement régional à travers notamment l'aménagement de Pôles Economiques Compétitifs (PEC) autour des grandes villes, initié par le gouvernement dans la mise en œuvre du PND afin d'assurer le développement harmonieux et équilibré des grands espaces économiques du pays.

M E T H O D O L O G I E

Les études monographiques et économiques des 14 Districts de la Côte d'Ivoire ont été élaborées dans une démarche structurée en trois phases¹ :

- Une première **phase de préparation** qui a permis de dresser le profil général et les grandes caractéristiques des Districts à travers une interaction marquée avec l'ensemble des départements ministériels au niveau central à Abidjan et les différents acteurs publics et privés ainsi qu'une analyse des indicateurs et statistiques disponibles au niveau national ;
- Une seconde **phase de collecte de données** durant laquelle des visites de sites stratégiques ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Cette phase a permis de recueillir des questionnaires qualitatifs et de mener des entretiens clés grâce à une mobilisation du corps préfectoral et de l'ensemble des forces vives et représentants territoriaux des ministères au sein de chaque District ;
- Une **phase d'analyse et de consolidation** afin :
 - de synthétiser les différents éléments d'information et d'analyse sous forme d'une base de données dynamique (matrice d'information spatiale au niveau sous-préfecture),
 - d'identifier les secteurs porteurs,
 - d'évaluer les domaines d'actions et les opportunités de développement associées pour définir in fine la vocation économique de chaque District.

Les diagnostics territoriaux se sont concentrés sur les thématiques clés du développement local à travers l'analyse de 4 grands axes² :

- L'axe 1 « **Territoire et Démographie** » traitant des caractéristiques territoriales, de l'état des ressources naturelles, mais également des aspects démographiques, ethniques et socioculturels de la population ;
- L'axe 2 « **Développement Economique** » analysant toutes les activités économiques par secteur aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain entrant dans le produit local brut du District. Cet axe retrace également les flux économiques entre les zones de production et les zones de consommation, de transbordement ou de vente.
- L'axe 3 « **Développement Socio-Culturel** » évaluant le niveau d'accès de la population aux services sociaux et de base tels que l'éducation, la santé, la culture, la jeunesse et le sport ;
- L'axe 4 « **Infrastructures et Urbanisation** » permettant de réaliser un état des lieux du processus d'urbanisation des Districts et des aspects relatifs au transport, à la logistique, et aux différents équipements publics et infrastructures.

La réalisation de ces études monographiques et économiques est entièrement basée sur :

- Des données existantes collectées aussi bien au niveau central qu'au niveau local et mises à la disposition de l'étude par les différentes parties prenantes (ministères, directions régionales, industriels, acteurs publics...). Ces données proviennent avant tout d'annuaires statistiques, de rapports d'activités et de monographies territoriales. Les fournisseurs des données utilisées pour la réalisation des cartes sont mentionnés en tant que source dans le présent document.
- Les questionnaires administrés et les entretiens réalisés sur l'ensemble du territoire ivoirien et permettant de récolter des informations qualitatives auprès des principaux acteurs locaux (préfectures, directions régionales, établissements publics...).

¹ Cf. Annexe 1 : Calendrier des rencontres

² Cf. Annexe 2 : Table de correspondance

Lorsque les données sont disponibles, les chiffres clés sont présentés sous forme de graphiques chiffrés accompagnés d'une étiquette de couleur permettant de positionner le District et chaque région par rapport à la moyenne nationale.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration desdites études sont de trois types :

- Les informations retranscrites dans les différents rapports sont issues de documents existants collectés. Certains de ces documents (monographies régionales, annuaires statistiques, rapports d'activités, etc.) sont basés sur des données historiques et ne permettent pas de garantir la pérennité des informations et leur fiabilité dans le temps.
- Les études monographiques et économiques portent sur l'ensemble des 14 Districts de la Côte d'Ivoire qui découlent du découpage administratif instauré par le décret n° 2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions. À ce titre, de nombreuses données collectées ont dû être retraitées et agrégées afin de répondre au découpage en vigueur lors de la réalisation des études.
- De la même façon, la notion de District, définie dans le décret susmentionné comme une entité territoriale déconcentrée constituée d'un regroupement de régions, a été abrogée depuis le démarrage de l'étude. Dans le présent document, la notion de District se limite donc à un agrégat de régions définissant un ressort territorial infranational propice à la réalisation de grands projets d'aménagement et porteur de développement. Seuls les deux Districts Autonomes continuent d'exister, sous le nouveau statut de collectivités territoriales de type particulier.

Ces études monographiques et économiques ont été réalisées entre le deuxième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. À ce titre, les informations présentées dans ce rapport sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps et devront faire l'objet de mises à jour régulières, afin d'en garantir la fiabilité et leur utilisation à des fins de développement.

Dans cette logique en particulier, les analyses thématiques détaillées du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 n'étant pas validées lors de la rédaction du présent document, les données socio-démographiques utilisées sont celles des projections officielles réalisées par l'INS sur la base du RGPH 1998. Dès publication desdites analyses, le présent document devra faire l'objet d'une mise à jour, tant sur les aspects données que sur les analyses en découlant.

INTRODUCTION

Le District des Lacs se situe dans le centre de la Côte d'Ivoire à l'est du District Autonome de Yamoussoukro. Il est constitué de quatre régions : la région du Bélier, la région de l'Iffou, la région du Moronou et la région du N'Zi.

Comme pour la quasi-totalité de la Côte d'Ivoire, l'économie du District est essentiellement basée sur l'agriculture. Au centre de l'ancienne boucle du cacao, le District des Lacs était dans les années 70 et 80 l'une des principales régions de production du binôme Café-Cacao. La dégradation des terres consécutive à des années de cultures extensives a engendré un exode des populations vers l'ouest du pays et principalement dans le District du Bas-Sassandra et du Goh-Djiboua.



Photo 1: Piste à l'intérieur d'un complexe d'hévéaculture - Prikro © 2014

Le District des Lacs compte quatre chefs-lieux de régions : Dimbokro, Toumodi, Daoukro et Bongouanou. Les villes et les échanges commerciaux souffrent de la dégradation sévère des routes qu'a connue le pays durant la crise. L'état des routes ne permet pas en effet de relier correctement les grandes villes du District aux autres pôles économiques du pays pourtant proches en termes de distance comme Abidjan (243 km), Yamoussoukro (85 km) et Bouaké (147 km).

Dimbokro, principal centre urbain du District, occupe une position privilégiée au centre de l'Axe nord-sud et dispose d'une gare de chemin de fer reliant Abidjan à Ouagadougou. Cependant, ce moyen de transport reste peu utilisé par les passagers en raison de sa lenteur, et a souffert des affres de la crise. En résulte une activité économique en perte de vitesse comparativement à la période d'avant-crise.



Photo 2: Troupeau s'abreuvent au lac - Daoukro © 2014

Toutefois, la sortie de crise ainsi que la mise en place du Plan Présidentiel d'Urgence et du Plan National de Développement ont permis une amélioration des infrastructures routières et commerciales au sein du District, entraînant un renouveau économique. Ce renouveau concerne autant le secteur primaire et l'agriculture, avec de nouvelles spéculations et la reprise de la production de cacao par l'introduction de nouvelles techniques de culture, que le secteur secondaire avec l'implantation de petites unités industrielles spécifiquement dans les domaines de l'agroalimentaire et du textile.

Enfin, le District des Lacs dispose d'un positionnement stratégique en Côte d'Ivoire dans la mesure où il est situé à proximité de trois des plus grandes villes du pays précitées. Il peut ainsi constituer un centre économique important pour le pays et un relais pour ses régions voisines de l'est ivoirien.

Après ces années de crises et pour poursuivre dans la voie du développement, le District des Lacs doit désormais répondre aux enjeux suivants :

- La restauration complète de l'autorité de l'État et de la paix entre les communautés ;
- Une reprise de l'activité agricole en utilisant de nouvelles techniques permettant le développement du cacao et la diversification à d'autres types de cultures ;
- Un développement socio-économique qui tire parti du potentiel humain, des richesses agricoles, minières et touristiques passant par une remise à niveau des infrastructures (routes, transport, bâtiments publics) permettant d'y arriver.

AXE I. TERRITOIRE ET DEMOGRAPHIE

Chapitre 1. Caractéristiques territoriales

I.1.1 Données géographiques

- Le District des Lacs est situé au centre de la Côte d'Ivoire. Il est délimité :
 - Au nord par le District de la vallée du Bandama ;
 - Au sud par le District des Lagunes ;
 - A l'est par les Districts de Zanzan et de la Comoé ;
 - À l'ouest par le District Autonome de Yamoussoukro et du Gôh-Djiboua.
- La ville de Dimbokro, principal pôle urbain du District, est située à 243 km d'Abidjan et à 85 km de Yamoussoukro. Cette position géographique constitue un atout compte tenu des potentialités d'échanges commerciaux avec les capitales économiques et administratives du pays.

Tableau 1 : Superficie des composantes du District

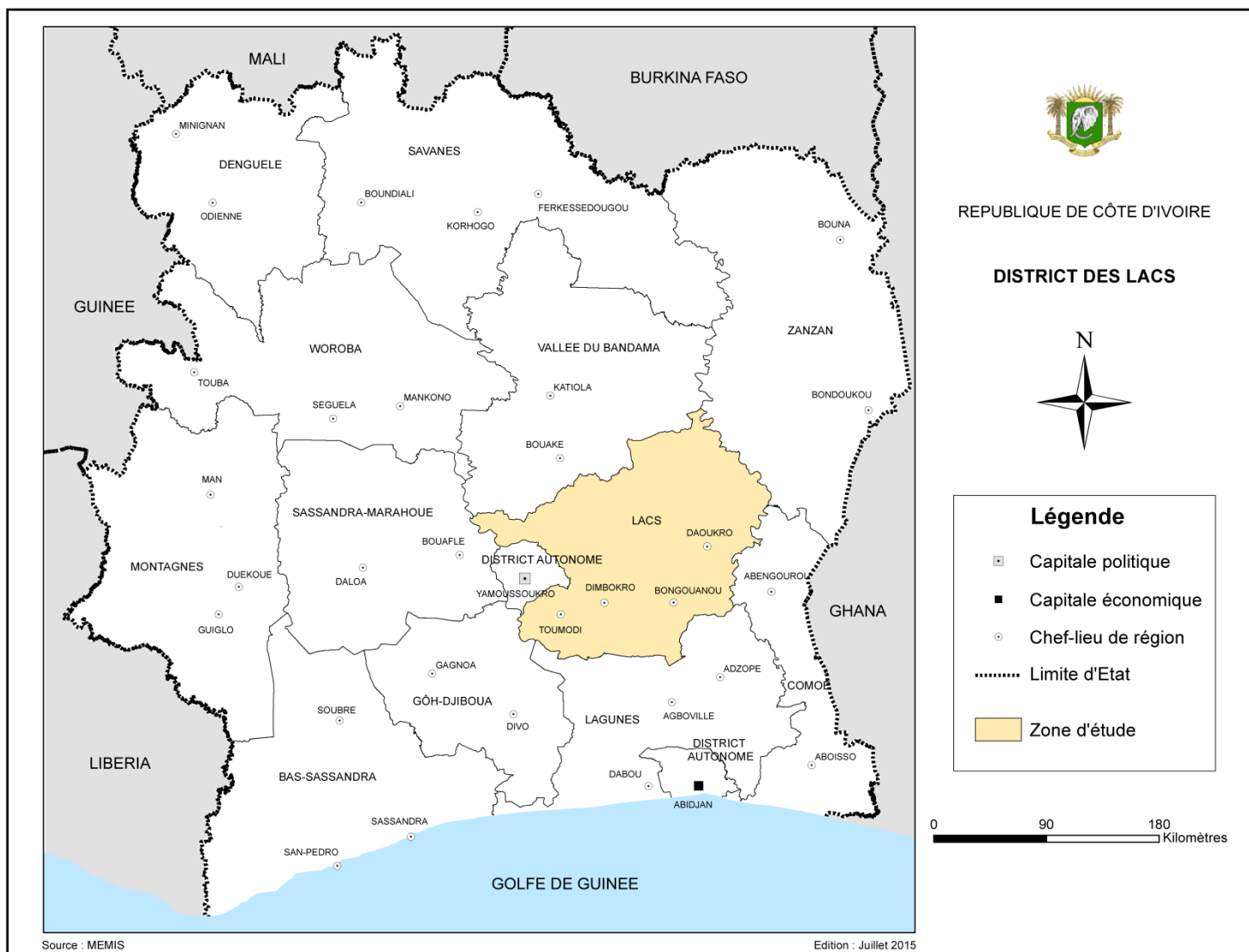
Région	Superficie (km ²)	Département	Superficie (km ²)	Sous-préfecture	Nombre de villages	Superficie (km ²)
Bélier	6 732	Didiévi	1 717	Boli	98	326
				Didiévi		447
				Molonou-Blé		392
				Raviart		260
				Tié-N'Diévro		292
		Tiébissou	2 322	Lomokankro	98	355
				Molonou		721
				Tiébissou		905
				Yakpabo-Sakassou		341
		Djékanou	395	Bonikro	18	106
				Djékanou		289
		Toumodi	2 298	Angonda	73	244
				Kokoumbo		472
				Kpouébo		773
				Toumodi		809
Iffou	8 943	Daoukro	3 901	Akpassanou	75	302
				Ananda		537
				Daoukro		880
				Ettrokro		718
				N'Gattakro		257
				Ouéllé		729
				Samanza		478
		M'Bahiakro	2 510	Bonguéra	78	448
				Kondossou		460
				M'Bahiakro		1602
		Prikro	2 532	Anianou	71	247
				Famienkro		456
				Koffi-Amonkro		427
				Nafana		534
				Prikro		868

Région	Superficie (km²)	Département	Superficie (km²)	Sous-préfecture	Nombre de villages	Superficie (km²)
N'Zi	4 772	Dimbokro	1 528	Abigui	73	524
				Diangokro		259
				Dimbokro		388
				Nofou		357
		Bocanda	2 560	Bengassou	104	327
				Bocanda		1328
				Kouadioblékro		434
				N'Zécrézéssou		471
		Kouassi-Kouassikro	684	Kouassi-Kouassikro	30	422
				Mékro		262
Moronou	5 505	M'Batto	2 399	Anoumaba	62	366
				Assahara		204
				M'Batto		1010
				Tiémélékro		819
		Arrah	1 545	Arrah	19	620
				Kotobi		158
				Krégbé		767
		Bongouanou	1 561	Andé	40	317
				Assié-Koumassi		286
				Bongouanou		619
				N'Guéssankro		339
Total District					839	25 952

Sources : MEMIS, INS – Année : 2014

- Le District des Lacs s'étend sur une superficie de 25 952 km² soit plus de 8 % du territoire national. La région de l'Iffou occupe la plus grande part de cet espace avec 34,5 % de la superficie du District.
- Le District en tant qu'institution a été supprimé et sera considéré dans ce document, non comme une entité déconcentrée ou décentralisée à part entière, mais comme un ressort territorial infranational porteur de développement. Seuls les Districts Autonomes de Yamoussoukro et d'Abidjan continuent d'exister sous le nouveau statut des collectivités territoriales de type particulier.

Carte 1 : Localisation du District des Lacs en Côte d'Ivoire



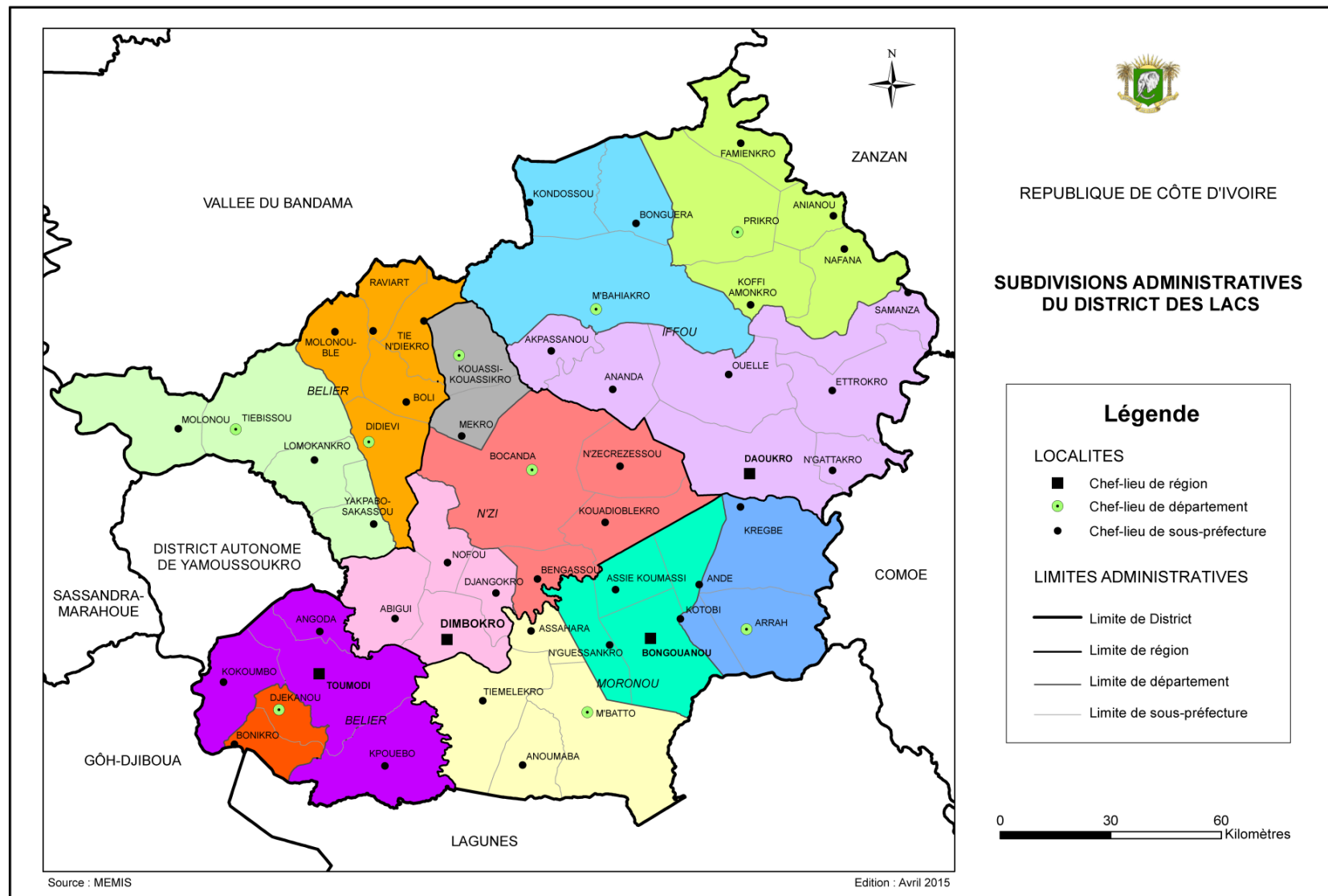
Chiffres clés 1 : Données géographiques

- 4 régions : Bélier, Iffou, Moronou et N'Zi
- 13 départements
- 51 sous-préfectures
- 839 villages
- Superficie totale : 25 952 km² (soit 8 % de la superficie du pays)

I.1.2 Situation administrative

5. Le découpage administratif de la Côte d'Ivoire a évolué au fil de son histoire pour passer d'une centralisation forte pendant la colonisation – le gouvernement français ayant instauré 19 circonscriptions primaires appelées cercles et administrées par un commandant de cercle et 48 circonscriptions secondaires dirigées par un conseil des notables – à une décentralisation avancée.
6. Ainsi, pour se rapprocher davantage des populations et assurer un encadrement efficace de celles-ci, l'administration territoriale de la Côte d'Ivoire va connaître une évolution constante :
 - Le nombre de départements va ainsi passer au fur et à mesure des réformes territoriales engagées de 4 en 1959 à 55 en 1996, avec un total de 187 sous-préfectures ;
 - En août 2009, le découpage compte 19 régions, 2 Districts Autonomes, 81 départements, 390 sous-préfectures, plus de 8 000 villages et environ 1 000 communes ;
 - En 2011, dans un contexte de décentralisation et de déconcentration du territoire, la région devient un District (Décret n° 2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en districts et en régions).
7. Cette déconcentration se matérialise par la mise en place de 4 circonscriptions administratives :
 - Les régions, placées sous l'autorité d'un Préfet de région ;
 - Les départements, qui sont placés sous l'autorité d'un Préfet de département ;
 - Les sous-préfectures, qui sont administrées par un Sous-Préfet ;
 - Les villages, qui sont placés sous la responsabilité d'un Chef de Village.

Carte 2 : Subdivisions administratives du District



8. Le processus de déconcentration s'est également traduit par la mise en place au niveau local de services publics dits déconcentrés, permettant de rapprocher davantage l'Etat des populations, jusqu'alors déconnectées des institutions étatiques. Tous les départements ministériels possèdent au niveau régional un bureau déconcentré.

Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District des Lacs³

Région	Département	Services publics	Représentation
Bélier	Didiévi	Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère de l'Agriculture	Secteur du développement rural
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Collège moderne
		Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture sous-préfecture
		Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	District sanitaire, hôpital général
		Ministère de l'Economie et des Finances	Bureau
		Ministère des Infrastructures Economiques	Arrondissement des infrastructures économiques
	Tiébissou	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture sous-préfecture ; commissariat
		Ministère de l'Economie et des Finances	Trésorerie, Impôts
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Lycée, IEP, Collège
		Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts	Cantonement forestier
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère de la Solidarité de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Bureau
		Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques	Secrétariat
		Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	Hôpital général,
		Ministère des Infrastructures Economiques	Direction départementale
	Toumodi	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture sous-préfecture ; commissariat
		Ministère de l'Economie et des Finances	Trésorerie, Impôts
		Ministère de l'Agriculture	Direction départementale
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Collège, IEP, lycée
		Ministère des Eaux et Forêts	Cantonement forestier
		Ministère de la Construction du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme	Direction départementale
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère de la Solidarité de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Secrétariat
		Ministère de la Jeunesse et des Sports	Secrétariat
		Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Tribunal, maison d'arrêt et de correction
		Ministère des Infrastructures Economiques	Direction des travaux publics

³ Liste non exhaustive

Région	Département	Services publics	Représentation
Iffou	Daoukro	Ministère de l'Economie et des Finances	Trésorerie, Impôts
		Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture sous-préfecture ; commissariat
		Ministère de l'Agriculture	Bureau des affaires domaniales ; production animale
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Lycée, IEP
		Ministère de la Construction du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme	Direction générale
		Ministère de la Défense	Escadron, brigade de gendarmerie
		Ministère de la Sante et de la Lutte contre le Sida	Hôpital général ; direction départementale
		Ministère de la production animale et des ressources halieutiques	Direction départementale
	M'Bahiakro	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture, sous-préfecture
		Ministère de l'Economie et des Finances	Trésorerie
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	IEP, Collège
		Ministère de la Sante et de la Lutte contre le Sida	District sanitaire, Hôpital General
		Ministère des Infrastructures Economiques	Direction services publics
	Priakro	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture, sous-préfecture
		Ministère de l'Agriculture	Secrétariat
		Ministère de l'Economie et des Finances	Trésorerie
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Inspection primaire, lycée
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère de la Sante et de la Lutte contre le Sida	Hôpital général
N'Zi	Dimbokro	Présidence de la République	Service présidence de la république
		Ministère de la Sante et de la Lutte contre le Sida	CHR, médico scolaire
		Ministère de la Défense	Compagnie de gendarmerie, brigade de gendarmerie
		Ministère de la Justice et Des Droits de l'Homme	Parquet, maison d'arrêt
		Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture
		Ministère de la Sante et de la Lutte contre le Sida	Direction départementale ; Hôpital général
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère des Infrastructures Economiques	Secrétariat et Direction

Région	Département	Services publics	Représentation
N'Zi	Dimbokro	Ministère de l'Agriculture	Secrétariat
		Ministère de l'Economie et des Finances	Trésorerie, paierie
		Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts	Cantonnement forestier
		Ministère de la Production Animale et Halieutiques	Direction départementale
	Kouassi-Kouassikro	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture, sous-préfecture
		Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	Hôpital général
Moronou	M'Batto	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture, sous-préfecture
		Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	Hôpital général
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Lycée, IEP
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère de la Solidarité de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Direction
	Arrah	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture, sous-préfecture
		Ministère de l'Agriculture	Secteur développement rural
		Ministère de l'Economie et des Finances	Trésor
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Lycée, IEP
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	Dispensaire
	Bongouanou	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture, sous-préfecture commissariat
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère de l'Agriculture	Direction départementale
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Lycée, IEP
		Ministère de l'Economie et des Finances	Trésorerie
		Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Secrétariat
		Ministère de la Production Animale et Des Ressources Halieutiques	Direction production animale
		Ministère de la Justice et Des Droits De l'Homme	Parquet ; procureur

Source : MEMIS — Année : 2014

9. En plus des services déconcentrés mis en place par l'Etat, plusieurs organismes et bailleurs de fonds viennent soutenir l'action publique et participent activement au développement du District des Lacs. Ces acteurs clés interviennent principalement sur les domaines des infrastructures, prérequis indispensable au développement, et sur les secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation.

Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires intervenants dans le District⁴

Bailleurs de fonds	Domaines d'action
Banque Mondiale	Santé Education projet de développement
Crédit Lyonnais	Programme de développement
(Bad) Banque Africaine Développement	Santé, Infrastructures
Banque Islamique de Développement	Santé, Education, Infrastructures
(BOAD) Banque Ouest Africaine de Développement	Infrastructures (routes, ponts)
Société Financière International	Projet de développement
Coopération Japonaise	Santé, Infrastructures
Agence Française de Développement	Infrastructures (Ponts Route), Education, Sécurité
Union Européenne	Education, Santé
Unesco	Education
Unfpa	Population, Santé
Unicef	Education, Santé
Onusida	Santé

Source : Plan National de Développement (2012)

Chiffres clés 2 : Situation administrative

- 3 Préfets de région
- 13 Préfets de départements
- 51 Sous-préfets
- 13 bailleurs de fonds et partenaires au développement

⁴ Liste non exhaustive

I.1.3 Situation sécuritaire

I.1.3.1 Crises politico-militaires

10. La Côte d'Ivoire a connu plusieurs crises politico-militaires profondes lors des deux dernières décennies (1990-2000 et 2000-2010) avec :
 - Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 ;
 - La tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 ;
 - La crise postélectorale après le second tour de présidentielle en novembre 2010.
11. La localisation géographique du District des Lacs, entre la zone gouvernementale et la zone de confiance, zone du territoire ivoirien qui séparait les ex-belligérants (elle s'étendait sur 600 km de l'est à l'ouest, sur une largeur moyenne de 20 km), l'a positionné comme un District stratégique dans le déroulement du conflit. Situé sur l'axe majeur reliant Abidjan à Korhogo, il a été le théâtre d'affrontements violents entre les forces nouvelles et les forces gouvernementales. Comme dans le reste du pays, ces affrontements ont causé des destructions matérielles importantes, des déplacements de population vers des Districts voisins et vers des pays de la sous-région.

I.1.3.2 Conflits ethniques et sociaux

12. La situation sécuritaire du District est marquée par deux problèmes :
 - La pression foncière : le développement des plantations extensives repose sur la venue massive de migrants d'origine étrangère et sur une occupation illicite des terres forestières, générant de graves tensions interethniques que la loi foncière de 1998 n'a pu prévenir. Ce problème est amplifié par le retour de populations qui avaient abandonné leurs terres dans les années 80 et 90 suite au déplacement de la boucle du cacao et qui est de retour ces dernières années depuis la fin de la crise ;
 - Des conflits de chefferie : la désignation des chefs traditionnels peut engendrer des contestations et des tentatives de destitution dans de nombreux villages.

I.1.3.3 Dispositif sécuritaire

13. Sous l'autorité des responsables administratifs (préfets et sous-préfets) et politiques locaux (maires), les différentes forces (police, douane, gendarmerie, agents des eaux et forêt) participent à l'encadrement sécuritaire de la population. Dans le District des Lacs, toutes les forces sont représentées. Elles sont en général situées dans les chefs-lieux de circonscription administrative.
14. Selon l'Atlas des Régions 2004, 60 % des sous-préfectures du District comptent un poste de gendarmerie et seulement 20 % disposent d'un poste de police.
15. Néanmoins, la situation sécuritaire du District des Lacs est aujourd'hui maîtrisée, et ce malgré les difficultés observées, à savoir :
 - Un manque de moyens (armements, communication, transport, équipements de bureaux) pour les forces de sécurité ;
 - Un faible effectif au sein des préfectures de police voire une absence totale des services de sécurité dans plusieurs chefs-lieux de départements et sous-préfectures.

Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales

Situé au centre de la Côte d'Ivoire, le District des Lacs est délimité par le District de la Vallée du Bandama au nord, le District des Lagunes au sud, les Districts de Zanzan et de la Comoé à l'est, le District Autonome de Yamoussoukro et le District du Gôh-Djiboua à l'ouest. Le District de Lacs couvre l'espace territorial composé de la région du N'Zi, la région du Bélier, la région de l'Iffou et la région du Moronou.

Le District s'étend au centre-est du pays sur une superficie de 25 952 km², occupant ainsi 8 % du territoire national pour une population estimée en 2014 à 1,25 million d'habitants selon le RGPH 2014, soit 5,5 % de la population nationale.

De par sa position géographique privilégiée, à proximité des villes de Bouaké et de Yamoussoukro, son climat de type équatorial de transition atténuée et des sols propices aux cultures, le District a longtemps été au cœur de la Boucle du Cacao permettant de générer des revenus clés pour la population.

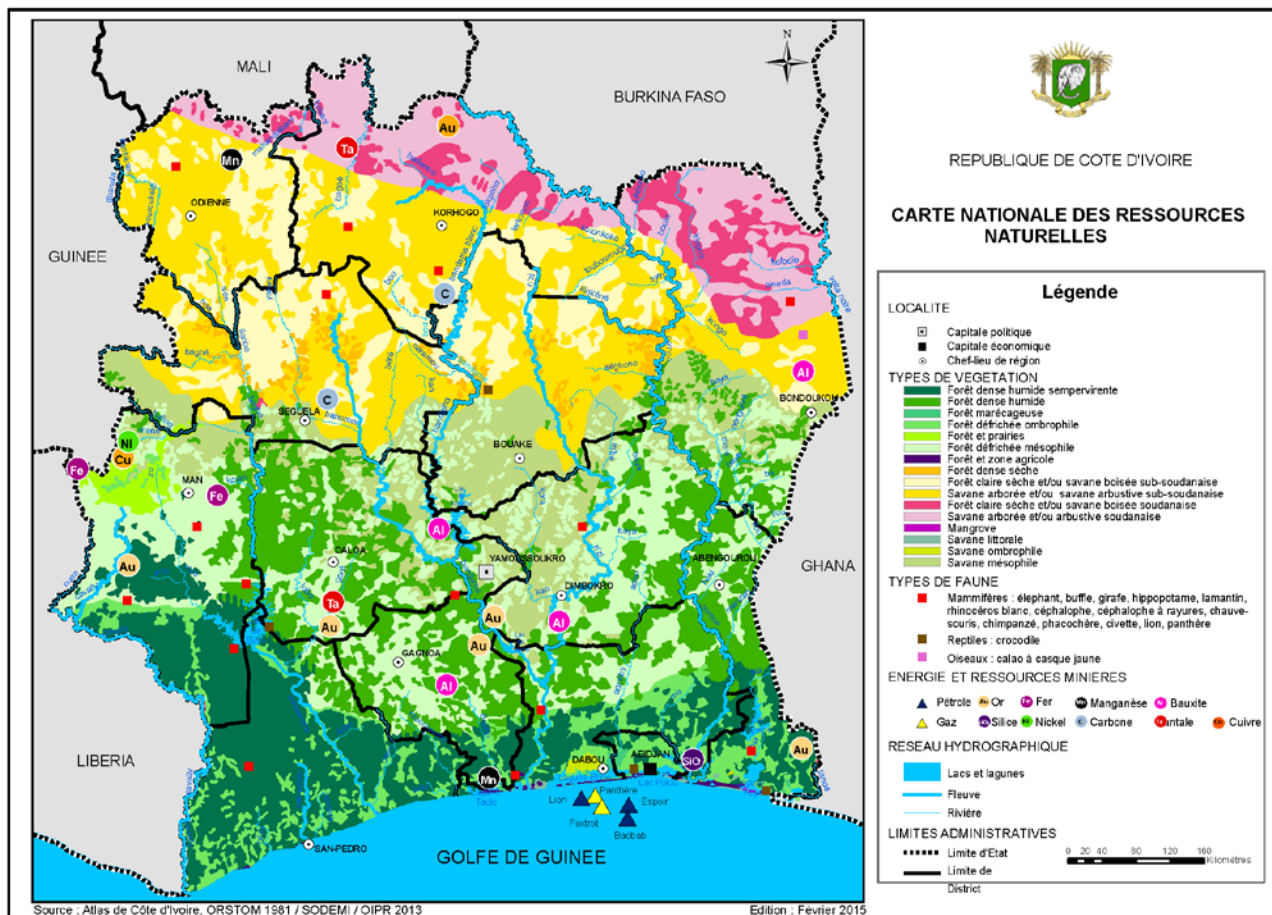
Cependant, la localisation géographique du District des Lacs, entre la zone gouvernementale et la zone de confiance, zone du territoire ivoirien qui séparait les ex-belligérants (cette zone s'étendait sur 600 km de l'est à l'ouest, sur une largeur moyenne de 20 km), l'a positionné comme un District stratégique dans le déroulement du conflit. Situé sur l'axe majeur reliant Abidjan à Korhogo, il a été le théâtre d'affrontements violents entre les forces nouvelles et les forces gouvernementales. Comme dans le reste du pays, ces affrontements ont causé des destructions matérielles importantes aussi bien sur les infrastructures sociales que sur les pôles économiques. Cette situation couplée à la dégradation des cultures a engendré un exode vers les Districts de Bas-Sassandra et celui d'Abidjan.

Depuis 2014, la situation sécuritaire du District s'est stabilisée malgré un manque de moyens des forces de l'ordre et un faible effectif au sein des préfectures de police. En raison de sa vocation agricole et de son positionnement sur l'axe routier nord-sud, de nombreux coupeurs de route occupent le District et pillent régulièrement les marchandises qui transitent par le District.

Chapitre 2. Ressources naturelles

16. Le District des Lacs est constitué essentiellement de flysch⁵ et de granites. Le District dispose de quelques ressources géologiques et est traversé par de nombreux cours d'eau. Il est notamment délimité par le fleuve N'Zi (à l'ouest) et le fleuve Comoé (à l'est).

Carte 3 : Ressources naturelles au niveau national



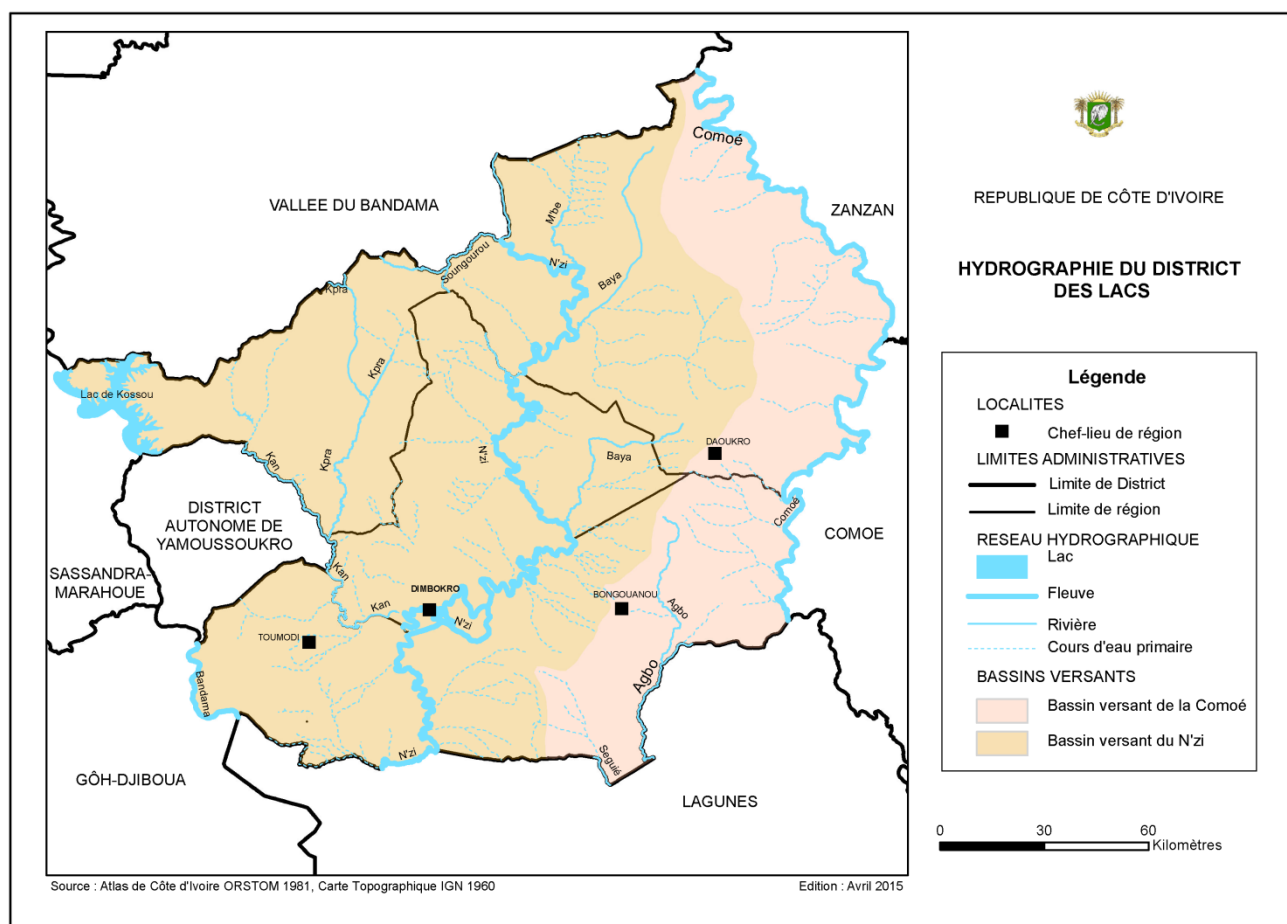
17. Le District des Lacs compte quelques gisements aurifères et de bauxite en cours de prospection notamment au sud. La végétation se compose essentiellement de savane mésophile et de forêt dense humide semi-décidue.

⁵ Cf. Glossaire

I.2.1 Réseau hydrographique

18. Le réseau hydrographique du District est constitué de 2 principaux cours d'eau :
 - Le N'Zi, également appelé Bandama Blanc, prend sa source dans le nord du pays, à l'ouest de la ville de Korhogo qu'il contourne par le nord, avant de s'orienter vers le sud. La longueur totale du N'Zi est de 1 050 km et son bassin versant couvre près de 100 000 km² ;
 - Le fleuve Comoé prend sa source au Burkina Faso, il traverse la Côte d'Ivoire du nord au sud. Il a une longueur de 813 kilomètres et son bassin versant couvre 82 048 km².
19. Le District est bordé par le plus grand lac de Côte d'Ivoire, le Lac de Kossou, situé à 40 Kilomètres de la ville de Yamoussoukro. Le lac a été créé en 1971 à la suite de la construction du barrage hydroélectrique sur le fleuve Bandama à Kossou. La retenue de 30 milliards de m³ d'eau a formé un lac de 150 kilomètres de long, recouvrant 1 700 km² de terre.
20. Le réseau hydrographique comprend également plusieurs rivières, dont l'Agnéby et le Kan.

Carte 4 : Réseau hydrographique du District



Chiffres clés 3 : Réseau hydrographique

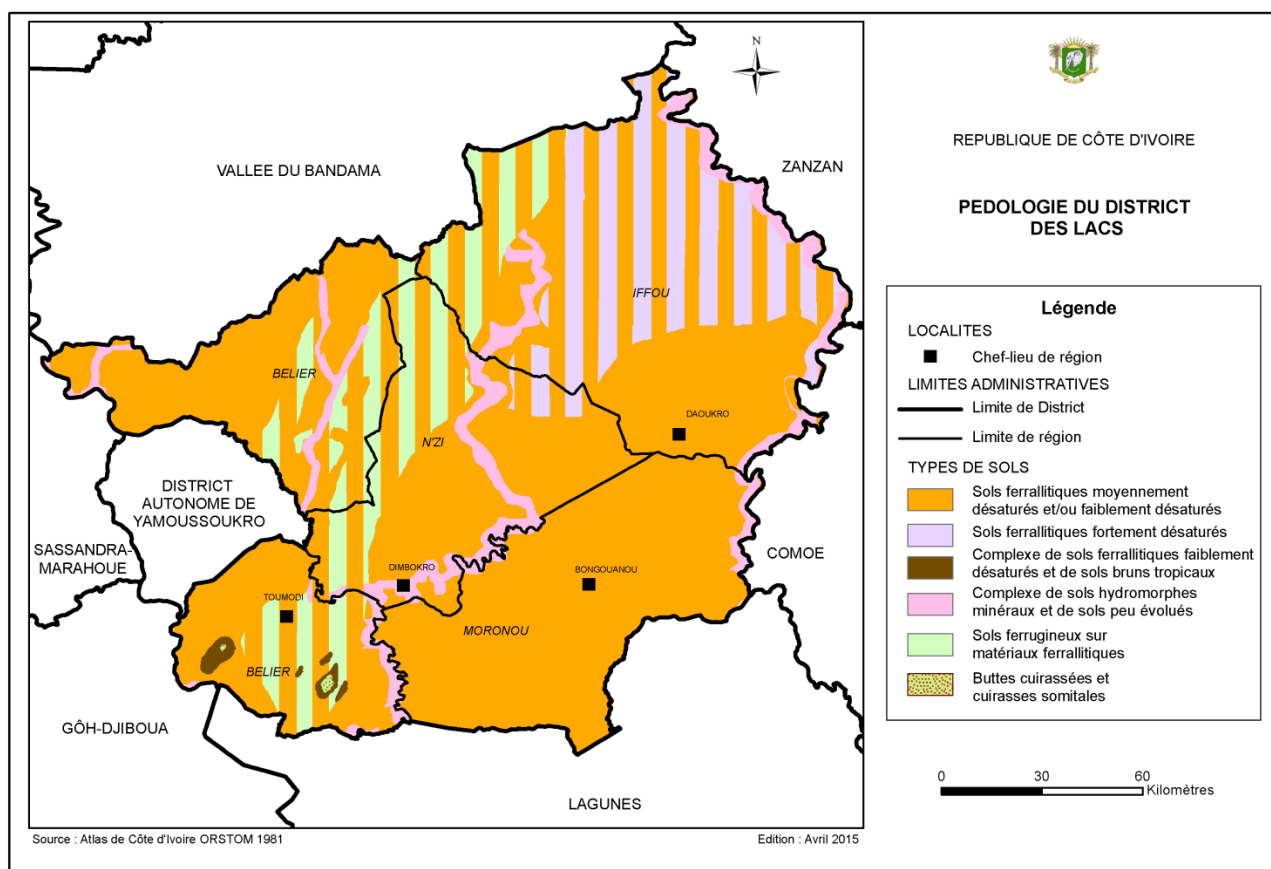
- 2 fleuves : le N'Zi et Comoé
- Le plus grand lac de Côte d'Ivoire : Lac Kossou de 1 700 km²
- 2 cours d'eau principaux : l'Agnéby et le Kan
- 2 bassins versants de 100 000 km² et 82 408 km²

I.2.2 Sols et relief

I.2.2.1 Pédologie

21. Les sols du District des Lacs sont majoritairement de type ferrallitique moyennement désaturé dans la région du Moronou alors que le nord-ouest du District est constitué de sols ferrallitiques fortement désaturés. Ce sont des sols très riches, mais extrêmement fragiles. Dès l'instant où le couvert forestier qui les protège de l'érosion est détruit, ces sols se transforment rapidement en cuirasses par suite d'une latéritisation. Les oxydes de fer et d'alumine colloïdale précipitent pour former des nodules qui, s'ils se soudent, forment des cuirasses définitivement stériles.
22. Une bande traversant le District du nord vers le sud est composée d'un sol de type ferrugineux. Ces sols se forment essentiellement dans les régions où règne une très longue saison sèche et sur un pédoclimax de savane à graminées. Ces sols sont riches en fer, en argiles (kaolinite), mais pratiquement, voire totalement dépourvus d'alumine libre. Si ces sols se révèlent peu sensibles à l'action humaine, il n'en va pas de même de leurs couvertures végétales qui, suite aux cultures sur brûlis, sont profondément et durablement appauvries.
23. Au sud se trouvent des complexes de sols ferrallitiques faiblement désaturés et de sols bruns tropicaux, surmontés par des buttes cuirassées et des cuirasses sommitales. Ces sols fournissent de bonnes terres agricoles. Cependant, quand ils sont fragilisés (manque d'amendement humifère ou calcique), ces sols deviennent plus sensibles au lessivage, s'acidifient et deviennent battantes. Cet appauvrissement est accéléré quand les agriculteurs ne pratiquent pas de rotations dans les cultures.

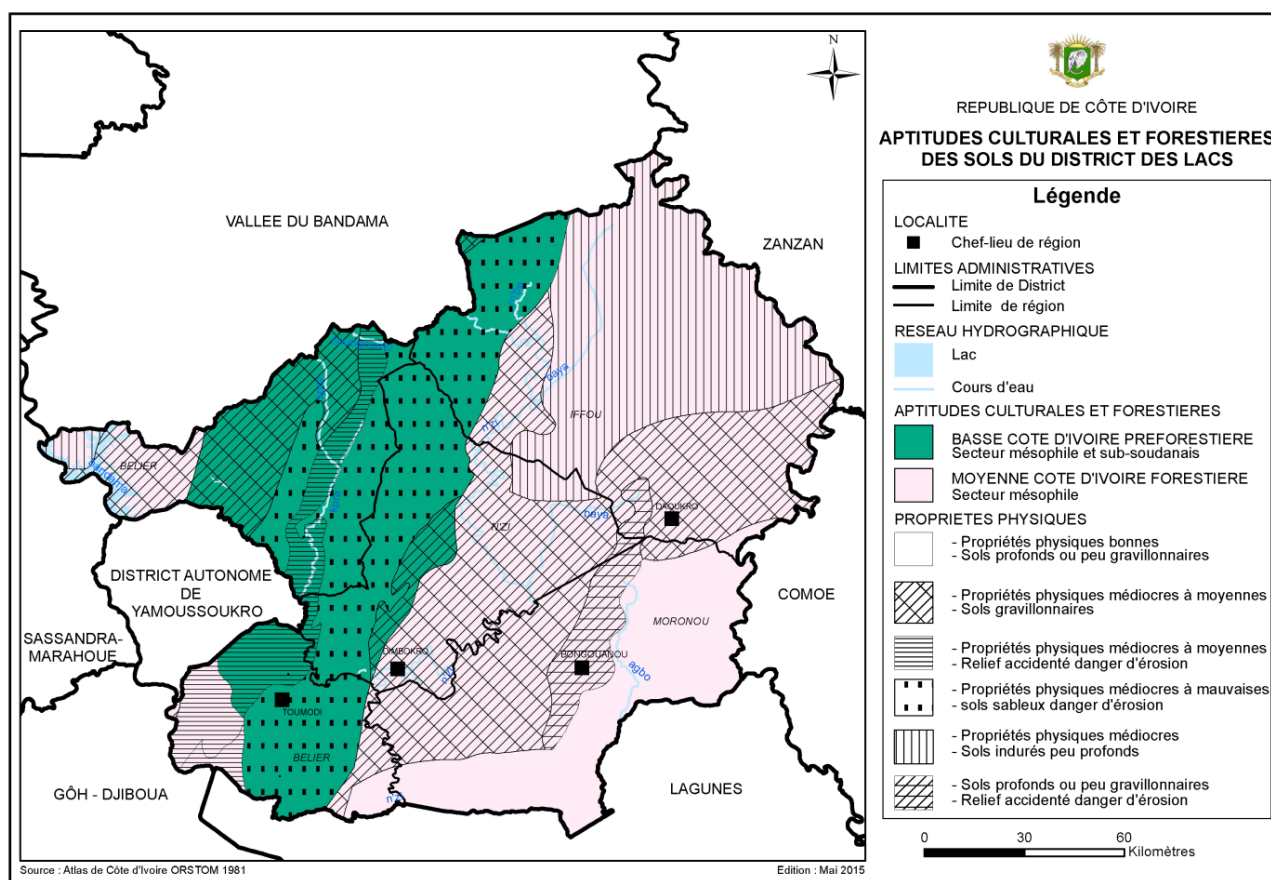
Carte 5 : Pédologie du District



I.2.2.2 Aptitudes culturelles

24. De par leur nature, les sols du District des Lacs sont propices à diverses cultures, dont les cultures vivrières (notamment la culture de riz, d'igname, de manioc, et de céréales), qui permettent d'assurer la subsistance des populations, mais également les cultures de rente. Le District est un producteur traditionnel de café et de cacao, et depuis quelques années d'anacarde et d'hévéa.
25. Le District est divisé en deux parties :
- une zone de savane arborée où se situe la région du Bélier et l'ouest de la région du N'Zi ;
 - et une zone forestière où se situe la partie est de la région du N'Zi, la région de l'Iffou et la région du Moronou.

Carte 6 : Aptitudes culturelles et forestières du District



26. Les aptitudes culturelles des sols du District des Lacs sont hétérogènes. La région du Moronou dispose de sols profonds idéals pour la pratique de l'agriculture alors que les sols de la région de l'Iffou sont très majoritairement gravillonneux et peu profonds, rendant plus difficile la pratique agricole.

I.2.2.3 Relief

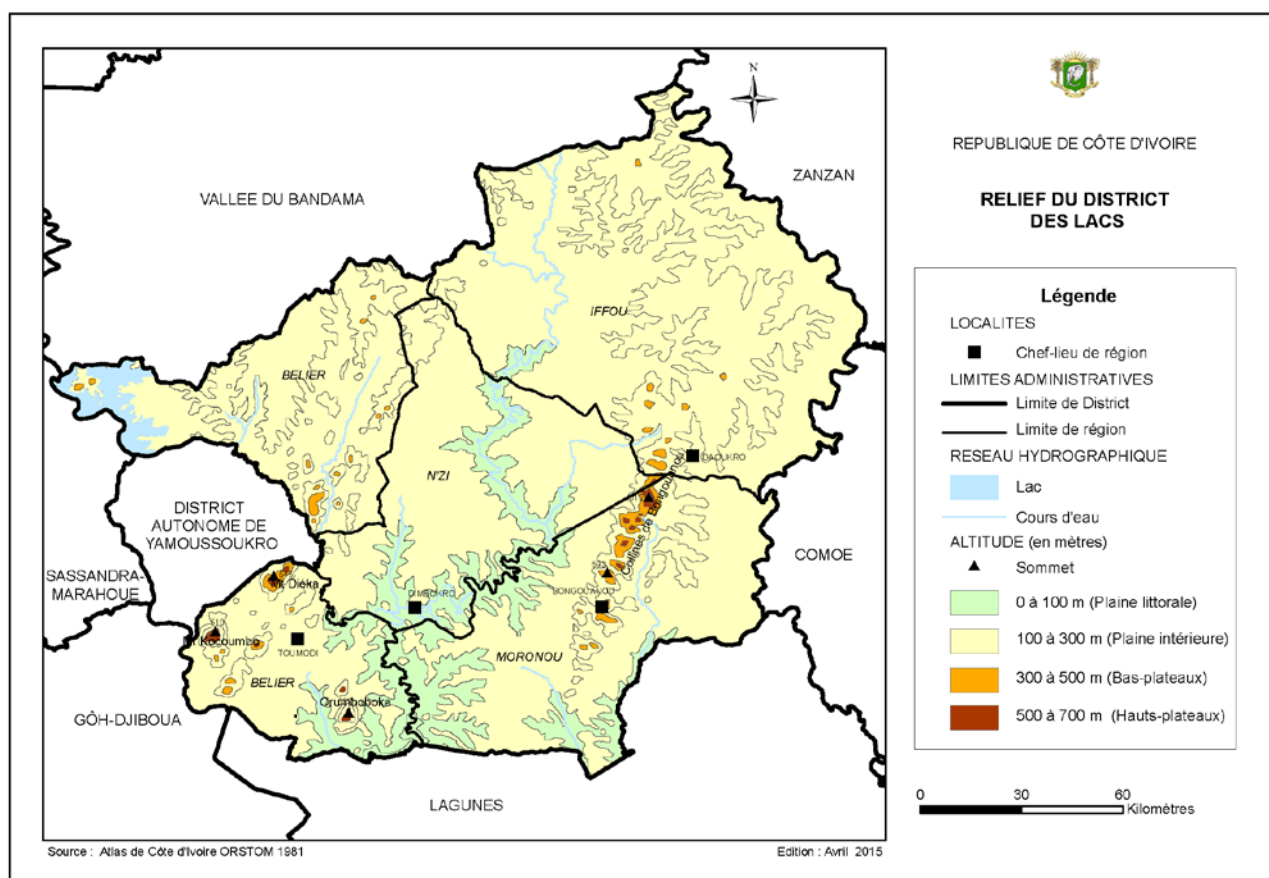
27. Le relief à l'ouest du District est peu accidenté et correspond aux plateaux de la zone de savane arborée avec une altitude moyenne variant entre 200 m et 300 m. Les villes de Toumodi, Bongouanou et Daoukro avoisinent les 200 m d'altitude.
28. Ce plateau est surmonté des collines d'orientation birrimienne (mont Kocumbo 510 m, mont Orumbo boka 527 m, mont Diéka 546 m).
29. Au centre du District, le long du fleuve N'Zi se sont formées des plaines fluviales de 0 à 100 m d'altitude. La ville de Dimbokro située en bordure du N'Zi est à 94 m d'altitude.
30. À l'est du District sont situées les collines de Bongouanou qui surplombent la région du Moronou et qui atteignent jusqu'à 700 mètres d'altitude.

Tableau 4 : Altitudes des chefs-lieux de région

Région	Ville	Altitude (m)
Bélier	Toumodi	159
N'Zi	Dimbokro	94
Moronou	Bongouanou	213
Iffou	Daoukro	188

Source : dateandtime.info

Carte 7 : Relief du District des Lacs



Chiffres clés 4 : Sol et reliefs

- Sols ferrallitiques moyennement désaturés
- Relief compris en moyenne entre 200 et 400 mètres d'altitude
- Les collines de Bongouanou culminent à 700 mètres d'altitude

I.2.3 Végétation et biodiversité

31. Le District des Lacs comporte deux types de végétations distinctes :
 - L'ouest et le nord du District sont composés de savanes ;
 - L'est et le centre du District comportent des forêts denses et humides, mais également des forêts mésophiles.
32. Le District compte 28 forêts classées d'une superficie totale estimée à 194 260 hectares, des forêts sacrées et une réserve, la réserve de faune d'Abokouamékro qui s'étend sur 20 430 hectares.
33. Initiée en 1986, la création de la réserve de faune d'Abokouamékro a été achevée le 19 août 1993. Elle représente un réservoir important d'espèces animales comme les buffles et les rhinocéros. Sa particularité est d'avoir connu un repeuplement en faune en provenance des parcs de la Comoé, de la Marahoué ainsi que d'Afrique du Sud. La réserve a été partiellement détruite en 2002 pendant la crise puis réhabilitée par les autorités administratives et politiques de la région du Bélier, cette réserve étant en effet l'un des pôles du développement touristique à Yamoussoukro.
34. La géomorphologie de la réserve se situe dans la zone de transition au niveau des glacis méridionaux : les surfaces subhorizontales sont encore dominées par des séries de collines. La majeure partie de la réserve est légèrement vallonnée et traversée par un réseau de canaux de drainage. L'altitude varie entre 100 et 200 m au-dessus du niveau de la mer.
35. Qualifiée à sa création de désert animal, la réserve est présentement habitée par un peuplement animal local ou introduit. En effet, au moment de la conversion du Ranch de la SODEPRA en Réserve de Faune, ce territoire contenait très peu d'animaux de la faune originelle de la région. Cette faune a été enrichie en 1993 par d'autres espèces capturées ainsi que par des naissances. Toutes herbivores, les espèces vivent en harmonie avec les autres, car chacune est spécialisée dans une strate différente de la végétation herbacée.

Tableau 5 : Principaux indicateurs concernant l'état des forêts classées par région

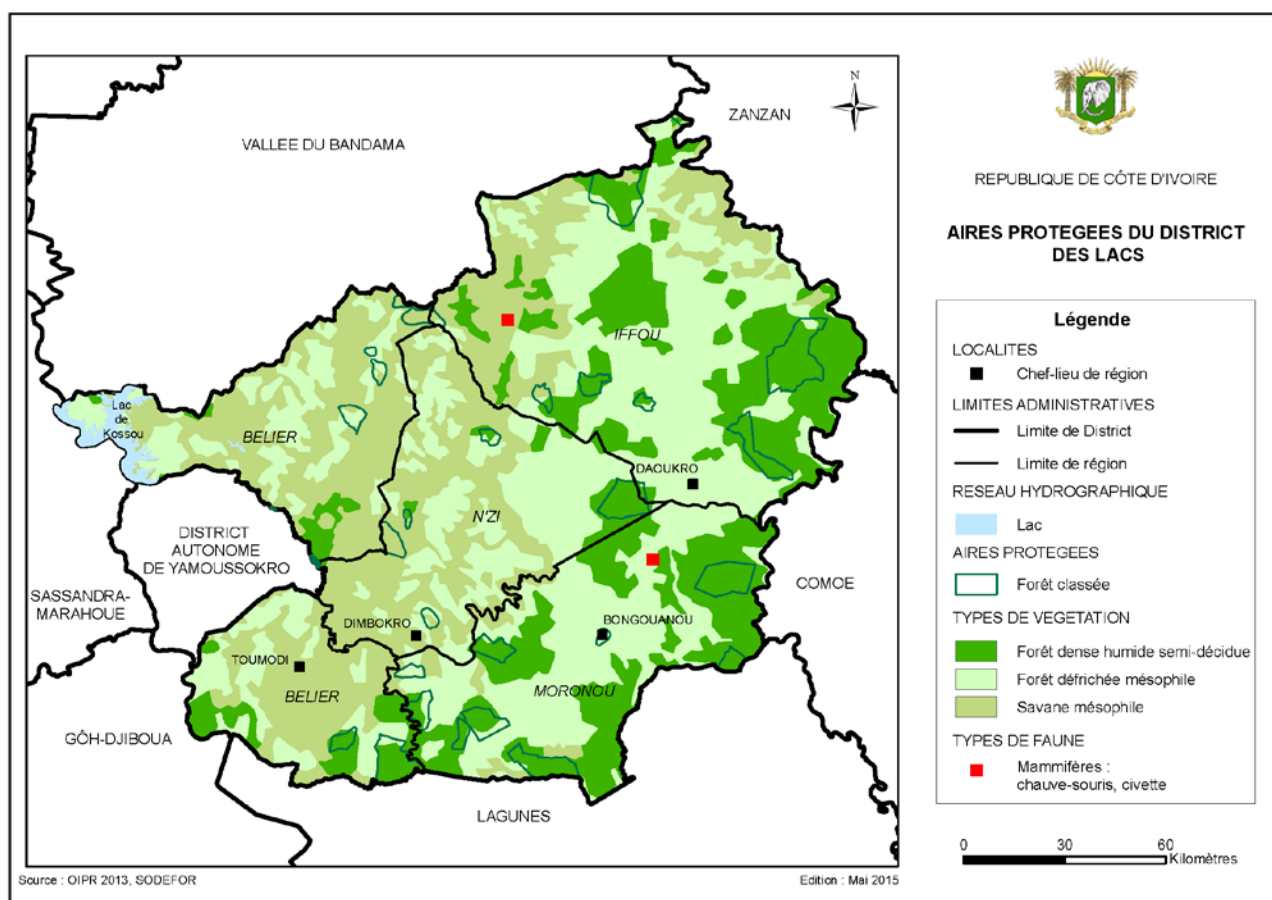
Région	Nombre de forêts classées	Superficie forêts classées (ha)	Nombre de réserves	Superficie des réserves (ha)
Bélier	8	31 604	1	20 430
N'Zi	5	22 050	ND	ND
Moronou	9	63 152	ND	ND
Iffou	6	77 454	ND	ND
Total District	28	194 260	1	20 430

Source : Office Ivoirien des Parcs et Réserves – Année : 2012 ; ND : Non Disponible

36. La faune du District est fournie avec des espèces telles que : l'aulacode, le céphalophe, le rat palmiste, l'écureuil fouineur, le pangolin, l'éléphant oiseau, le pangolin géant, le guibo et le buffle.

37. Sous l'effet du recul de la végétation, certaines espèces telles que le pangolin géant, le buffle et l'éléphant oiseau ont quasiment disparu.

Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animales du District



38. De manière générale, plusieurs facteurs contribuent à la dégradation de la biodiversité :
- L'importante utilisation de la biomasse comme source d'énergie domestique : environ 80 % des besoins énergétiques ;
 - L'exploitation abusive et incontrôlée des essences forestières ;
 - Des pratiques culturelles caractérisées en grande partie par un système de culture itinérante sur brûlis ;
 - La croissance de la production agricole traditionnelle entraînant un déboisement particulièrement rapide ;
 - La pratique des feux de brousse dans les opérations de chasse ;
 - La destruction des réserves administratives (forêts classées) du fait de la rareté progressive des terres riches et/ou de l'exploitation abusive et incontrôlée des forêts.
39. Dans la région du Bélier, la surface de la forêt est passée de 1 850 km² en 1998 à 825,5 km² en 2014. Le développement de l'hévéaculture contribue, d'une certaine manière, à la reconstitution d'un couvert végétal.

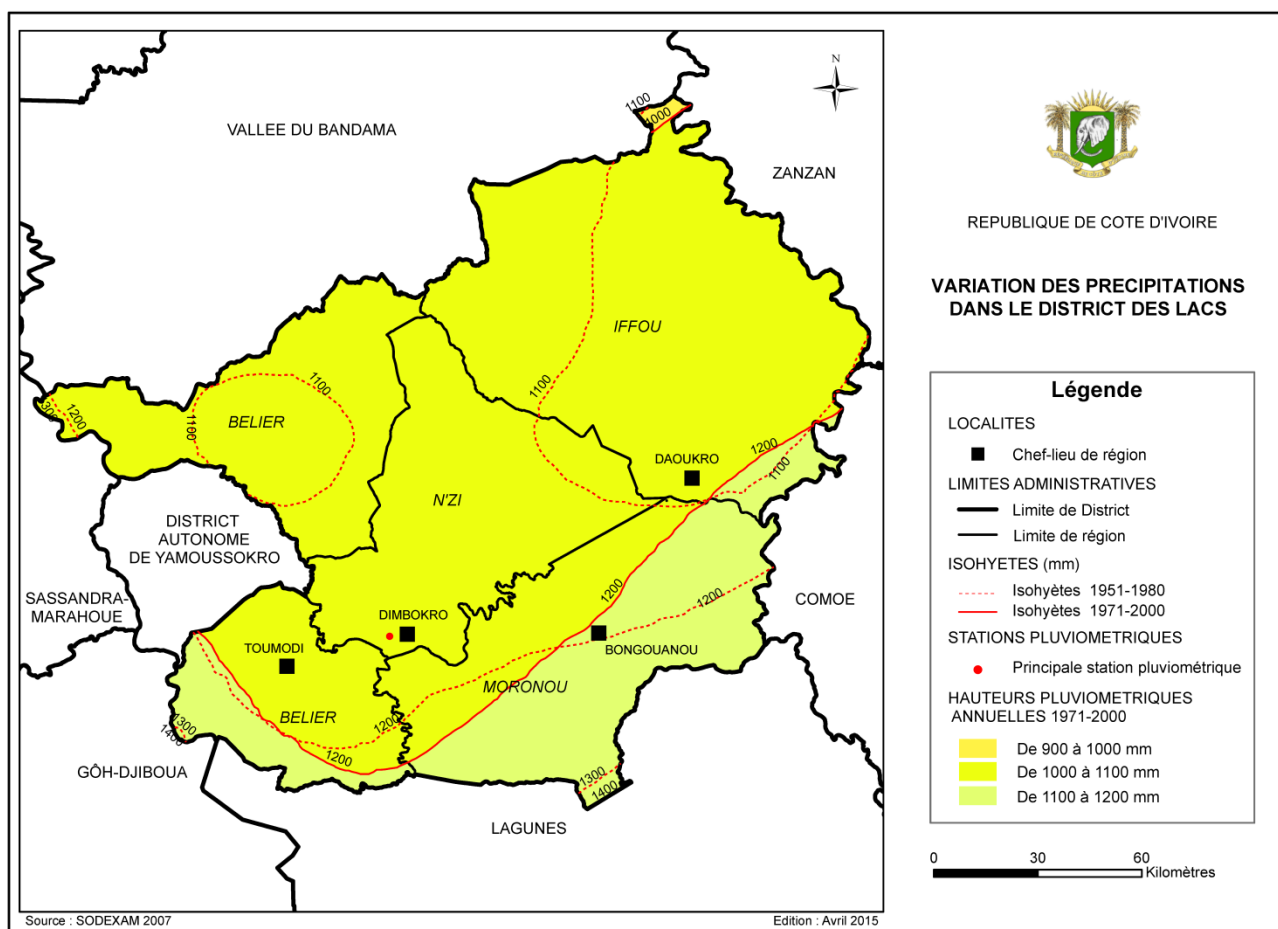
Chiffres clés 5 : Végétation et biodiversité

- 28 forêts classées sur une superficie de 194 260 ha
- 1 réserve naturelle d'une superficie de 20 430 ha

I.2.4 Climat

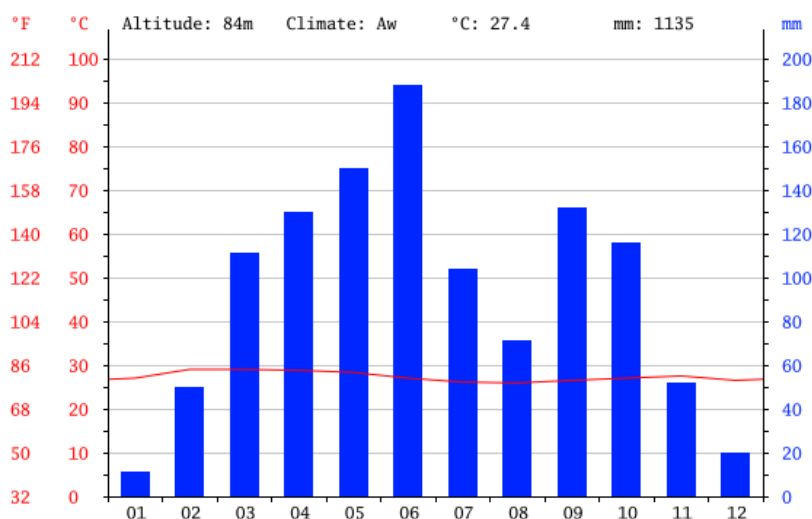
40. La partie ouest du District est influencée par un climat de type guinéen avec quatre saisons :
 - Une grande saison des pluies de mars à juin ;
 - Une petite saison sèche entre juillet et août ;
 - Une petite saison des pluies en septembre et octobre ;
 - Une grande saison sèche de novembre à février.
41. Au centre et à l'est du District, le climat est de type soudanien caractérisé par quatre saisons avec une grande saison des pluies début avril.

Carte 9 : Variation des précipitations dans le District



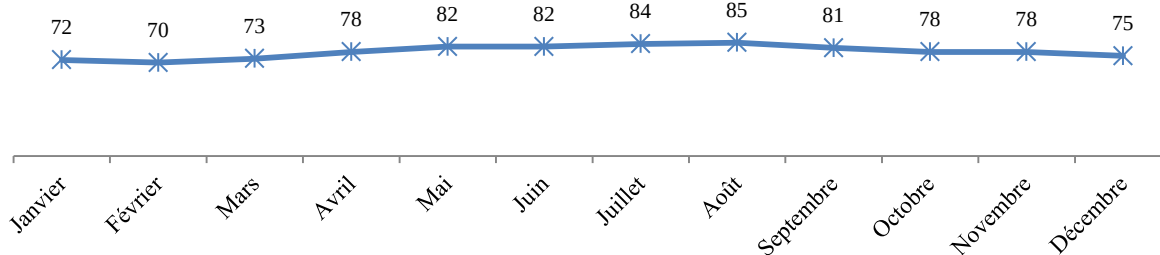
I.2.4.1 Dimbokro

42. La carte climatique de Köppen-Geiger classe le climat de Dimbokro comme étant de type Aw. En moyenne la température à Dimbokro est de 27,4 °C. Chaque année, les précipitations sont en moyenne de 1 135 mm. Les précipitations varient de 177 mm entre le mois le plus sec et le mois le plus humide des mois. L'amplitude thermique atteint 3,1 °C entre la température la plus basse et la plus élevée sur toute l'année.

Figure 1 : Pluviométrie et température moyenne à Dimbokro (région du N'Zi)

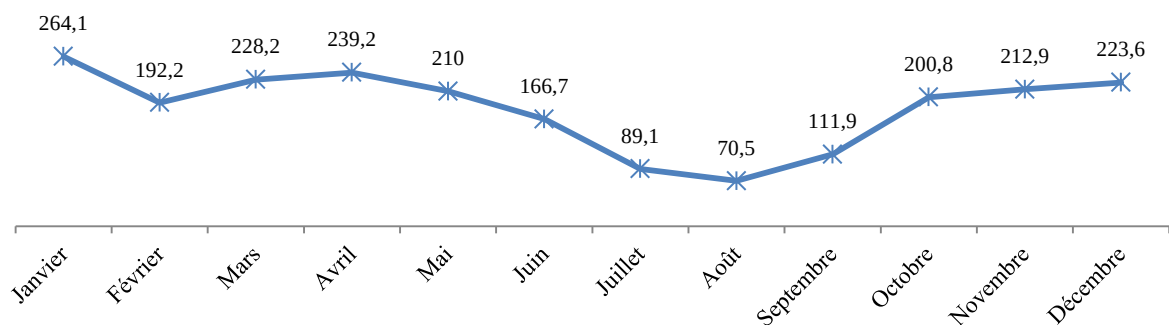
Source : climate-data.org

43. Dimbokro, dans la région du N'Zi au centre du District est considérée comme la ville la plus chaude de Côte d'Ivoire avec une humidité relative comprise entre 70 et 85 % et une insolation mensuelle comprise entre 264,1 heures d'ensoleillement en janvier et 70,5 heures pendant le mois d'août.

Figure 2 : Humidité relative moyenne à Dimbokro (en %)

Source : Sodexam, 2014

44. Au mois de février, la température moyenne est de 29 °C alors qu'au mois d'août la température moyenne s'établit à 25,9 °C.

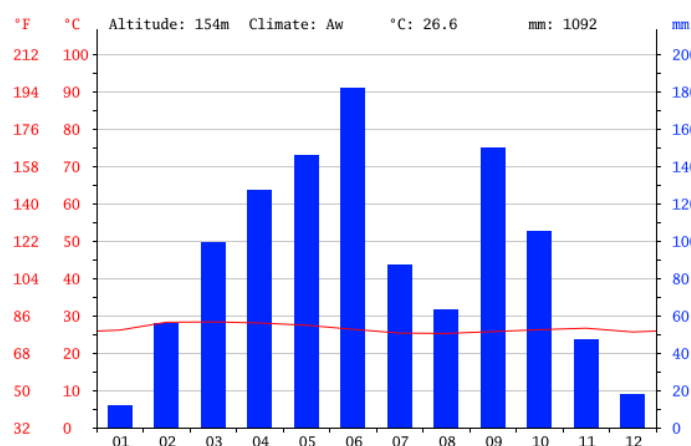
Figure 3 : Insolation mensuelle à Dimbokro (h)

Source : Sodexam, 2013

I.2.4.2 Toumodi

45. Toumodi bénéficie d'un climat tropical avec une température moyenne de 26.6 °C et des précipitations annuelles moyennes de 1 092 mm.
46. En saison sèche, les précipitations sont faibles avec seulement 12 mm de pluie au mois de janvier et des pics de température courant mars qui atteignent 28,3 °C. À l'inverse, les précipitations sont plus importantes en juin avec une moyenne de 182 mm. Au mois d'août, la température moyenne est de 25,2 °C.

Figure 4 : Pluviométrie et température moyenne à Toumodi (région du Béliér)

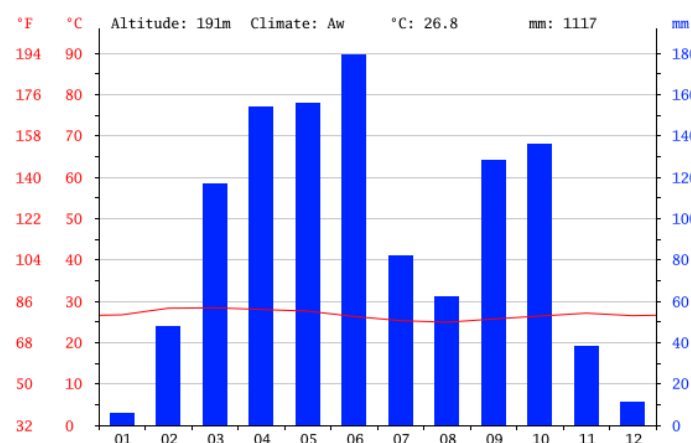


Source : climate-data.org

I.2.4.3 Daoukro

47. Le climat dominant de Daoukro est de type tropical. La température moyenne annuelle est de 26,8 °C. La moyenne des précipitations annuelles atteint 1 117 mm.
48. La saison des pluies est caractérisée par un mois de juin très pluvieux avec en moyenne 179 mm de pluie et un mois d'août où les températures sont plus basses avec en moyenne 24,9 °C. À l'inverse, en janvier les précipitations moyennes sont de 6 mm et les températures maximales sont atteintes au mois de mars avec en moyenne 28,4 °C soit une amplitude des précipitations de 173 mm et une amplitude thermique de 3,5 °C.

Figure 5 : Pluviométrie et température moyenne à Daoukro (région de l'Iffou)

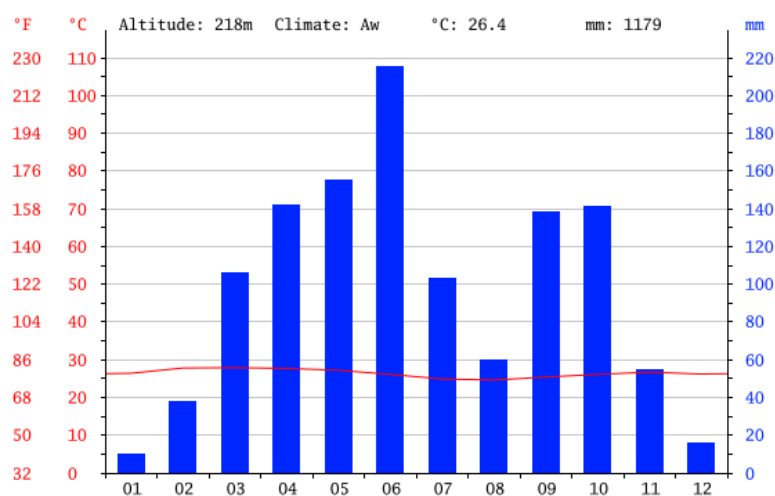


Source : climate-data.org

I.2.4.1 Bongouanou

49. Bongouanou affiche 26,4 °C de température en moyenne sur toute l'année. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 179 mm.
50. La saison des pluies est caractérisée par un mois de juin très pluvieux avec en moyenne 215 mm de pluie et un mois d'août où les températures sont plus basses avec en moyenne 24,6 °C. À l'inverse, en janvier les précipitations moyennes sont de 10 mm et les températures maximales sont atteintes au mois de mars avec en moyenne 27,9 °C.
51. Une différence de 205 mm est enregistrée entre le mois le plus sec et le mois le plus humide. Entre la température la plus basse et la plus élevée de l'année, la différence est de 3,3 °C.

Figure 6 : Pluviométrie et température moyenne à Bongouanou (région du Moronou)



Source : climate-data.org

52. L'obtention des données pluviométriques des autres régions du District constitue une réelle difficulté du fait de l'absence de pluviomètres, mais il est convenu que les pluviométries des autres départements sont sensiblement les mêmes du fait de leur appartenance à la même zone écologique.

Chiffres clés 6 : Climat

- 2 zones climatiques (guinéen à l'ouest et soudanien au centre et à l'est) composées de quatre saisons
- Des précipitations moyennes annuelles qui varient entre 1000 et 1400 mm

Synthèse 2 : Ressources naturelles

Le réseau hydrographique du District des Lacs est dense. Il est constitué de 2 principaux cours d'eau, le N'Zi et la Comoé ; ainsi que du plus grand lac de Côte d'Ivoire, le Lac de Kossou dans la région du Bélier.

De par sa nature, les sols du District des Lacs sont propices à diverses cultures, dont les cultures vivrières (notamment la culture de riz, d'igname, de manioc, et de céréales) qui permettent d'assurer la subsistance des populations, mais également les cultures de rente. Le District est un producteur traditionnel de café et de cacao, et depuis quelques années d'anacarde et d'hévéa.

Le relief à l'ouest du District est peu accidenté. Il correspond aux plateaux de la zone préforestière avec une altitude moyenne variant entre 200 m et 300 m. Ce plateau est surmonté des collines d'orientation birrimienne (mont Kocumbo 510 m, mont Orumbo boka 527 m, mont Diéka 546 m). Au centre du District, le long du fleuve N'Zi se sont formées des plaines fluviales de 0 à 100 m d'altitude. La ville de Dimbokro située en bordure du N'Zi est à 94 m d'altitude. À l'est du District sont situées les collines de Bongouanou qui surplombent la région du Moronou et qui atteignent jusqu'à 700 mètres d'altitude.

Le District des Lacs comporte deux types de végétations distinctes : l'ouest et le nord du District sont composés de savanes ; l'est et le centre du District comportent des forêts denses et humides, mais également des forêts mésophiles.

Le District compte 28 forêts classées d'une superficie totale estimée à 194 260 hectares, des forêts sacrées et une réserve, la réserve de faune d'Abokouamékro qui s'étend sur 20 430 hectares dans la région du Bélier.

Concernant le climat, la partie ouest du District est influencée par un climat de type guinéen et la partie centre et est par un climat de type soudanien. Dimbokro, dans la région du N'Zi au centre du District est considérée comme la ville la plus chaude de Côte d'Ivoire.

Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques

I.3.1 Historique du peuplement

53. Le peuplement du District est intimement lié à l'histoire du peuple Baoulé dont l'origine est le Ghana et du peuple Agni. Les Baoulé occupent le centre de la Côte d'Ivoire actuelle. Leur territoire a une forme triangulaire appelée le « V baoulé » dont la hauteur pointe vers le sud, dans le Bas-Bandama au confluent du Bandama et du N'Zi. La base, dans la partie septentrionale, s'étend aux régions de Béoumi, Bodokro, Bouaké, et M'Bahiakro.
54. Les zones occupées par les Baoulé Ayaou, Yaourè, Suamenle et Elomouen débordent à certains endroits le fleuve Bandama sur son flanc occidental. Des Baoulé Ahali, Faafoè et Sono ont leurs terroirs qui vont légèrement au-delà du flanc oriental du N'Zi, un affluent du Bandama. La gestation du peuple Baoulé prend forme avec le peuplement Assabou, donc des groupes qui ont migré sous la direction de la reine Abila Pokou.

I.3.1.1 Les populations pré-assabou

a) *Sénoufo (Tagbana, Djimini) Kpanlan, Djamala*

55. Des groupes Sénoufo divers peuplaient le futur espace baoulé, particulièrement les Babaala communément appelés Tagbana dont l'aire d'occupation était assez vaste, s'étendant vers le sud de la région de Bouaké jusqu'à la hauteur de Tiébissou depuis des zones plus au nord comme l'actuel Worodougou, Kong et Katiola.

b) *Les Kouéni (Gouro) et Wan*

56. Les Kouéni et les Wan sont des Mandé du Sud. Le foyer des Kouéni s'étendait le long du Bandama sur les deux rives. Les Wan vivaient à l'ouest de la zone baoulé Kodè. Les Kouéni ont été repoussés vers les rives ouest du fleuve, mais ceux qui ont été capturés ont été intégrés aux familles baoulé. Les Wan ont subi le même sort.

c) *La guerre ashanti-denkyira et le peuplement Alanguira (Denkyira)*

57. Une migration Akan provoquée par des guerres entre Ashanti et Denkyira sera à l'origine du peuplement Alanguira dans le futur baoulé. Ce conflit commencé en 1699, restait encore sans dénouement l'année suivante durant laquelle, les chefs denkyira se rendent à la conférence de paix convoquée à El Mina par le gouverneur de la compagnie des Indes Occidentales en Côte de l'Or, Van Sevenhuysen. Deux batailles décisives en 1701, la première à Edunku puis à Feyase voient la déroute des armées Denkyira. Malgré la mort du roi Ntim Gyakari, les Denkyira, avec à leur tête Badu Akrafi Brempon, résistent, mais ce dernier est capturé à son tour par les Ashanti.
58. La migration Denkyira se fera alors de façon massive dans toutes les directions. Vers Mpoho dans le Wassa, en Akyem et sur la côte. Une partie importante des migrants passe par les territoires de l'Aowin et du Sefwi pour s'établir définitivement dans le futur baoulé.
59. De nombreux migrants passent le Comoé en amont de Katimanso à Gblagblaso. Certains franchissent le fleuve plus au nord vers la région de Kong comme ce fut le cas des Satrikan, traversent le pays Tagbana pour s'installer à Krofouesso.
60. Les fondateurs du royaume ano entretenaient des relations étroites avec leurs frères installés dans les régions environnantes ; si bien qu'au moment où arrivent les Assabou, Alui Ndohou se rend à Niamonou pour conclure une alliance avec la reine Abraha Pokou au nom de tous les Alanguira.

I.3.1.2 Le peuplement Assabou

61. En octobre 1717, le Zaay (Osei Tutu) est tué pendant l'une des batailles de la guerre entre ashanti et les aowin qui a duré de 1715 à 1721. La succession d'Osei Tutu va engendrer une guerre civile à l'origine du départ des Assabou du pays ashanti et de leur refuge dans un premier temps en Aowin.

I.3.1.3 Les migrations aitou, asandre et ngban

62. La migration des Aitou est liée à un évènement historique important du monde Akan à savoir la défaite du grand royaume Bono face à l'Ashanti entre 1722 et 1723. Les Aitou atteignent le Baoulé entre 1724 et 1725.
63. Les Asandrè sont des ambassadeurs arrivés dans le Ndranouan afin de demander au nom du roi Opoku Ware, la réconciliation avec les Assabou et leur retour en Ashanti. Finalement leur requête sera rejetée et ils se résoudront à s'établir eux-mêmes définitivement dans le Ndranouan.
64. Le peuplement Ngban est le résultat de la toute dernière migration qui a déferlé sur le pays baoulé. Les Ngban étaient des guerriers redoutables, en nombre fort considérable de sorte que leur arrivée sur les rives du Comoé a effrayé les Ano et les Baoulé. Ils négocieront cependant de manière pacifique leur installation. Ils se sont installés dans l'Ano depuis Kameleso jusqu'à Prikro. Quand les Ngban arrivent dans le pays baoulé, leurs chefs sont reçus avec bienveillance à Walèbo par la reine Akoua Boni.

I.3.1.4 Les migrations Agni

65. Ceux qui vont constituer l'ensemble Agni sont des Akan qui étaient d'abord intégrés au royaume denkyera. Fuyant ce royaume guerrier, ils sont accueillis dans l'Aowin, royaume fondé dans le sud-ouest du pays akan par Ano Asseman autour des années 1680. Là, ils prennent le nom d'Agni et abandonnent la langue twi pour celle du Sefwi et de l'Aowin.
66. Ils fondent le grand village d'Anyuan Niuan, à faible distance de la ville d'Enchi. Tous les Agni affirment être partis d'Anyuan Niuan ; les guerres Ashanti étant encore une fois la cause des départs. Les migrations Agni touchèrent quelques milliers de personnes et se firent par vagues successives et irrégulières.
67. Les premiers à partir à la fin du 17^{ème} siècle furent les Agni-Brafé, sous la conduite d'Amalaman Ano. Ils formèrent le royaume du Sanwi. Les émigrants Agni-Brafé étaient divisés en dix-sept compagnies, réparties en trois groupes : le front atembré, l'aile droite famaso et l'aile gauche beso.
68. Les émigrants occupent le pays entre Comoé et Tanoé en suivant deux axes de pénétration : l'axe sud-sud-ouest suivant le cours de la Tanoé puis le littoral atlantique où ils fondent le village Bangadjo ; l'axe nord-est-sud-ouest et sud, de la rivière Bouègne à la Bia puis à la lagune Aby. Ils fondent Krindjabo qui devient la capitale du nouveau royaume.
69. Ils imposent leur hégémonie dans la région au 18^{ème} siècle en soumettant par les armes les autochtones Ehotilé et les immigrés récents comme les Essouma, les Abouré et les Ebrié d'Adjamé-Santé. Ces conquêtes sont l'œuvre des rois Aka Esoin, successeur d'Amalaman Ano, Amon N'Douffou l'Ancien et Assémyin Dihyé.
70. C'est également au 18^{ème} siècle qu'arrivent les Ndénié. Sous cette appellation ethnique sont en fait regroupés cinq sous-ethnies : les Ndénié proprement dits, les Ashüa, les Alangwa, les Denkyera et les Abrade. Les Ndénié quittent l'Aowin au début du 18^{ème} siècle après la défaite des Denkyera contre les Ashanti.
71. D'Anyuan Niuan, les émigrants se rendent à Konvi Andé dans le Sefwi, d'où ils repartent dans le second quart du 18^{ème} siècle pour Afewa. C'est en ce lieu que le sous-groupe Denkyera les rejoint. C'est là également que se fait la dispersion des émigrants.

72. Les Alangwa, descendants directs de Boafou Nda, le fils d'Ano Asseman qui accompagna l'exode, s'installent au bord de la Comoé, au nord de Blekoum avant d'occuper la région de Bebou au sud.
73. Les Ashüa restent sur la rive gauche de la Comoé non loin des Agni du Moronou. Les Ndénie dirigés par Ahi Baye se fixent à Sanahuli entre Zaranou et Bokasso-Ebillassekro. Les Abrade, scindés en deux groupes s'installent à Abradinou pour le premier groupe ; dans le Bona, à Ampromprom et à Djinou dans le Moronou pour le second.
74. Les Agni du Sanwi, en gagnant l'Ouest franchissent la Comoé et fondent le Moronou. La recherche des mines d'or, la chasse les amènent à explorer un vaste espace et à s'y implanter.
75. À la différence des Agni d'Indénie, du Djuablin et du Sanwi, les Agni Morofoué se sont affranchis au cours de leur histoire de la tutelle d'un monarque. Toutefois, la région du Moronou est en phase de restauration de la royauté, dépourvue de roi depuis des décennies.

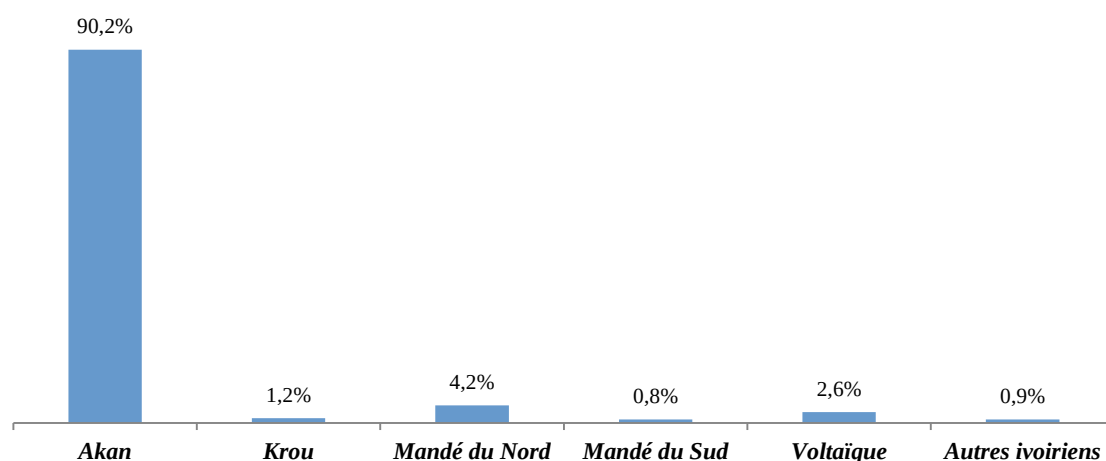
Chiffres clés 7 : Historique du peuplement

- 1680 : Fondation du village d'Anyuan Niuan par les Agni
- Fin du 17^{ème} siècle ; Fondation Sanwi
- Avant 1700 : Peuplement Senoufo et Mandé-sud
- Vers 1700 : Peuplement Alanguira
- Entre 1717 et 1721 : Peuplement Assabou
- Entre 1724 et 1725 : Peuplement Aitou
- Vers 1734 : Peuplement Ngban
- Vers 1750 : Peuplement Agni Sanwi

I.3.2 Organisation ethnique

76. Les villages constituent l'unité administrative de base dans le District et leur gestion est fondée sur le principe de l'égalité des lignages (*kabila*). L'ensemble des chefs de lignages réunis autour du chef fondateur constitue le gouvernement du village. La désignation des chefs de village est effectuée sur la base du matrilineage. La chefferie traditionnelle est méritée et est exercée à vie. Seules les personnes issues de la lignée du chef fondateur y ont droit.
77. Le District est également organisé socialement par cantons. Le canton est un groupement de villages de la même ethnie ou affinité qui a, à sa tête, un chef accepté comme tel par ces communautés. Le système de parenté est la clé de voûte du système social au niveau de l'ensemble des populations du District des Lacs. La famille ou le groupement en tant qu'unité de fonctionnement socio-économique repose sur une forte solidarité et un communautarisme économique entre partenaires du groupe familial.

Figure 7: Répartition des groupes ethniques du District



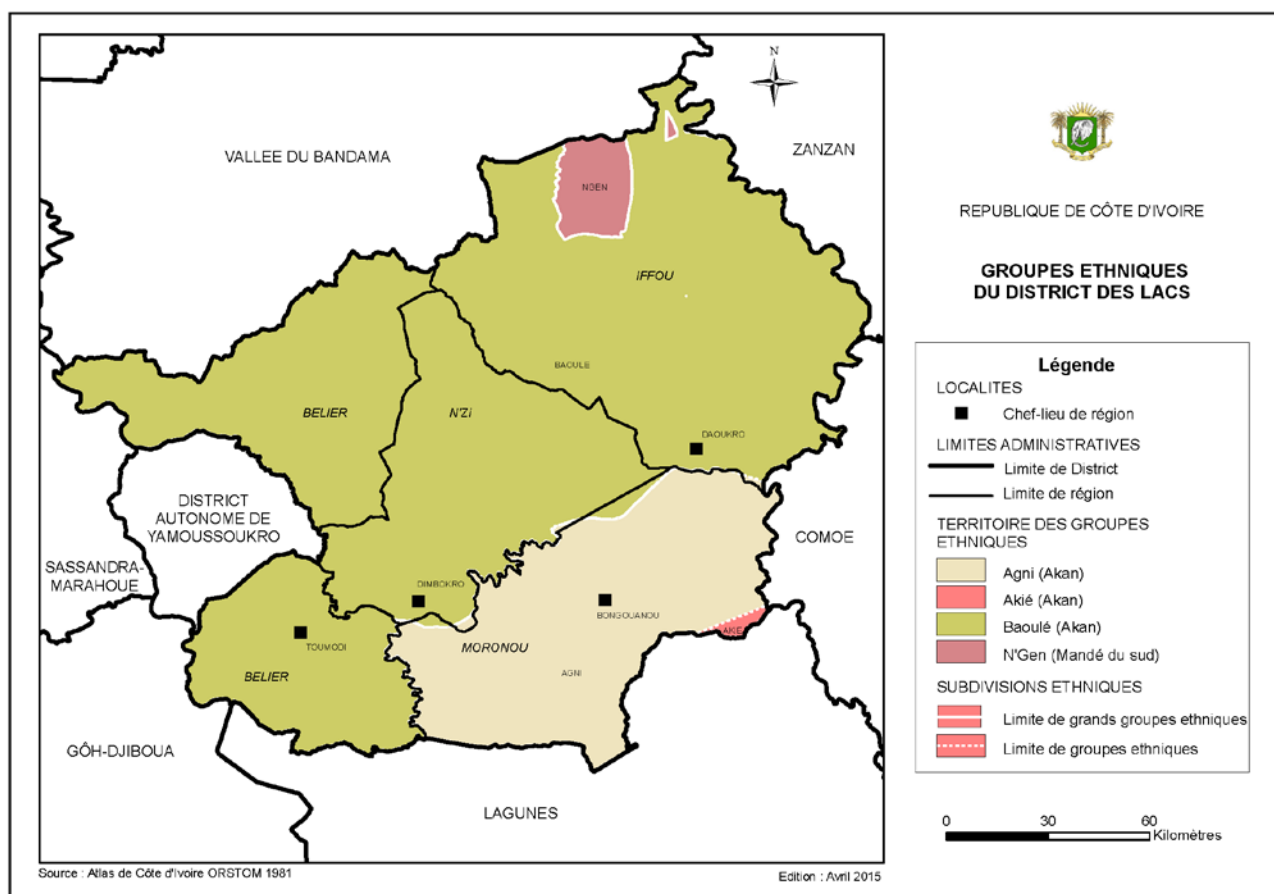
Source : INS - RGPH 1998

78. Le District des Lacs est composé à 90 % de groupes ethniques faisant partie du grand groupe des « Akan récent » et plus particulièrement du groupe ethnique Baoulé lui-même subdivisé en plusieurs sous-groupes ethniques présents dans le District :
- Les Akouè dans la région du Bélier ;
 - Les Agba dans les départements de Dimbokro, de Bocanda, de Daoukro et dans les sous-préfectures de Kouassi-Kouassikro ;
 - Les Ouèllé dans la sous-préfecture de Ouèllé, et d'Ettrokro,
 - Les Ahitou dans les départements de Tiébissou, Toumodi, de Dimbokro et quelques villages dans la sous-préfecture de Didievi.
 - Les Nanafouè dans les sous-préfectures de Yamoussoukro, d'Attigouakro et de Tiébissou et deux villages dans la sous-préfecture de Dimbokro (Adahou, Trianikro) ;
 - Les Oualébo dans le département de Sakassou et de Toumodi (Oualébo Sud) ;
 - Les Sondo dans le département de M'bahiakro ;
 - Les N'zikpli dans le département de Didiévi et une communauté dans la sous-préfecture de Toumodi ;
 - Les Ayahou dans les départements de Tiébissou (village de Do-Sakassou) ;
 - Les Fahafouè dans quatre villages de la sous-préfecture de Dimbokro (Pokoukro, Assrekoffikro, Tahikro, Fahafoueattikro) ;
 - Les Anôh dans la sous-préfecture de Prikro.

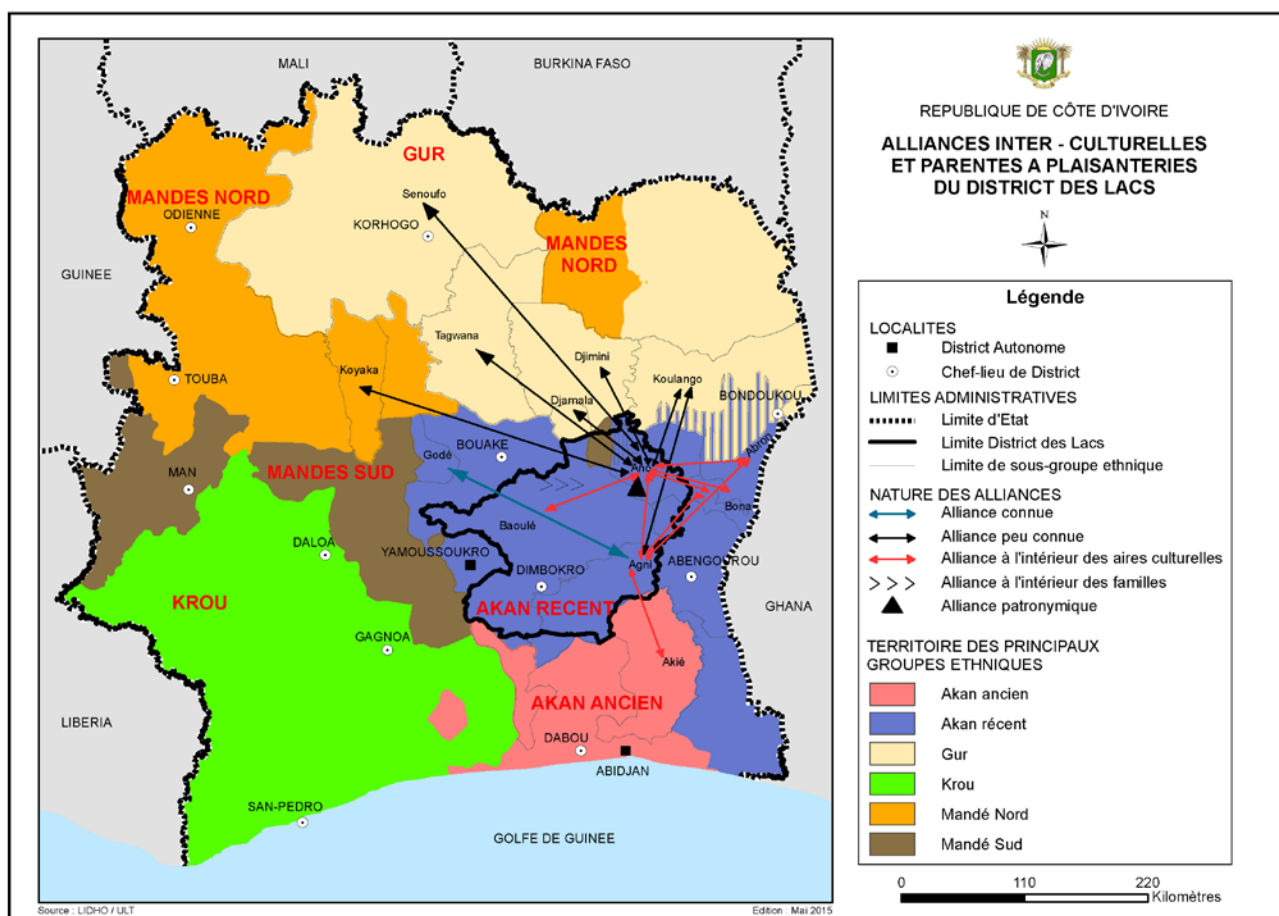
79. La région du Moronou est composée principalement d'Agni Morofoué. Ils se répartissent en dix tribus :

- Ahaly (S/P Tiémélékro) ;
- Ahua (département Arrah) ;
- Allangoua (S/P Assahara) ;
- Amantien (S/P Anoumaba et Mbatto) ;
- Anohou (S/P Andé) ;
- Assié (S/P Assiè-koumassi) ;
- Essandané (S/P Bongouanou),;
- NGuattia (S/P Nguessankro);
- Sahié (S/P Andé) ;
- Sahoua (S/P Mbatto)

Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District



80. Les rapports entre clans et groupes socio-ethniques dans le District sont codifiés sur la base des alliances interethniques. Dans un pays pluriethnique avec 60 ethnies, regroupées en 5 grandes aires culturelles (les Gur, les Akan, les Mandés du nord et du sud et les Krou), les ethnies sont soudées les unes aux autres par des liens de natures diverses. Ces liens ont permis aux peuples de cohabiter pacifiquement. Un pacte de non-agression et d'assistance mutuelle est ainsi signé entre certains peuples pour éviter les conflits.

Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries dans le District

81. D'autres sources de conflits existent entre ces populations, parmi lesquels :

- Le foncier rural : ce problème se matérialise par une dualité marquée entre le coutumier et l'administratif sur la propriété de la terre, la vente clandestine de la terre sans concertation de toute la famille, la discorde dans la famille, le non-respect des limites de terrain...
- La cohabitation agriculteurs/éleveurs : le passage des bêtes détruit régulièrement les cultures.
- La cohabitation autochtone/allogène : en cas de non-respect de leurs engagements, les conflits sont réglés par les « parentés à plaisanterie ».

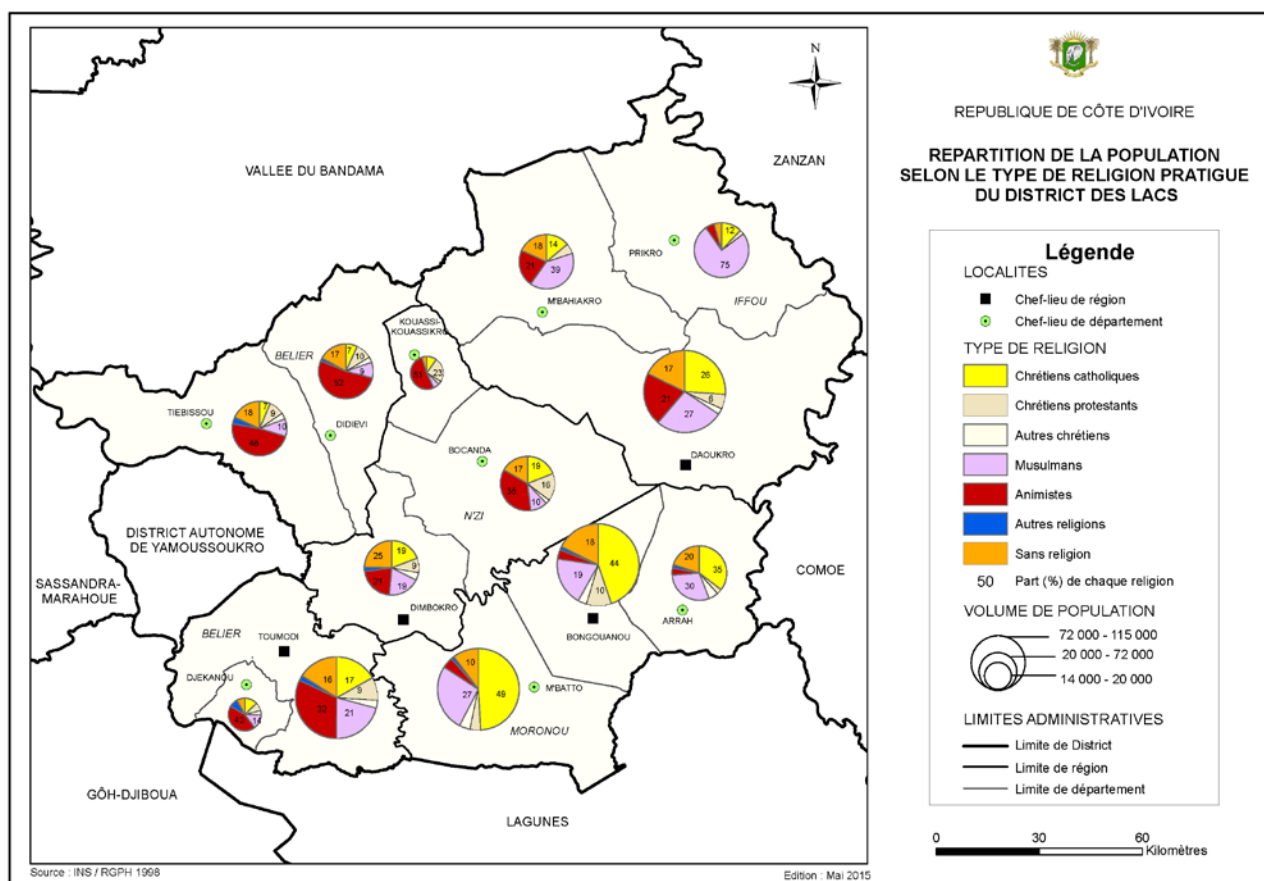
Chiffres clés 8 : Organisation ethnique

- 2 principales ethnies
- 4 groupes ethniques

I.3.3 Religions

82. Le peuplement du District est issu d'un brassage ethnique complexe mixant les populations venues du nord (Sénoufo) majoritairement musulmans, les populations venues de l'est (Aissabou, Ngban...). Ce brassage interculturel et interreligieux explique l'hétérogénéité des religions pratiquées dans le District qui affiche 36 % de chrétiens, 25 % de musulmans et 21 % d'animistes. 16 % de la population est sans religion.

Carte 12 : Répartition de la population selon le type de religion pratiquée

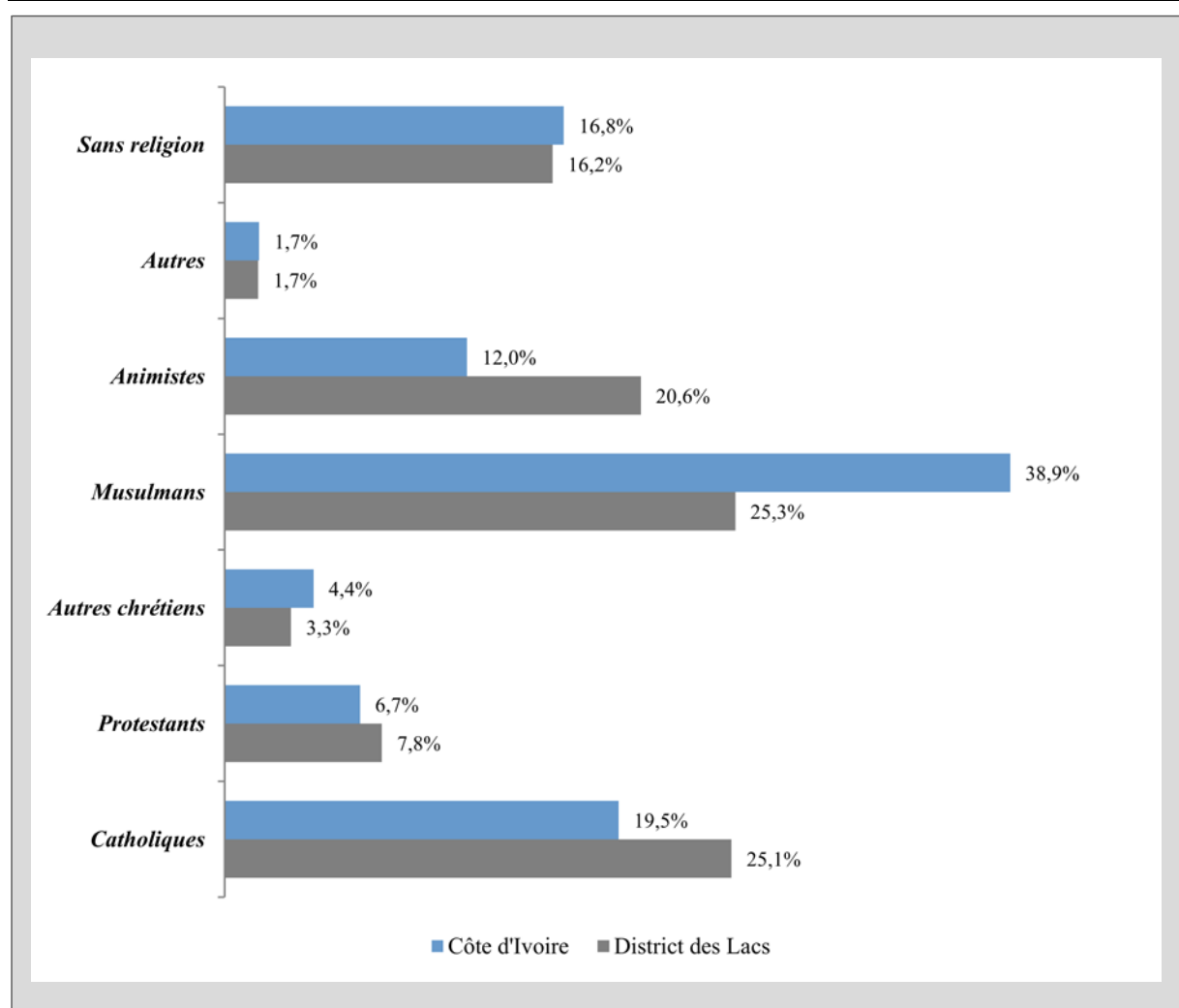


83. Les régions du Moronou et de l'Iffou, situées au sud et à l'est, enregistrent une majorité de chrétiens catholiques avec près de 50 % de la population qui pratiquent cette religion. Les animistes sont majoritaires dans les autres régions Districts, à l'exception des départements du nord-est. Ainsi, si près de la moitié des habitants du Bélier sont animistes, la population du département de Prikro est aux trois quarts musulmane.

Tableau 6 : Poids des religions pratiquées par département (en %)

Région	Département	Catholique (%)	Protestant (%)	Autres chrétiens (%)	Musulmans (%)	Animiste (%)	Autre (%)	Sans religion (%)
Bélier	Tiebissou	6,4	9,0	3,8	10,4	48,1	4,1	18,2
	Toumodi	16,3	8,8	3,4	19,9	33,7	3,1	14,8
Iffou	Daoukro	25,9	5,7	2,4	26,7	20,8	0,8	17,6
	M'Bahiakro	12,9	4,2	0,6	57,4	13,3	0,3	11,2
Moronou	Bongouanou	43,8	6,0	4,4	24,5	4,1	1,4	15,7
N'Zi	Bocanda	17,3	17,5	2,7	9,5	37,7	0,7	14,6
	Dimbokro	19,2	8,5	4,7	19,0	21,5	2,4	24,7
District		25,1	7,8	3,3	25,3	20,6	1,7	16,2

Source : INS – RGPH 1998

Chiffres clés 9 : Religions

I.3.4 Caractéristiques démographiques

I.3.4.1 Démographie

84. Le District des Lacs compte 1 258 604 millions d'habitants selon le RGPH 2014, soit 5,2 % de la population nationale. La répartition de la population est équilibrée entre les quatre régions du District.
85. Les régions du Moronou et du Béliér sont les plus peuplées avec respectivement 28 % et 27,5 % de la population du District. Le reste de la population est réparti entre la région du N'Zi (20 %) et la région de l'Iffou (24,5 %).

Tableau 7 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (2014)

Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total
Bélier	Didiévi	Boli	6 193	7 085	13 278
		Didiévi	11 097	11 413	22 510
		Molonou-Blé	10 850	12 498	23 348
		Raviart	7 934	9 179	17 113
		Tié-N'Diékro	8 140	9 310	17 450
	Total Didiévi		44 214	49 485	93 699
	Tiébissou	Lomokankro	7 333	7 502	14 835
		Molonou	10 571	9 569	20 140
		Tiébissou	26 286	25 253	51 539
		Yakpabo-Sakassou	5 924	6 296	12 220
	Total Tiébissou		50 114	48 620	98 734
	Djékanou	Bonikro	3 416	3 004	6 420
		Djékanou	10 326	9 764	20 090
	Total Djékanou		13 742	12 768	26 510
	Toumodi	Angonda	7 000	7 272	14 272
		Kokoumbo	12 572	12 078	24 650
		Kpouébo	13 681	11 792	25 473
		Toumodi	31 399	32 031	63 430
	Total Toumodi		64 652	63 173	127 825
Total Région			172 722	174 046	346 768
Iffou	Daoukro	Akpassanou	3 067	3 111	6 178
		Ananda	5 941	6 079	12 020
		Daoukro	37 250	35 884	73 134
		Ettrokro	8 915	7 577	16 492
		N'Gattakro	7 124	6 356	13 480
		Ouéllé	13 601	13 920	27 521
		Samanza	5 463	4 797	10 260
	Total Daoukro		81 361	77 724	159 085
	M'Bahiakro	Bonguéra	9 181	9 379	18 560
		Kondossou	5 538	5 782	11 320
		M'Bahiakro	24 907	24 981	49 888
	Total M'Bahiakro		39 626	40 142	79 768
	Priko	Anianou	2 959	2 855	5 814
		Famienkro	5 760	5 457	11 217
		Koffi-Amonkro	5 993	5 900	11 893
		Nafana	5 445	5 178	10 623
		Priko	16 628	16 614	33 242
	Total Priko		36 785	36 004	72 789
Total Région			157 772	153 870	311 642

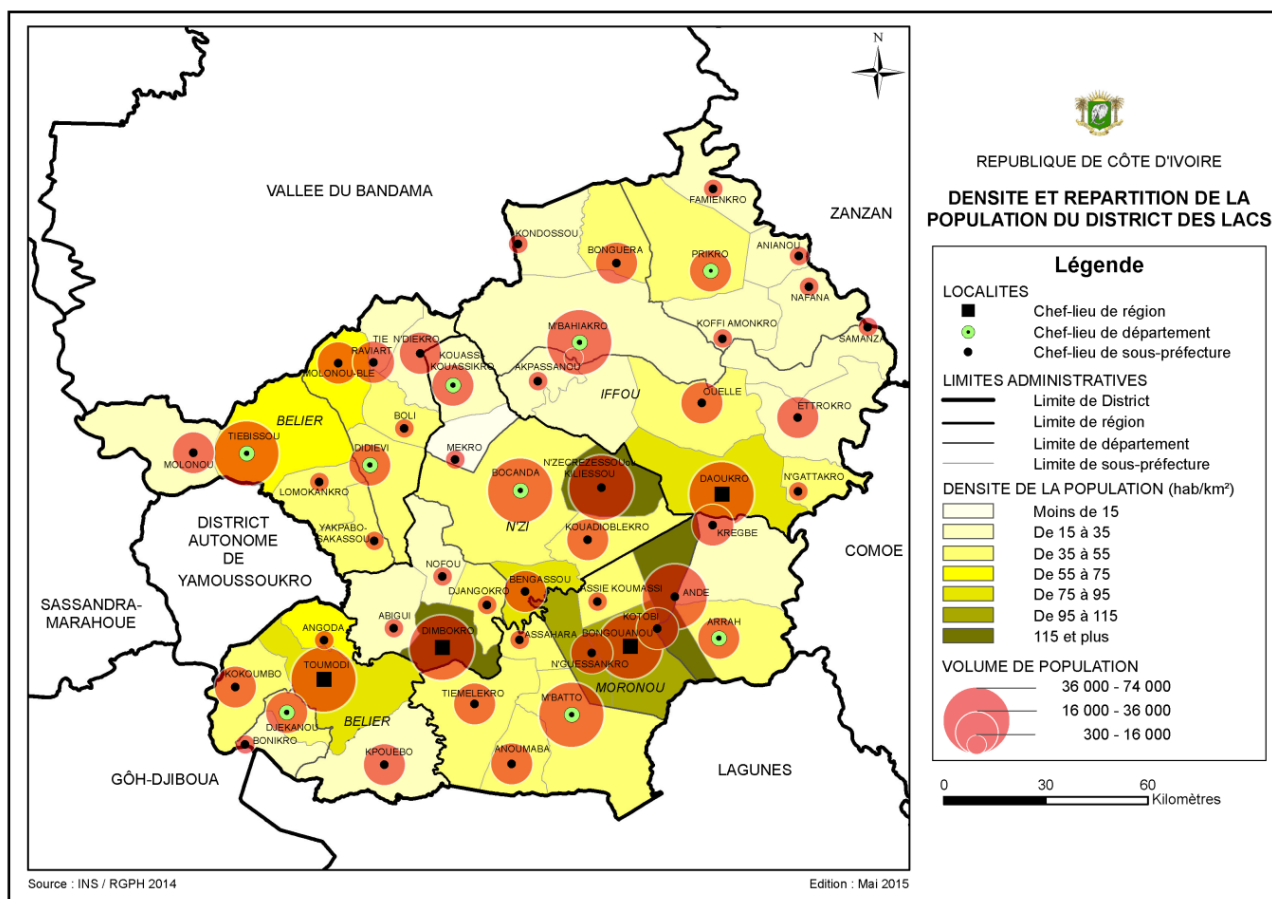
Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total
N'Zi	Bocanda	Bengassou	11 016	11 875	22 891
		Bocanda	29 674	30 509	60 183
		Kouadioblékro	8 438	8 849	17 287
		N'Zécrézéssou	13 136	13 413	26 549
	Total Bocanda		62 264	64 646	126 910
	Dimbokro	Abigui	4 612	4 403	9 015
		Diangokro	5 120	5 331	10 451
		Dimbokro	32 785	32 172	64 957
		Nofou	3 320	3 313	6 633
	Total Dimbokro		45 837	45 219	91 056
	Kouassi-Kouassikro	Kouassi-Kouassikro	11 024	12 093	23 117
		Mékro	3 168	3 327	6 495
Total Kouassi-Kouassikro		14 192	15 420	29 612	
Total Région			122 293	125 285	247 578
Moronou	M'Batto	Anoumaba	10 149	9 314	19 463
		Assahara	3 734	3 493	7 227
		M'Batto	26 695	24 312	51 007
		Tiémélékro	15 307	13 960	29 267
	Total M'Batto		55 885	51 079	106 964
	Arrah	Arrah	17 109	16 263	33 372
		Kotobi	12 805	12 869	25 674
		Krégbé	10 954	10 345	21 299
	Total Arrah		40 868	39 477	80 345
	Bongouanou	Andé	27 058	24 668	51 726
		Assié-Koumassi	7 250	8 292	15 542
		Bongouanou	31 758	31 233	62 991
		N'Guéssankro	17 974	17 074	35 048
	Total Bongouanou		84 040	81 267	165 307
Total Région			180 793	171 823	352 616
Total District			633 580	625 024	1 258 604

Source : INS-RGPH 2014

I.3.4.2 Distribution spatiale

86. La région du Moronou concentre près de 28 % de la population du District soit 352 616 habitants. Le reste de la population est réparti entre la région Bélier (27,5 %), N'Zi (20 %) et la région de l'Iffou (24,5 %).

Carte 13 : Densité et répartition de la population par région



87. La densité de population du District s'établit à 48,5 hab/km² en deçà de la densité de population au niveau national de 70,3 hab/km², mais avec toutefois de fortes disparités interrégionales :
- La région du Moronou au sud affiche une densité de population de 64,05 hab/km² avec des sous-préfectures au-dessus des 150 hab/km² (Kotobi, Andé).
 - La région du Bélier présente une densité de population de 51,51 hab/km² avec un maximum dans la sous-préfecture de Toumodi, chef-lieu de région (78,41 hab/km²).
 - La région du N'Zi affiche une densité de population de 51,88 hab/km² fortement portée par la sous-préfecture de Dimbokro (167,4 hab/km²).
 - La région de l'Iffou est moins dense avec 34,85 hab/km². La sous-préfecture de Daoukro est la seule exception avec 83,11 hab/km².

Tableau 8 : Densité de population par sous-préfecture (hab/km²) — 2014

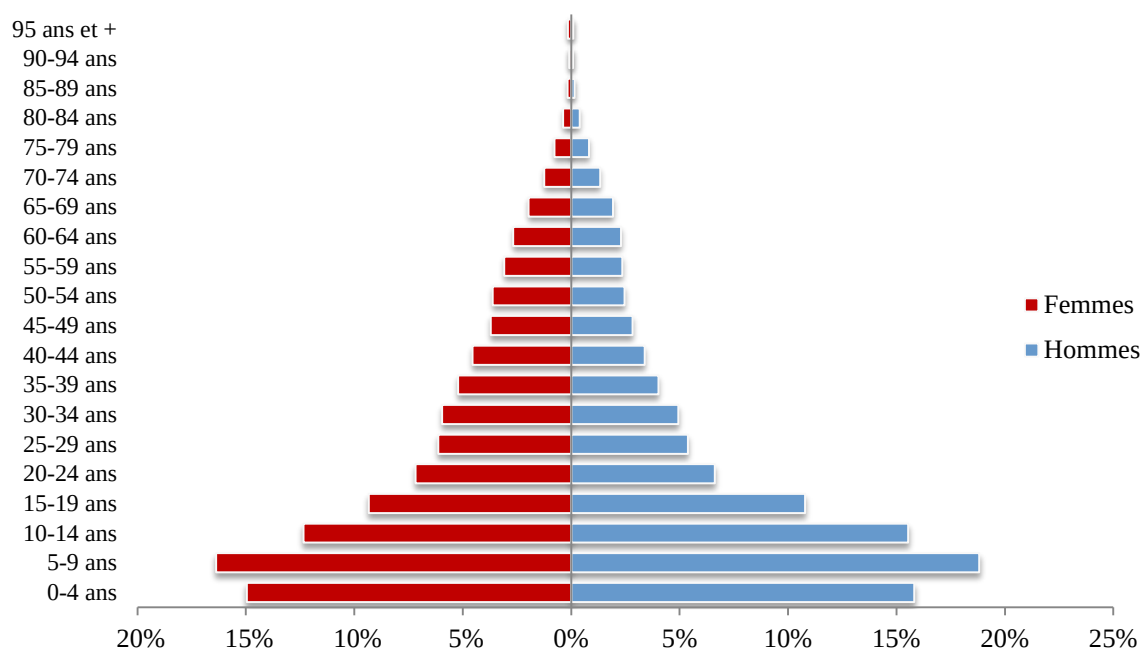
Région	Département	Sous-préfecture	Population (2014)	Densité (hab/km²)
Bélier	Didiévi	Boli	13 278	40,73
		Didiévi	22 510	50,36
		Molonou-Blé	23 348	59,56
		Raviart	17 113	65,82
		Tié-N'Diévro	17 450	59,76
	Total Diédiévi		93 699	54,57
	Tiébissou	Lomokankro	14 835	41,79
		Molonou	20 140	27,93
		Tiébissou	51 539	56,95
		Yakpabo-Sakassou	12 220	35,84
	Total Tiébissou		98 734	42,52
	Djékanou	Bonikro	6 420	60,57
		Djékanou	20 090	69,52
	Total Djékanou		26 510	67,11
	Toumodi	Angonda	14 272	58,49
		Kokoumbo	24 650	52,22
		Kpouébo	25 473	32,95
		Toumodi	63 430	78,41
	Total Toumodi		127 825	55,62
Total Région du Bélier			346 768	51,51
Iffou	Daoukro	Akpassanou	6 178	20,46
		Ananda	12 020	22,38
		Daoukro	73 134	83,11
		Ettrokro	16 492	22,97
		N'Gattakro	13 480	52,45
		Ouéllé	27 521	37,75
		Samanza	10 260	21,46
	Total Daoukro		159 085	40,78
	M'Bahiakro	Bonguéra	18 560	41,43
		Kondossou	11 320	24,61
		M'Bahiakro	49 888	31,14
	Total M'Bahiakro		79 768	31,78
	Prikro	Anianou	5 814	23,54
		Famienkro	11 217	24,60
		Koffi-Amonkro	11 893	27,85
		Nafana	10 623	19,89
		Prikro	33 242	38,30
	Total Prikro		72 789	28,75
Total Région de l'Iffou			311 642	34,85

Région	Département	Sous-préfecture	Population (2014)	Densité (hab/km²)
N'Zi	Bocanda	Bengassou	22 891	70,00
		Bocanda	60 183	45,32
		Kouadioblékro	17 287	39,83
		N'Zécrézéssou	26 549	56,37
	Total Bocanda		126 910	49,57
	Dimbokro	Abigui	9 015	17,20
		Diangokro	10 451	40,35
		Dimbokro	64 957	167,41
		Nofou	6 633	18,58
	Total Dimbokro		91 056	59,59
	Kouassi-Kouassikro	Kouassi-Kouassikro	23 117	54,78
		Mékro	6 495	24,79
Total Kouassi-Kouassikro		29 612	43,29	
Total Région du N'Zi			247 578	51,88
Moronou	M'Batto	Anoumaba	19 463	53,18
		Assahara	7 227	35,43
		M'Batto	51 007	50,50
		Tiémélékro	29 267	35,74
	Total M'Batto		106 964	44,59
	Arrah	Arrah	33 372	53,83
		Kotobi	25 674	162,49
		Krégbé	21 299	27,77
	Total Arrah		80 345	52,00
	Bongouanou	Andé	51 726	163,17
		Assié-Koumassi	15 542	54,34
		Bongouanou	62 991	101,76
		N'Guéssankro	35 048	103,39
	Total Bongouanou		165 307	105,90
Total Région du Moronou			352 616	64,05
Total District			1 258 604	48,50

Source : INS - RGPH 2014

I.3.4.3 Pyramides des âges et parité

88. Le District fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler l'ancienne boucle du cacao qui s'est à présent déplacée dans le sud-ouest du pays. Offrant de moins en moins de possibilités pour les cultures de rente, sources de revenus pour les populations paysannes, les populations ont dû migrer vers des terres plus fertiles en matière de cacaoculture, expliquant le déficit d'hommes dans ces zones.
89. L'allure des pyramides des âges des régions du District est révélatrice de cette situation avec une base large signe d'une forte fécondité (près de 50 % de la population est âgée de moins de 15 ans) et une partie médiane concave qui atteste du départ des personnes adultes vers des Districts offrant plus de possibilités d'emplois.

Figure 8 : Pyramide des âges du District des Lacs

Source : INS —RGPH 1998

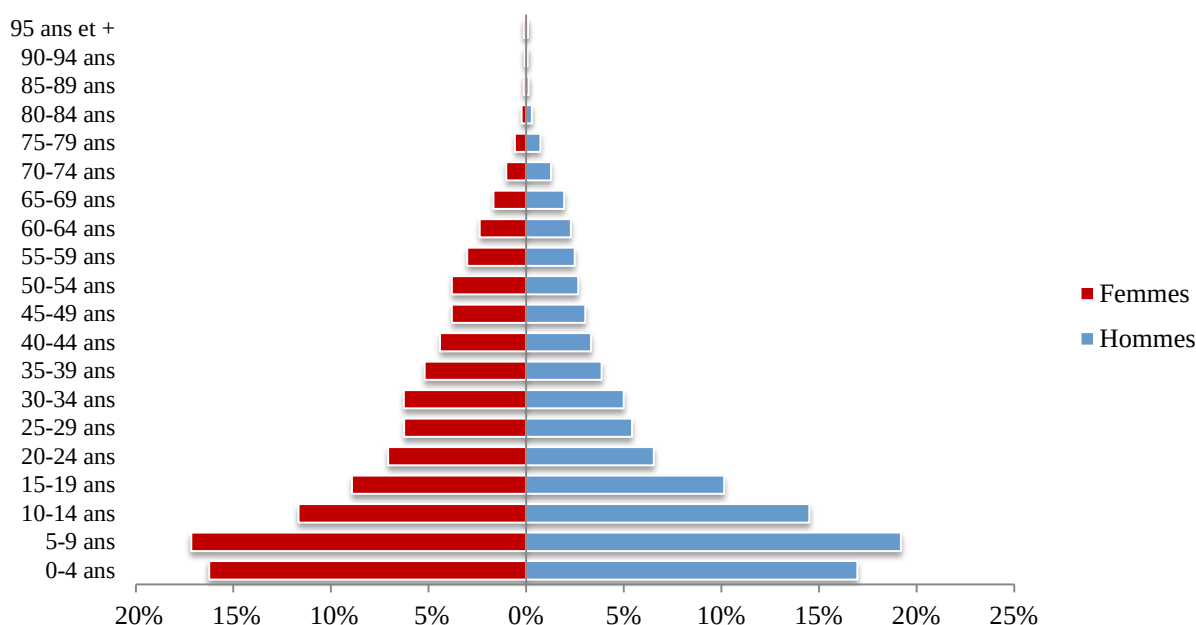
Tableau 9 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge (en %)

Région/ Tranche d'âge	Bélier (%)		N'Zi (%)		Iffou (%)		Moronou (%)	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
0-4 ans	15,5	15,0	15,4	14,2	17,0	16,2	15,3	14,3
5-9 ans	18,1	16,2	19,8	16,2	19,2	17,2	18,3	15,9
10-14 ans	15,7	12,5	16,0	12,1	14,5	11,7	16,0	13,1
15-19 ans	11,4	9,5	10,8	9,5	10,1	8,9	10,9	9,5
20-24 ans	6,6	7,3	6,2	6,8	6,5	7,1	7,0	7,4
25-29 ans	5,4	6,0	4,9	5,4	5,4	6,2	5,6	6,6
30-34 ans	5,2	5,6	4,5	5,3	5,0	6,3	5,0	6,4
35-39 ans	4,3	4,9	3,8	4,9	3,9	5,2	4,1	5,6
40-44 ans	3,3	4,1	3,4	4,7	3,3	4,4	3,4	4,9
45-49 ans	2,6	3,3	2,9	4,1	3,0	3,8	2,8	3,7
50-54 ans	2,2	3,4	2,3	3,8	2,7	3,8	2,6	3,5
55-59 ans	2,3	3,1	2,4	3,7	2,5	3,0	2,3	2,8
60-64 ans	2,2	2,7	2,4	3,3	2,3	2,4	2,3	2,5
65-69 ans	1,8	2,4	2,1	2,5	2,0	1,7	1,9	1,6
70-74 ans	1,5	1,6	1,5	1,6	1,3	1,0	1,2	1,0
75-79 ans	0,9	1,1	1,0	0,9	0,7	0,6	0,7	0,6
80-84 ans	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3
85-89 ans	0,2	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
90-94 ans	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
95 ans et +	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1

Source : INS —RGPH 1998

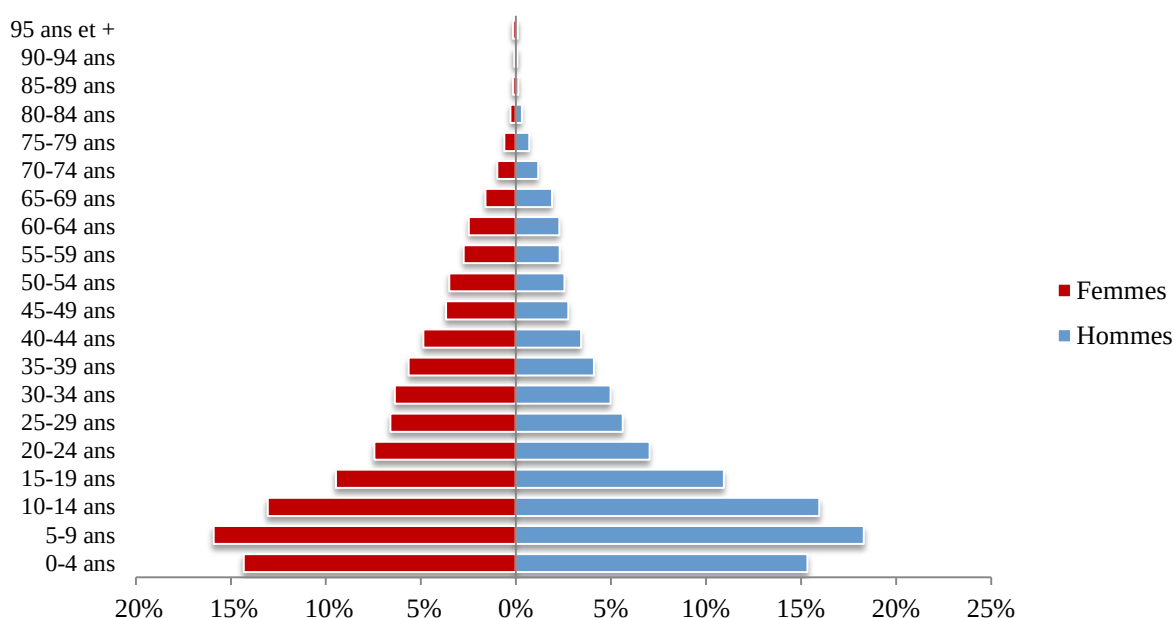
90. La région de l'Iffou est la région qui compte la proportion d'enfants la plus forte (36 % de 0 à 9 ans contre 35 % dans la région du N'zi et 33 % dans les régions du Moronou et du Bélier). La région du N'zi est également la région qui compte la plus forte proportion de femmes (51,67 %).

Figure 9 : Pyramide des âges de la région de l'Iffou



Source : INS —RGPH 1998

Figure 10 : Pyramide des âges de la région du Moronou

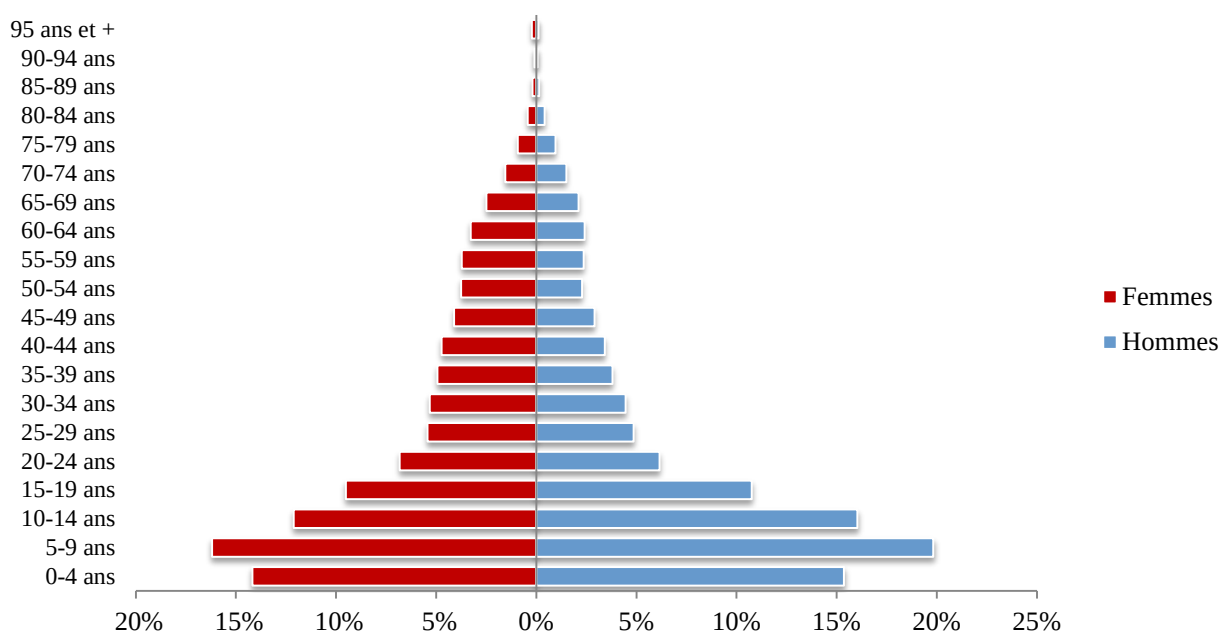


Source : INS —RGPH 1998

91. Les régions du N'Zi et du Bélier présentent une part relativement importante des personnes de 60 ans et plus (environ 8,5 % de la population) alors que les régions du Moronou et d'Iffou affichent des taux de 6,7 %. Ces taux restent largement supérieurs à la moyenne nationale de 4 %. Cela peut s'expliquer par le fait que le départ des personnes en âge de reproduction (15-50 ans) a

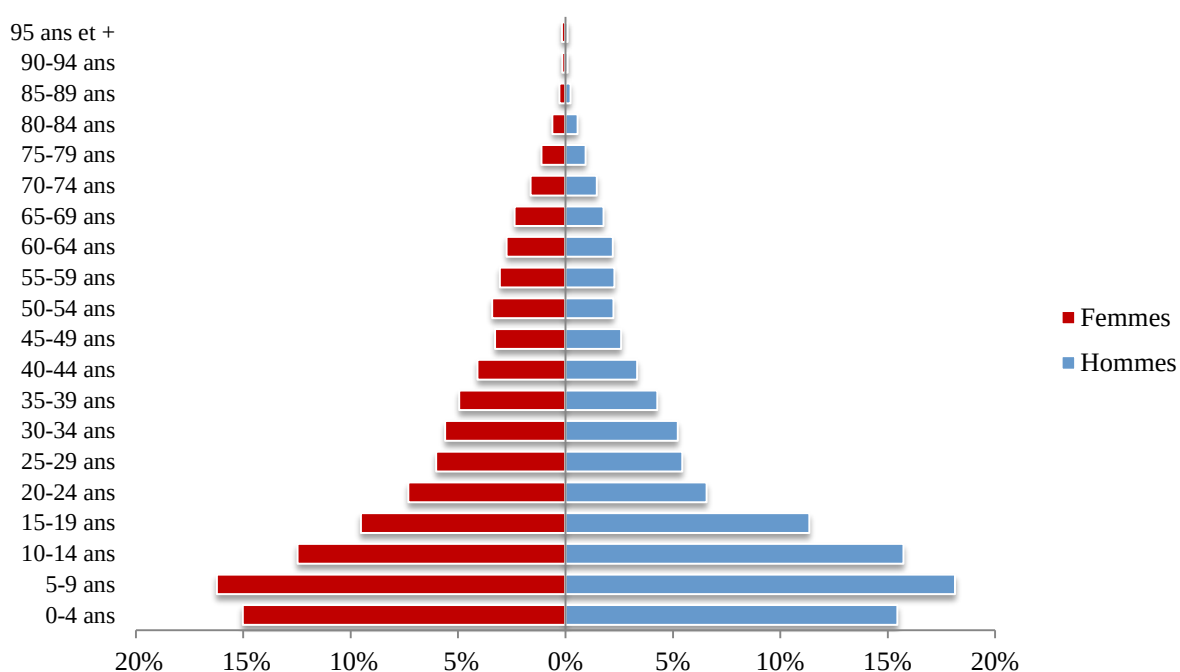
entraîné un vieillissement de la population. Cet exode a provoqué l'augmentation de la proportion des personnes âgées.

Figure 11 : Pyramide des âges de la région du N'Zi



Source : INS —RGPH 1998

Figure 12 : Pyramide des âges de la région du Béliér



Source : INS —RGPH 1998

I.3.4.4 Nuptialité

92. La proportion de population mariée est un indicateur illustrant le poids des traditions et de la religion dans les districts de Côte d'Ivoire. Ainsi, une dichotomie réelle existe entre les districts du nord où la religion musulmane prédomine et où une grande importance est donnée au mariage, et les districts de la moitié sud où la proportion de population mariée diminue. Le mariage est un contrat liant deux familles et non deux individus ; il est soumis à des prohibitions entre certains clans et castes et à des règles prescriptives. Enfin, rassembler la dot est une épreuve longue et difficile, tant pour le jeune dépendant que pour le budget de la famille.
93. Le District des Lacs est composé de 44,3 % d'individus célibataires avec une prédominance d'hommes (55,2 % d'hommes célibataires contre seulement 34,5 % de femmes). Le District compte 38,5 % de couples légalement mariés et 8,7 % d'union consensuelle. La proportion de population mariée légalement est plus importante dans le nord-est du District dans la région de l'Iffou où la population est majoritairement musulmane (47,2 % pour le département de M'Bahiakro et 38,9 % pour Daoukro).
94. À l'inverse, le centre et l'ouest du District affichent des proportions de population mariée plus faible (31,6 % à Dimbokro et 33,1 % à Tiebissou).

Tableau 10 : État matrimonial par département

Région	Département	Célibataire ⁶ (%)	Union consensuelle ⁷ (%)	Marié ⁸ (%)	Divorcé ⁹ (%)	Veuf ¹⁰ (%)
Bélier	Tiébissou	45,9	10,6	33,1	2,6	7,8
	Toumodi	47,0	12,7	32,8	2,0	5,7
Iffou	Daoukro	45,4	8,1	38,9	2,1	5,0
	M'Bahiakro	37,6	7,0	47,2	1,9	6,3
Moronou	Bongouanou	44,8	7,2	40,1	3,2	4,7
N'Zi	Bocanda	38,2	8,6	40,1	3,4	9,7
	Dimbokro	51,6	9,2	31,6	2,0	5,6
Moyenne District		44,3	8,7	38,5	2,6	6,0

Source : INS - RGPH 1998

⁶ Cf. Glossaire

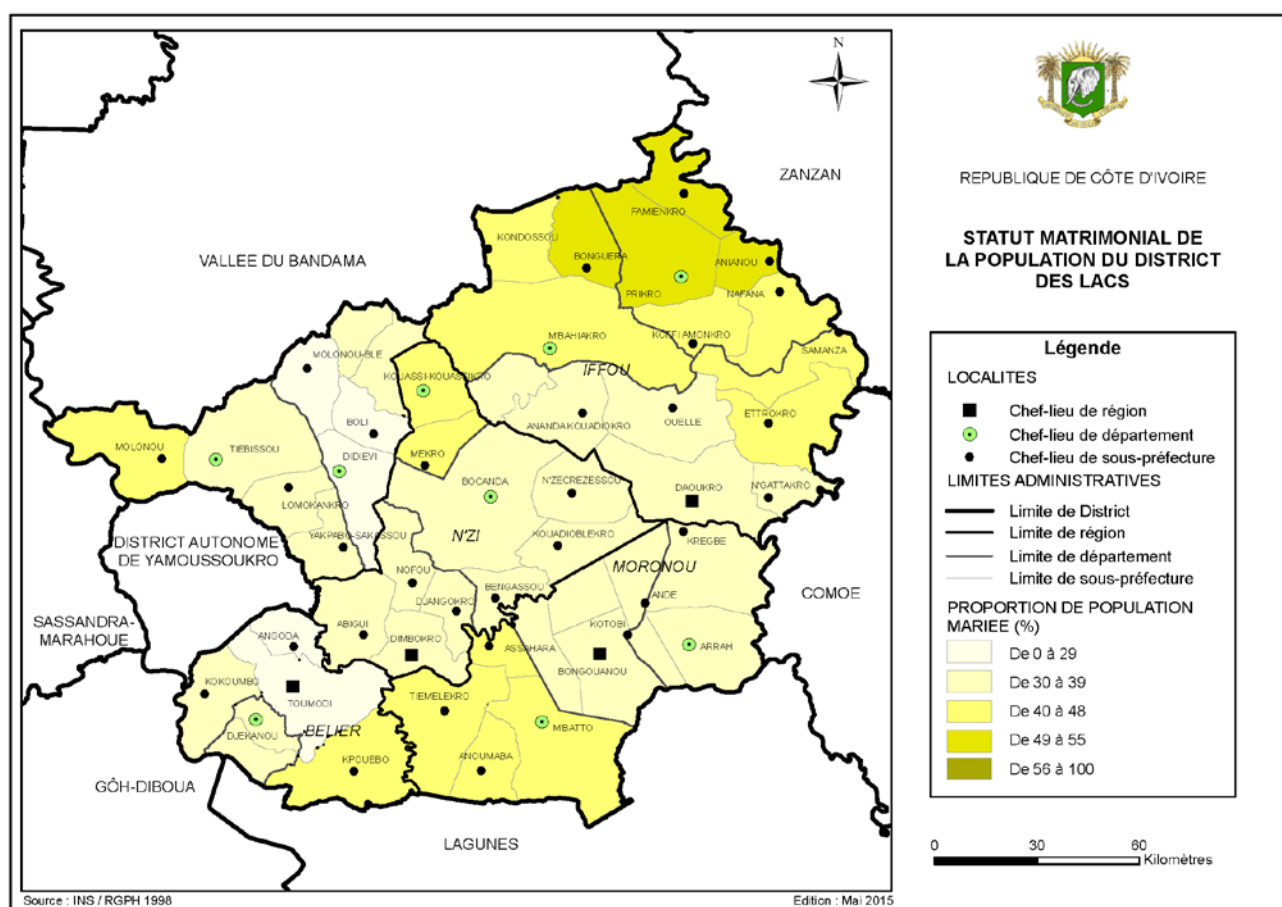
⁷ Cf. Glossaire

⁸ Cf. Glossaire

⁹ Cf. Glossaire

¹⁰ Cf. Glossaire

Carte 14: Statut matrimonial du District des Lacs



95. Le taux de polygamie s'élève à 18,4 %, en dessous de la moyenne nationale (19,4 %). Ce taux est plus élevé dans la région de l'Iffou (27,6 % dans le département de M'Bahiakro et 19,7 % à Daoukro) que dans les autres régions (14,5 % dans le département de Tiebissou et 10,5 % dans à Dimbokro).
96. La région de l'Iffou présente des taux élevés de mariage précoce (2,8 % et 2,0 % pour les départements de M'Bahiakro et Daoukro) alors que ce taux n'est que de 0,8 % dans le département de Dimbokro.

Tableau 11: Statistiques sur la nuptialité par département

Région	Département	Population âgée de 12 ans et plus			Population âgée de 12 à 17 ans		
		Taux de polygamie (homme) en %	Nb moyen d'épouses par homme marié	Taux de rupture d'union (%)	Taux de mariage précoce (%)	Importance d'unions consensuelles (%)	Taux de rupture d'union (%)
Bélier	Tiébissou	14,5	1,3	23,9	1,1	2,3	6,2
	Toumodi	16,3	1,2	18,9	1,4	2,0	6,8
Iffou	Daoukro	19,7	1,3	15,4	2,0	1,9	5,6
	M'Bahiakro	27,6	1,5	14,8	2,8	1,7	3,4
Moronou	Bongouanou	18,3	1,3	16,5	2,5	1,6	6,2
N'Zi	Bocanda	18,7	1,5	11,6	1,7	2,9	14,8
	Dimbokro	10,5	1,2	19,5	0,8	2,0	11,4
Moyenne District		18,4	1,32	16,88	1,95	1,94	7,23

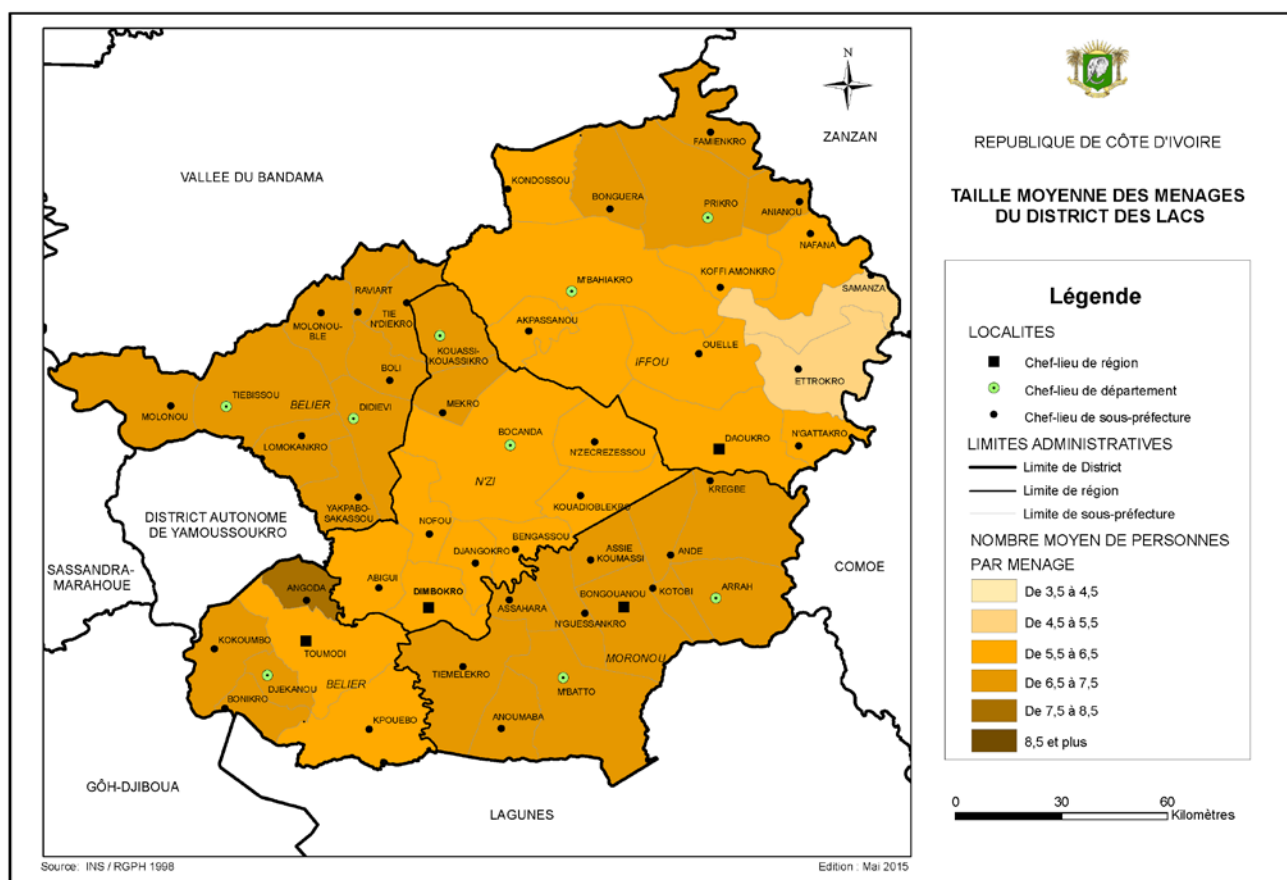
Source : INS - RGPH 1998

97. Le District des Lacs compte près de 125 000 ménages, d'une taille moyenne de 6,74 individus par ménage, avec un nombre de personnes par ménage plus élevé dans la région du Moronou (7,8). La région du Moronou présente également une densité des ménages plus importante de 6,40 ménages/km².

Tableau 12 : Nombre taille et densité des ménages par région

Région	Nombre de ménages	Nombre moyen de ménages/km ²	Taille moyenne des ménages
Bélier	27 581	4,10	6,42
Iffou	35 003	3,91	6,32
N'Zi	26 451	5,54	6,25
Moronou	35 208	6,40	7,80
District	124 243	4,79	6,74

Source : INS – RGPH 1998

Carte 15 : Taille moyenne des ménages du District des Lacs

I.3.4.5 Fécondité

98. Le District des Lacs compte plus de 405 000 femmes en âge de procréer (FAP) soit 27,4 % de la population. Ce ratio en ligne avec la moyenne nationale (27,7 %) présente quelques disparités puisque la région de l'Iffou compte 28,1 % de FAP.

Tableau 13 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par région

Région	Population	FAP ¹¹	% FAP
Moronou	352 616	97 669	27,6 %
Bélér	346 768	91 416	26,3 %
N'zi	247 578	66 609	26,9 %
Iffou	311 642	87 735	28,1 %
Total District	1 478 378	343 429	23,2 %

Source : MSLS – Annuaire statistique 2013

¹¹ Cf. Glossaire

99. Le District des Lacs présente un taux brut de natalité d'environ 36 naissances vivantes pour 1 000 personnes soit 4,5 points de moins que la moyenne nationale de 40,7 naissances vivantes pour 1 000 personnes, mais bien au-dessus de la moyenne mondiale de 18,7¹².
100. Ce taux pourtant élevé dans les départements de Toumodi, Tiebissou et M'Bahiakro (environ 40 naissances pour 1 000 personnes) est contrebalancé par les départements plus peuplés de Dimbokro et Bongouanou qui affichent des taux bruts de natalité inférieurs à 35 naissances pour 1 000 personnes. Ces différences peuvent être expliquées par des différences culturelles présentes au sein des ethnies habitant les différentes régions du District.

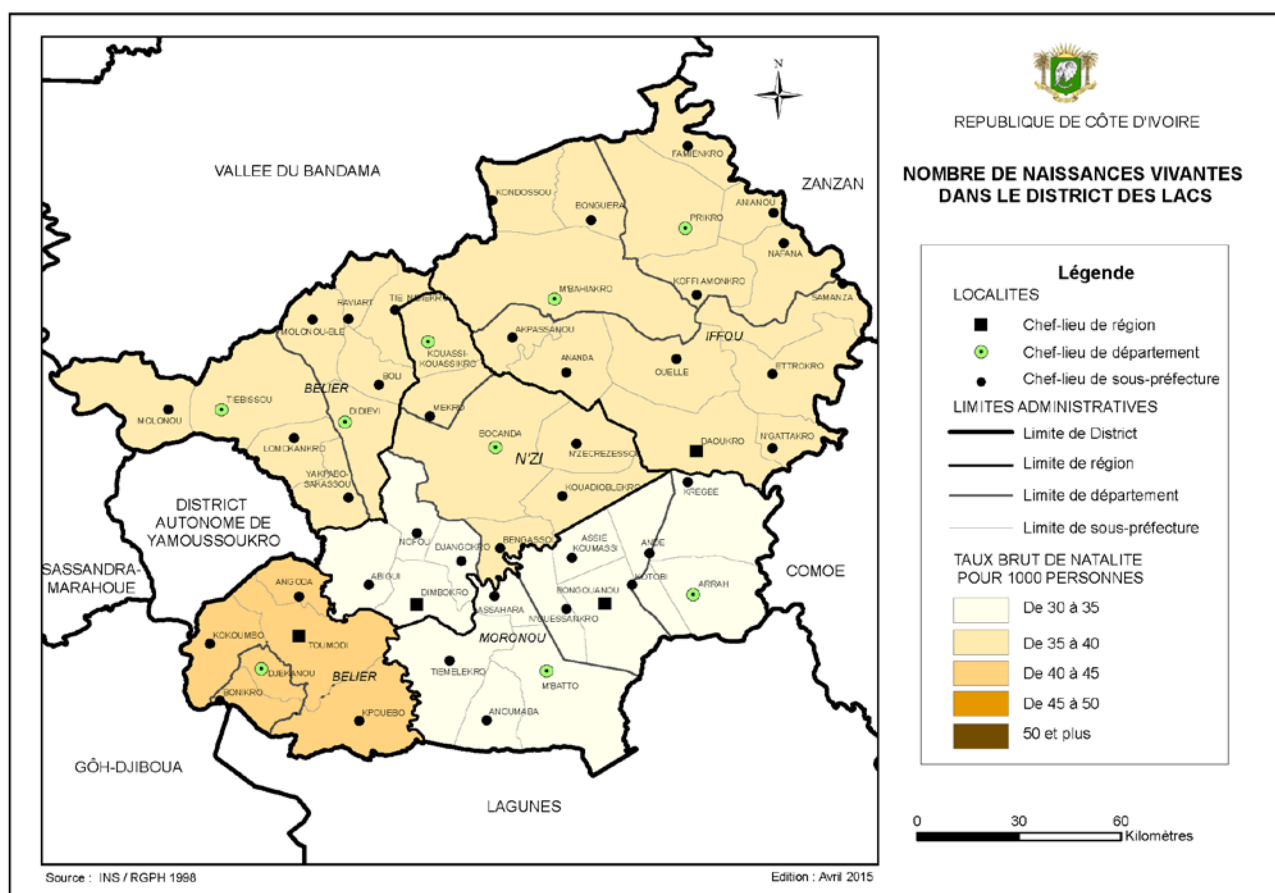
Tableau 14: Taux brut de natalité et âge moyen des femmes à la maternité par région

Taux brut de natalité	Département	Taux brut de natalité (/1000 personnes)	Age moyen des femmes à la maternité
Bélier	Tiébissou	38,50	28,40
	Toumodi	41,20	29,60
Iffou	Daoukro	36,50	29,80
	M'Bahiakro	38,70	29,30
Moronou	Bongouanou	34,90	29,40
N'Zi	Bocanda	37,70	29,30
	Dimbokro	32,00	29,30
Moyenne District		36,69	29,36
Côte d'Ivoire		40,7	30,2

Source : INS - RGPH 1998

¹² CIA - 2014

Carte 16 : Taux de natalité du District



101. Le taux brut de reproduction (TBR), soit le nombre moyen de filles mises au monde par une femme au cours de sa vie reproductive, s'établit à 2,8 pour les femmes ivoiriennes en ligne avec la moyenne nationale (2,8).

Tableau 15: Taux brut de reproduction du District

Taux Brut de Reproduction	Femmes Ivoiriennes	Femmes Etrangères
Total District	2,8	2,5
Côte d'Ivoire	2,8	2,7

Source : INS - RGPH 1998

102. L'indice synthétique de fécondité (ISF) du District, soit le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive, s'établit à 5,7 enfants avec toutefois de fortes disparités régionales.
103. La dynamique de fécondité est plus élevée dans la région du Bélier où le département de Toumodi présente l'ISF et le taux global de fécondité (TGF) les plus élevés (6,4 enfants en moyenne par femme et 197,6 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer).

104. À l'inverse, la région du N'Zi présente une natalité plus modérée notamment à Dimbokro qui affiche un ISF de 4,9 et un taux global de fécondité de 145,9 naissances pour 1 000 femmes en âges de procréer.

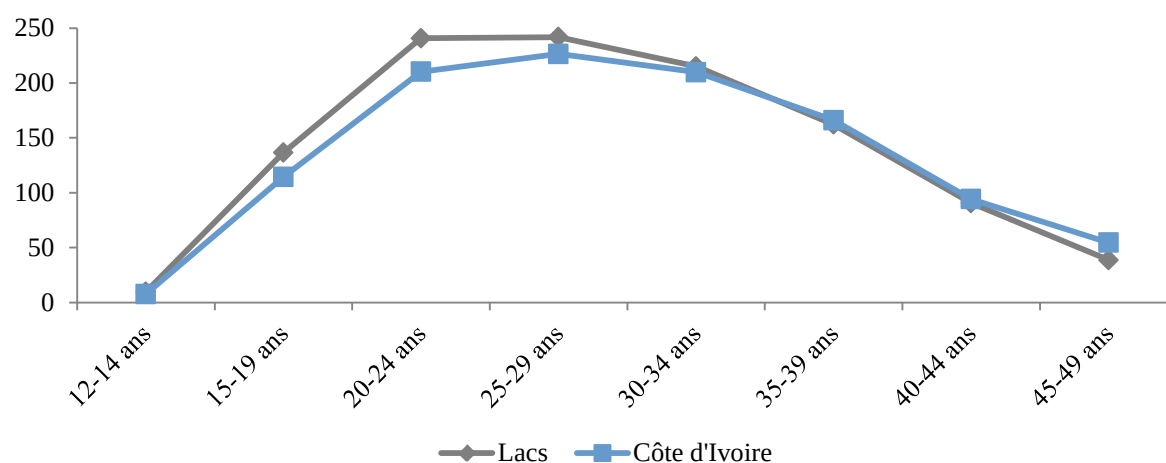
Tableau 16 : Indices synthétiques de fécondité et taux global de fécondité par département

Région	Département	Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme)	Taux Global de fécondité (nbr de naissance pour 1 000 FAP)
Bélier	Toumodi	6,4	197,6
	Tiébissou	6,3	191,5
Iffou	Daoukro	5,6	169,1
	M'Bahiakro	6,1	181,2
Moronou	Bongouanou	5,2	154,8
N'Zi	Bocanda	6,3	181,7
	Dimbokro	4,9	145,9
Moyenne District		5,7	179,4
Côte d'Ivoire		5,4	167,2

Source : INS - RGPH 1998

105. L'analyse par tranche d'âge permet de souligner le fait que la fécondité est plus élevée au sein des tranches d'âge 20-24 ans (241 naissances pour 1 000 FAP), 25-29 ans (242 naissances) et 30-34 ans (215 naissances) en ligne avec les courbes relatives à la nuptialité révélant des noces et des naissances précoces.

Figure 13: Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (en nombre de naissances pour 1000 FAP¹³)



Source : INS - RGPH 1998

¹³ Cf. Glossaire

I.3.4.6 Composition de la population et mouvements migratoires

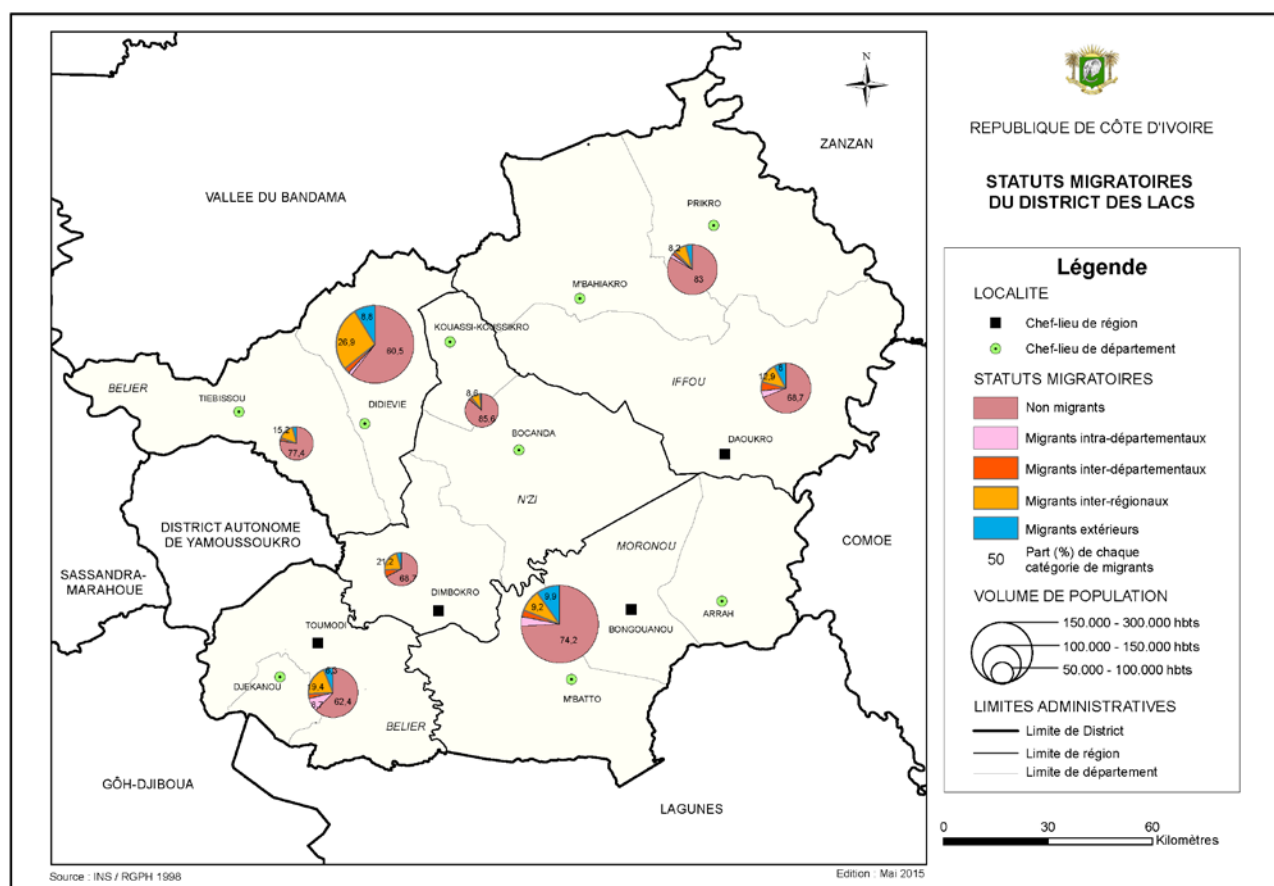
106. Alors que la moyenne nationale de non-migrants dans les différents Districts est de 57 %, le District des Lacs affiche un taux de non-migrants de 74 % ce qui manifeste le peu d'attraction que le District exerce sur l'extérieur.
107. Le taux de migrants interrégionaux s'établit à 12,6 % contre 22,6 % au niveau national. Ce taux chute même à 8,2 % à M'Bahiakro. Il en est de même pour les migrants extérieurs qui ne représentent que 6,5 % de la population du District (2 % dans le département de Bocanda).

Tableau 17 : Statuts migratoires par département

Région	Département	Indice de stabilité résidentielle (%)	Statut migratoire de la population résidente (%)				
			Non-migrants	Migrants intra-départementaux	Migrants inter-départementaux	Migrants inter-régionaux	Migrants extérieurs
Bélier	Tiébissou	50,4	77,4	0,0	3,3	15,2	4,1
	Toumodi	47,6	62,4	8,7	3,2	19,4	6,3
Iffou	Daoukro	52,7	68,7	4,3	6,0	12,9	8,0
	M'Bahiakro	60,3	83,0	2,3	2,2	8,2	4,2
Moronou	Bongouanou	61,3	74,2	3,9	2,8	9,2	9,9
N'Zi	Bocanda	44,2	85,6	0,8	3,0	8,6	2,0
	Dimbokro	43,9	67,4	0,0	6,9	21,2	4,5
Moyenne District		53,7	73,9	3,3	3,7	12,6	6,5
Côte d'Ivoire		66,6	57,3	3,1	2,9	22,6	14,0

Source : INS – RGPH 1998

Carte 17 : Statuts migratoires du District

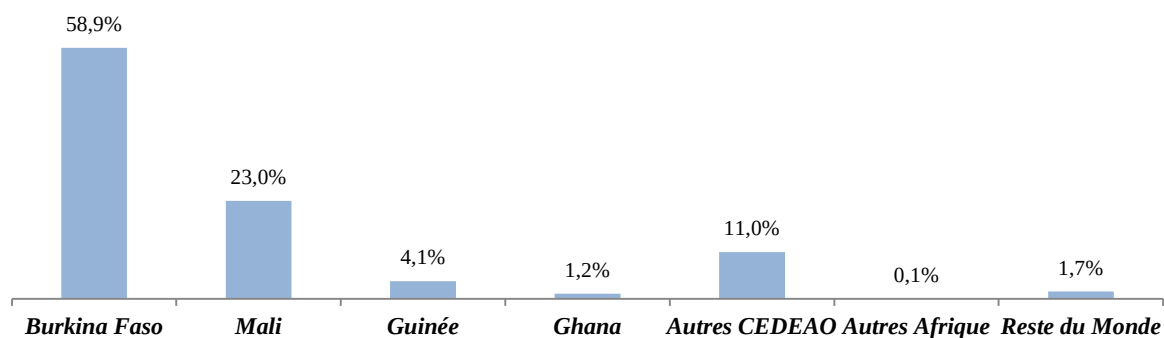


108. La population d'origine ivoirienne est majoritaire dans l'ensemble du District des Lacs. Des disparités existent entre les différents départements du District :

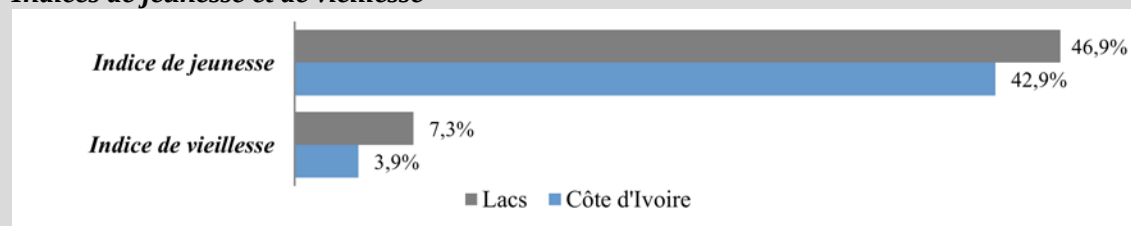
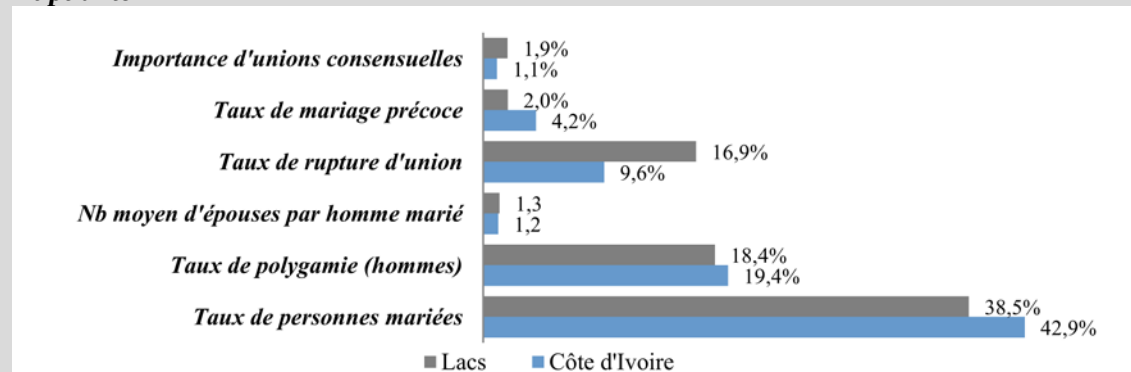
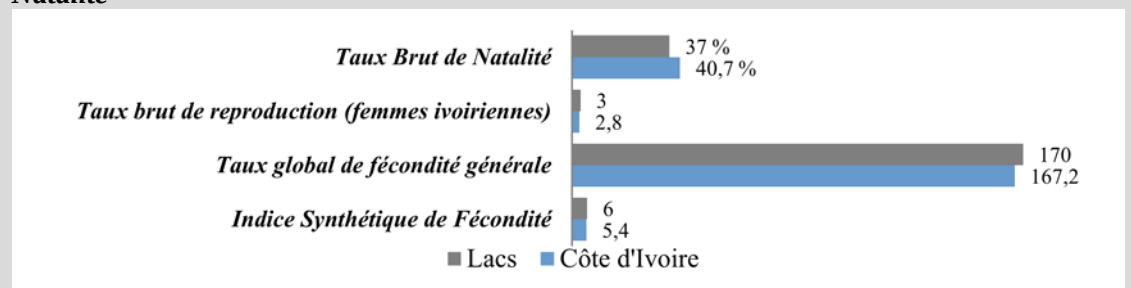
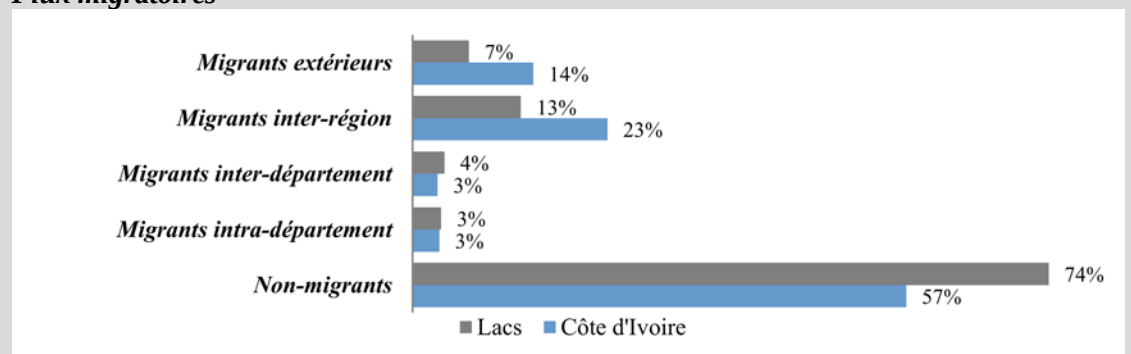
- Les départements de Tiebiessou, Toumodi, M'Bahiakro, Dimbokro et Bocanda sont composés à plus de 90 % de population ivoirienne. Dimbokro représente par ailleurs la ville constituée du maximum d'Ivoiriens en proportion avec 98 %.
- Le département de Daoukro pour sa part affiche un taux légèrement inférieur avec 85 %.

109. Les migrants extérieurs proviennent en majorité du Burkina Faso à hauteur de 58,9 % suivis des Maliens (23 %).

Figure 14: Origine de la population non ivoirienne du District



Source : INS - RGPH 1998

Chiffres clés 10 : Caractéristiques démographiques**Indices de jeunesse et de vieillesse****Nuptialité****Natalité****Flux migratoires**

■ Niveau Régional
 ■ Niveau District
 ■ Niveau National

I.3.5 Caractéristiques socio-économiques de la population

I.3.5.1 Activité, emploi et chômage

110. Le District des Lacs comptait en 2012 une population de 809 684 actifs (51,6 % de la population du District soit 3 points au-dessus de la moyenne nationale) et un taux de chômage de 5,26 %, inférieur de 4 points à la moyenne nationale.
111. Ce taux doit être mis en perspective avec l'ensemble des caractéristiques du marché du travail local, en particulier une faible part d'emploi salarié (10,5 %), une grande part des activités informelles (93,5 % contre 91 % au niveau national) et une forte proportion d'emplois vulnérables (88 %).

Tableau 18 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District

Taux de chômage élargi (%)	Taux de chômage BIT (%) ¹⁴	Taux d'emploi informel (%)	Taux d'emploi salariés (%)	Taux d'emploi vulnérable (%)
5,26	3,0	93,5	10,5	88,0

Source : MEMEASFP – Situation de l'emploi - Année : 2012

112. Le District des Lacs affiche des disparités du taux de chômage selon les différents départements :
- Ancien pôle économique, la ville de Dimbokro affiche le plus fort taux de chômage avec un taux compris entre 2 et 4 %. Cette situation s'explique en partie par une forte économie informelle, une prédominance du secteur agricole et la disparition des industries textiles, entraînant une raréfaction des opportunités d'emploi pour les habitants du District ;
 - Daoukro et le sud de la région de l'Iffou affichent un taux de chômage compris entre 1 % et 2 % ;
 - Le reste du District affiche un taux de chômage plus faible avec un taux compris entre 0,1 % et 1 % expliqué en partie par la ruralité des zones concernées.

¹⁴ Cf. Glossaire

Carte 18 : Taux de chômage du District des Lacs

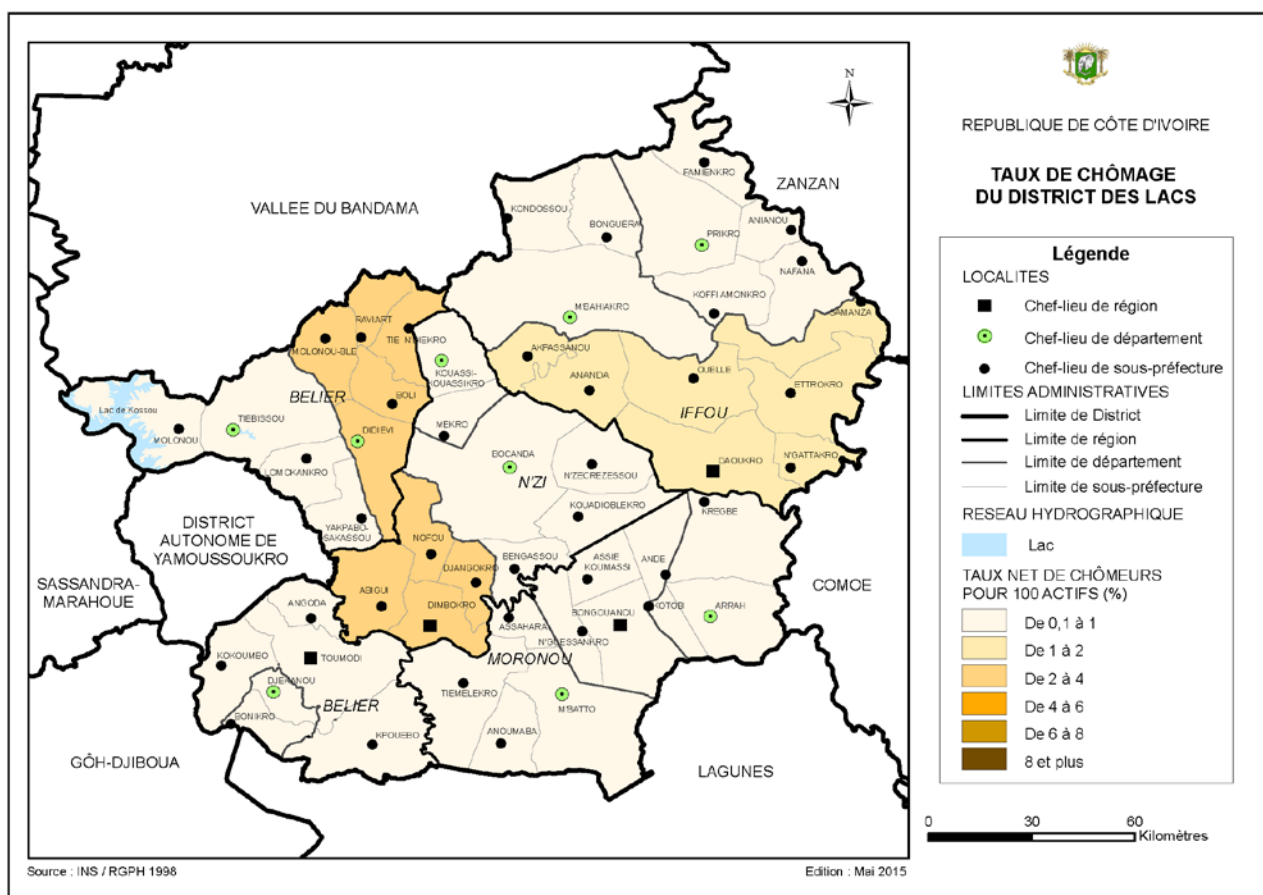


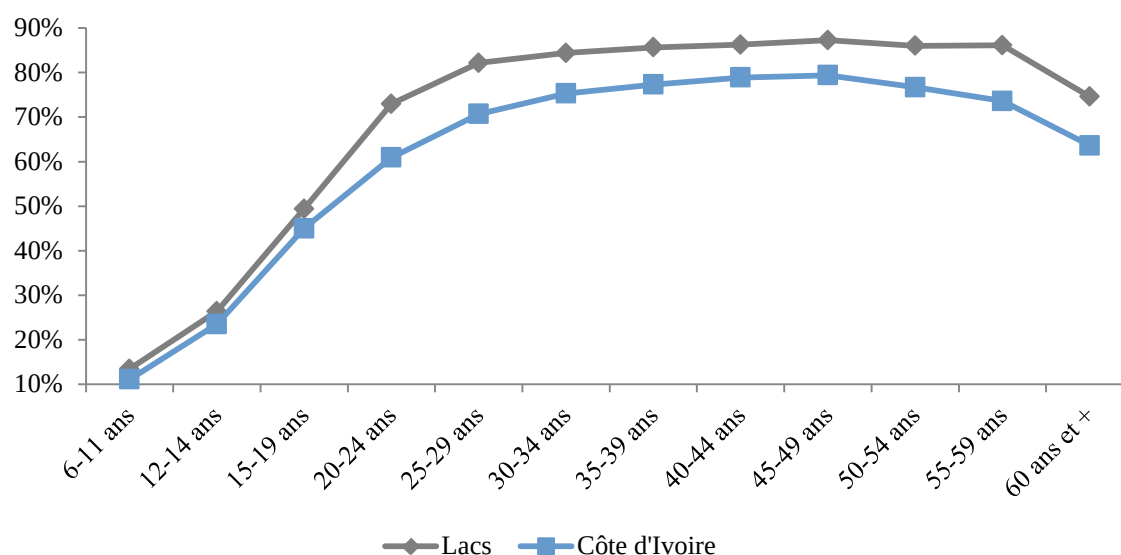
Tableau 19: Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité par département

Région	Département	Répartition par type d'activité (%)							
		Employeur	Salarié		Travailleur à la tâche	Coopérative	Indépendant	Aide familiale	Apprenti
			Public	Privé					
Bélier	Tiébissou	0,6	2,5	3,0	2,3	1,0	57,9	31,1	1,6
	Toumodi	1,0	2,8	5,3	0,8	0,3	58,6	28,6	2,6
Iffou	Daoukro	1,3	2,5	7,7	1,1	0,1	50,3	33,9	3,1
	M'Bahiakro	0,5	1,3	1,6	0,4	0,1	57,6	37,7	0,8
Moronou	Bongouanou	0,7	1,9	3,1	1,0	0,4	60,3	30,8	1,8
N'Zi	Bocanda	0,3	1,2	0,8	0,2	0,1	45,3	51,3	0,8
	Dimbokro	0,4	5,0	9,2	1,4	0,6	48,9	30,6	3,9
Moyenne District		0,7	2,2	4,0	0,9	0,3	55,4	34,5	2,0
Côte d'Ivoire		1,4	3,3	12,7	1,5	0,6	50,8	26,4	3,3

Source : INS – RGPH 1998

113. Les populations actives du District sont quasiment toutes dédiées à l'activité agricole en tant qu'indépendants (55,4 %) ou en aide familiale (50,8 %). Seul 0,3 % de la population est inscrit dans une coopérative et 4 % sont salariés dans des établissements privés soit 8 points de moins que la moyenne nationale (12,7 %).
114. La répartition des actifs par tranche d'âge permet de mettre en exergue le faible taux d'actifs chez les 6-11 ans (13 %). Le travail des jeunes est donc particulièrement contenu dans le District induisant un taux de scolarisation des enfants élevés dès le cycle préscolaire et le cycle primaire.

Figure 15: Répartition des actifs du District par tranche d'âge



Source : INS - RGPH 1998

I.3.5.2 Consommation

115. Le niveau de dépenses moyen par tête dans le District des Lacs s'élève en 2015 à 308 199 FCFA. Bien qu'il ait connu une augmentation de 6,85 % par rapport à 2008, il reste inférieur au niveau de dépenses moyen par tête constaté au niveau national (386 215 FCFA), lequel a augmenté de 11,26 % sur la même période, ce qui traduit la précarité dans laquelle vivent les populations, attribuable notamment au déplacement de la « Boucle du Cacao ».

Tableau 20 : Principaux indicateurs sociaux du District des Lacs

Dépense moyenne par habitant (FCFA)		Var. 08/15	Indice de Gini ¹⁵ de la dépense par habitant			Var. 02/08	Var. 08/15
2008	2015		2002	2008	2015		
287 080	308 199	6,85%	0,385	0,377	0,339	-2,12%	-11,21%

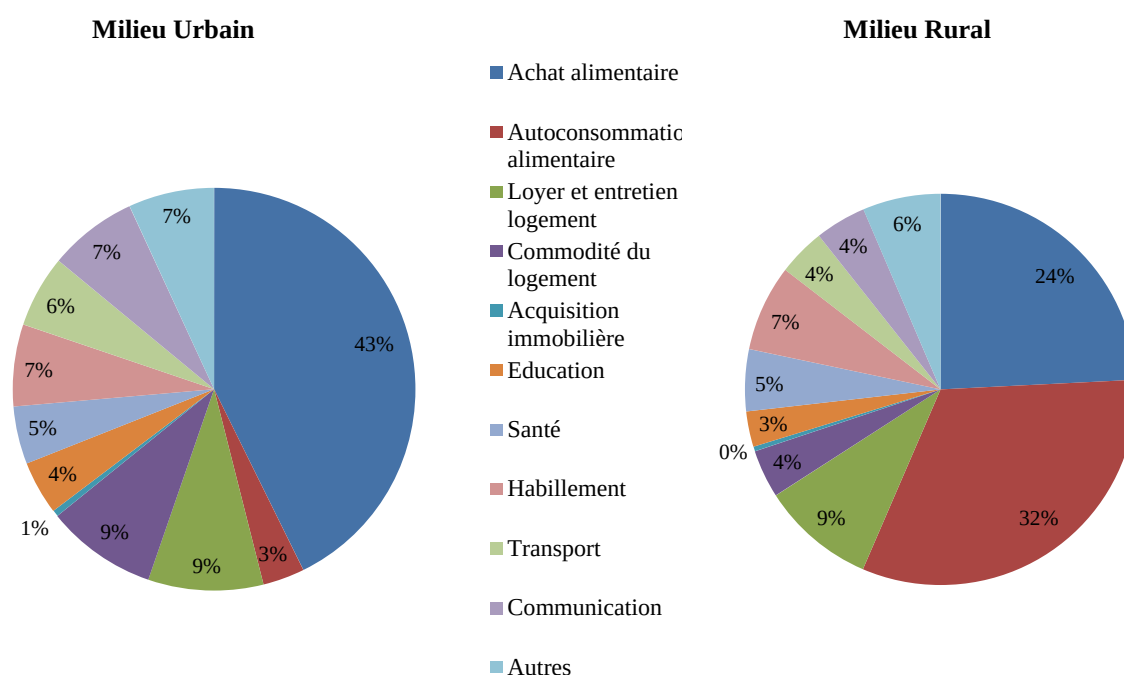
Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2002, 2008 et 2015

116. L'indice de Gini s'établit à 0,339 en 2015 (soit une amélioration de 11,21 % par rapport à 2008) contre une moyenne nationale de 0,400 (en amélioration de 5,25 % par rapport à 2008, où l'indice était de 0,421). Le District a donc connu une réduction des inégalités sur les sept dernières années, et cette amélioration est plus importante que les progrès constatés au niveau national.

¹⁵ Cf glossaire

117. Entre 2002 et 2008, l'indice de Gini de la consommation par tête est passé de 0,401 à 0,371 illustrant une réduction des inégalités. Cette réduction des inégalités de 7 % est à relativiser comparée à la baisse observée au niveau national de 0,5 à 0,42 (- 16 %).
118. Les dépenses de consommation dans le District des Lacs sont dominées par les achats alimentaires aussi bien en milieu urbain (43 %), qu'en milieu rural (32 %), fortement grevées par l'autoconsommation alimentaire (20 % en milieu rural) qui prive les populations de revenus conséquents.

Figure 16 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence



Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008

I.3.5.3 Pauvreté

119. Le District des Lacs affiche un taux de pauvreté¹⁶ de 58,8 %, supérieur de 12 points à la moyenne nationale de 46,3 %. La pauvreté est plus marquée en zone rurale et atteint 64 % en zone rurale dans la région de l'Iffou contre 36 % en zone urbaine dans la région du Moronou.

Tableau 21 : Taux de pauvreté par région (en %)

Région	Taux de pauvreté (en %)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Bélier	62,20	61,70	61,8
Iffou	51,10	64,80	60,5
Moronou	36,30	60,60	54,1
N'Zi	52,20	65,50	59,10
Côte d'Ivoire	35,9	56,8	46,3

Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2015

I.3.5.4 Alphabétisation

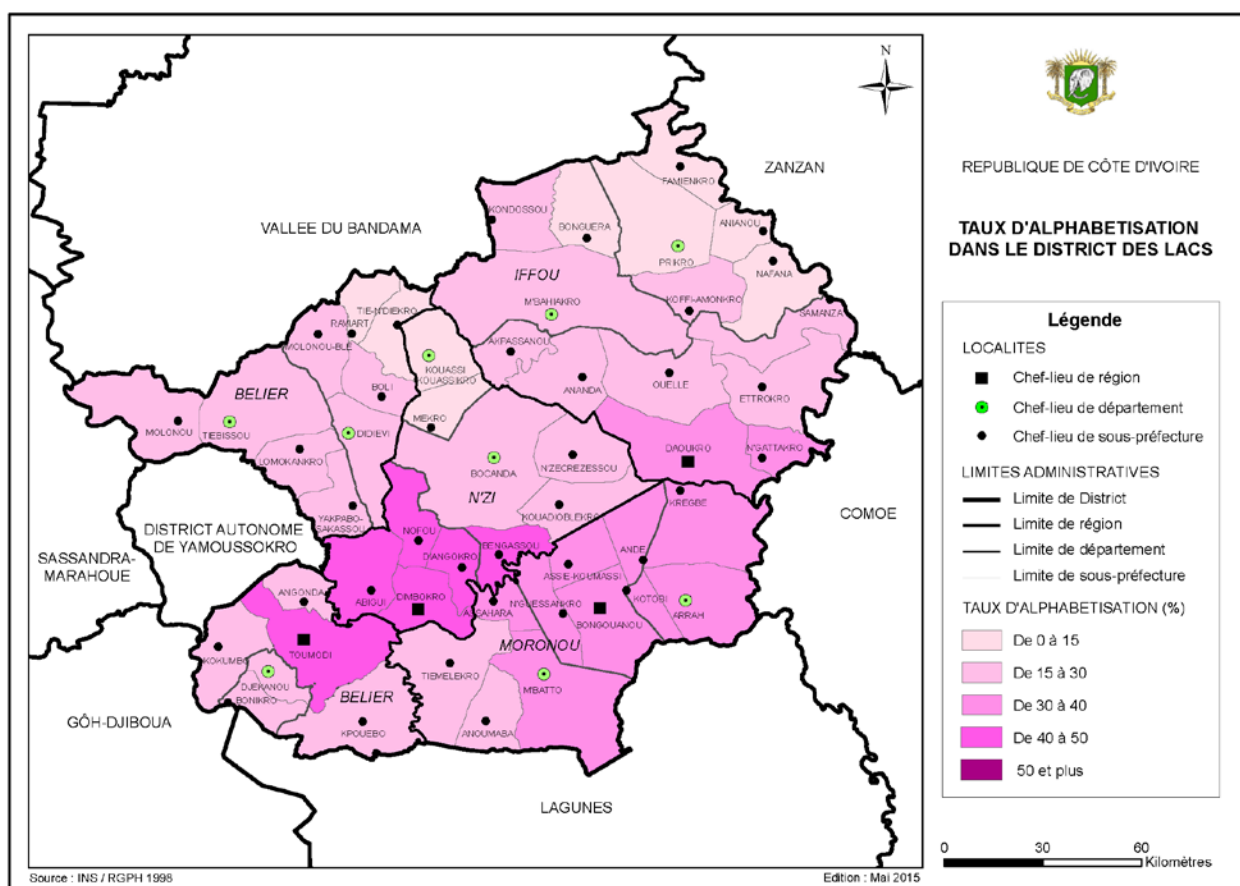
120. Le District des Lacs affiche un taux d'analphabétisme adulte de 71,5 %, supérieur à la moyenne nationale de 64 %. Il cache toutefois de fortes disparités spatiales à mettre en corrélation avec la présence des infrastructures éducatives et le taux de scolarisation des élèves :
- Le département de Bocanda dans la région du N'Zi et le département de M'Bahiakro dans la région de l'Iffou présentent les taux d'analphabétisme les plus élevés (plus de 80 %).
 - Le département de Dimbokro présente le taux d'analphabétisme le moins élevé du District.

Tableau 22 : Taux d'analphabétisme par région (en %)

Région	Département	Taux d'analphabétisme (%)
Bélier	Tiébissou	72,5
	Toumodi	65,4
Iffou	Daoukro	72,1
	M'Bahiakro	83,2
Moronou	Bongouanou	71,2
N'Zi	Bocanda	82,5
	Dimbokro	53,9
Moyenne District		71,5
Côte d'Ivoire		64

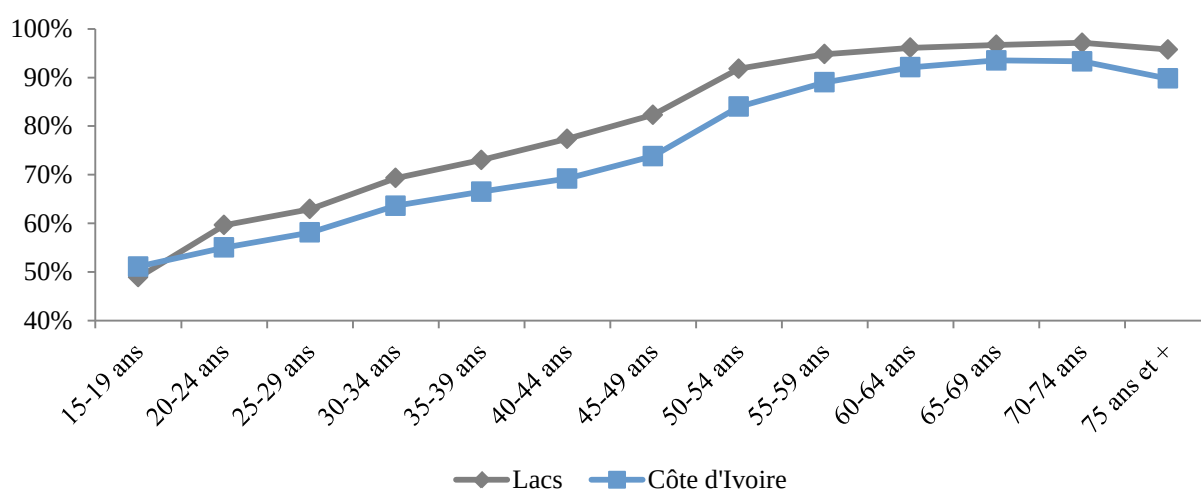
Source : INS – RGPH 1998

¹⁶ Cf. Glossaire

Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes

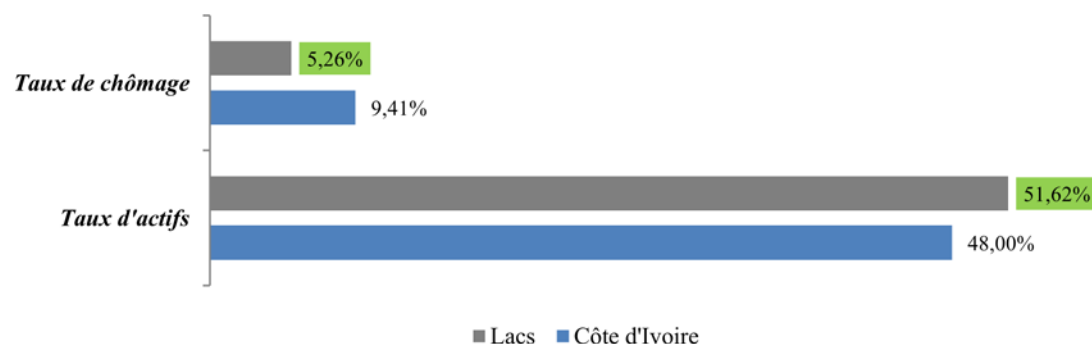
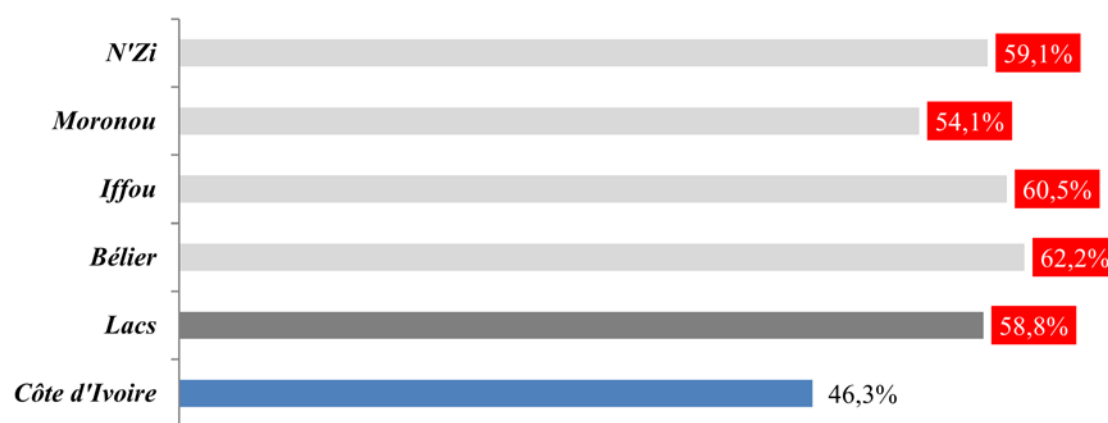
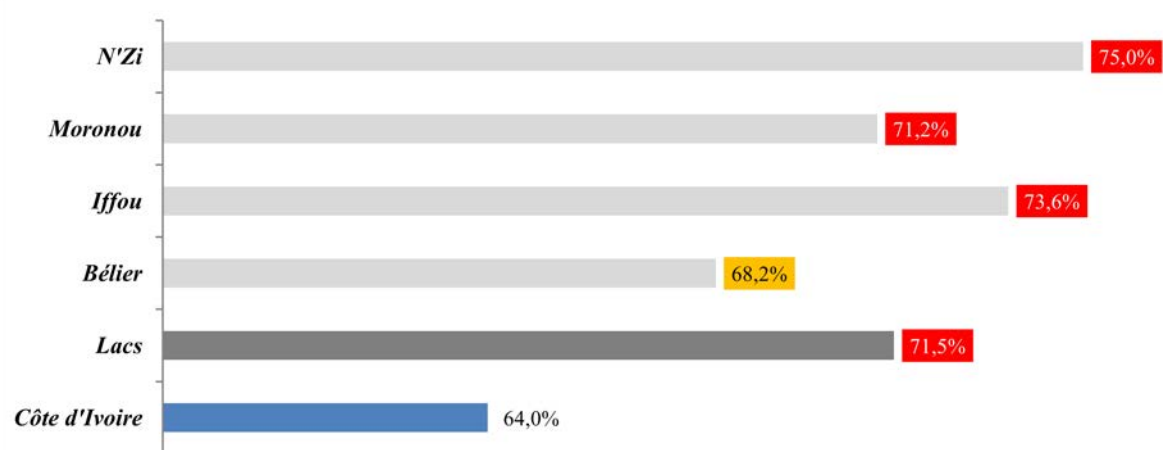
121. Le taux d'analphabétisme¹⁷, déjà élevé chez les 15-19 ans avec près de 49 % de cette tranche d'âge, atteint un maximum chez les 65-69 ans avec près de 94 % de personnes analphabètes.

Figure 17: Taux d'analphabétisme par tranche d'âge



Source : INS - RGPH 1998

¹⁷ Cf. Glossaire

Chiffres clés 11 : Caractéristiques socioéconomiques de la population**Taux de chômage et taux d'actifs****Taux de pauvreté****Taux d'analphabétisme**

Niveau Régional
 Niveau District
 Niveau National

Synthèse 3 : Caractéristiques sociodémographiques et peuplement

Le District des Lacs est constitué de multiples ethnies : les Akan, les Krou, les Mandé du nord et les Mandé du sud. Cette diversité est en partie due aux mouvements de populations liées aux besoins de main-d'œuvre agricole. Longtemps au cœur de la boucle du cacao, le District a attiré les autres ethnies présentes en Côte d'Ivoire, mais également les peuples de la sous-région.

Aujourd'hui, le District est habité par près de 1,3 million d'habitants ce qui le classe au 10^{ème} rang des Districts en termes de population. À l'instar des autres Districts du pays, le District des Lacs dispose d'une population jeune puisque 70 % de la population est âgée de moins de 30 ans.

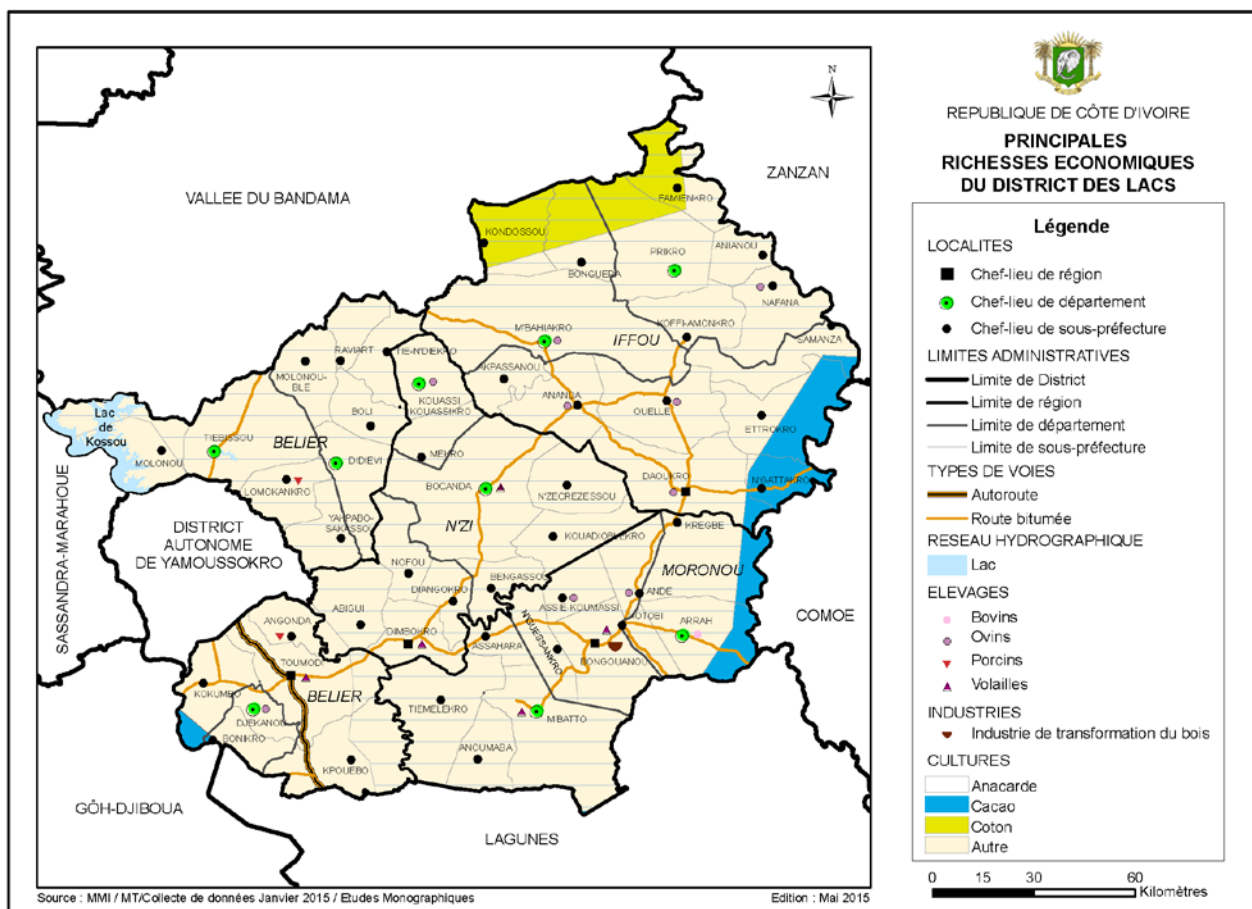
En termes de distribution spatiale de la population, c'est la région du Moronou qui est la plus peuplée avec 31 % de la population.

Le District est essentiellement marqué par un taux de pauvreté de 56 %, ainsi qu'un taux d'analphabétisme de 71,5 %. Ces taux sont l'expression des difficultés socio-économiques liées à la migration de la boucle du Cacao. Ils traduisent de fait une certaine précarité dans laquelle vit une grande partie de la population du District

AXE II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

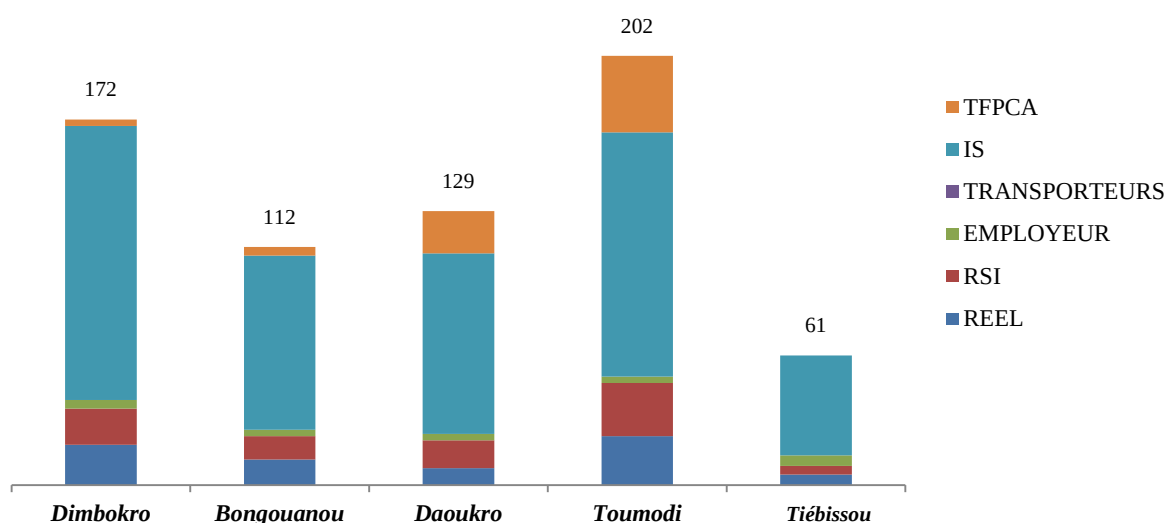
122. Pourtant au centre du pays et bénéficiant de distances rapprochées avec les villes d'Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké, le District des Lacs est enclavé par le manque d'infrastructures urbaines, routières et économiques.
123. L'économie du District est principalement portée par le secteur agricole qui permet d'assurer la survie des populations locales très vulnérables, via les cultures de produits vivriers. Le District compte également des unités de transformation d'anacarde dans plusieurs villes telles que Dimbokro, Daoukro ou encore M'Bahiakro.

Carte 20 : Principales richesses économiques du District



124. En 2012, le District ne comptait que 1 352 contribuables professionnels mettant en avant une activité informelle importante représentant un réel manque à gagner pour le développement du District. Ces contribuables sont répartis de façon homogène dans les différentes régions du District avec toutefois une plus forte concentration sur la région du Bélier (262 contribuables).
125. Parmi les contribuables recensés, près de 68 % s'acquittent de l'impôt sur la société (IS) et 10,4 % bénéficient d'un régime simplifié (RSI). Ils ne sont que 9,3 % à payer la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans. Aucun contribuable ne paye l'impôt des transporteurs dans ce District disposant pourtant d'une situation géographique privilégiée pour être un hub logistique.

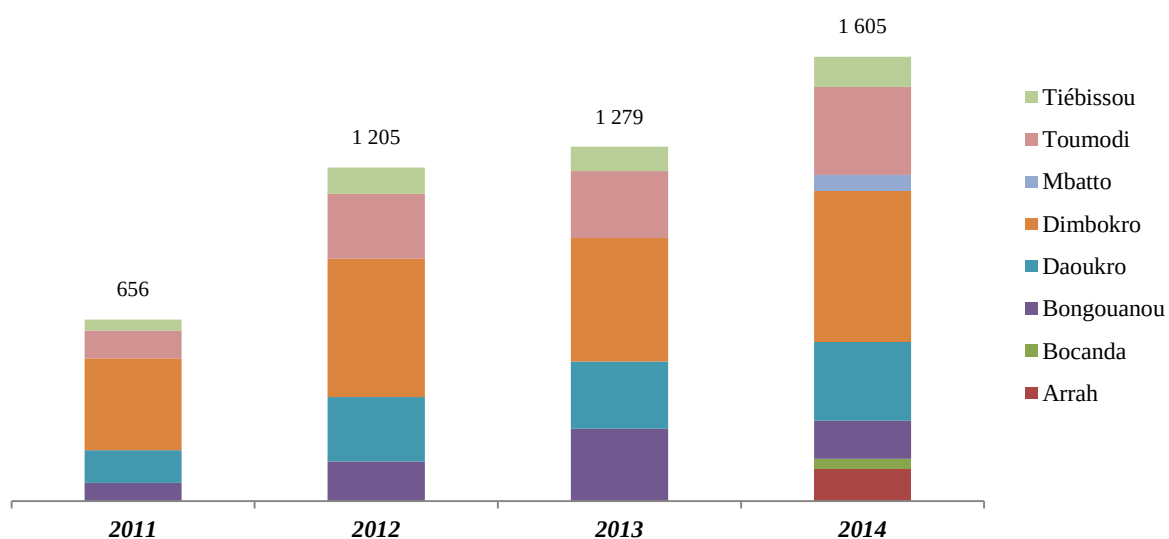
Figure 18 : Nombre de contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels) —2012



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

126. Les recettes fiscales générées par les contribuables se sont élevées à 1 605 millions de FCFA en 2014 soit 0,11 % des recettes fiscales nationales. La région du N'Zi concentre 36,3 % des recettes fiscales, suivie de la région du Bélier (26,6 %). La région du N'Zi présente cependant une forte décroissance puisqu'elle représentait 50,6 % des recettes fiscales en 2011. Cette décroissance s'est faite au bénéfice de la région du Moronou qui est passée d'une contribution de 10,1 % à 19,4 % des recettes fiscales du District.
127. À l'inverse, la région de l'Iffou est en perte de vitesse avec 17,7 % des recettes fiscales en 2014 contre plus de 19 % en 2012.

Figure 19 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA)



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

128. Le District dispose de potentialités économiques avérées qui représentent de réelles opportunités de développement encore sous-exploitées à ce jour :

- Des ressources minières avec des gisements d'or et de bauxite ;
- Des projets de développement intégré comme celui d'hévéaculture dans la région de Prikro ;
- Un large et dense périmètre forestier favorable à l'industrie du bois ;
- Une réserve naturelle classée avec un fort potentiel touristique.

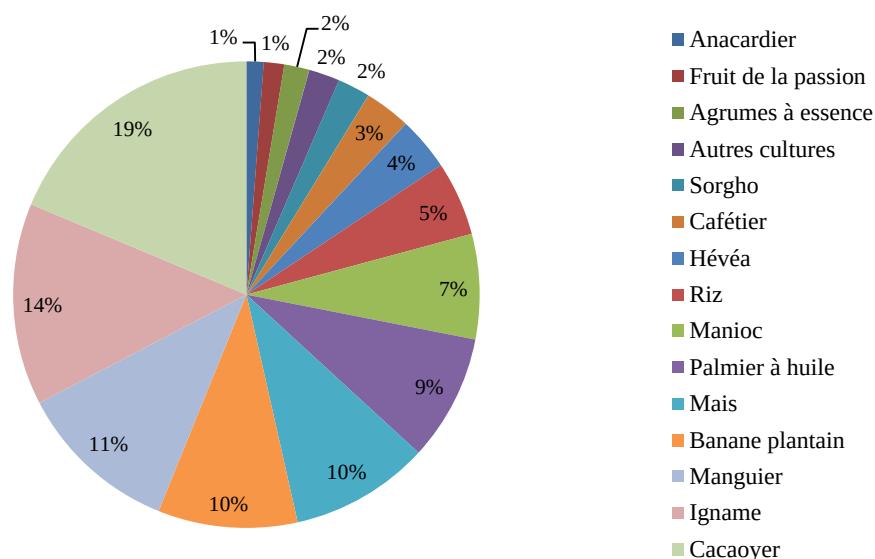
Chapitre 1. Secteur primaire

II.1.1 Agriculture

II.1.1.1 Production végétale

129. Le District des Lacs se trouvait, dans les années 1980, au cœur de la « Boucle du Cacao ». La région à majorité agricole était le centre de production de la paire café-cacao en Côte d'Ivoire. La chute des productions (de 3,5 % à 1,3 % de la production nationale entre 2001 et 2010) suite aux changements climatiques et au vieillissement des sols, a entraîné un déplacement de la « boucle » au cours des années 1990 vers le sud-ouest du pays.
130. Les plantations de cacao (18,5 % de la superficie agricole du District) et de café (10 % de la superficie agricole du District) reprennent un rythme de croisière depuis la fin de la crise. Le District comporte également des superficies importantes d'ignames (14 %) et de manguiers (11 %).

Figure 20 : Part des superficies des principales spéculations du District (en %)



Sources : MINAGRI —RNA 2001, *Annuaire statistique national* 2007 et 2012, *annuaire départemental* 2013

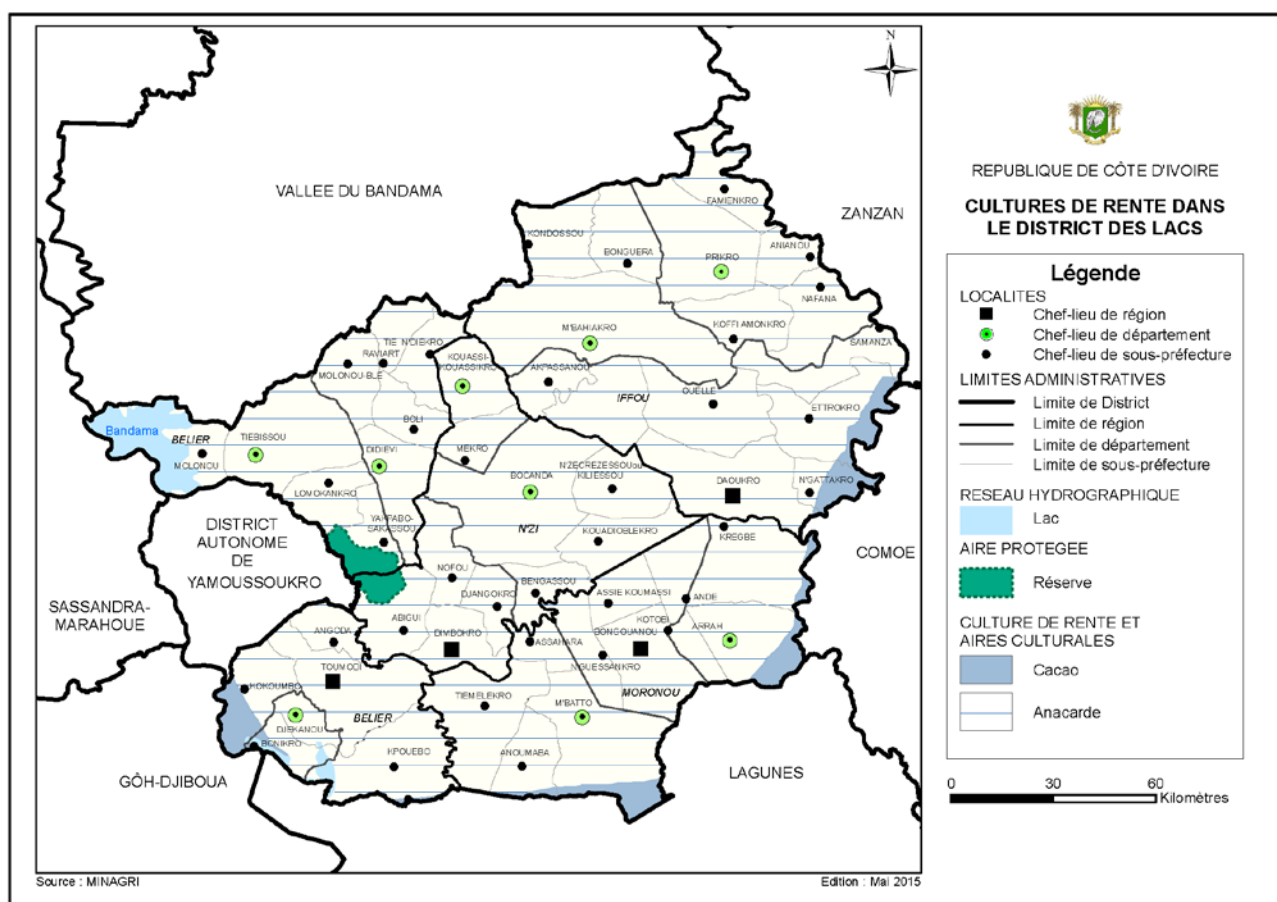
a) Cultures de rente

131. La présence dans le District de deux domaines végétaux (savane et forêt) favorise la diversité des cultures de rente. Les cultures de coton, le tabac et l'anacarde sont pratiquées sur les marges savanicoles (M'Bahiakro et Prikro notamment) alors que le café, le cacao et le palmier à huile sont des produits forestiers pratiqués dans la région du Bélér (Didievi, Toumodi) et l'ouest de la région du N'Zi (Dimbokro).
132. Le District concentre 16 % des vergers de manguiers et 9 % de la superficie agricole dédiée aux agrumes à essence principalement dans la région du Bélér. Les cultures de café sont concentrées dans la région du Bélér (42 %) et la région du Moronou (54 %). Il en est de même pour le cacao avec 52 % de la superficie de cacao du District dans la région du Bélér et 36 % dans la région du Moronou.
133. La région de l'Iffou concentre 76 % de la superficie dédiée au palmier à huile dans le District (soit 3 % de la superficie nationale dédiée à cette spéculation) et 41 % de la superficie d'hévée.

Tableau 23 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha)

Superficie	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire	% National
Manguier	3 961	0	132	0	4 092	25 510	16,0
Agrumes à essence	2 601	3	150	0	2 754	31 255	8,8
Fruit de la passion	2 122	0	92	0	2 214	34 432	6,4
Palmier à huile	293	1 130	10 406	1 892	13 721	301 542	4,6
Hévéa	342	3 103	2 356	0	5 801	176 093	3,3
Banane poyo	20	49	1	5	75	5 539	1,3
Cafetier	2 090	2 705	214	0	5 010	384 226	1,3
Cacaoyer	15 107	10 419	3 086	709	29 321	2 256 285	1,3
Anacardier	85	163	960	133	1 341	387 931	0,3
Coton	41	0	1	0	42	232 610	0,02
Total	26 662	17 572	17 399	2 738	64 370	3 888 883	1,7

Sources : MINAGRI-RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire statistiques départementaux 2013, Production anacarde 2014

Carte 21 : Types de cultures de rente dans le District

- **Cacao**

134. Le District compte près de 30 000 hectares de cacao soit 1,3 % de la superficie nationale réservée à cette spéculation. La région du Bélier concentre la plus grande surface avec plus de 15 000 hectares, suivie de la région du Moronou avec 10 419 hectares. Le District des Lacs produit ainsi 21 493 tonnes de cacao.

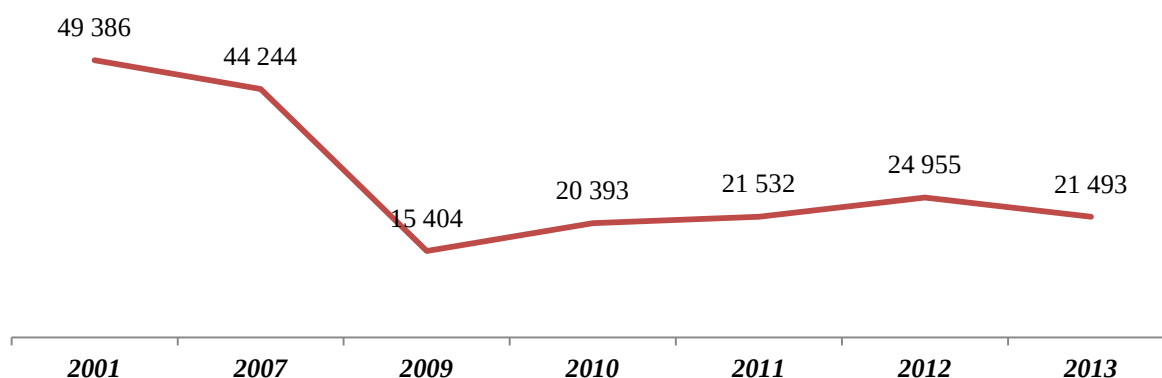
Tableau 24 : Estimation des superficies et des productions de cacao par région — 2013

Cacao	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	15 107	10 419	3 086	709	29 321	2 256 285
	0,7 %	0,5 %	0,1 %	0,0 %	1,3 %	100,0 %
Production (t)	10 122	8 335	2 469	567	21 493	1 669 651
	0,6 %	0,5 %	0,1 %	0,0 %	1,3 %	100,0 %

Sources : MINAGRI - RNA 2001, *Annuaire statistiques nationaux* 2007 et 2012, *annuaire départementaux* 2013, productions de cacao de 2010 à 2013

135. Le vieillissement des sols, les changements climatiques conjugués aux crises politiques ont fortement impacté les productions dans le District entre 2001 et 2010 en passant de 3,5 % à 1,3 % de la production nationale. Depuis 2010 et l'instauration de nouvelles techniques de production, la production du District se stabilise autour des 20 000 tonnes par an.

Figure 21 : Evolution de la production de cacao dans le District entre 2001 et 2013 (en tonnes)



Sources : MINAGRI - RNA 2001, *Annuaire statistiques nationaux* 2007 et 2012, *annuaire départementaux* 2013, productions de cacao de 2010 à 2013

- **Café**

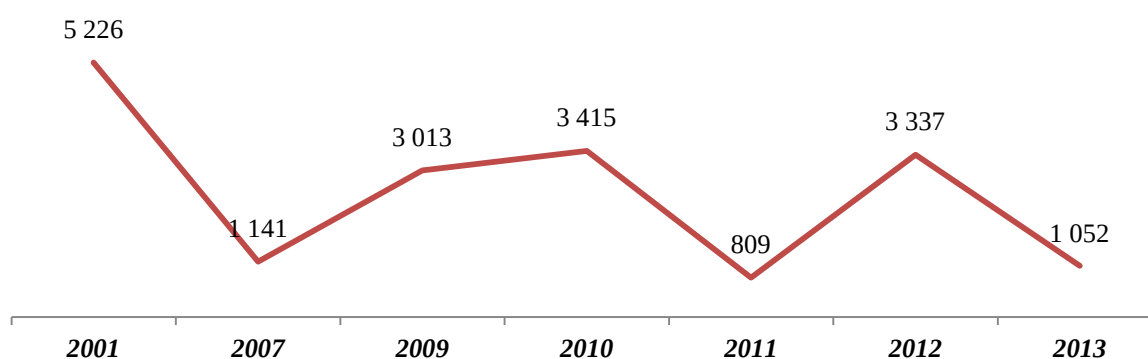
136. Le District compte près de 5 000 hectares de café soit 1,7 % de la superficie nationale réservée à cette spéculation. Les régions du Moronou et du Bélier concentrent la plus grande surface avec respectivement 2 090 et 2 705 hectares. Avec un rendement de 0,21 t/ha, le District produit environ 1000 tonnes de café par an.

Tableau 25 : Estimation des superficies et des productions de café par région —2013

Café	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	2 090	2 705	214	-	5 010	384 226
	0,7 %	0,9 %	0,1 %	0,0 %	1,7 %	127,4 %
Production (t)	439	568	45	-	1 052	103 741
	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	5,6 %

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire départementaux 2013, productions de cacao de 2010 à 2013

137. Les productions de café dans le District ont subi les aléas des crises politiques qui ont fortement touché la zone de production. Alors que le District représentait en 2001, 2,4 % de la superficie agricole nationale dédiée au café, ce ratio a chuté à 1 % en 2013 marquant le déplacement de la boucle « café-cacao » vers l'est du pays.

Figure 22 : Evolution de la production de café dans le District entre 2001 et 2013 (en tonnes)

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire départementaux 2013, productions de cacao de 2010 à 2013

- **Palmier à huile**

138. Le palmier à huile représente 4,6 % de la superficie nationale dédiée à cette culture majoritairement concentrée dans la région de l'Iffou (3,5 % de la superficie nationale). Cependant, le rendement de cette culture dans le District est encore limité avec une production estimée à 23 739 tonnes (soit un rendement de 1,7 t/ha) alors que la production nationale est estimée à 1 841 767 tonnes soit un rendement de 6,1 t/ha.

Tableau 26 : Estimation des superficies et des productions de palmier à huile par région - 2013

Palmier à huile	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	293	1 130	10 406	1 892	13 721	301 542
	0,1 %	0,4 %	3,5 %	0,6 %	4,6 %	100,0 %
Production (t)	318	11 265	602	11 554	23 739	1 841 767
	0,0 %	0,6 %	0,0 %	0,6 %	1,3 %	100,0 %

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire départementaux 2013

- **Mangue**

139. La mangue a été introduite pendant l'ère coloniale et a connu un véritable essor à partir du début des années 1970 grâce à un groupe d'exploitants aisés investissant dans la production fruitière en vue d'une commercialisation à Abidjan. La mangue est le produit agricole ivoirien qui connaît la plus forte progression à l'exportation plaçant la Côte d'Ivoire parmi les premiers fournisseurs du marché européen avec le Brésil et l'Afrique du Sud.
140. La région du Bélier concentre 16 % des vergers des manguiers avec près de 4 000 hectares estimés en 2013 et une production de plus de 7 000 tonnes. La quasi-totalité des mangues est exportée vers le marché européen dont la croissance annuelle est estimée à 15 %.

Tableau 27 : Estimation des superficies et des productions de mangue par région - 2013

Mangue	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	3 961	-	132	-	4 092	25 510
	15,5 %	0,0 %	0,5 %	0,0 %	16,0 %	100,0 %
Production (t)	7 604	-	253	-	7 857	48 979
	15,5 %	0,0 %	0,5 %	0,0 %	16,0 %	100,0 %

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire départementaux 2013

b) Cultures vivrières

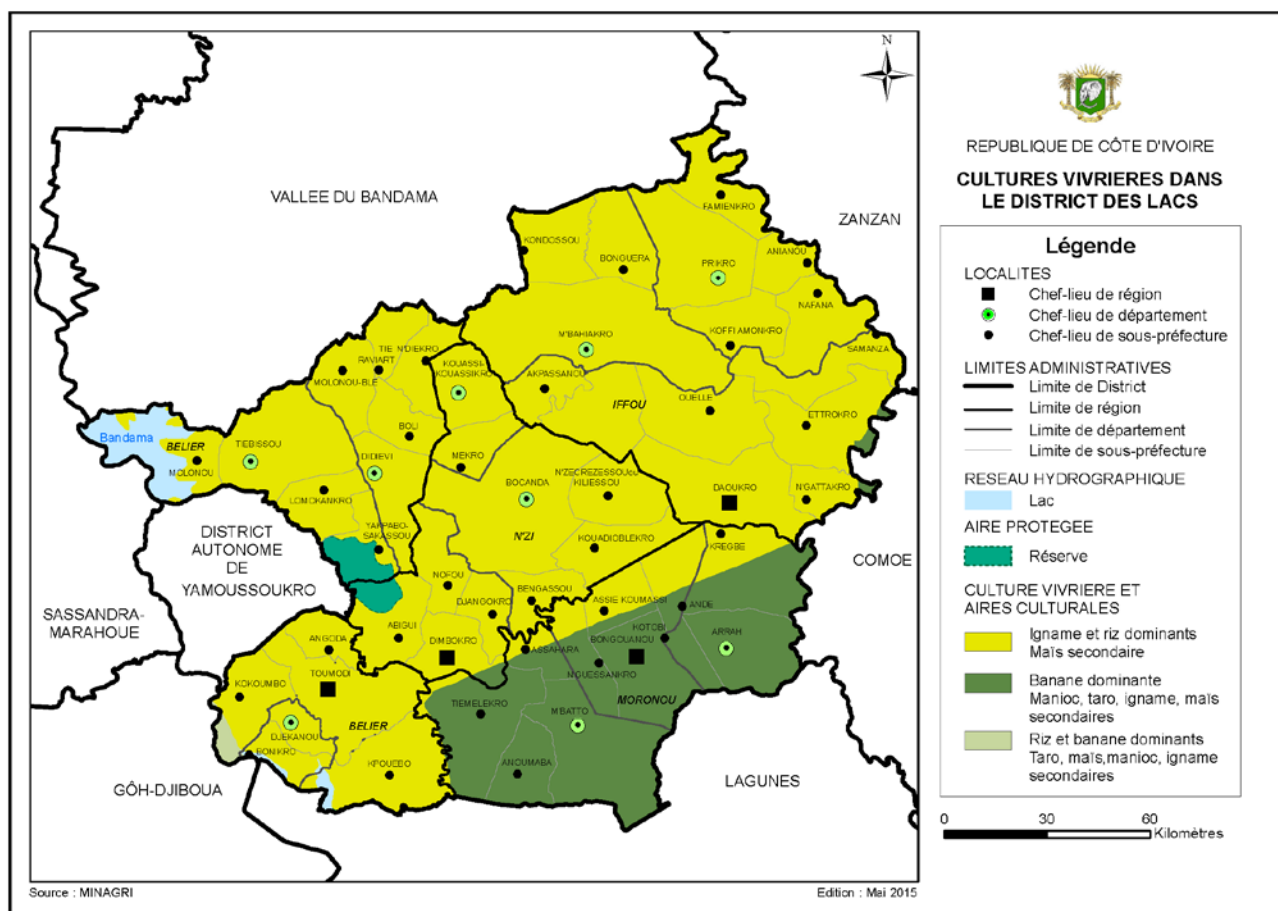
141. Les cultures vivrières représentent 106 768 hectares dans le District des Lacs, soit 58 % de la surface agricole. Ces cultures se caractérisent par un faible taux de transformation locale, induisant une évidente perte de ressources pour le territoire.

Tableau 28 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières par région - 2013 (ha)

Spéculation	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire	% National
Banane plantain	4 134	10 457	300	265	15 156	426 228	3,6
Ignames précoces	622	281	1 058	1 677	3 639	381 971	1,0
Ignames tardives	5 597	9 085	1 504	2 120	18 306	465 039	3,9
S/T ignames	6 219	9 366	2 563	3 798	21 945	847 010	2,6
Manioc	5 213	5 355	420	428	11 416	365 511	3,1
Maïs	4 069	9 215	1 711	152	15 147	308 839	4,9
Riz irrigué	0	0	372	1	373	46 459	0,8
Riz pluvial	939	3 449	3 252	85	7 725	294 297	2,6
S/T Riz	939	3 449	3 624	86	8 098	340 756	2,4
Arachide	0	137	1 257	1	1 395	80 595	1,7
Sorgho	892	892	892	892	3 567	71 232	5,0
Total vivrier	28 624	51 685	16 953	9 506	106 768	3 627 937	2,9

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire départementaux 2013

Carte 22 : Types de cultures vivrières dans le District



- **Igname**

142. Alimentation de base des Akans (Baoulé), l'igname est produit sur l'ensemble du territoire, mais son principal bassin de production est localisé à cheval entre la zone des savanes et la zone préforestière, dans le centre et l'est du pays où elle est considérée comme une spéculation commerciale (70 % de la production nationale est réalisée dans cette zone). Le District des Lacs concentre 2,6 % de la production nationale d'igname
143. Le développement de cette production est lié à l'extension des nouvelles plantations d'anacarde, d'hévéa et de palmier à huile. Deux variétés prédominent : l'igname précoce produite principalement en zone de savane (2 récoltes annuelles) et qui représente 12 % de la production d'igname dans le District des Lacs et l'igname tardive (88 %). Le rendement de l'igname a chuté de 30 % en 10 ans (8,8 tonnes/ha en 2000, 6,6 tonnes/ha depuis 2009) principalement en raison de la réduction de la durée de jachère.

Tableau 29 : Estimation des superficies et des productions d'igname par région - 2013

Igname	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	6 219	9 366	2 563	3 798	21 945	847 010
	0,7 %	1,1 %	0,3 %	0,4 %	2,6 %	100,0 %
Production (t)	37 717	134 917	17 170	9 790	199 594	5 674 969
	0,7 %	2,4 %	0,3 %	0,2 %	3,5 %	100,0 %

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire départementaux 2013

- **Banane plantain**

144. Le développement de la production de banane plantain est lié à celui des cultures de rente, principalement cacao, auxquelles elle est associée. La production nationale stagne autour de 1,6 million de tonnes et les rendements moyens sont compris entre 3,7 et 4 tonnes/ha au cours de dix dernières années. La production de banane plantain reste synchronisée avec la pluviométrie, elle s'étale durant huit mois dans l'année ; elle se trouve difficilement sur les marchés de juin à octobre. La banane plantain est consommée localement, exportée vers les grands centres urbains et les pays de la sous-région, en particulier le Burkina Faso par voie ferroviaire.
145. Les pertes post récolte sont importantes (environ 40 % de la production). Elles sont étroitement liées aux questions d'hygiène alimentaire. Les points critiques se retrouvent aux différents maillons de la chaîne du producteur au consommateur ; principalement en cause les attaques parasitaires, les techniques de coupe inappropriées, des moyens de transport inadaptés, l'absence de logistique d'entreposage et de conservation au niveau des marchés, etc.
146. Le District des Lacs concentre 14,4 % de la production de banane plantain principalement dans la région du Moronou (12,5 % de la production nationale).

Tableau 30 : Estimation des superficies et des productions de banane plantain par région - 2013

Banane plantain	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	4 134	10 457	300	265	15 156	426 228
	1,0 %	2,5 %	0,1 %	0,1 %	3,6 %	100,0 %
Production (t)	23 416	197 437	5 098	798	226 749	1 577 043
	1,5 %	12,5 %	0,3 %	0,1 %	14,4 %	100,0 %

Sources : MINAGRI - RNA 2001, *Annuaire statistiques nationales* 2007 et 2012, *annuaire départementaux* 2013

- **Manioc**

147. Le manioc est cultivé dans l'ensemble du pays, mais ses principales zones de production sont les régions du Littoral, du Sud Est, de l'Ouest et de Centre de la Côte d'Ivoire. Le District des Lacs concentre 3,1 % des superficies nationales des cultures de manioc. Les rendements des variétés traditionnelles sont relativement faibles, et ont sensiblement chuté au cours des dernières années (7,7 tonnes/ha en 2008, 6,7 tonnes/ha en 2011. Cette culture, principalement pratiquée en association avec d'autres (arachide, maïs, taro, etc.), intervient en fin d'assolement et pâtit de la réduction de la durée de jachère.
148. Les produits qui ne sont pas consommés au niveau des ménages qui les produisent transitent vers les marchés urbains et sous régionaux sous forme frais ou transformés. Le manioc constitue un produit stratégique qui permet simultanément de réduire la période de soudure, de créer de la valeur ajoutée locale, et de proposer une alternative aux importations massives de riz et de blé.
149. Les cultures de manioc au sein du District des Lacs sont concentrées dans les régions du Bélier et du Moronou qui représentent respectivement 1,7 % et 3,4 % de la production nationale.

Tableau 31 : Estimation des superficies et des productions de manioc par région - 2013

Manioc	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	5 213	5 355	420	428	11 416	365 511
	1,4 %	1,5 %	0,1 %	0,1 %	3,1 %	100,0 %
Production (t)	41 914	81 250	7 723	10 700	141 587	2 412 371
	1,7 %	3,4 %	0,3 %	0,4 %	5,9 %	100,0 %

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire départementaux 2013

II.1.1.2 Production animale

150. Malgré des zones savanicoles propices à la production animale, le Centre de la Côte d'Ivoire est considéré comme une zone de petit élevage.
151. Le District des Lacs compte près de 400 000 bêtes (8 % du cheptel national) soit le troisième District de Côte d'Ivoire qui compte le plus de bêtes derrière les Districts des Savanes et du Zanzan. La région de l'Iffou concentre 36 % du cheptel.

Tableau 32 : Effectifs des cheptels par région - 2012

Cheptel	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire	% national
Bovins	17 431	8 032	14 247	3 445	43 154	1 583 725	2,7 %
Caprins	49 819	20 605	28 452	21 471	120 347	1 339 038	9,0 %
Ovins	10 258	57 423	95 002	32 721	195 404	1 708 464	11,4 %
Porcins	2 580	11 803	3 926	9 453	27 763	353 021	7,9 %

Source : MIRAHA – Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012

a) Elevage de bovins

152. L'élevage de bovins ne représente qu'un peu plus de 43 000 bêtes, soit 2,7 % du cheptel national de bovins, principalement concentré dans les régions du Bélier (40,4 % du cheptel du District) et de l'Iffou (33 %).

Tableau 33 : Chiffres clés de l'élevage bovins par région - 2012

Bovins	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Cheptel (Nb de têtes)	17 431	8 032	14 247	3 445	43 154	1 583 725
Abattages (Nb de têtes)	3 164	1 458	2 586	625	7 834	287 507
Viandes (tonnes)	342	158	280	68	847	31 080
Abats (tonnes)	198	91	162	39	491	18 035
Lait (tonnes)	345	159	282	68	854	31 358

Source : MIRAHA – Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012

b) Elevage de petits ruminants

153. L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Le District concentre plus de 300 000 bêtes avec 11,4 % des ovins et 9 % des caprins au niveau national. Les ovins sont majoritairement présents dans la région de l'Iffou (48,6 % du cheptel du District) alors que les caprins sont concentrés dans la région du Bélier (41,4 % du cheptel du District). Avec ce cheptel le District produit un peu plus de 1 800 tonnes de viandes soit 11 % de la production nationale de viandes de petits ruminants.

Tableau 34 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et des caprins par région - 2012

Petits ruminants		Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Ovins	Cheptel (Nb de têtes)	10 258	57 423	95 002	32 721	195 404	1 708 464
	Abattages (Nb de têtes)	4 918	27 533	45 551	15 689	93 692	819 166
	Viandes (tonnes)	76	427	706	243	1 452	12 697
	Abats (tonnes)	31	172	285	98	585	5 119
Caprins	Cheptel (Nb de têtes)	49 819	20 605	28 452	21 471	120 347	1 339 038
	Abattages (Nb de têtes)	16 002	6 618	9 139	6 896	38 655	430 094
	Viandes (tonnes)	149	62	85	64	359	3 999
	Abats (tonnes)	60	25	34	26	145	1 612

Source : MIRAHA – Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012

c) Elevage de porcins

154. Le District concentre près de 8 % du cheptel de porcins national majoritairement dans la région du Moronou (40 % des bêtes du District). Ce cheptel a permis en 2012 de produire près de 570 tonnes de viande porcine.

Tableau 35: Chiffres clés de l'élevage des porcins par région - 2012

Porcins	Bélier	Moronou	Iffou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Nb de têtes (Total)	2 580	11 803	3 926	9 453	27 763	353 021
Viandes Totales (tonnes)	53	241	80	193	567	7 215
Abats total (tonnes)	11	52	17	41	121	1 541

Source : MIRAHA – Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012

d) Aviculture

155. L'aviculture n'est pas très développée dans le District avec seulement 4,2 % des poules pondeuses et 3,5 % des poulets traditionnels permettant de générer environ 1 500 tonnes d'œufs (2012).

Tableau 36 : Chiffres clés de l'aviculture dans le District - 2012

Type		Lacs	Côte d'Ivoire
Pondeuse	Cheptel National (Nb de têtes)	78 258	1 851 074
	Abattages (Nb de têtes)	52 433	1 240 220
	Viandes (Tonnes)	77	1 830
	Œufs (Tonnes)	1 056	24 989
Poulets de chair	Cheptel National (Nb de têtes)	35 207	8 476 143
	Abattages (Nb de têtes)	31 686	7 628 529
	Viandes (Tonnes)	34	8 132
Poulets traditionnels	Cheptel National (Nb de têtes)	1 185 846	33 528 362
	Abattages (Nb de têtes)	889 442	25 147 897
	Viandes (Tonnes)	729	20 621
	Œufs (Tonnes)	315	8 918

Source : MIRAHA – Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012

II.1.1.3 Structuration du secteur agricole

a) Equipements agricoles

156. Les travaux agricoles sont faiblement mécanisés puisque seules 1,3 % des parcelles bénéficient de labour motorisé. 85 % des parcelles sont labourées manuellement et 13,5 % des parcelles ne sont pas. En effet, en dehors de quelques structures agricoles d'envergure et totalement privées telles que la SAPH qui utilisent des tracteurs, la majorité des exploitants réalisent encore leurs travaux manuellement. Ceci contribue à expliquer le faible rendement des surfaces agricoles.

Tableau 37 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par région (en %)

Région	Sans labour (%)	Manuel (%)	Tracté (%)	Motorisé (%)
Bélier	5,0	90,3	0,5	4,2
Iffou	1,5	98,4	0,0	0,0
N'Zi	28,8	71,0	0,0	0,2
Moronou	36,0	64,0	0,0	0,0
Lacs	13,5	85,0	0,2	1,3
Côte d'Ivoire	34,7	56,1	8,7	0,6

Source : MINAGRI –RNA 2001

157. Les ménages agricoles sont très peu équipés avec seulement 0,19 % de ménages qui disposent d'appareils ULV (traitements insecticides à très faible volume) et 9,52 % seulement de brouettes contre une moyenne nationale de 18,1 %.

Tableau 38 : Equipement des ménages agricoles en petits matériels (en % de ménages)

Petits matériels	Lacs (%)	Côte d'Ivoire (%)
Presse manioc	10,09	8,6
Brouette	9,52	18,1
Tronçonneuse	2,55	1,6
Egreneuse	0,00	0,2
Bac à fermentation	0,52	1,7
Pulvérisateur	2,51	13,3
Atomiseur	2,00	7,3
Poudreuse	0,30	0,7
Bascule	7,26	10,2
Décortiqueuse d'arachide	0,09	1,2
Appareil ULV	0,19	5,3

Source : MINAGRI –RNA 2001

158. Ce manque d'équipement est encore plus manifeste sur le gros matériel agricole. 0,06 % des ménages agricoles disposent d'un tracteur et 3,63 % une décortiqueuse de café alors que le District compte plus de 5 000 hectares de culture de café.

Tableau 39 : Equipement des ménages agricoles en gros matériels (en % de ménages)

Gros matériel	Lacs (%)	Côte d'Ivoire (%)
Broyeuse de manioc	0,06	0,7
Groupe électrogène	0,09	0,6
Tracteur	0,06	0,8
Motopompe	0,24	0,2
Batteuse de riz	0,20	0,2
Motoculteur	0,13	0,4
Moulin à céréales	0,22	0,9
Décortiqueuse de café	3,63	2,0
Décortiqueuse de riz	1,52	1,4

Source : MINAGRI –RNA 2001

159. De manière générale, la population pratique une agriculture itinérante sur brûlis, avec utilisation d'outils rudimentaires tels que la machette la houe, la daba¹⁸. Seulement 17,7 % des ménages agricoles utilisent des semences sélectionnées et plus de 68 % n'utilisent pas d'intrants.

Tableau 40 : Utilisation des intrants sur les surfaces agricoles par les petites exploitations traditionnelles par région (en %)

Région	Pas d'intrants (%)	Semences sélectionnées (%)	Combinaisons d'intrants (%)	Produits phytosanitaires (%)	Engrais organiques (%)	Engrais minéraux (%)
Bélier	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Iffou	64,8	18,2	9,5	3,8	2,0	1,8
N'Zi	64,0	22,2	8,4	2,1	1,4	1,8
Moronou	74,8	15,2	3,2	3,4	1,7	1,6
Lacs	68,2	17,7	7,2	3,4	1,8	1,7
Côte d'Ivoire	66,8	2,9	12,5	11,3	2,0	4,5

Source : MINAGRI –RNA 2001 ; ND : Non Disponible

¹⁸ Liste non exhaustive

b) Sociétés coopératives et fédérations agricoles

160. Afin d'acquérir du matériel et des intrants à des tarifs plus intéressants, les agriculteurs créent des coopératives agricoles. À ces coopératives, s'ajoutent quelques structures d'accompagnement privées ou publiques permettant de donner un appui financier ou technique supplémentaire.

Tableau 41 : Structures d'accompagnement agricole

Structure d'accompagnement	Filières couvertes	Principales missions
ANADER	Cacao, Café, Hévéa, riz, maïs, manioc, filière maraîchère, filière porcine, filière volaille	Encadrement des spéculations, formation des exploitants, appui à la certification des producteurs et coopérateurs
Conseil du Café-Cacao	Café, Cacao	Gestion, développement et régulation de la filière café et du cacao et de la stabilisation des prix du café et du cacao, fourniture gratuite de matériel végétal, de produits phytosanitaires et sacherie. À ces activités s'ajoute la réhabilitation des pistes de desserte agricole
CNRA	Cacao, Riz, Café, Coco, Hévéa, piment, banane, etc.	Distribution de semences améliorées
CIDT	Coton	Amélioration des techniques de collecte et de commercialisation du coton
Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS)	Manioc et Igname	Mission de recherches menées sur les variétés et la conservation du manioc et de l'igname
Fonds pour le Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)	N.A.	Formation des couches sociales les moins favorisées
Projet d'Appui au Système d'Exploitation Agricole (PASEA)	Riz	Renforcement des capacités de production des rizicultures
Accès des Femmes Ivoiriennes aux Services Financiers (AFISEF)	Financement agricole	Incitation au regroupement des femmes en association afin de bénéficier de prêts et garantie dans l'octroi de crédits aux femmes par la COOPEC
Projet National Riz (PNR)	Riz	
Cabinet Vétérinaire des Lacs (CAVEL)	Elevage	Promotion des techniques d'élevage
Projet d'Appui au développement Rural de la région des Lacs (PADER-Lacs)	N.A.	Promotion et développement du monde rural

Source : MINAGRI - RNA 2011 ; NA : Non applicable

161. La Côte d'Ivoire compte 4 fédérations sectorielles qui jouent un rôle dans la structuration et la représentation des filières agricoles à travers :
- La promotion des filières agricoles et de la solidarité professionnelle ;
 - La défense des intérêts des producteurs ;
 - La promotion de la professionnalisation de l'agriculture ;
 - La valorisation du métier d'agriculteur.

162. Ces fédérations sont :

- La fédération des coopératives de la filière bétail et viande de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire ;
- La fédération des producteurs de canne villageoise de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire.

163. Le monde agricole bénéficie de l'appui des conseils régionaux qui ont mis en place des programmes d'investissements sur 5 ans. À titre d'exemple, la région du Bélier a prévu une enveloppe budgétaire de 23 400 MCFA sur 5 ans pour favoriser :

- L'installation d'unités de transformation de produits agricoles ;
- La création de fermes agricoles ;
- La mise en place de filières agricoles ;
- La promotion de la production animale et de la production halieutique.

Tableau 42 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour l'amélioration de l'agriculture

Région	Département	2014	2015	2016	2017	2018	Total Département
Bélier	Djékanou	1 136	1 136	1 136	1 136	1 136	5 680
	Toumodi	1 104	1 104	1 104	1 104	1 104	5 520
	Tiebissou	1 120	1 120	1 120	1 120	1 120	5 600
	Didievi	1 320	1 320	1 320	1 320	1 320	6 600
	Total annuel	4 680	4 680	4 680	4 680	4 680	23 400

Source : Plan Stratégique de Développement de la région du Bélier –Année : 2014

Zoom 1: Compagnie Hévéicole de Prikro

La compagnie Hévéicole de Prikro (CHP) est issue de la signature d'un accord-cadre conclut en 2013 entre le gouvernement ivoirien et la société belge SIAT (Société d'investissement d'agriculture tropicale) pour le lancement du projet intégré de l'hévéaculture et des cultures vivrières pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté à Famienkro, dans le département de Prikro.

Cet investissement, évalué à 31 milliards de FCFA, consiste à la réalisation de 5 000 ha de plantation d'hévéa de type industriel et de 8 000 ha de plantation de type villageois, ainsi qu'à l'implantation d'une unité de transformation de caoutchouc. Les cultures vivrières porteront sur 2 000 hectares de riz et de cultures maraîchères.

Les objectifs annuels de ce projet sont de produire :

- 26 000 tonnes de caoutchouc naturel sec ;
- 6 000 tonnes de riz paddy ;
- 2 000 tonnes de légumes.



Photo 3: Compagnie hévéicole de Prikro ©2014

Le site de Prikro emploie actuellement 253 personnes à temps plein ainsi que des contractuels

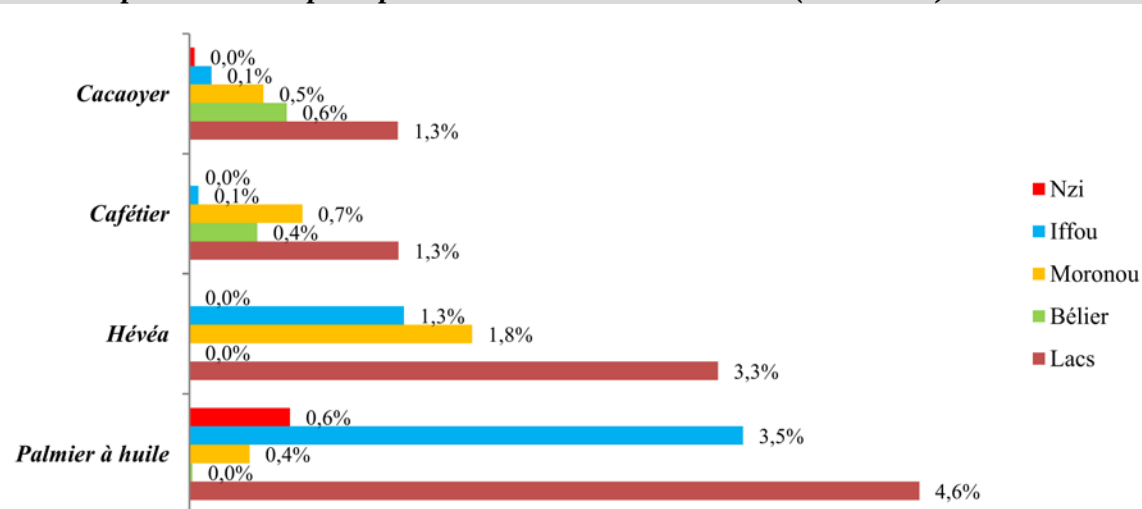
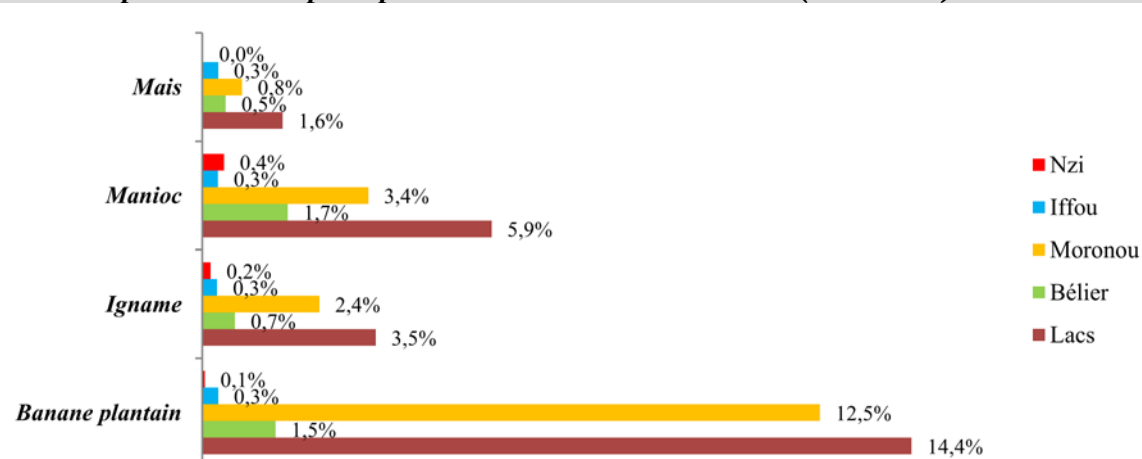
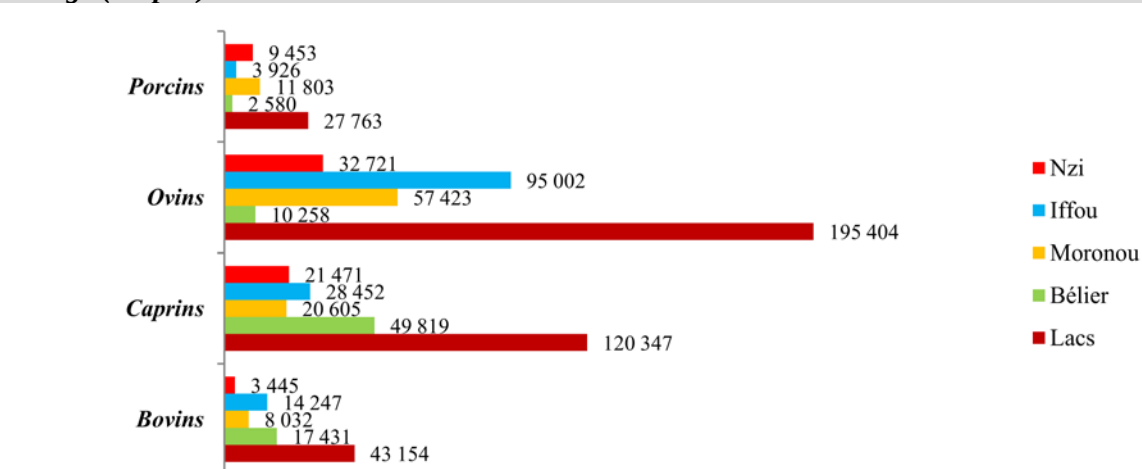
Dans le cadre de sa politique de développement local, le groupe SIAT s'est également engagé à assurer l'entretien des 100 kilomètres de piste qu'elle a déjà tracée et à installer des systèmes d'hydraulique villageoise améliorés (HVA). En outre, l'accord prévoit l'électrification de sept villages environnants et la réhabilitation de l'hôpital et de l'école de Famienkro.

Le partenariat avec SIAT concerne également la diversification des ressources des paysans de la région. En effet, le groupe prend en charge à temps plein 2 agents de l'ANADER afin qu'ils développent des cultures vivrières pour les paysans. À cet effet, le groupe a acheté d'importantes quantités d'igname (4 tonnes), de maïs (1 tonne) et de manioc afin d'aider les paysans pour le lancement de leur exploitation.

Malgré les projets de développement local de la région, le projet CHP fait face à des réticences des populations locales liées aux spécificités culturelles de ces populations. Ainsi le principal défi du projet CHP est de rassurer les populations sur les finalités du projet et sur sa présence sur le long terme afin d'en faire profiter et d'inclure les populations avoisinantes.

Les principaux axes de développement sont :

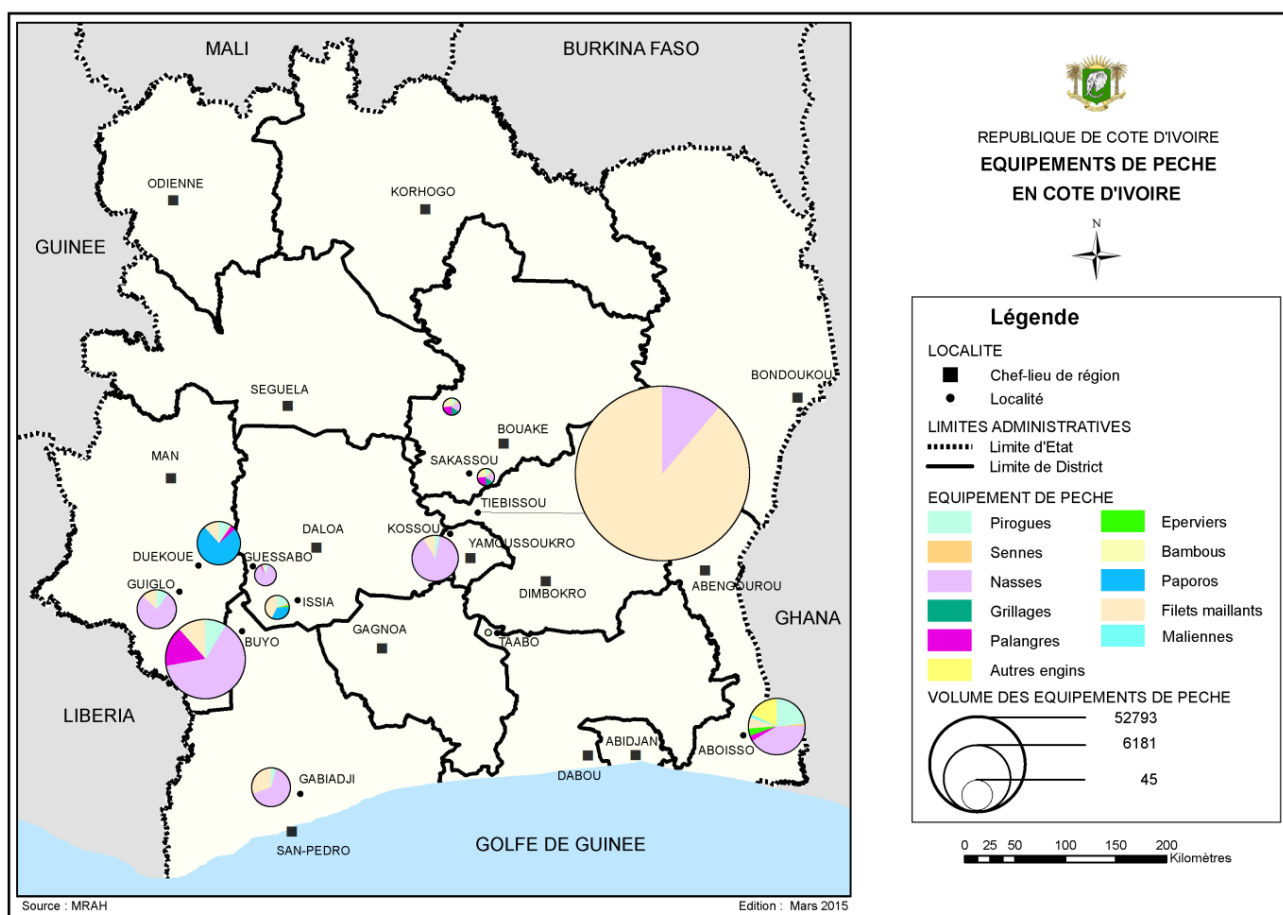
- Construction d'une usine en 2025 ;
- Augmentation de la taille des cultures ;
- Développement d'un projet inclusif des populations avoisinantes.

Chiffres clés 12 : Agriculture**Part de la production des principales cultures de rente du District (% national)****Part de la production des principales cultures vivrières du District (% national)****Elevage (cheptel)**

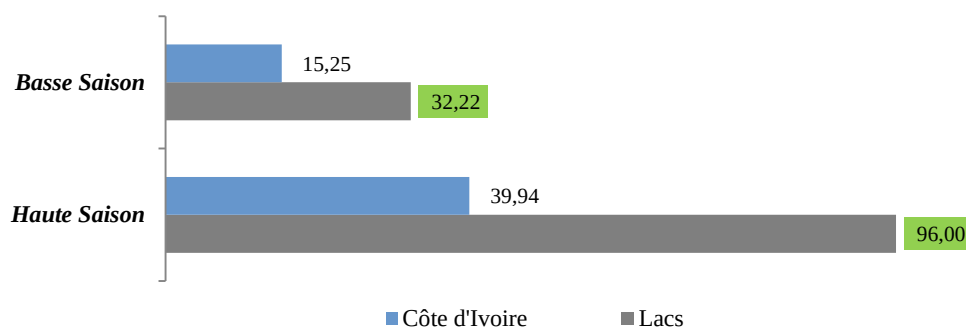
II.1.2 Secteur halieutique

164. Dans le District des Lacs, la pêche continentale est pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinants les principaux bassins versants.
165. Le District des Lacs est le cinquième plus grand District en termes de contribution en volume et en montant de la pêche continentale. Il représentait, en 2011, 4,4 % de la valeur totale nationale avec 282 tonnes permettant de générer 310 millions FCFA.
166. La production du District est essentiellement réalisée aux abords du Lac de Kossou. Celui-ci permet une production de pêche d'environ 4 000 tonnes de poissons par an, réparties entre le District de la Vallée du Bandama, le District Autonome de Yamoussoukro et le District des Lacs. De manière plus marginale, la production est également réalisée au niveau du N'Zi.
167. 1 200 embarcations sont recensées dans le District, soit 11 % des embarcations nationales. Celles-ci sont dominées par les pirogues à membrures non motorisées, suivies par les pirogues monoxyles non motorisées. Le taux de motorisation est très faible au niveau de l'ensemble du District.

Carte 23: Equipement de pêche en Côte d'Ivoire



168. La capture moyenne par sortie varie entre 32,2 kg et 96 kg selon la saison de pêche, au-dessus de la moyenne nationale qui varie entre 15 kg et 40 kg. Ceci confirme que le District possède des ressources naturelles très riches et un potentiel commercial et alimentaire pour les populations locales.

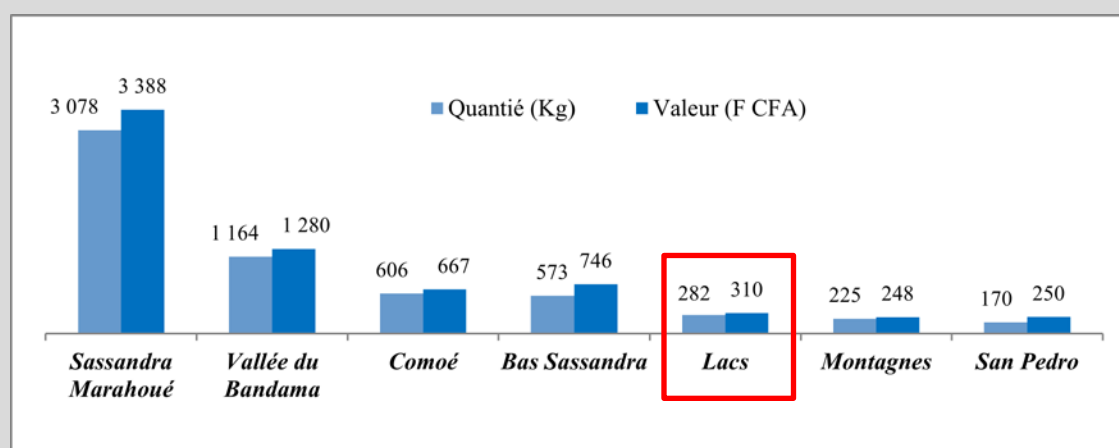
Figure 23 : Moyenne de capture de pêche (en kg, par sortie) en fonction de la saison

Source : MIRAH - Enquête de la pêche artisanale continentale 2013

169. Les ménages pratiquant une activité dans le secteur halieutique représentent 0,45 % de la population du District. La majorité est impliquée dans la pêche et la transformation ou le commerce de poisson.

Chiffres clés 13 : Secteur halieutique

Quantités (tonne) et revenus (millions FCFA) générés par la pêche continentale

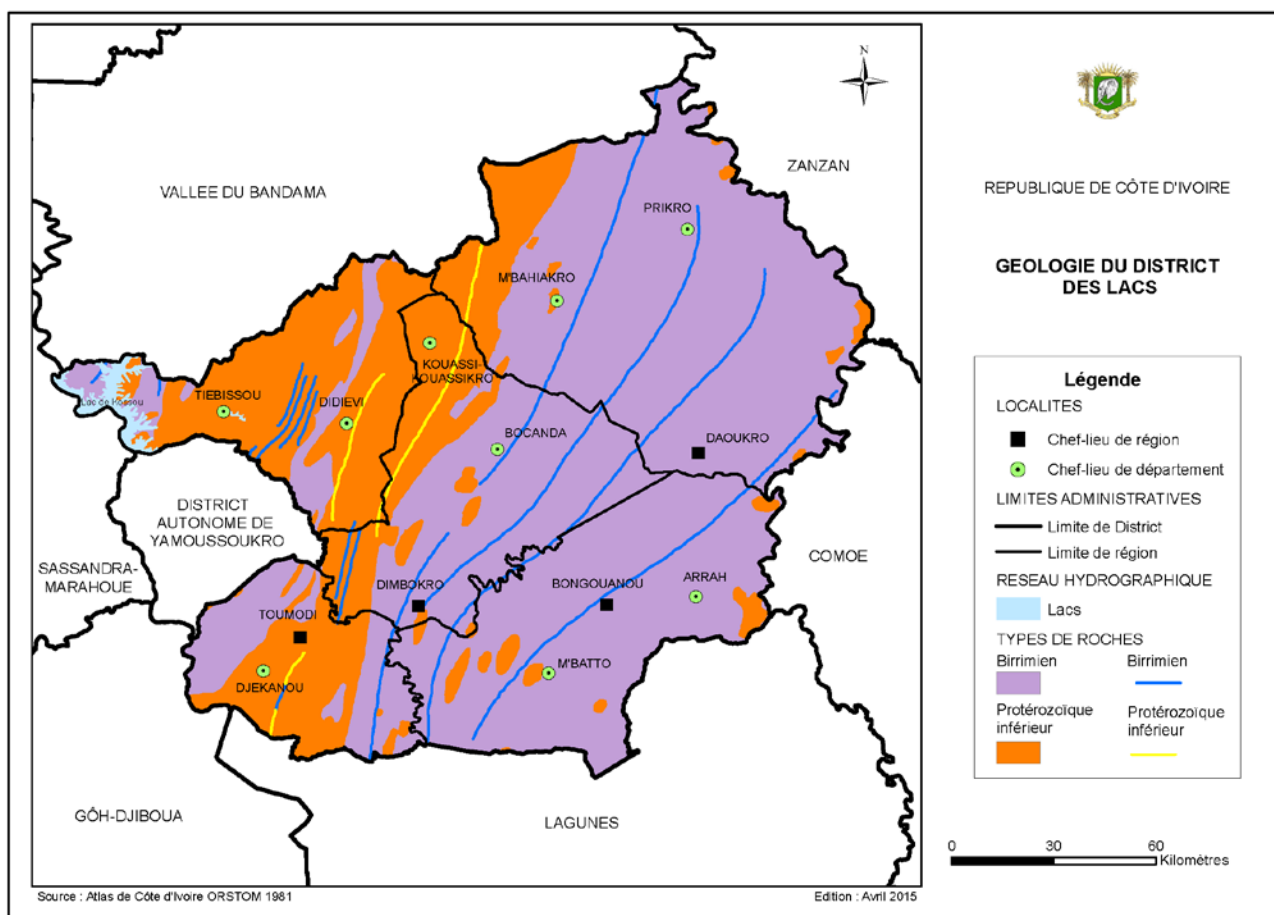


II.1.3 Mines et carrières

II.1.3.1 Ressources minières

170. En Côte d'Ivoire, les terrains géologiques volcano-sédimentaires birrimiens regorgent de nombreux gîtes et indices métallifères qui sont l'objet d'exploration ou d'exploitation minière. C'est par exemple, le cas de la région du Blafo-Guétou, au Centre-Sud de la Côte d'Ivoire où, les potentialités manganésifères et aurifères sont avérées.
171. La vaste région du Blafo-Guétou est composée d'un complexe géologique comprenant trois domaines dont les limites suivent la direction birrimienne NNE-SSW. Le premier domaine, situé au niveau des collines Blafo et Guétou, comprend les formations du complexe volcano-sédimentaire birrimien. Le deuxième domaine est constitué des granites et des migmatites éburnéens, situé de part et d'autre du premier domaine, au sud-est et au nord-ouest. Quant au troisième domaine, il est constitué des schistes arkosiques. Dans l'ensemble les formations rencontrées dans ce sillon sont des schistes, des grès, des quartzites, des conglomérats, des brèches, des roches basiques et acides, tous faiblement métamorphisés.

Carte 24 : Géologie du District



172. L'État essaie de contrôler cette ressource stratégique en distribuant des permis d'exploitation à des compagnies internationales et ivoiriennes. Il lutte contre l'orpaillage en sécurisant les travaux de prospection de ces compagnies. À titre d'illustration, la région du Béliér compte 65 sites d'orpaillage dont 48 sont clandestins et où des milliers d'orpailleurs opèrent au mépris des règles d'exploitation, creusant jusqu'à 20 mètres au-delà de la norme de profondeur qui est de 14 mètres.

173. Le gouvernement a adopté en 2013 un Programme pour la rationalisation de l'orpaillage (PRO) en vue de juguler l'exploitation anarchique et illicite de l'or et ses conséquences néfastes aussi bien sur les populations locales que sur l'équilibre environnemental, à savoir la destruction des plantations et de la forêt, la pollution des sols et de l'eau, l'insécurité, le trafic et la consommation de drogues ainsi que la propagation des maladies sexuellement transmissibles.

II.1.3.2 Structuration du secteur minier

174. Le secteur minier est encadré en Côte d'Ivoire par le code minier avec pour but d'encourager les investissements étrangers tout en préservant les intérêts du pays.
175. Cependant, les investissements restent pour l'instant faibles compte tenu de contraintes structurelles au sein du District et au niveau national :
- L'insuffisance des données géologiques à la disposition des investisseurs permettant d'optimiser les coûts liés à l'exploration minière.
 - L'état des infrastructures (routes, électricité) freinant les temps d'installation des sociétés minières.
 - Le manque de main-d'œuvre qualifiée obligeant les sociétés à former les populations locales.

Chiffres clés 14 : Mines et carrières

- Aucune mine en exploitation

Synthèse 4 : Secteur primaire

Le secteur primaire, premier contributeur au PIB du District, est largement dominé par l'agriculture, pratiquée par une grande partie de la population afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire. Ainsi, les cultures vivrières restent encore majoritaires à ce jour, principalement portées par l'igname et le manioc. Pourtant, pendant longtemps au cœur de la boucle du Cacao, le District des Lacs a souffert de la dégradation des sols due à une agriculture intensive et à un climat moins propice. Le District connaît une reprise des cultures de rente et notamment le Cacao avec de nouveaux types de plants et de nouvelles techniques de culture.

Concernant l'élevage qui bien qu'important reste traditionnel et essentiellement familial ne permettant pas le développement et la structuration des acteurs et créant ainsi des conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait la destruction des cultures par les ruminants.

Avec le Lac de Kossou, plus grand lac de Côte d'Ivoire, la pêche est une activité importante du District, mais qui est pratiquée de façon artisanale par des autochtones.

Cette orientation, vers une agriculture axée sur la rentabilité, nécessite en amont une structuration des acteurs aujourd'hui disséminés et fortement dépendant du climat et du prix des intrants. À travers les plans de développement nationaux, les coopératives agricoles et les structures de développement tels que l'ANADER et le CNRA, les instances publiques tentent de structurer et pérenniser le secteur.

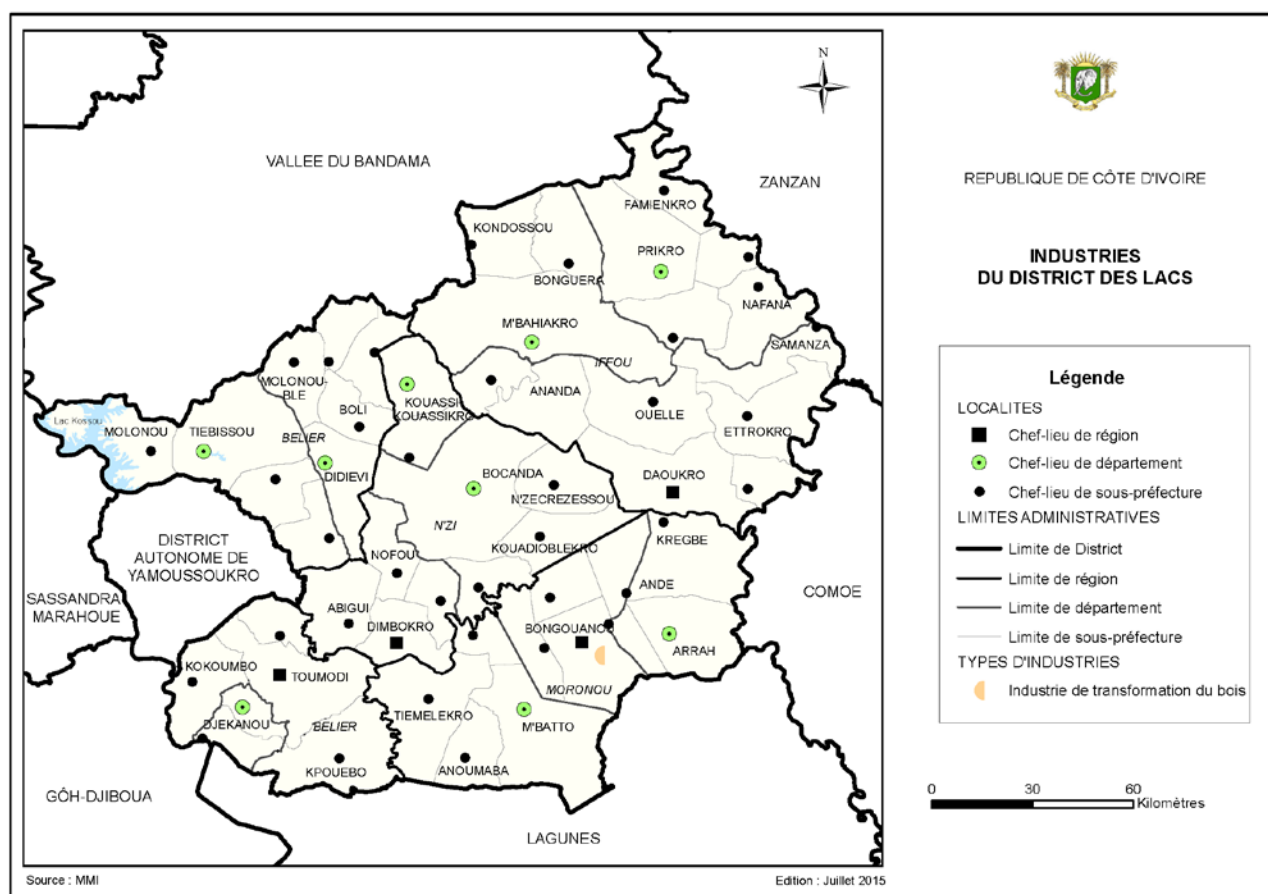
Le secteur primaire pourrait également compter sur les ressources en or et en bauxite dont dispose le District. Avec une seule mine en exploitation, le potentiel minier est en effet encore sous-exploité et doit faire face aux manques d'infrastructures régionales qui freinent les investissements privés.

Chapitre 2. Secteur secondaire

II.2.1 Industrie

176. Le tissu industriel du District des Lacs est en grande partie composé des industries de transformation du bois avec la présence de scieries notamment dans le département de Bongouanou.

Carte 25 : Principales industries du District



177. Le District compte 3 scieries et près de 1,5 million d'hectares de périmètres d'exploitation. La présence de ces industries s'explique par la proximité géographique d'importantes réserves de bois qui peuvent être exploitées par les scieries.

Tableau 43 : Nombre de scieries et périmètres d'exploitation par région (ha)

Régions	Nombre de scieries	Superficie d'exploitation (ha)	Nombre d'employés
Iffou	0	725 420	ND
Bélier	ND	ND	ND
N'Zi	2	ND	ND
Moronou	1	555 860	100
District	3	1 481 280	100

Source : SODEFOR Ouellé et cantonnement forestiers Daoukro et Prikro 2013

178. À cela s'ajoutent quelques unités de transformation alimentaires ou agroalimentaires avec des petites unités de décorticage de riz paddy notamment à Bongouanou et à Daoukro. La majeure partie des industries de transformation alimentaire est à l'arrêt en raison de difficultés financières depuis les périodes de crise. À titre d'exemple, l'unité de transformation de manioc en farine et en amidon est aujourd'hui non fonctionnelle.
179. Le District des Lacs connaît depuis 2013 un regain d'activité industrielle dans la filière agroalimentaire notamment à la faveur du développement des cultures d'anacarde. Plusieurs unités industrielles de transformation de noix de cajou se sont ainsi installées dans les différentes villes du District, notamment à Dimbokro, Daoukro et M'Bahiakro.

Chiffres clés 15 : Industrie

- 3 sites de transformation de noix de cajou à Dimbokro, Daoukro et Mbahiakro
- 3 scieries
- 1 usine textile à Dimbokro

Zoom 2: Usine Olam de Dimbokro

Olam est une entreprise singapourienne de négoce et de courtage de denrées alimentaires. Bien que basée à Singapour, une large partie des activités du groupe sont basées en Afrique.

L'usine Olam basée à Dimbokro est une unité de transformation de noix de cajou qui emploie 2 500 personnes, dont 1 500 provenant de Dimbokro. L'usine transforme 33 % des noix de cajou d'OLAM CI (soit 12 K Tonnes par an), les 67 % restants sont transformés au niveau de l'usine de Bouaké. La production transformée par OLAM CI représente 96 % de la production transformée au niveau national. La Côte d'Ivoire est le second producteur mondial de noix de cajou et le premier exportateur mondial, mais ne transforme que 5 % de sa production nationale. 100 % de la production de l'unité est destinée à l'export (marchés nord-américain et européen)



Photo 4: Récolte de noix de cajou avant transformation à l'usine Olam de Dimbokro © 2014

L'unité est semi-mécanique : elle emploie une partie de la main-d'œuvre pour les opérations de décorticage et de manutention. Les autres opérations sont entièrement mécanisées.

L'usine sécurise son approvisionnement en matière première (noix de cajou) par l'intermédiaire de contrats directement passés avec les producteurs de noix de cajou (3 180 fermiers à Bondoukou). Le contrat prévoit qu'Olam rachète la production de cajou à un prix plus élevé (prime pour le bio et le commerce équitable) en contrepartie du respect par les producteurs d'un cahier des charges établi par Olam.

Olam mène également des projets de développement local auprès de ses employés et des populations avoisinantes :

- Le management de l'usine a prévu des cours du soir d'alphabétisation pour les travailleurs (210 personnes suivent ces cours du soir) ;
- Le management mène des programmes sociaux notamment dans l'emploi de personnel handicapé ;
- Olam est engagé dans la lutte contre le SIDA ;
- Olam mène des projets de reboisement (plantation de 3 hectares Tek).

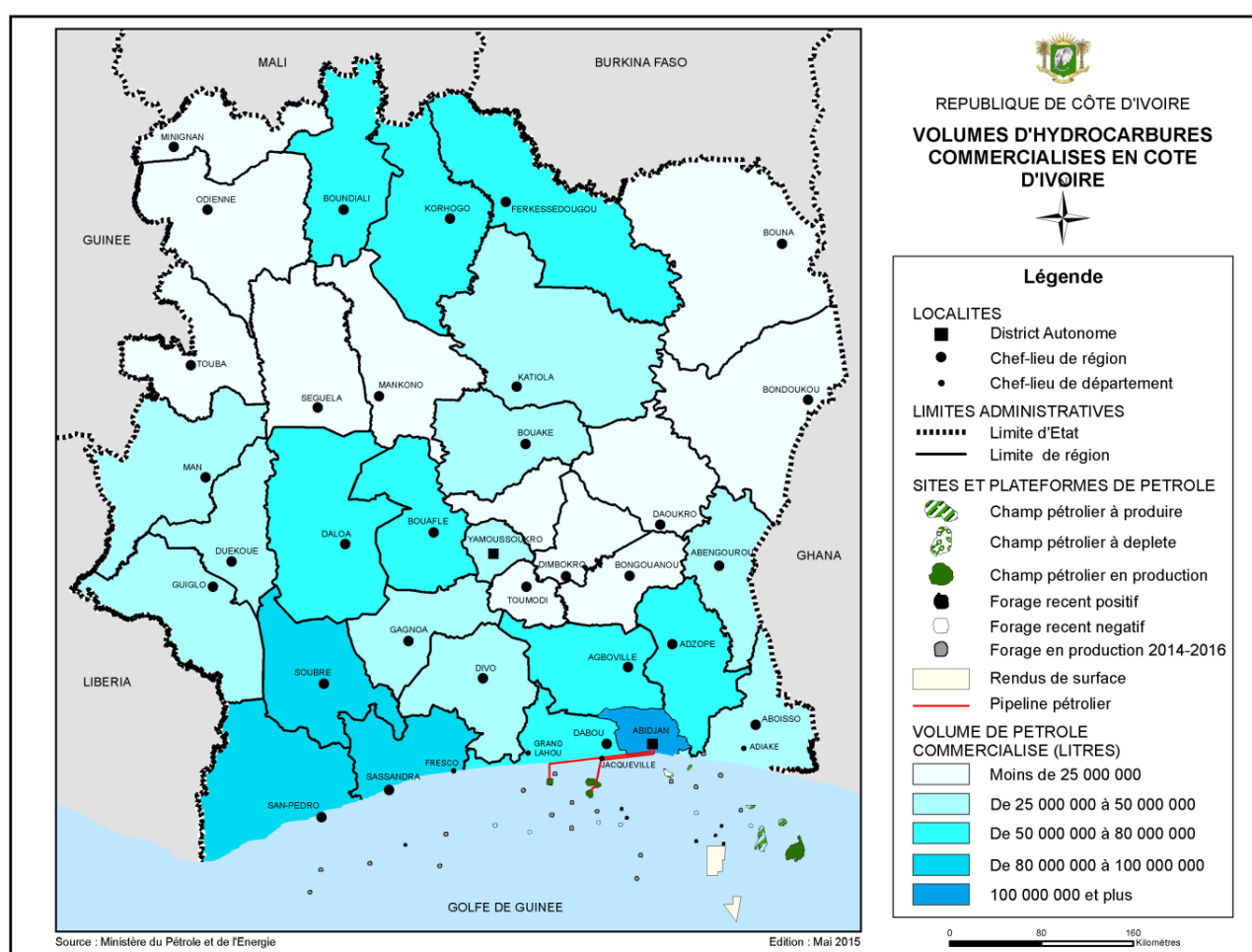
Le principal défi d'Olam en Côte d'Ivoire est d'agrandir son approvisionnement auprès des agriculteurs ivoiriens. En effet ces derniers ont pris l'habitude depuis des années de vendre l'ensemble de leur production à l'export. La volonté nouvelle du gouvernement ivoirien de transformer la production sur le territoire avant son export, rencontre ainsi quelques obstacles dus aux habitudes de vente antérieure développées par les producteurs de noix de cajou.

II.2.2 Pétrole et gaz

II.2.2.1 Pétrole

180. La production pétrolière est essentiellement réalisée en offshore à partir du District Autonome d'Abidjan. Le pétrole brut est exporté. Les hydrocarbures consommés sur l'ensemble du territoire sont essentiellement importés depuis le Nigéria.
181. Le secteur de la distribution des produits raffinés du pétrole démontre le poids du District Autonome d'Abidjan avec près de 53 % du volume des produits raffinés commercialisés dans ce District.
182. Le District des Lacs enregistre un volume de produits commercialisés de 22,9 millions de litres, soit 1,9 % du volume total commercialisé en Côte d'Ivoire

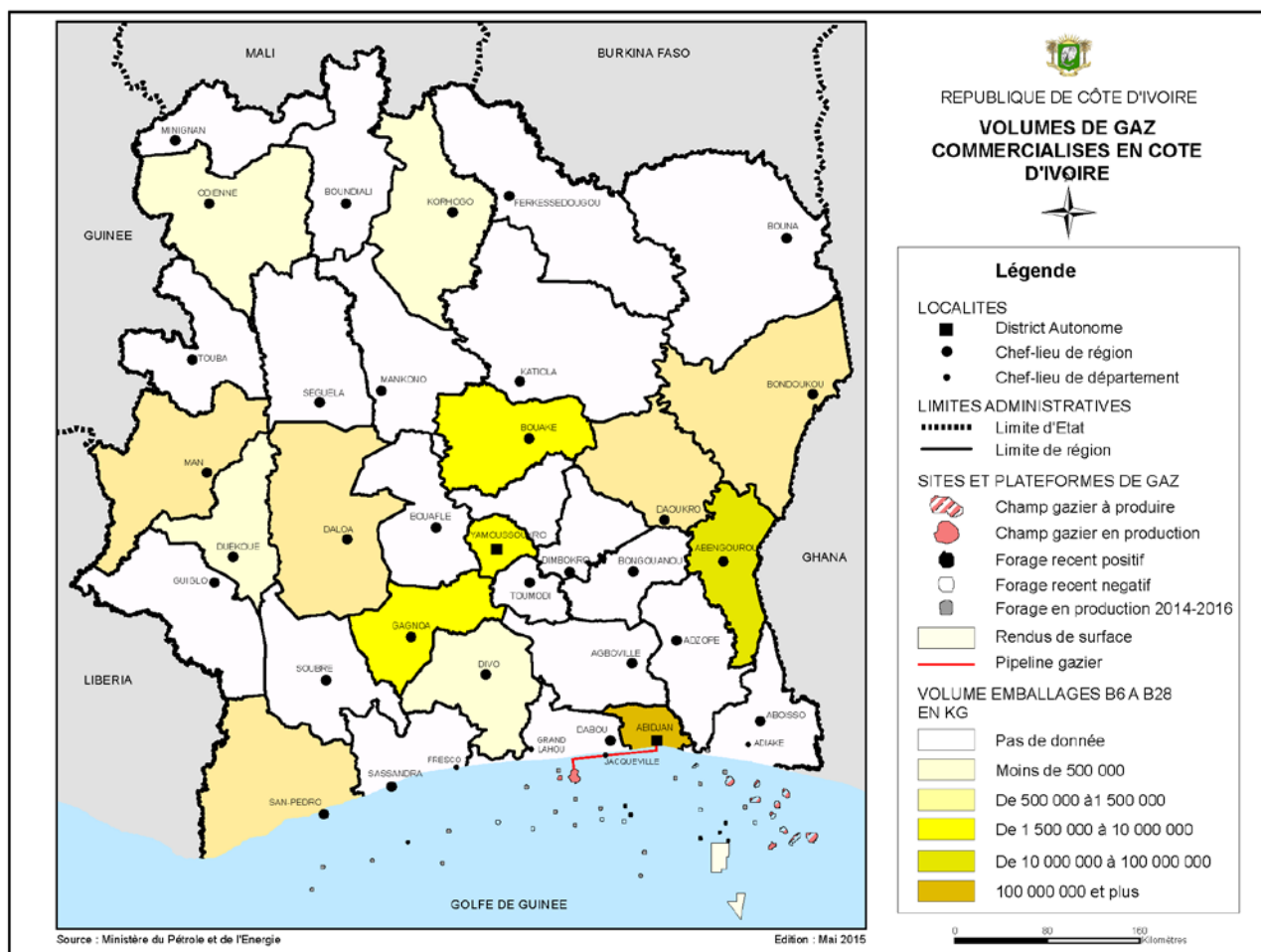
Carte 26 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire



II.2.2.2 Gaz

183. L'essentiel de la production de gaz est utilisé pour alimenter les centrales thermiques et produire de l'électricité. Le secteur du Gaz est également marqué par la prépondérance du District Autonome d'Abidjan. Ce District concentre ainsi près de 85 % du volume de gaz commercialisé en Côte d'Ivoire.
184. Le District commercialise 914 tonnes de gaz butane par an (2014), soit 0,7 % du volume commercialisé au niveau national.

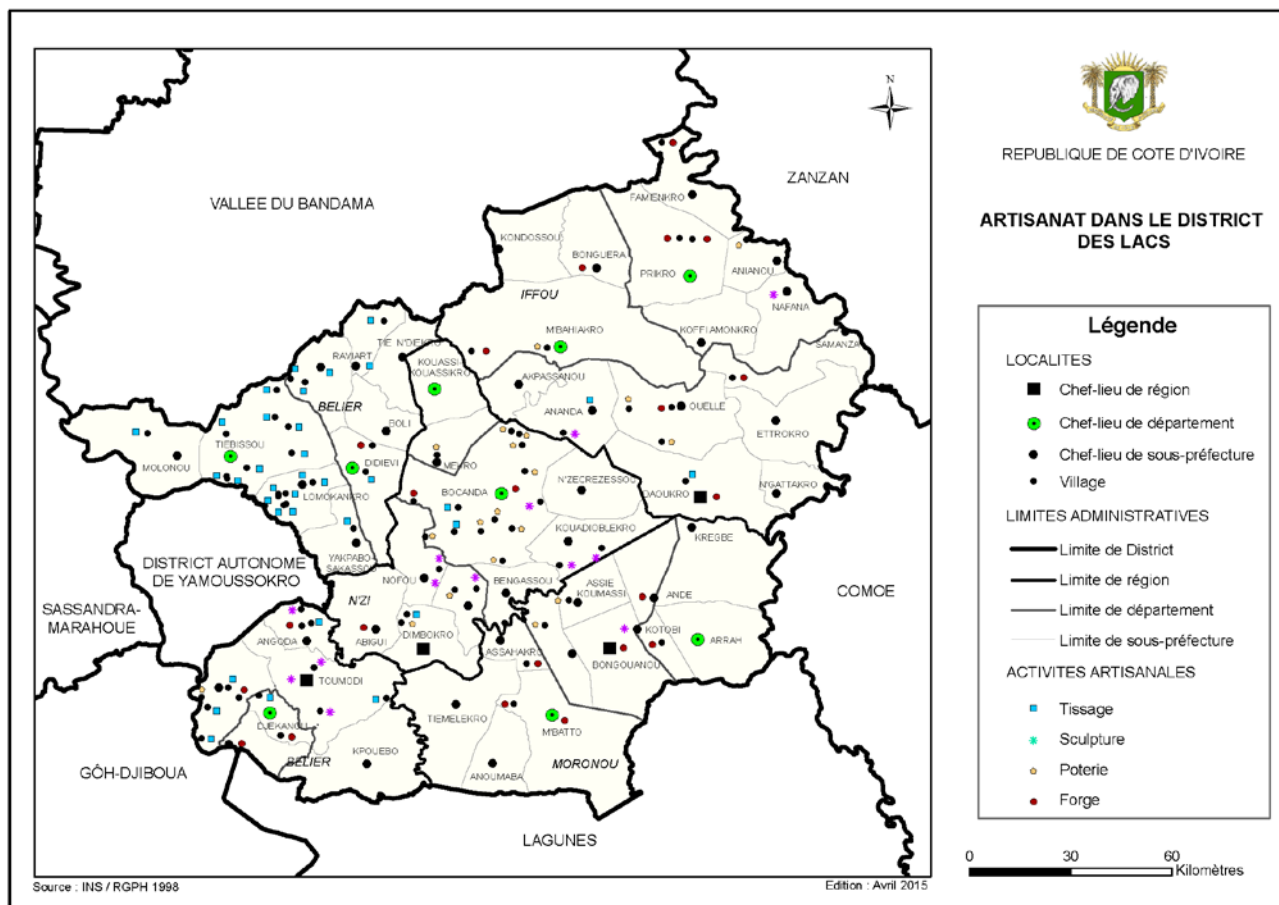
Carte 27 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire



II.2.3 Artisanat d'art

185. Le District des Lacs compte une grande communauté d'artisans notamment dans la région du Bélier où tisserands et sculpteurs font la renommée de villages comme Bomizambo ou encore N'Gattadolikro (Tiébissou).
186. Situé à une trentaine de kilomètres de Yamoussoukro, le village de Bomizambo est le lieu de référence du pagne baoulé tissé à la main par les célèbres artisans du village. Tissés sur place, les pagnes baoulés sont exposés et vendus au marché du centre de tissage.

Carte 28 : Artisanat dans le District des Lacs



187. Le manque de structuration de ces artisans ne leur permet pas de disposer d'un pouvoir de négociation des prix des différents intrants avec les industriels.
188. Le secteur ne bénéficie pas de formations spécifiques aux nouvelles techniques de tissage qui leur permettraient d'améliorer leur productivité et leur performance. Le savoir-faire dans ce métier est transmis de père en fils, et ce depuis plusieurs générations.
189. La Chambre départementale des métiers de Daoukro organise chaque année l'événement « Artisans en action », une foire artisanale dont l'objectif était de réunir les artisans pour les conduire à s'unir et se structurer.

Synthèse 5 : Secteur secondaire

Les industries que comptait le District ont fortement souffert des conséquences du conflit et peinent à retrouver leur niveau de production. Mais force est de constater que de nombreuses opportunités existent pour le développement du secteur secondaire.

Le District dispose en effet de potentialités réelles pouvant lui permettre d'augmenter le poids du secteur secondaire dans la création de richesse. Ainsi, le District dispose d'une main d'œuvre abondante capable de travailler dans des unités industrielles, de grandes étendues terrestres permettant d'aménager du foncier industriel. Enfin, la proximité du District avec les trois grandes villes que sont Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké représente un véritable atout pour le développement du secteur secondaire.

Ainsi même si le tissu industriel est encore peu développé dans le District des Lacs, de nouvelles unités industrielles se créent dans les grandes villes du District comme Dimbokro ou Daoukro. Ces nouvelles unités concernent essentiellement dans le secteur agroalimentaire comme la transformation de noix de cajou par exemple.

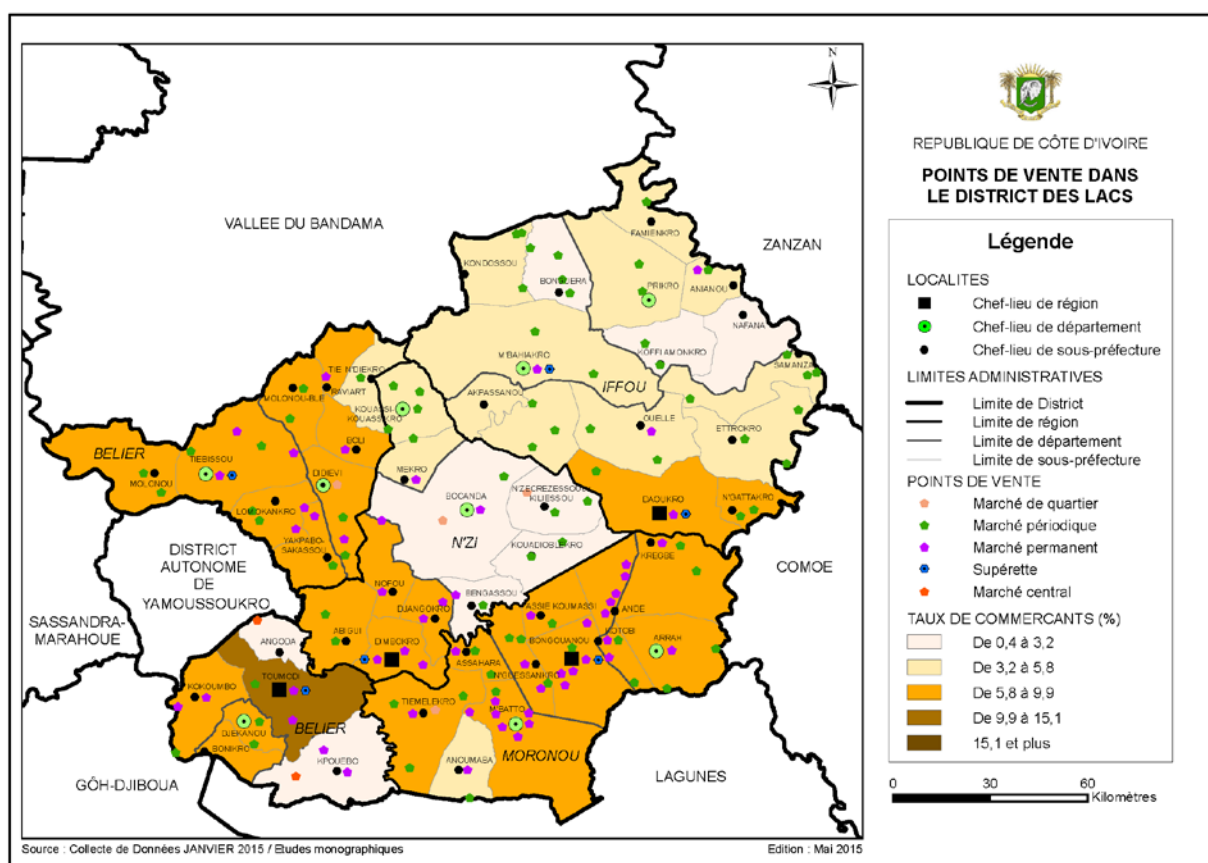
Toutefois, afin d'augmenter son attractivité, le District doit offrir des conditions favorables à l'installation des industries, comme la facilitation des démarches administratives ou encore le développement des infrastructures routières.

Chapitre 3. Secteur tertiaire

II.3.1 Commerce

190. Activité principalement exercée de façon informelle par des personnes n'ayant pas forcément reçu de formation professionnelle particulière, le commerce occupe pourtant un actif sur dix en Côte d'Ivoire. Il en est de même pour le District des Lacs qui bénéficie de sa position stratégique au centre du pays entre les zones commerçantes de Bouaké, de Yamoussoukro et d'Abidjan.
191. Le commerce dans le District se subdivise en trois sous-secteurs :
- Le commerce des surplus de l'agriculture, de l'élevage. Cette activité est exercée majoritairement par des femmes et occupe la première place des biens échangés. Ce sous-secteur souffre de la désorganisation des circuits de distribution.
 - Le commerce de produits manufacturés avec :
 - Le commerce moderne représenté en milieu urbain par les grandes enseignes de distribution telles que la Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire (CDCI), King Cash, les magasins Saloum, Segal ou encore Bazar Zouzou.
 - Le commerce traditionnel ou informel constitué par les nombreuses boutiques de quartier ou dans les étals des marchés.
 - Le commerce des produits pétroliers est tenu par les grandes chaînes de distribution. À titre d'exemple, la région du Bélier compte 6 stations-service réparties sur les communes de Toumodi, Tiebissou et Kokumbo.
192. Le District souffre également du manque de marchés. À titre d'exemple, la région du Bélier ne compte que 9 marchés dont 8 situés dans le département de Toumodi.

Carte 29 : Répartition des points de vente et pourcentage des commerçants dans le District



193. Au sein du District des Lacs, de fortes disparités régionales sont à signaler concernant le poids des commerçants dans la population active :
- La partie sud du Bélier, proche de Yamoussoukro, affiche un taux de commerçants compris entre 9,9 et 15,1 % de la population active ;
 - La partie nord de l'Iffou enregistre un taux de commerçants compris entre 3,2 % et 5,8 % de la population active ;
 - La partie nord du Bélier, le sud de l'Iffou, ainsi que le Moronou affichent un taux de commerçants compris entre 5,8 % et 9,9 % de la population active ;
 - La région N'zi qui enregistre un taux de commerçants le plus faible puisque compris entre 0,4 % et 3,2 % de la population active. En partie expliqué par l'enclavement de certaines zones de la région.

Chiffres clés 16 : Commerce

- *Pourcentage de commerçants dans le District compris entre 3 et 15 %*

Zoom 3: Le marché de Dimbokro

Le marché de Dimbokro est un marché quotidien permettant la vente de tout type de denrées. Il comportait en 2006 environ 1 500 commerçants et représente la principale source de revenus pour la ville de Dimbokro. Le marché permet ainsi de subvenir aux besoins en denrées alimentaires des 60 000 habitants que compte Dimbokro.

La majeure partie des biens commercialisés au marché de Dimbokro sont importés d'Abidjan. Le marché de Dimbokro connaît cependant de manière récurrente une pénurie de certains comme le lait stérilisé. Les prix et la qualité des produits sont régulièrement contrôlés par l'État.

Les commerçants au sein du marché de Dimbokro sont regroupés en fédération avec un président les représentants auprès des autorités de la ville.



Photo 5: Marché de Dimbokro© 2014

Incendié partiellement en 2006, le marché de Dimbokro n'a pas été réhabilité depuis. L'incendie a ravagé la partie couverte du marché représentant environ 80 % des locaux. Le site nécessite ainsi une réhabilitation totale pour permettre une reprise de l'activité.

Enfin, le principal défi auquel font face les commerçants du marché est lié à l'état des routes et à l'offre de transport qui ne permet pas un approvisionnement régulier et participe à la flambée des prix, ce qui se fait ressentir au niveau de la consommation des habitants et du chiffre d'affaires des commerçants du marché.

II.3.2 Services

194. Le secteur des services est composé surtout d'unités assurant les fonctions habituelles liées à la croissance urbaine—assurances, banques, hôtellerie— qui vivent sur des dynamismes locaux plus qu'elles n'en génèrent. À ce titre, les engagements des banques s'orientent sur le court terme et le crédit à la consommation plutôt que dans l'investissement régional.

II.3.2.1 Services financiers

195. L'économie du District est alimentée sur le plan financier par les agences bancaires. Ces structures sont assistées dans leur tâche d'intermédiation et de financement par des institutions de microfinance ou SFD (Systèmes Financiers Décentralisés).

Carte 30 : Banques et institutions de microfinances du District

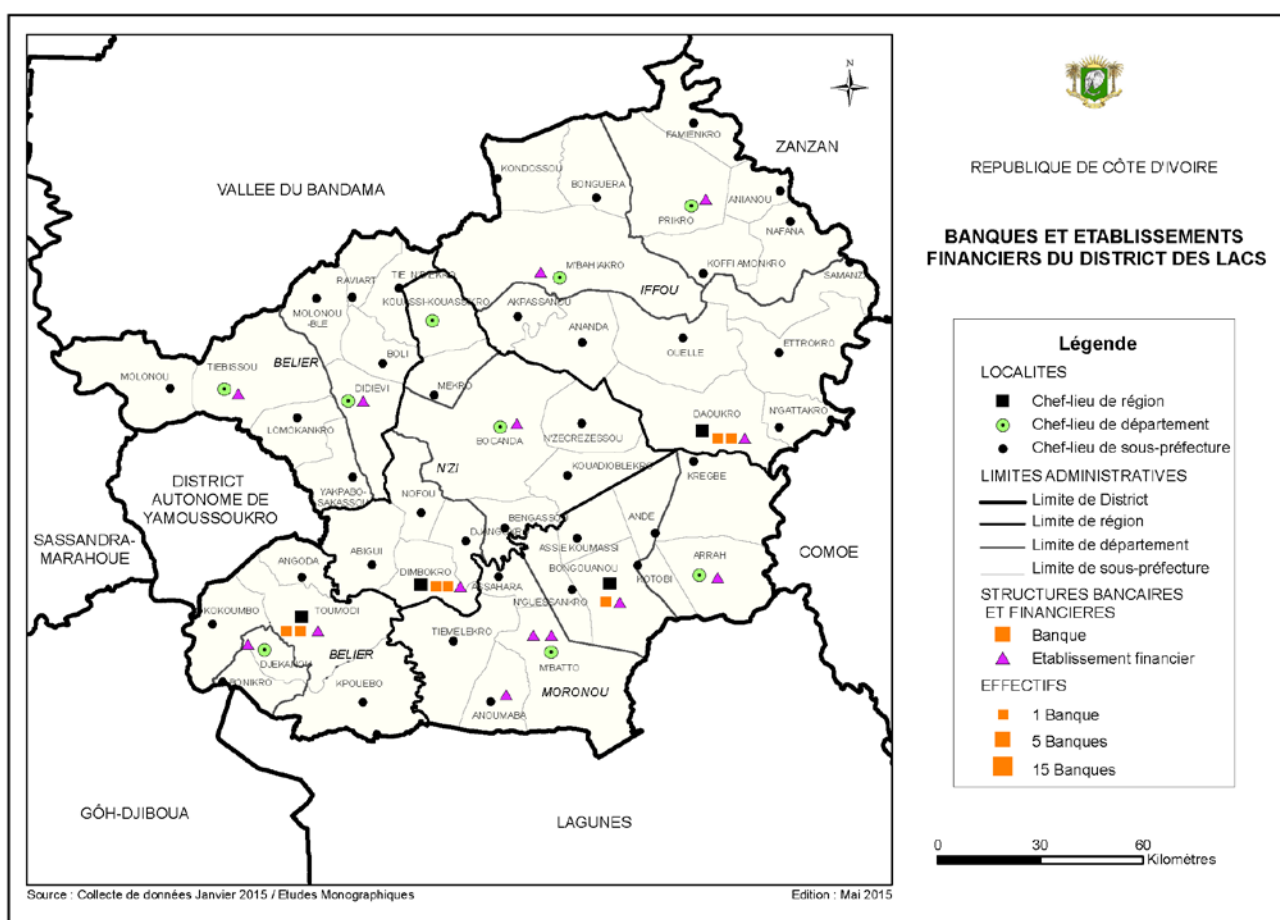


Tableau 44 : Inventaire des institutions financières du District

Région	Etablissements financiers	Guichets Automatiques
Bélier	3	3
Iffou	5	3
N'Zi	4	2
Moronou	2	0
Total District	14	8

Sources : INS - RGPH-1998 ; Ministère de l'Economie et des Finances - 2014

Tableau 45 : Principales structures financières de la région du Bélier

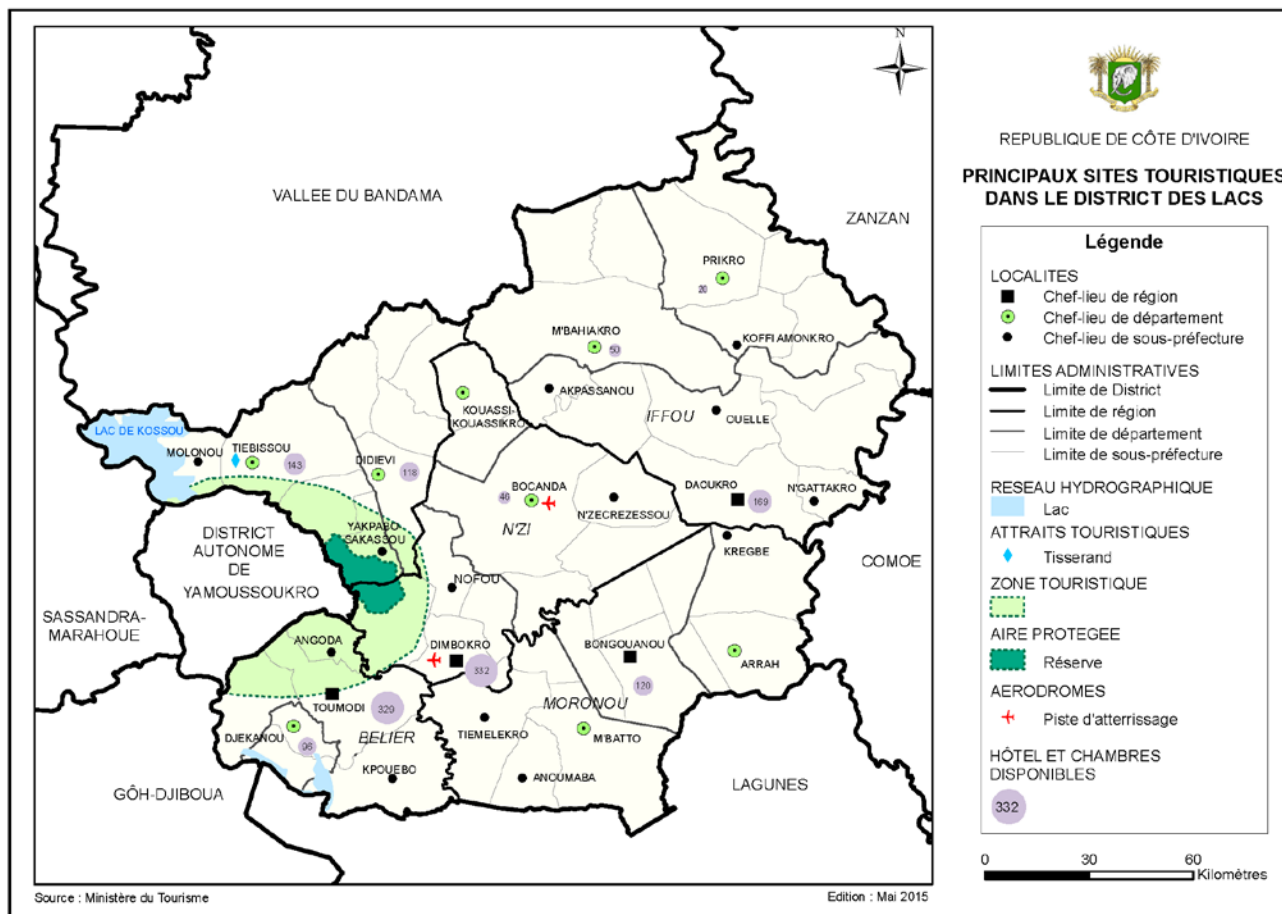
Structures financières	Localisation	Principaux services
SGBCI	Toumodi	Banque de détail. Ouverture et tenue de comptes bancaires. Octroi de crédit pour les particuliers
Banque du Trésor	Toumodi	Banque de détail. Ouverture et tenue de comptes bancaires. Octroi de crédit pour les particuliers
Coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC)	Toumodi	Octroi de crédits pour les particuliers
Caisse Nationale de Crédit et d'Epargne (CNCE)	Tiébissou	Octroi de crédits pour les particuliers
Office de Conseil et de Contrat d'Assurance de Côte d'Ivoire (OCACI)	Toumodi	Maison d'assurance spécialisée dans l'assurance de véhicules, engins à deux roues, biens et assurance-vie
Solidarité Africaine d'Assurance (SAFA)	Toumodi	Maison d'assurance spécialisée dans l'assurance de véhicules, engins à deux roues

Source : Plan stratégique de développement de la région du Bélier –avril 2014

II.3.2.2 Tourisme

196. Le District des Lacs dispose de nombreux atouts qui peuvent en faire une région touristique en Côte d'Ivoire afin de développer et diversifier son économie.

Carte 31 : Principaux lieux touristiques du District



a) Principaux sites touristiques

197. Le potentiel touristique du District est équitablement réparti sur l'ensemble du territoire. Il se compose de trois types d'activités :

- Le tourisme écologique avec notamment la réserve de faune d'Abokouamékro, les forêts classées de l'OrumboBoka, de Mando, de Bodio, de N'Zué-Proun ainsi que la chaîne Baoulé.
- Le tourisme culturel, avec des fêtes traditionnelles (fête des ignames...); des danses traditionnelles (adjoss, adjémélé; kotou, gbô, sekedi l'Akpatchué); du tissage de pagne traditionnel; les bronziers de N'Gattadolikro; les tisserands de Bomizambo à Tiebissou ou les villages de Djangoménou avec la danse Goly.
- Le tourisme religieux ou spirituel avec le lac sacré aux poissons à Bongouanou, ou encore les nombreux édifices religieux que compte le District.
- L'agrotourisme avec les grandes exploitations agricoles d'anacarde, d'hévéa, de café et de cacao.



Photo 6: Réserve de faune d'Aboukouamékro© 2014

Tableau 46 : Principaux sites touristiques du District

Région	Département	Site touristique
Bélier	Toumodi	Mine d'or de Kokoumbo
		Mont Rombo boka département de Toumodi
		Chaises royales des Cantons à Kplessou
		Rivière Molonou
		Le Bandama
		Mont Alébouman à Yobouekro
		Les villages de Djangoménu avec la danse Goly
		Didablé (une pierre)
		Le site Beriaboubro
	Djékanou	ALOLOFE à Mougna (forêt)
	Tiébissou	Tisserands de Bomizambo
N'Zi	Bocanda	Le fleuve N'Zi au carrefour de Kouassi-kouassikro et de Dimbokro
		Les cascades
		La forêt sacrée de Bocanda
		Les pierres sacrées de Dida Mouessou - village pétrifié
		Le pont datant de l'époque coloniale
	Kouassi-Koussikro	Kongloman
		Soumakplibo
		N'doutrety
		Kossokpe
		Koundouklou
		Nanassou
		Akesssebla
	Dimbokro	Komien kouassikro
		Golibo
		Prison coloniale
		Les trois ponts de la période coloniale
		Kanga kouman
		Maison coloniale de M Sndrale
		Pont de la Ran
		Les pierres superposées de Bassa Yobouékro
		La retenue d'eau
		Le cimetière des Martyrs
		L'ancienne gare de chemin de fer
		Golf club
		La résidence du Sous-préfet et les statuettes d'eau
		Les berges du n'zi
Moronou	Bongouanou	Le Lac sacré aux poissons

Source : Ministère du Tourisme - 2014

b) Capacités hôtelières

198. Bénéficiant de sa proximité géographique avec le District Autonome de Yamoussoukro, zone touristique majeure du pays, le District des Lacs a développé une infrastructure hôtelière essentiellement présente dans les chefs-lieux de région.
199. Ainsi, les localités de Bocanda (40 chambres), Dimbokro (243 chambres) Bongouanou (164 chambres) et Daoukro (72 chambres) sont les seules villes du District à disposer d'hôtels.

Tableau 47 : Capacités hôtelières par département et par catégorie

Région	Département	Catégorie d'Hôtel	Nombre d'Hôtels	Capacité d'accueil (Chambres/lits)
N'Zi	Dimbokro	Bon standing	7	106
		Moyen standing	4	30
		Bas standing	6	87
		Autre	9	104
	Bocanda	Bon standing	1	24
		Bas standing	4	22
Total Région			31	373
Iffou	Daoukro	Autre	12	169
	M'Bahiakro	Autre	4	50
	Prikro	Autre	2	20
Total Région			18	239
Moronou	Bongouanou	Bon standing	1	50
		Autre	12	120
Total Région			13	170
Bélier	Djekanou	Bon standing	2	52
		Moyen standing	-	-
		Autre	2	44
	Didiévi	Bon standing	1	13
		Moyen standing	3	46
		Autre	4	59
	Tiébissou	Bon standing	1	17
		Moyen standing	-	-
		Hôtels de quartier	10	126
	Toumodi	Bon standing	2	19
		Moyen standing	6	63
		Autre	22	247
Total Région			53	686
Total District			115	1 468

Source : Ministère du Tourisme - 2014

200. Cependant, l'état des sites est à déplorer, avec des ressources mal entretenues dont beaucoup sont à l'abandon et très peu valorisées. L'offre répond aux besoins quantitatifs, mais des efforts doivent être apportés sur :
- L'amélioration de la qualité du service ;
 - La formation du personnel des établissements ;
 - La professionnalisation du secteur ;
 - La mise en conformité des établissements ;
 - La valorisation et la conservation des sites.

Chiffres clés 17 : Tourisme

- Potentiel touristique écologique, culturel, religieux et agricole
- 115 hôtels recensés d'une capacité totale de 1 468 chambres

Synthèse 6 : Secteur tertiaire

Essentiellement agricole, le District des Lacs peine à voir émerger un secteur tertiaire pourvoyeur d'emplois et générateur de croissance. Ainsi, les deux piliers de ce secteur que sont le tourisme et le commerce ne sont pas justement valorisés. Ses acteurs souffrent d'un manque d'organisation et de professionnalisme qui entravent leur développement. Le commerce est essentiellement constitué de la revente des surplus de l'agriculture vivrière. Ces échanges, lorsqu'ils ne sont pas entravés par les mauvaises conditions de transport, ont généralement lieu dans les marchés des pôles urbains. La commercialisation des produits agricoles comme des produits manufacturés provenant exclusivement des autres Districts est plus difficile en raison de l'absence d'infrastructures de commercialisation.

Le District dispose d'un potentiel touristique écologique, culturel, religieux et agricole. Cependant, le tourisme souffre de l'insuffisance et de la vétusté du parc hôtelier, durement marqué par la succession des crises et le manque d'entretien. Il manque surtout de l'absence de valorisation des sites touristiques du District et de l'état des infrastructures de transport qui découragent les potentiels touristes.

AXE III. DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL

Chapitre 1. Education¹⁹

201. L'édification du système d'enseignement ivoirien, est une mission dévolue au Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) qui se sont assignées un ensemble d'objectifs à court, moyen et long terme résumés comme suit :
- Le développement des infrastructures éducatives et du matériel didactique ;
 - L'amélioration de l'offre d'enseignement tant au plan humain qu'en matière de gouvernance ;
 - L'instauration d'un système de qualité à la fois inclusif, accessible, performant et vecteur de paix et de cohésion sociale.
202. À cet effet, ces trois entités disposent d'un ensemble d'organes ayant pour vocation de conduire la politique du Gouvernement en matière d'accès à l'enseignement pour tous les types d'établissement (public, privé et communautaire) et à tous les niveaux constitutifs du système d'enseignement ivoirien à savoir :
- Le Préscolaire (3-5 ans);
 - Le Primaire (6-11 ans);
 - Le Secondaire général et technique (12-18 ans) ;
 - La formation professionnelle ;
 - Le Supérieur.
203. Ce dispositif se veut être, non seulement, un outil d'instruction de la jeunesse, mais aussi, un instrument de stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les jeunes bénéficient de formations diverses et variées, ponctuées de concours et d'examens diplômants tout le long de leur cursus éducatif.
204. Le système éducatif du District des Lacs, composé de trois Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET), est caractérisé par :
- Une prédominance des établissements publics (84 % des établissements) ;
 - Une forte concentration des établissements primaires (76 % des salles de classe) ;
 - Une dispersion des établissements en zone rurale ;
 - L'absence d'établissements d'enseignement supérieur.

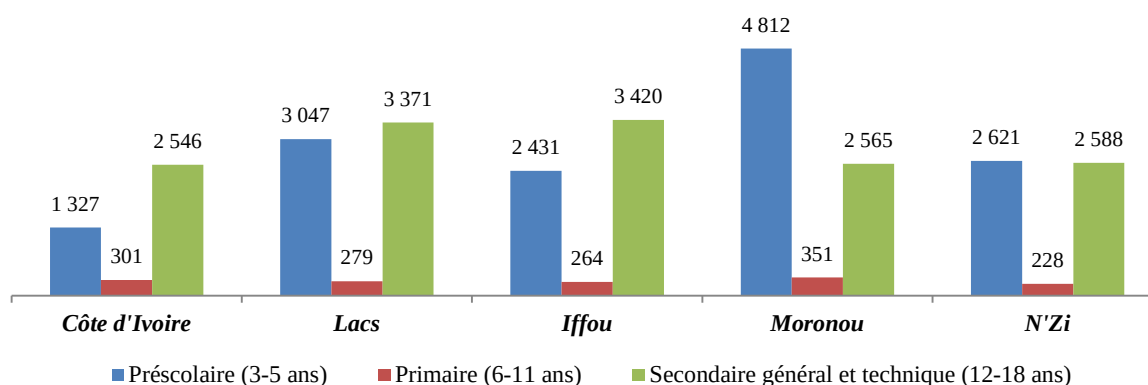
¹⁹ La région du Bélier n'est pas traitée ici puisqu'elle est intégrée dans les chiffres du District Autonome de Yamoussoukro dans les annuaires statistiques de l'éducation.

Tableau 48 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut

Degré d'enseignement	Public			Privé			Communautaire ²⁰		
	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.
Préscolaire	30	2 177	125	4	496	14	0	0	0
Primaire	643	138 932	3 489	36	6 463	217	43	2 082	59
Secondaire 1^{er} cycle	18	31 381	1 087	38	20 748	1 208	0	0	0
Secondaire 2^{ème} cycle		8 636			7 118		0	0	0
Secondaire Technique	0	0	0	7	1 526	217	0	0	0
Formation professionnelle	2	342	ND	2	22	ND	0	0	0
Supérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 ; Etbs : Etablissements - Ens. : Enseignants- ND : Non disponible

205. La répartition des établissements est homogène entre les différentes régions du District des Lacs. Pourtant, l'analyse des ratios de présence géographique permet de souligner la carence d'établissements, notamment des niveaux préscolaire et secondaire. À titre d'illustration, la région du Moronou affiche un ratio de 4 812 enfants par établissement préscolaire, très en deçà de la moyenne nationale de 3 047 enfants.
206. Sur le cycle Secondaire, le phénomène est général avec une moyenne d'un établissement pour 3 371 enfants.

Figure 24 : Nombre d'enfants en âges d'être scolarisés par école pour chaque degré d'enseignement²¹

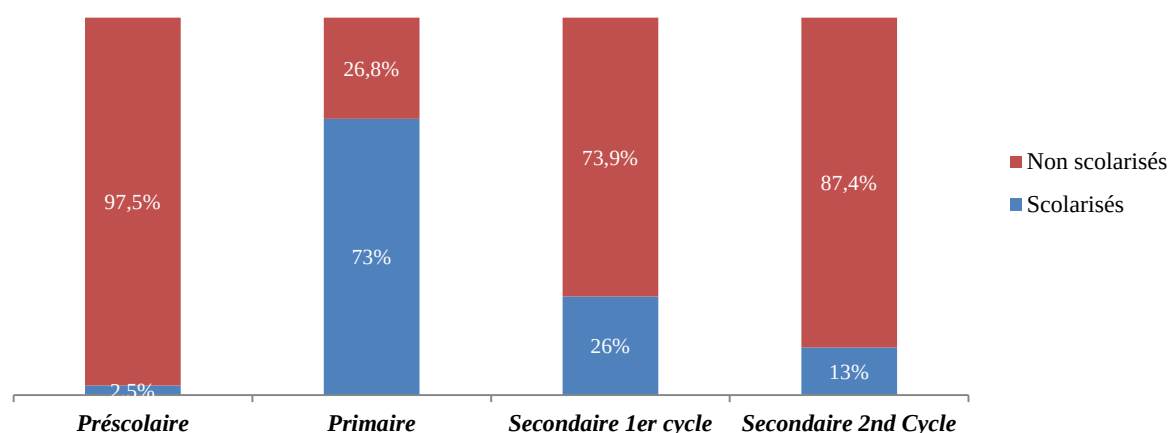
Sources : INS - RGPH 1998 et MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

207. Cette carence d'établissements a des conséquences directes sur les caractéristiques sociales de la population. Le District des Lacs est marqué par un fort taux d'analphabétisme²² et par un niveau d'étude en dessous de la moyenne nationale. En effet, sur 10 000 habitants, plus de 7 500 ne disposent que d'un niveau primaire contre 6 700 pour 10 000 à l'échelle nationale. Ce phénomène est plus marqué chez les femmes (81 % des femmes n'ont qu'un niveau primaire).

²⁰ Cf. Glossaire

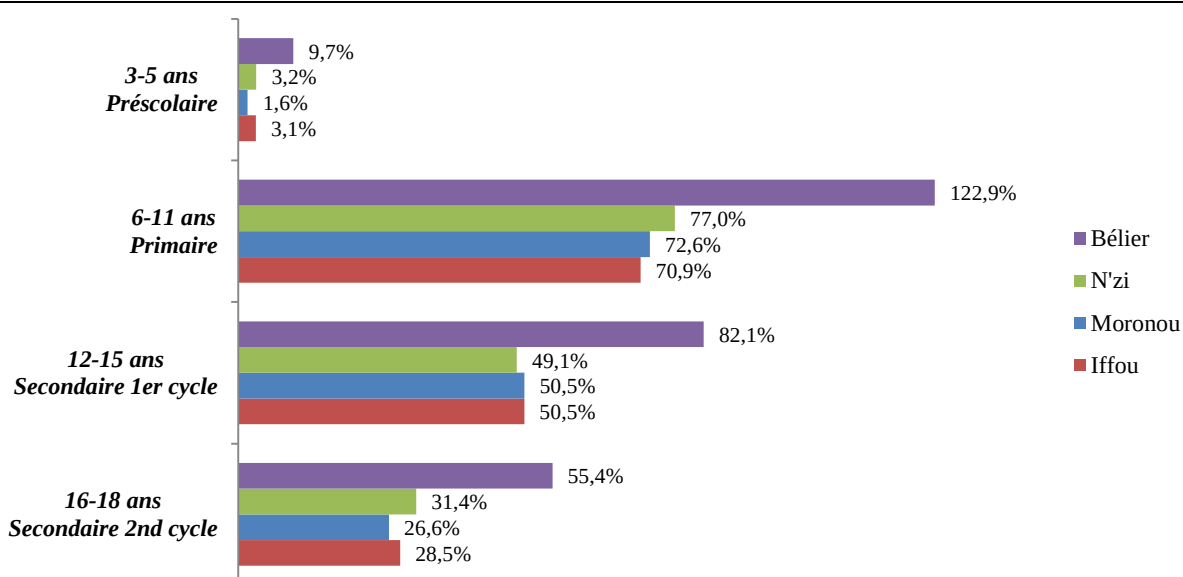
²¹ Ratio entre le nombre d'enfants pouvant être scolarisés dans la tranche d'âge et le nombre d'établissement du degré d'enseignement correspondant

²² Cf. Axe 1

Figure 25 : Part de la population scolarisée par degré d'enseignement dans le District

Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS - RGPH 1998

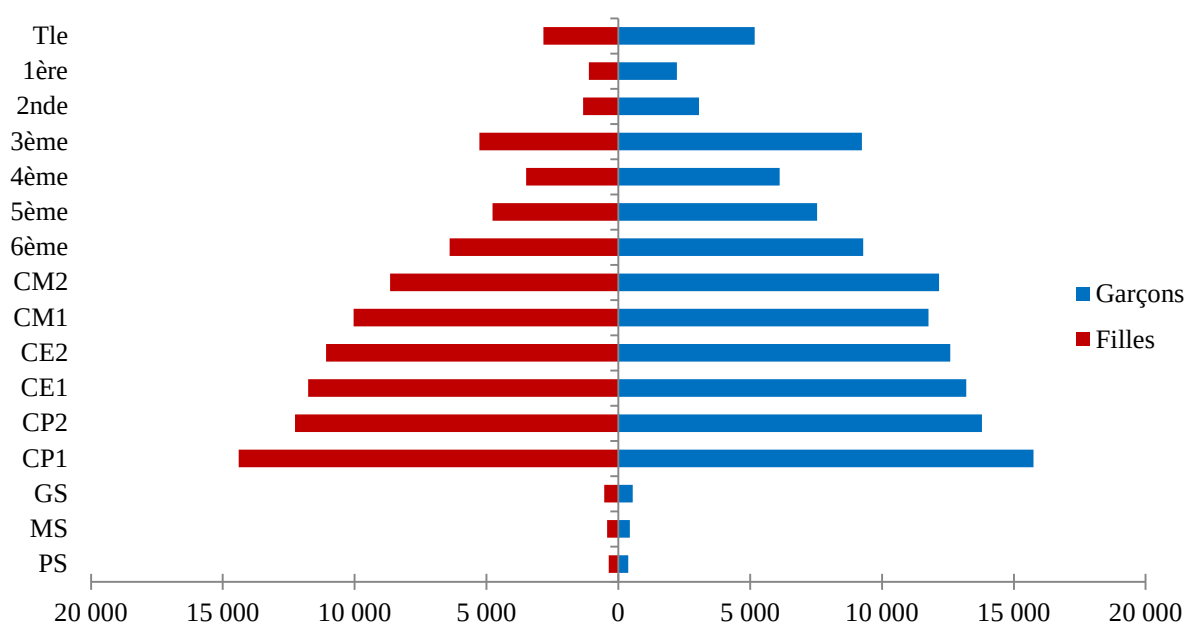
208. Cette tendance est également confirmée par l'étude des taux de scolarisation par tranche d'âge avec une faible proportion d'élèves scolarisés dans les cycles secondaires.

Figure 26 : Synthèse des taux bruts de scolarisation²³ par tranche d'âge par région

Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS - RGPH 1998 –La région du Bélier est assimilée avec le District Autonome de Yamoussoukro

209. En outre, à cette faible scolarisation des enfants s'associe un phénomène important de déperdition scolaire constaté dès le cycle primaire et retranscrit dans la pyramide scolaire du District qui se distingue par une base très faible, la faible scolarisation dans le cycle Précolaire, puis une concentration des enfants dans le Primaire, et enfin une déperdition constante des enfants jusqu'à la fin du cycle Secondaire.

²³ Cf. Glossaire

Figure 27 : Pyramide scolaire du District²⁴

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

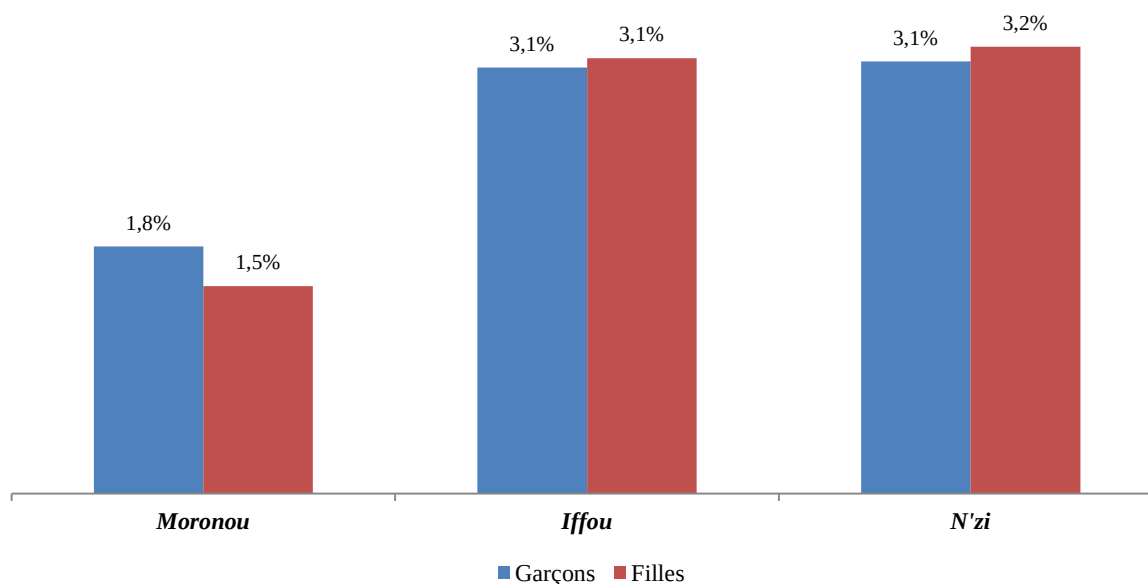
²⁴ Cf. Glossaire

III.1.1 Préscolaire

III.1.1.1 Scolarisation

210. L'enseignement préscolaire constitue le premier niveau de la pyramide de la scolarisation en accueillant les enfants âgés de 3 à 5 ans. Cet enseignement facultatif a pour objectif de les préparer aux apprentissages fondamentaux de la lecture, de l'écriture et du calcul.
211. Bien que facultatif, cet enseignement est primordial pour la préparation de l'enfant au cycle primaire. Le passage par l'enseignement préscolaire permet par ailleurs de détecter très tôt certains problèmes de la petite enfance comme le cas des enfants dont la naissance n'a pas été déclarée.
212. Le District des Lacs compte 2 673 enfants inscrits en cycle préscolaire, soit un taux brut de scolarisation²⁵ de 2,6 %. Ce taux est plus élevé dans la région du N'Zi et de l'Iffou (3,2 % et 3,1 %) contre 1,6 % dans la région du Moronou.

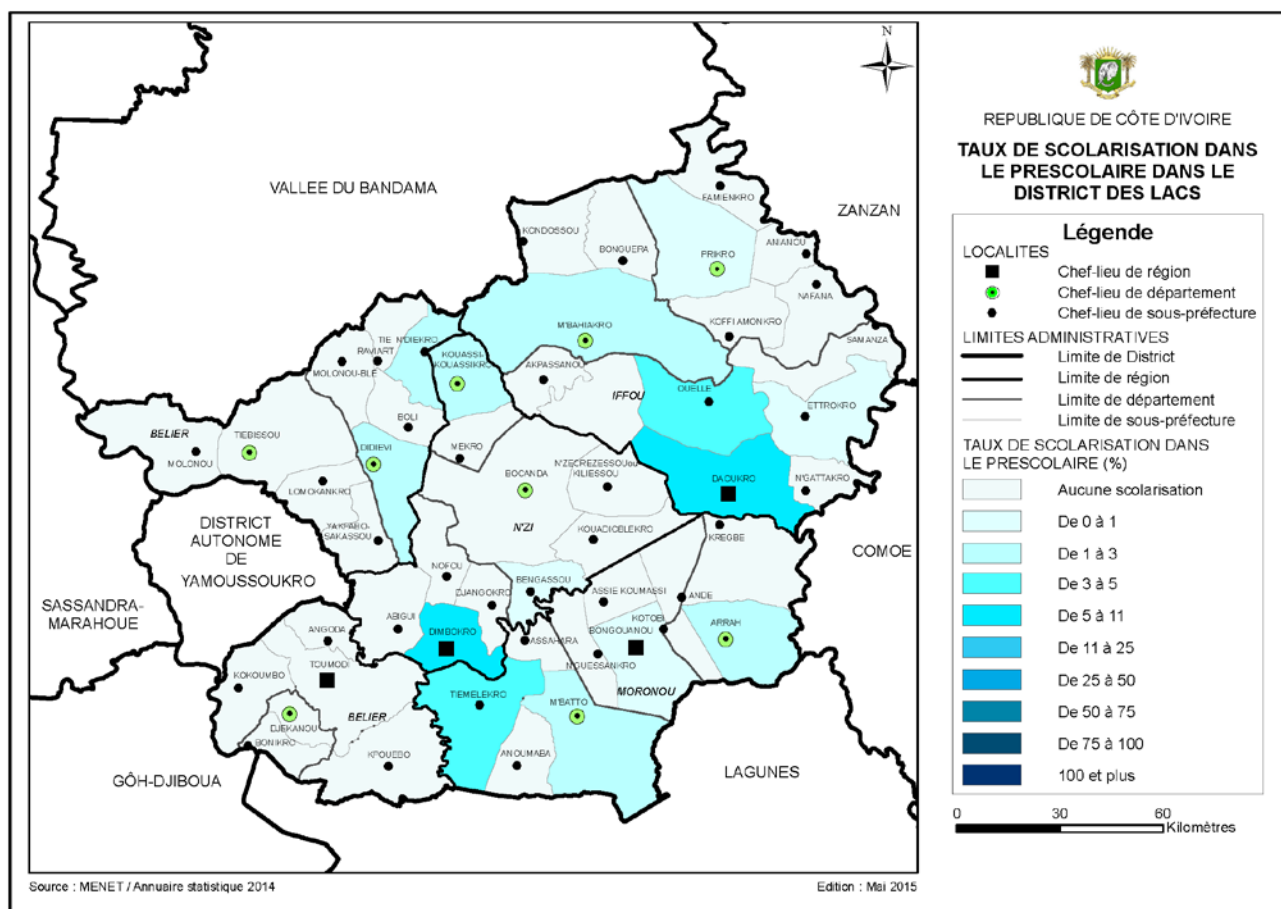
Figure 28 : Taux brut de scolarisation du cycle Préscolaire par genre et par région



Sources : INS - RGPH 1998 et MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

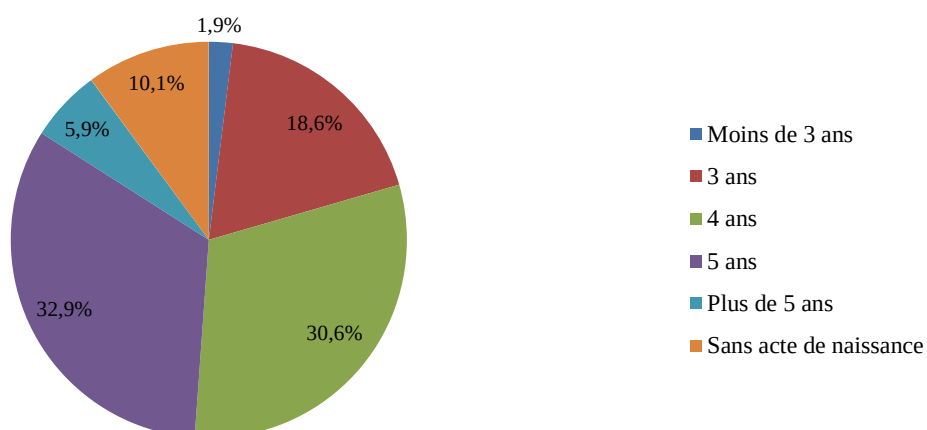
²⁵ Sur la base des projections officielles 2014 du RGPH 1998 (INS)

Carte 32: Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District



213. Toutefois, ces chiffres sont biaisés par les scolarisations tardives et précoces, mais surtout par la proportion d'enfants qui ne disposent pas d'extrait d'acte de naissance (10,1 % des enfants scolarisés) et qui ne sont donc pas inclus dans le calcul du taux net de scolarisation (qui se limite aux enfants compris dans la tranche d'âge légale).

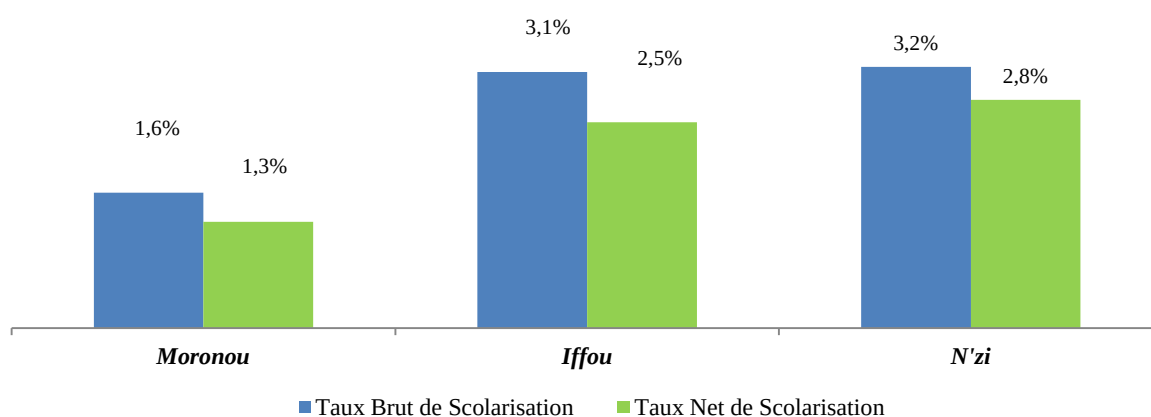
Figure 29 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

214. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (3-5 ans), le taux net de scolarisation du District chute à 2,2 %.

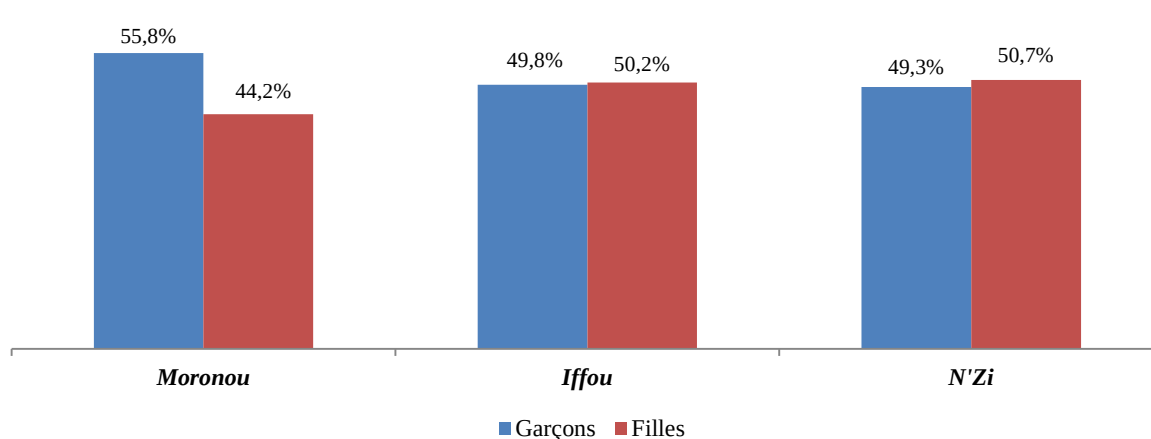
Figure 30: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS - RGPH 1998

215. La région de l'Iffou avec son pôle urbain Daoukro concentre 45 % des élèves du Préscolaire. L'indice de parité du District s'établit à 0,96 fille en moyenne pour un garçon.

Figure 31 : Répartition des élèves scolarisés au Préscolaire par région et par genre



Source : Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

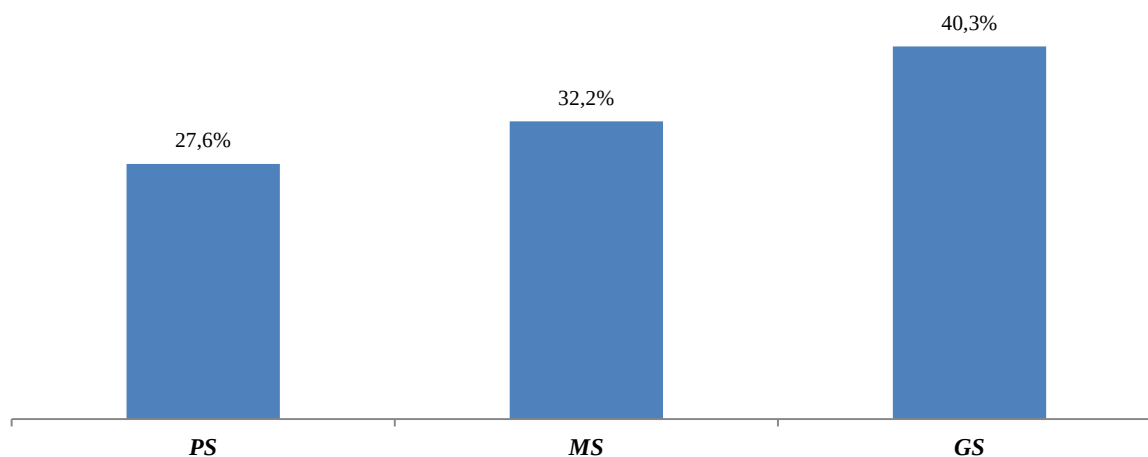
216. Bien que le District compte 81 % des enfants scolarisés dans des établissements publics, la scolarisation est concentrée dans les zones urbaines. Seulement 10 % des enfants sont scolarisés en zone rurale.

Tableau 49: Répartition des enfants du Préscolaire par statut, région, zone d'implantation et genre

Région	Statut	Enfants	Dont rural	Indice de parité
Iffou	Privé	171	0	0,71
	Public	1 038	191	1,07
	Total	1 209	191	1,01
Moronou	Privé	252	0	0,77
	Public	381	30	0,81
	Total	633	30	0,79
N'Zi	Privé	73	0	1,03
	Public	758	49	1,03
	Total	831	49	1,03
Total District	Privé	496	0	0,78
	Public	2 177	270	1,00
	Total	2 673	270	0,96

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

217. 40 % des enfants scolarisés sont concentrés sur la dernière année du Préscolaire (Grande Section), mettant en exergue la scolarisation tardive des enfants en bas âge et par conséquent le manque de sensibilisation des familles quant à l'importance du niveau préscolaire.

Figure 32 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau d'étude

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

III.1.1.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

a) Infrastructures scolaires

218. L'enseignement préscolaire est dispensé dans deux types d'établissements :

- Des établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 88 % des établissements (soit 30 établissements) ;
- 4 établissements privés (12 %).

Tableau 50 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut

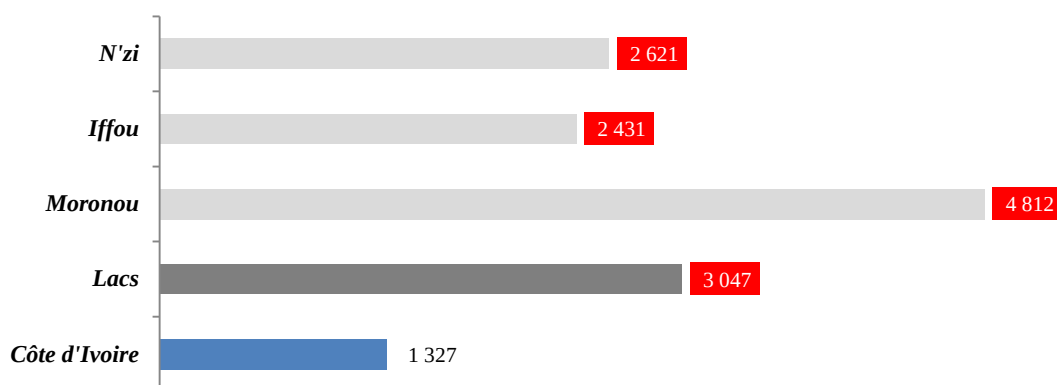
Région	Statut	Etbs	Salles	Grps Péda	Enfants	Inst.	Ratio d'occupation ²⁶	Ratio d'encadrement ²⁷
Iffou	Privé	1	2	1	171	2	85,5	85,5
	Public	15	39	55	1 038	65	26,6	16,0
	Total	16	41	56	1 209	67	29,5	18,0
Moronou	Privé	2	6	6	252	9	42,0	28,0
	Public	6	14	17	381	21	27,2	18,1
	Total	8	20	23	633	30	31,7	21,1
N'Zi	Privé	1	3	3	73	3	24,3	24,3
	Public	9	20	40	758	39	37,9	19,4
	Total	10	23	43	831	42	36,1	19,8
Total District	Privé	4	11	10	496	14	45,1	35,4
	Public	30	73	112	2 177	125	29,8	17,4
	Total	34	84	122	2 673	139	31,8	19,2

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation – Etbs : Etablissements– Inst. : Instituteurs

219. De fortes disparités régionales existent cependant puisque la région de l'Iffou concentre 47 % des établissements préscolaires contre 24 % dans la région du Moronou, dont 12,5 % situés en zone rurale. À l'échelle du District, près de 23,5 % des établissements sont situés en zone rurale.
220. La région du Moronou affiche un ratio de présence géographique très en deçà de la moyenne nationale avec 1 école pour 4 812 enfants en âge d'être scolarisés.

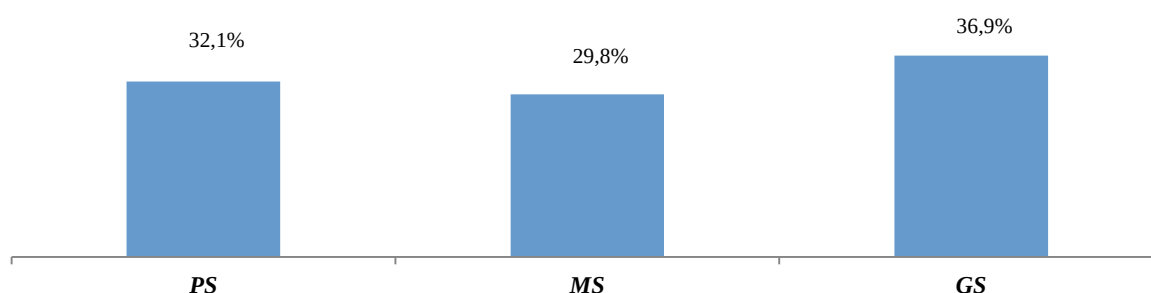
²⁶ Cf. Glossaire

²⁷ Cf. Glossaire

Figure 33: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire et par région

Sources : INS - RGPH 1998 et MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

221. Le District compte 84 salles de classe dont 49 % sont concentrées dans la région de l'Iffou. Ainsi, avec 1 école pour 79 enfants scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 32 enfants par salles, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants en bas âge.

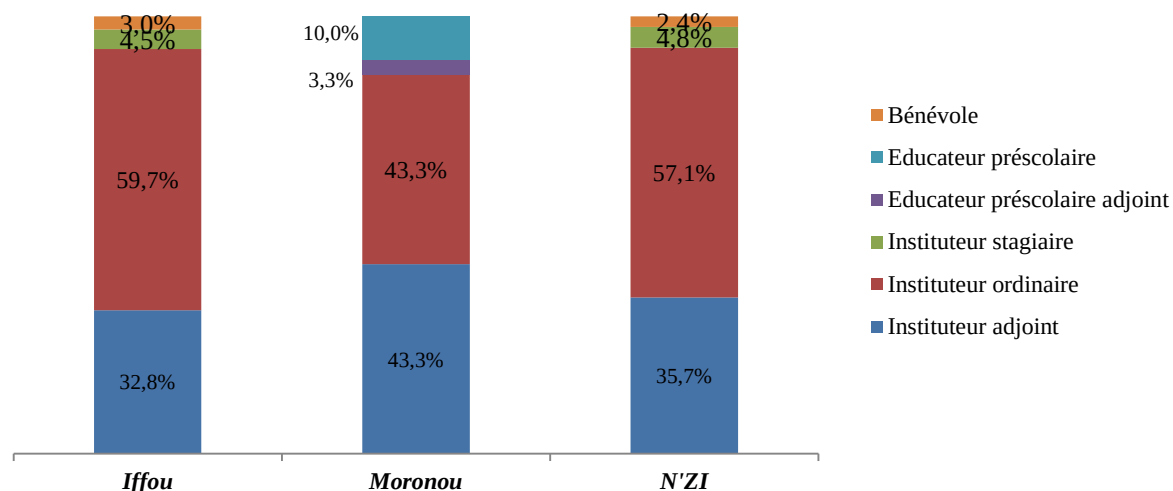
Figure 34 : Répartition des salles de classe du Préscolaire selon le niveau d'études

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

222. En matière d'infrastructures, 1 % des salles sont utilisées autrement que pour les cours. Sur les 99 % de salles utilisées, 19 % sont considérées en mauvais état.

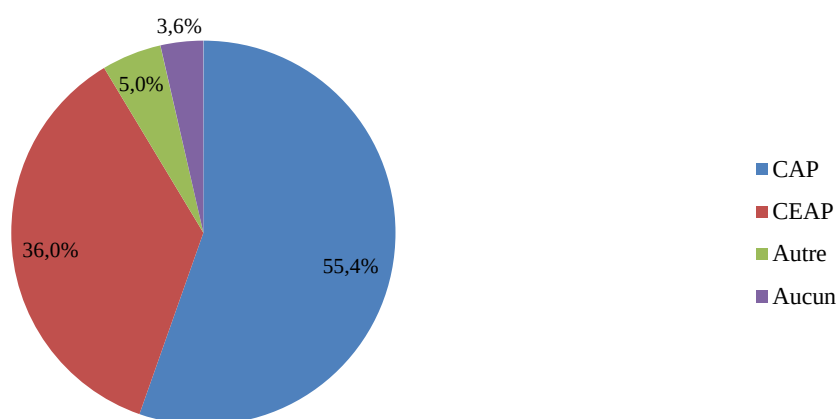
b) Corps enseignant

223. Le corps enseignant est composé de 139 instituteurs (dont 97 % sont des femmes) soit un ratio d'encadrement moyen de 20 enfants par instituteurs. Cependant, ce ratio présente de fortes disparités puisque les établissements privés de l'Iffou affichent un ratio de 85 enfants par instituteur.
224. Le corps enseignant est majoritairement constitué d'instituteurs ordinaires (55,4 %) et d'instituteurs adjoints (36 %). Dans la région du N'Zi, le corps enseignant est uniquement composé de femmes occupant à 57,1 % un poste d'instituteur ordinaire.

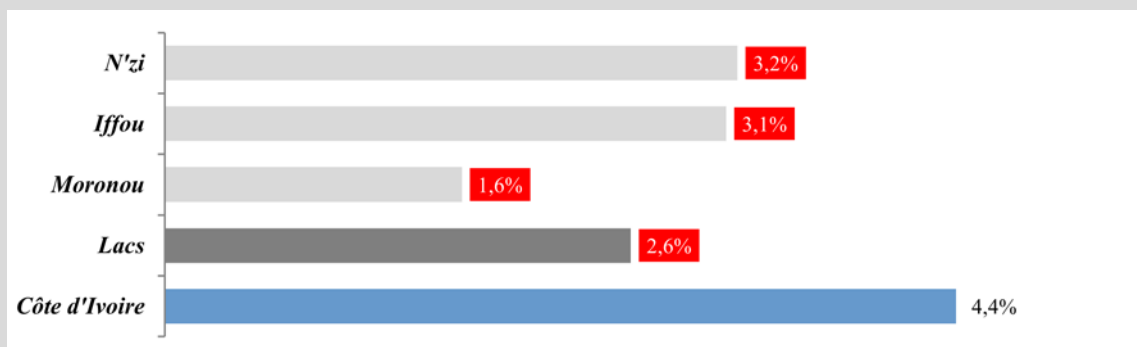
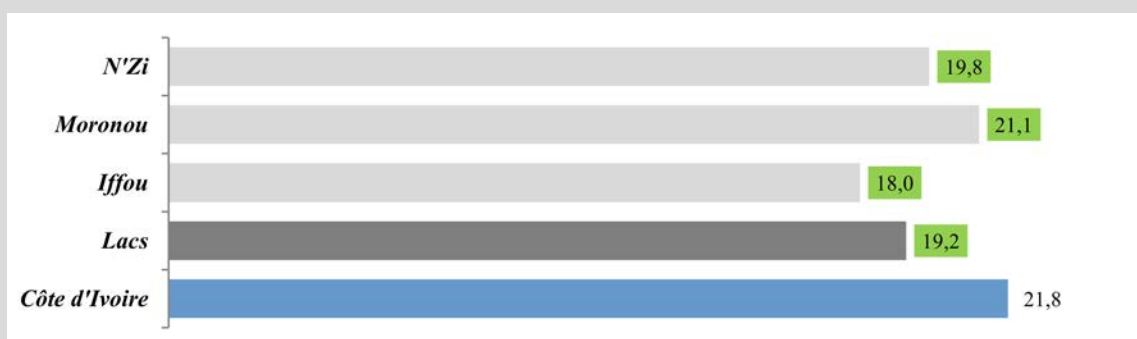
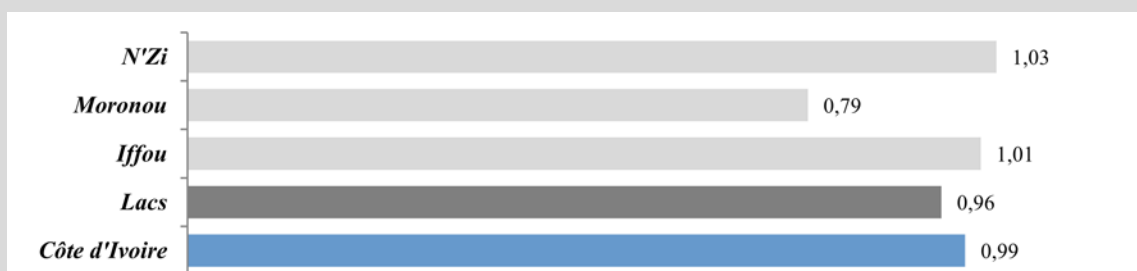
Figure 35 : Répartition des instituteurs du cycle Préscolaire par emploi par région

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

225. 91 % du corps enseignant disposent à minima d'un CAP contre 3,6 % sans diplôme pédagogique en partie expliqué par la présence d'assistantes maternelles.
226. Le District compte 122 groupes pédagogiques répartis sur l'ensemble du cycle préscolaire avec en moyenne 22 enfants par groupe.

Figure 36 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

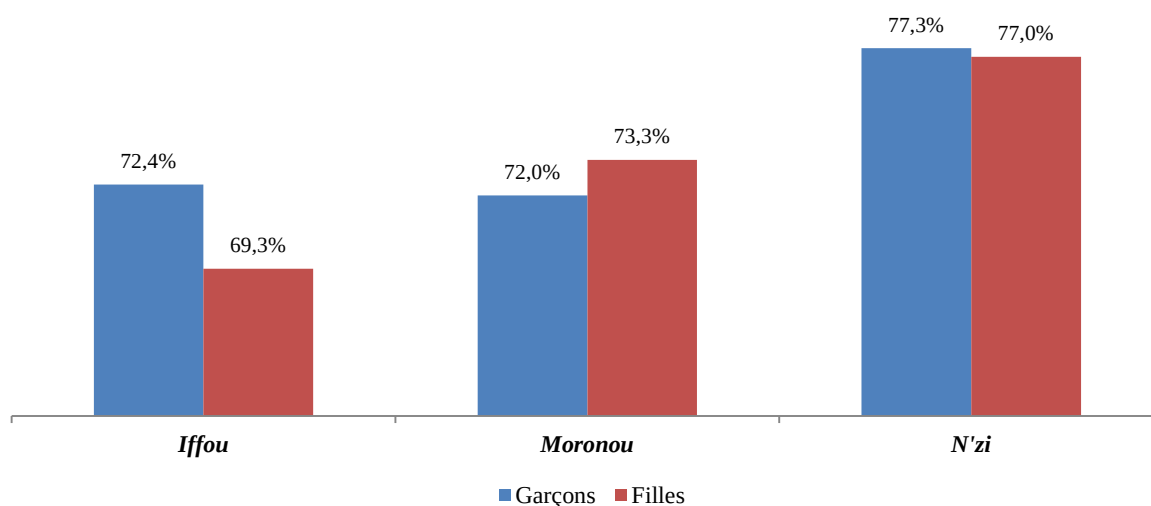
Chiffres clés 18 : Préscolaire**Taux brut de scolarisation****Ratio d'encadrement (nombre d'enfants par instituteur)****Ratio d'occupation (nombre d'enfants par salle de classe)****Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**

III.1.2 Primaire

III.1.2.1 Scolarisation

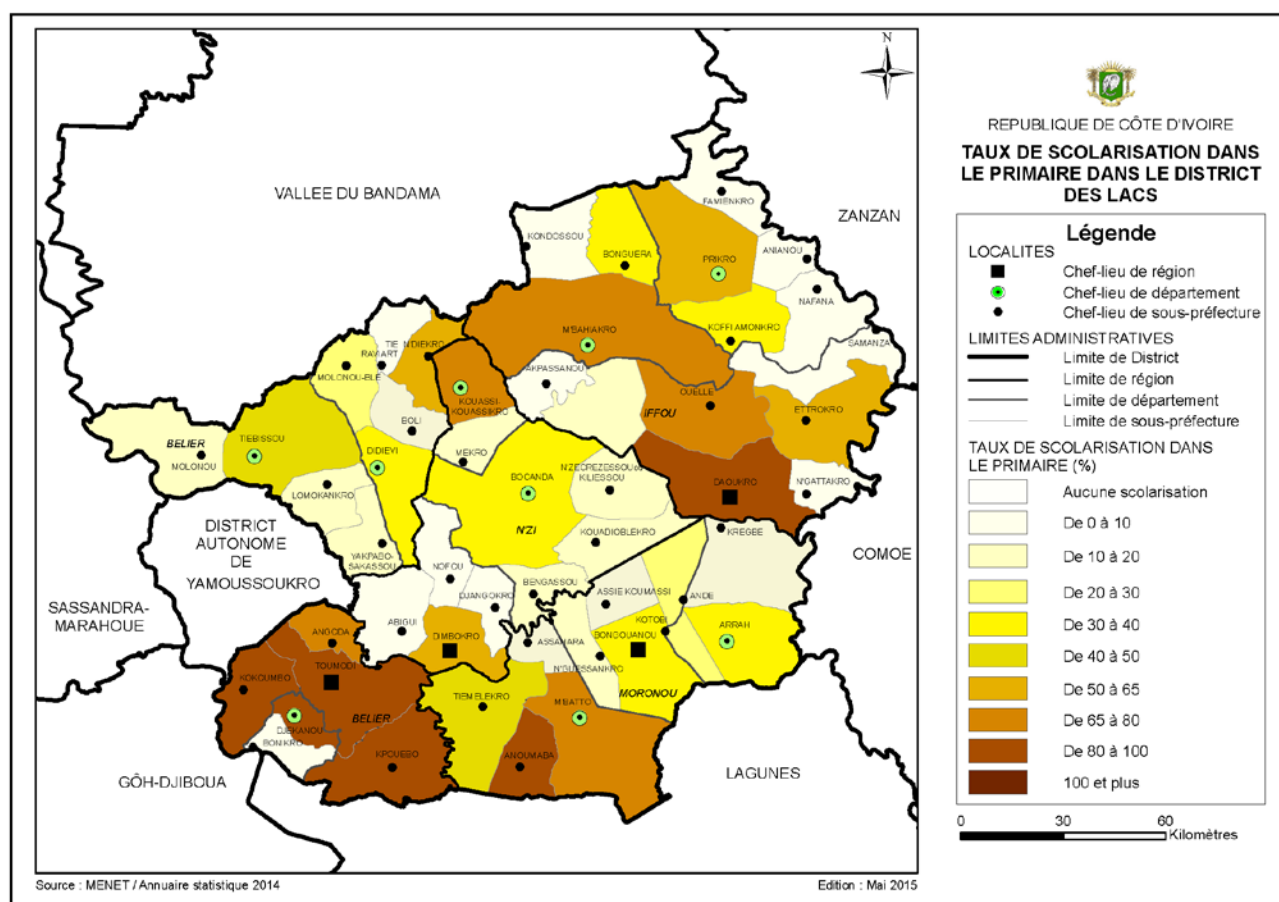
227. Le cycle primaire constitue la première étape obligatoire du cursus scolaire de tout élève du système éducatif ivoirien. Il comprend 6 niveaux d'étude et accueille théoriquement les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les élèves du primaire sont répartis en trois sous-cycles : les cours préparatoires (CP), les cours élémentaires (CE) et les cours moyens (CM).
228. Le District des Lacs compte 147 477 enfants inscrits en cycle primaire soit un taux brut de scolarisation²⁸ de 73,2 % des enfants de 6 à 11 ans, soit 4 points en dessous de la moyenne nationale (76,4 %).
229. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles, notamment dans la région de l'Iffou où le taux de scolarisation brut des filles est de 3 points inférieurs à celui des garçons. Ceci met en exergue la difficulté de sensibilisation des familles quant à l'éducation des jeunes filles.

Figure 37 : Taux brut de scolarisation du primaire par genre et par région

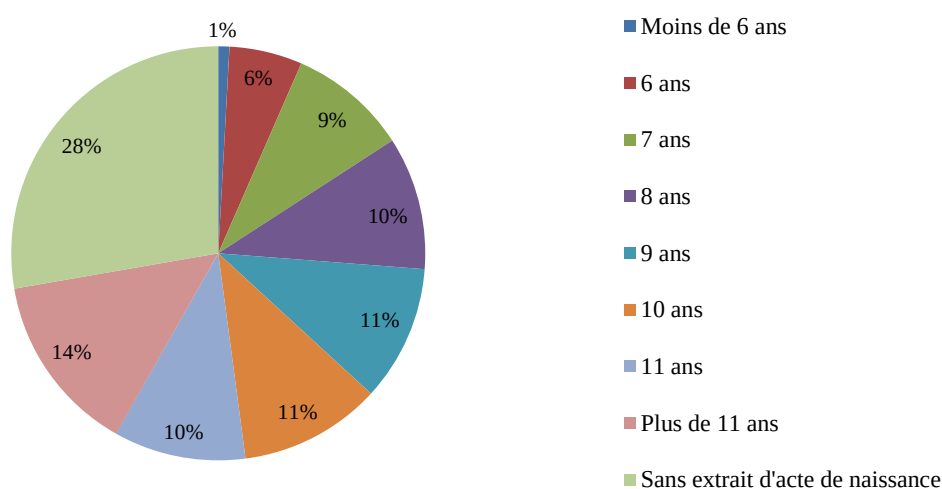


Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; INS - RGPH 1998

²⁸ Cf. Glossaire

Carte 33: Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District

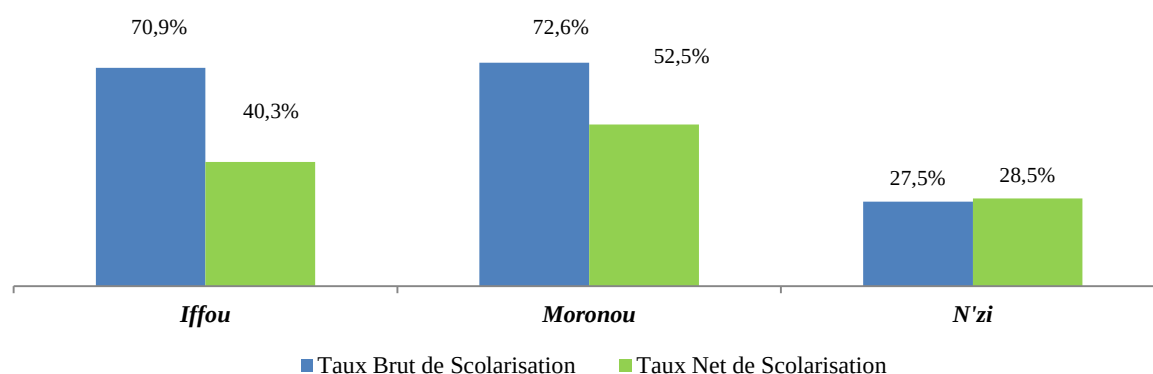
230. Toutefois, ces taux de scolarisation sont biaisés par les scolarisations précoces, les redoublements, mais surtout par la forte proportion d'élèves qui ne disposent pas d'extrait de naissance (28 %) et qui ne sont donc pas inclus dans le calcul du taux net de scolarisation (qui se limite aux enfants compris dans la tranche d'âge légale).

Figure 38 : Répartition des élèves scolarisés au niveau primaire selon leur âge

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

231. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (6-11 ans), le taux net de scolarisation du District chute à 42 %.

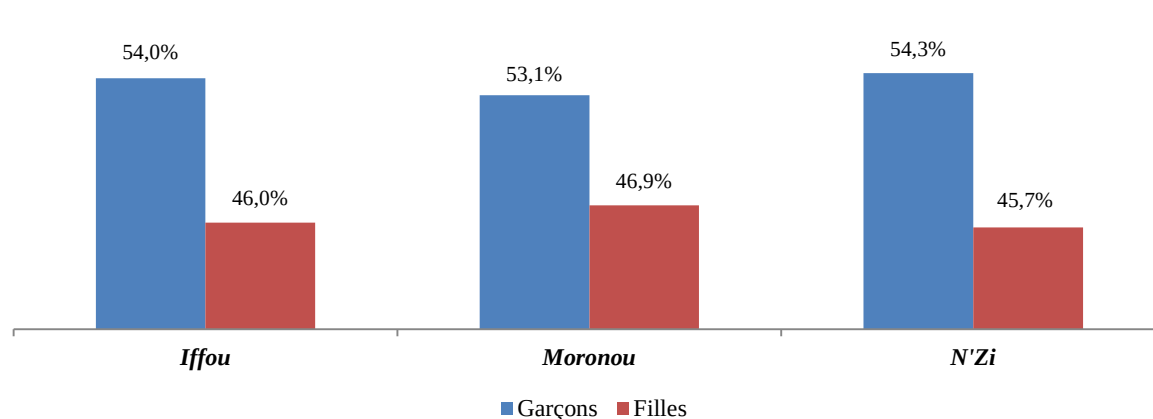
Figure 39 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation²⁹ du Primaire par région



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS-RGPH 1998

232. L'indice de parité du District s'établit à 0,86 fille en moyenne pour un garçon, et est relativement homogène d'une région à l'autre.

Figure 40 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

233. 97 % des élèves du District sont scolarisés dans des établissements publics.

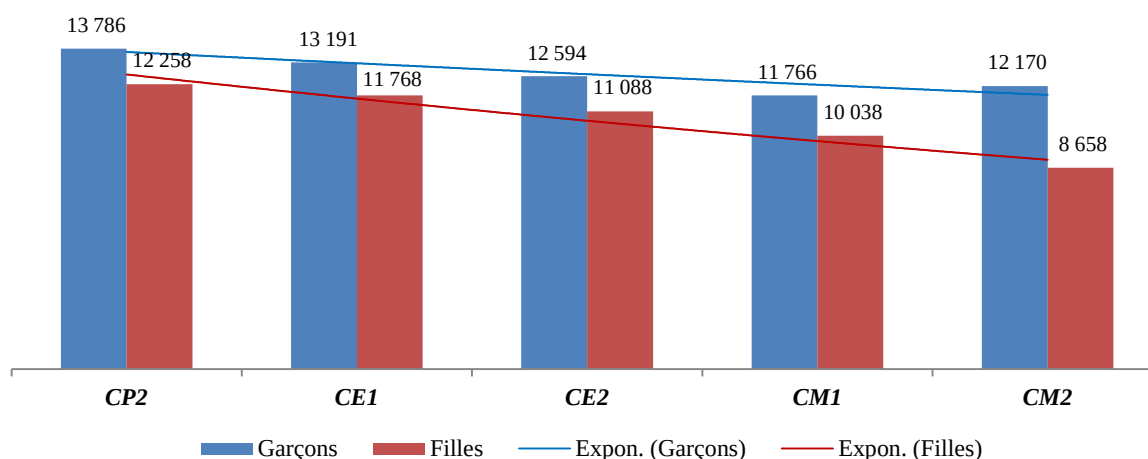
²⁹ Cf. Glossaire

Tableau 51: Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation dans le cycle primaire

Région	Statut	Elève	Dont rural	Indice de parité
Iffou	Communautaire	671	ND	0,68
	Privé	1 378	ND	0,72
	Public	47 780	ND	0,86
	Total	49 829	ND	0,85
Moronou	Communautaire	109	ND	0,68
	Privé	4 101	ND	0,93
	Public	52 604	ND	0,88
	Total	56 814	ND	0,88
N'ZI	Communautaire	1 302	ND	0,68
	Privé	984	ND	0,99
	Public	38 548	ND	0,84
	Total	40 834	ND	0,84
Total District	Communautaire	2 082	ND	0,68
	Privé	6 463	ND	0,89
	Public	138 932	ND	0,86
	Total	147 477	ND	0,86

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

234. Les effectifs sont concentrés sur les premières années de cycle, à savoir les classes de CP1 et CP2. À l'inverse, les classes de CM2 ne représentent que 14,1 % des effectifs scolarisés. Ce phénomène de déperdition scolaire est particulièrement accentué pour les filles qui représentent 48 % des effectifs en CP1, mais seulement 41,5 % en CM2, soit un taux de déperdition annuel moyen entre le CP2 et le CM2 de 8 % contre 3 % pour les garçons.

Figure 41: Evolution du taux de déperdition³⁰ par genre pour chaque niveau du cycle primaire

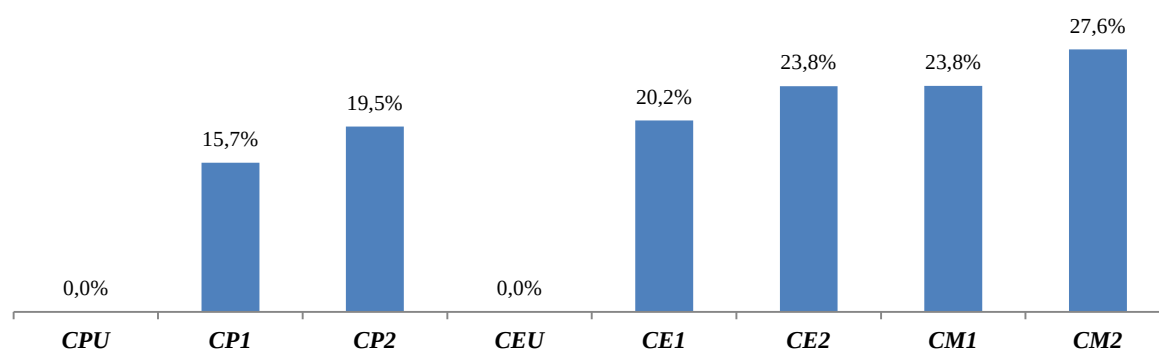
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

235. Cette conclusion est appuyée par l'analyse des taux de redoublement dans les différents niveaux d'étude. En effet si le taux de redoublement moyen est de 21 % dans le District, il augmente avec les niveaux scolaires et atteint 27 % dans les classes de CM2 mettant en exergue la difficulté des

³⁰ Cf. Glossaire

élèves à atteindre le niveau requis nécessaire pour le passage au premier cycle du Secondaire.
46 % des élèves redoublants sont des filles.

Figure 42 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Primaire



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

236. Le taux de redoublement des établissements privés s'établit à 10 % contre 20 % pour les établissements publics.

Tableau 52 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du primaire

Région	Niveau d'étude	Taux de redoublement (en %)	
		Total	Filles
Iffou	CP1	12,1	12,1
	CP2	16,27	16,11
	CE1	16,48	17,22
	CE2	21,09	21,08
	CM1	20,19	21,34
	CM2	21,23	21,41
N'zi	CP1	18,98	19,14
	CP2	22,81	23,09
	CE1	24,08	25,29
	CE2	28,18	29,47
	CM1	29,21	30,30
	CM2	42,93	41,44
Moronou	CP1	16,52	16,54
	CP2	20,18	20,28
	CE1	20,47	19,92
	CE2	23,04	22,91
	CM1	23,25	24,31
	CM2	21,66	20,92

Région	Niveau d'étude	Taux de redoublement (en %)	
		Total	Filles
Total District	CP1	15,7	15,8
	CP2	19,5	19,6
	CE1	20,2	20,6
	CE2	23,8	24,0
	CM1	23,8	24,8
	CM2	27,6	26,8

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

237. Le cycle Primaire est également marqué par un taux de transition primaire-secondaire qui s'établit à 69,6 %, en dessous de la moyenne nationale de 73,5 %.

Tableau 53 : Taux de transition primaire-secondaire 2012-2013 / 2013-2014 par genre

	Total élèves	Garçon	Fille
Nombre d'élèves au CM2 (2012-2013)	22 556	13 153	9 403
Nombre d'élèves en 6 ^{ème} (2013-2014)	15 692	9 292	6 400
Taux de transition	69,6 %	70,6 %	68,1 %

Sources : MENET - Annuaire statistiques de l'éducation 2012-2013 et 2013-2014

III.1.2.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

a) Infrastructures scolaires

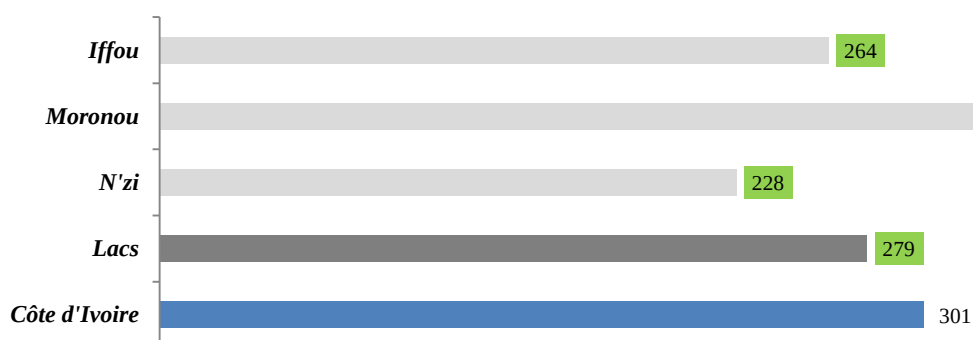
238. L'enseignement primaire dans le District des Lacs est dispensé dans trois types d'établissements :
- Des établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec plus de 89 % des établissements (soit 643 établissements) ;
 - 36 établissements privés payants qui représentent 4,9 % des structures ;
 - 43 établissements communautaires qui représentent 5,9 % des structures du District.

Tableau 54 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut

Région	Statut	Etbs	Eleves	Salles	Grp Pédago.	Inst.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Iffou	Comm.	14	671	20	28	19	33,6	35,3
	Privé	8	1 378	45	43	37	30,6	37,2
	Public	244	47 780	1 320	1 334	1 298	36,2	36,8
	Total	266	49 829	1 385	1 405	1 354	36,0	36,8
Moronou	Comm.	2	109	2	2	2	54,5	54,5
	Privé	23	4 101	152	146	148	27,0	27,7
	Public	198	52 604	1 051	1 148	1 158	50,1	45,4
	Total	223	56 814	1 205	1 296	1 308	47,1	43,4
N'ZI	Comm.	27	1 302	61	64	38	21,3	34,3
	Privé	5	984	29	30	32	33,9	30,8
	Public	201	38 548	1 084	1 053	1 033	35,6	37,3
	Total	233	40 834	1 174	1 147	1 103	34,8	37,0
Total District	Comm.	43	2 082	83	94	59	25,1	35,3
	Privé	36	6 463	226	219	217	28,6	29,8
	Public	643	138 932	3 455	3 535	3 489	40,2	39,8
	Total	722	147 477	3 764	3 848	3 765	39,2	39,2

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 – Etbs : Etablissements– Inst. : Instituteurs

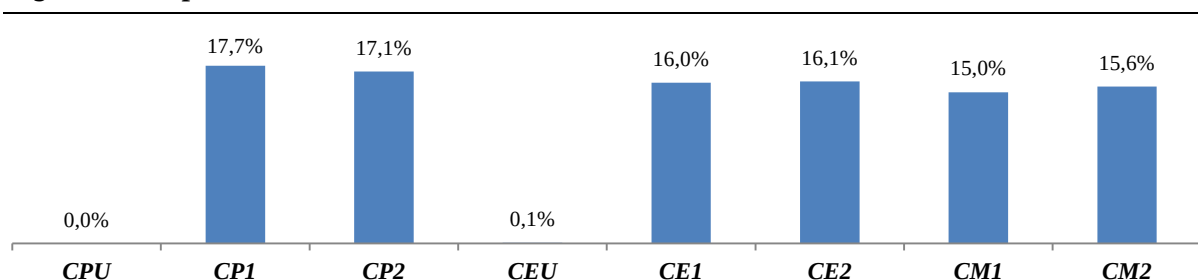
239. Les régions de l'Iffou et du N'Zi présentent des ratios de présence géographique plus élevés que la moyenne nationale avec respectivement 264 et 228 enfants en âge d'être scolarisés par école Primaire. A l'inverse la région du Moronou, avec 223 établissements, affiche un ratio de 351 enfants de 6 à 11 ans par école Primaire mettant en exergue la carence des infrastructures dans cette région par rapport à sa population d'enfants.

Figure 43 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école primaire et par région

Sources : INS - RGPH 1998 et MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

240. Ainsi avec 1 école pour 204 élèves scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 39,2 élèves par salle, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants du District.
241. Le District compte 3 764 salles de classe réparties de manière homogène sur l'ensemble des régions du District. Les salles de classe permettent d'accueillir les élèves sur les différents niveaux scolaires principalement sur le niveau CP (34,8 % des salles).

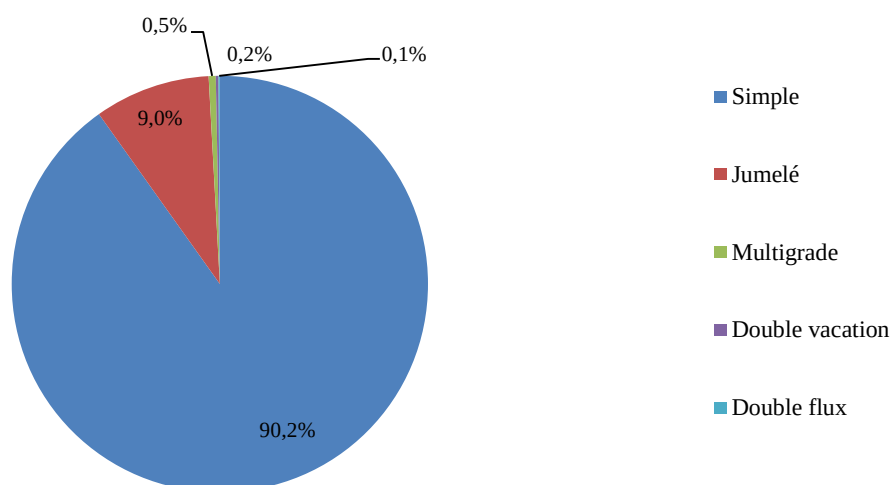
Figure 44 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'études



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

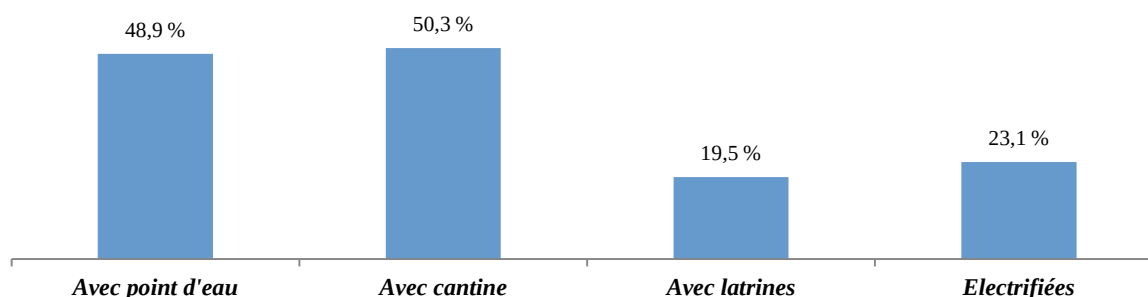
242. Le District compte 3 848 groupes pédagogiques répartis sur l'ensemble du cycle primaire. Ces groupes pédagogiques sont utilisés à 9 % en fonctionnement jumelé (deux niveaux par enseignant).

Figure 45 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

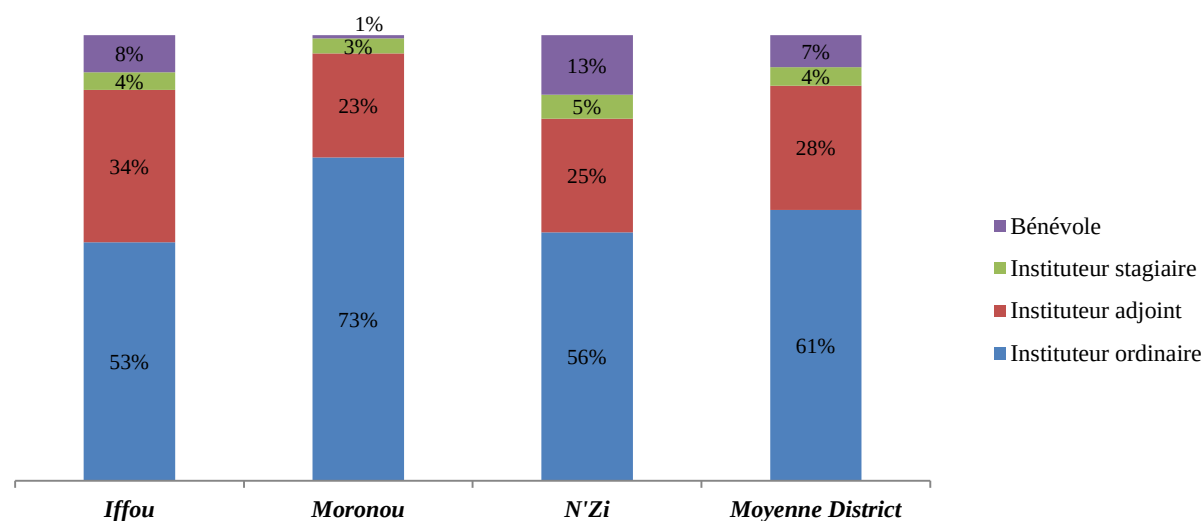
243. Les établissements du District sont caractérisés par la vétusté de leurs équipements et leurs manques d'infrastructures. À titre d'illustration, seulement 48,9 % des établissements disposent d'un point d'eau et 19,5 % ont des latrines.

Figure 46 : Présence des commodités dans les écoles primaires

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

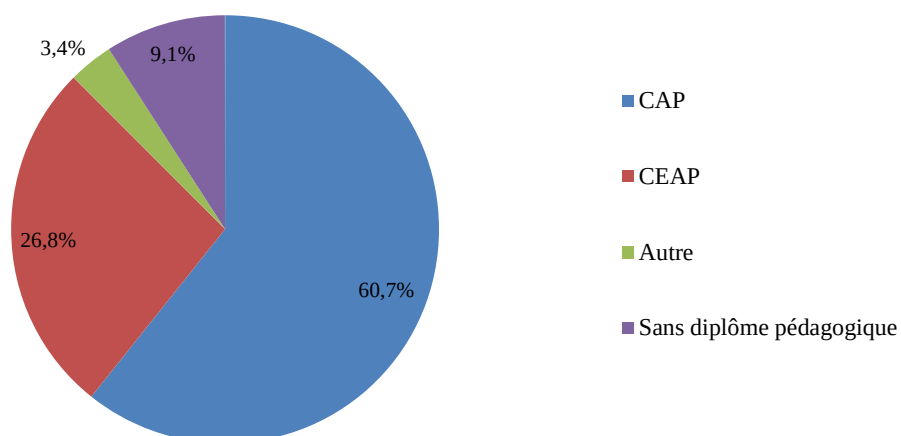
b) Corps enseignant

244. Le corps enseignant est composé de 3 765 instituteurs (dont 76 % sont des hommes) avec une majorité d'instituteurs ordinaires (61 %) et d'instituteurs adjoints (28 %). La part d'instituteurs stagiaires et de bénévoles reste élevée avec 11 % du corps enseignant, mettant en évidence le manque d'enseignants dans le District, qui sont remplacés par du personnel moins expérimenté.

Figure 47 : Répartition des instituteurs du primaire par emploi par région

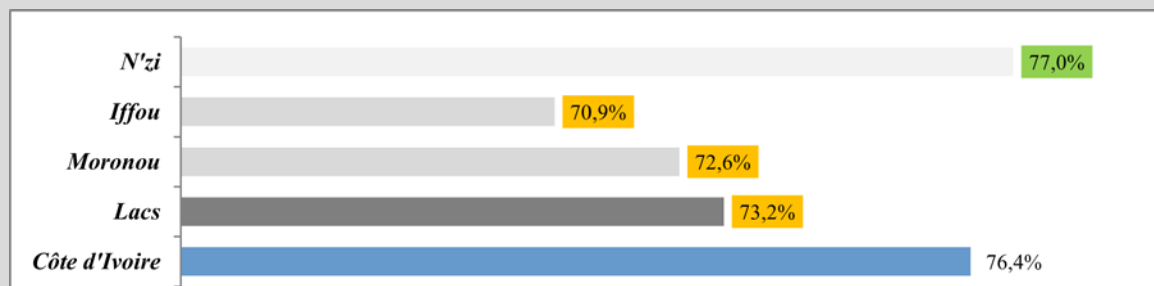
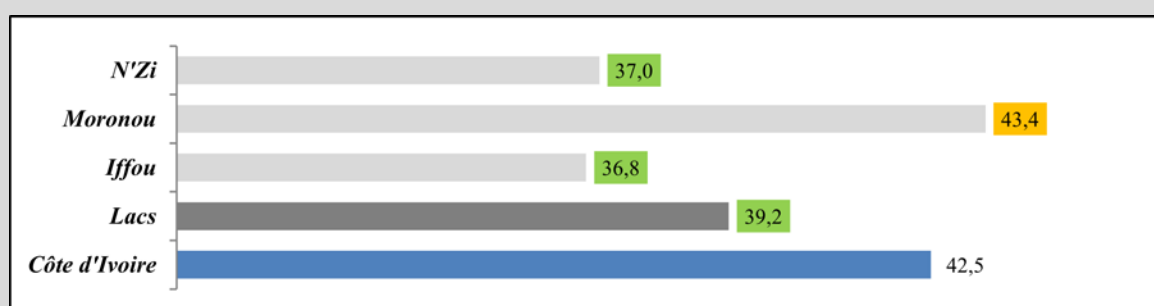
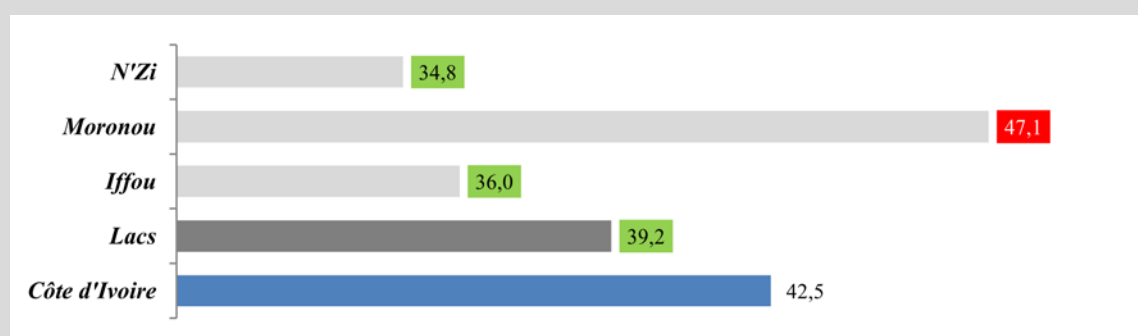
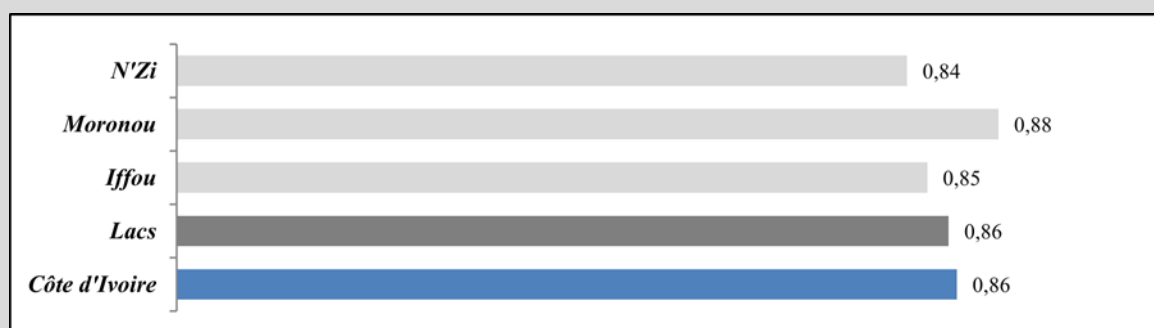
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

245. Ceci se confirme par l'analyse des diplômes pédagogiques des instituteurs. En effet, 9,1 % du corps enseignant ne possèdent aucun diplôme pédagogique (principalement des assistantes scolaires).

Figure 48 : Répartition des instituteurs du primaire par statut selon le diplôme pédagogique

Source : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation –CAP : Certificat d'aptitude professionnelle, CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique³¹

³¹ Cf. Glossaire

Chiffres clés 19 : Primaire**Taux brut de scolarisation****Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par instituteur)****Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)****Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**

Z

- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

III.1.3 Secondaire

III.1.3.1 Scolarisation

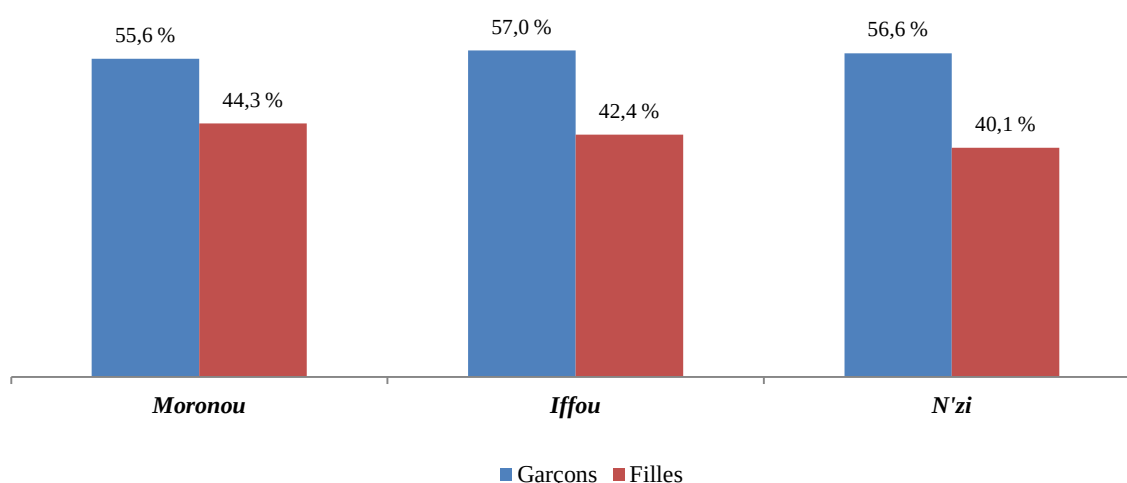
246. Le cycle secondaire est le deuxième niveau du système éducatif ivoirien. Il est organisé en deux cycles :

- Le Secondaire 1^{er} cycle : de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème} ;
- Le Secondaire 2nd cycle : de la classe de 2nde à la classe de Terminale.

a) Secondaire 1^{er} cycle

247. Le District des Lacs compte 52 129 élèves inscrits au Secondaire 1^{er} cycle soit un taux brut de scolarisation³² de 38,9 %. La sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 33,2 % contre 43,5 % pour les garçons de 12-15 ans. La faible scolarisation des filles à ce niveau d'étude est en partie expliquée par les pratiques telles que le mariage précoce ou encore l'aide-ménagère.

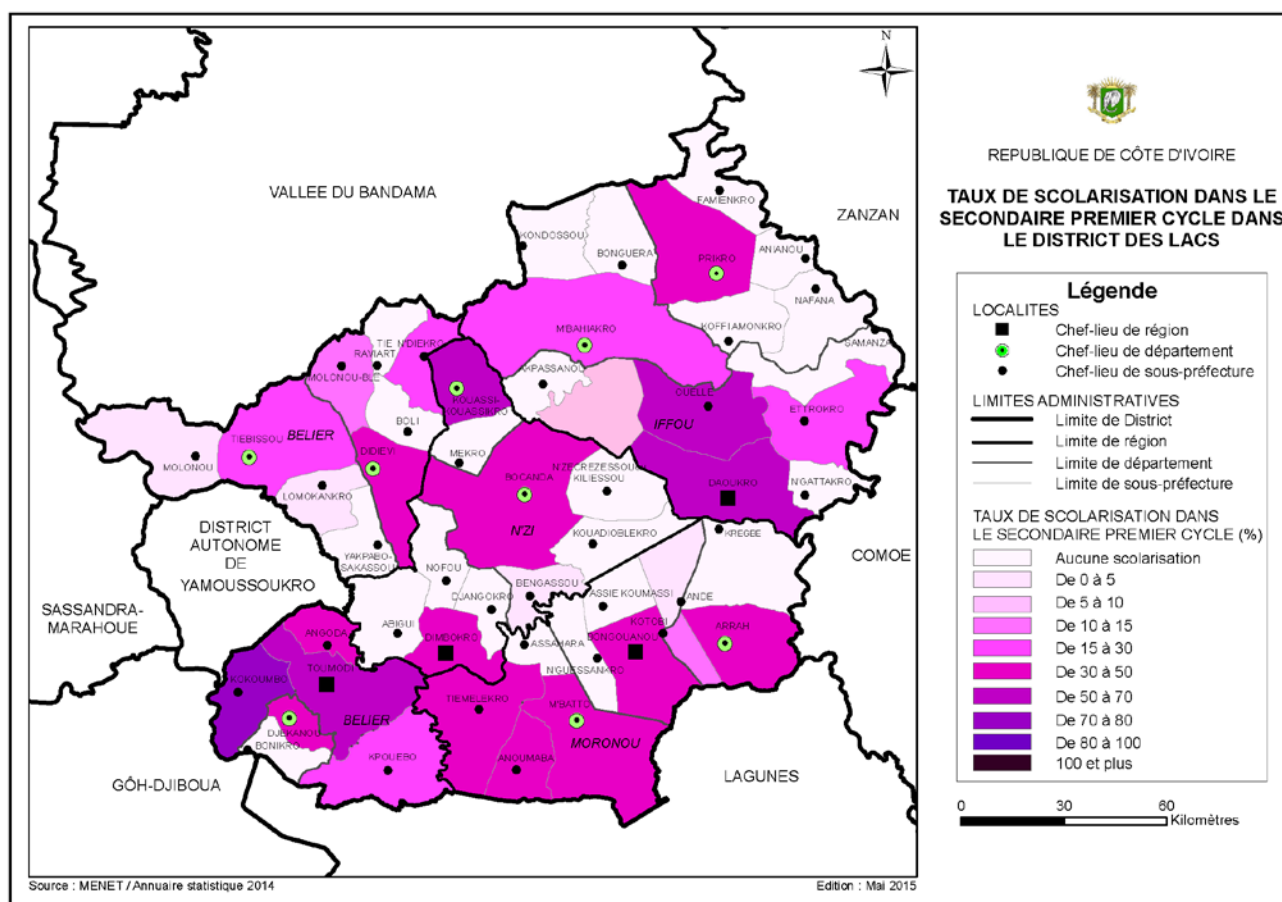
Figure 49 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1^{er} cycle par genre et par région



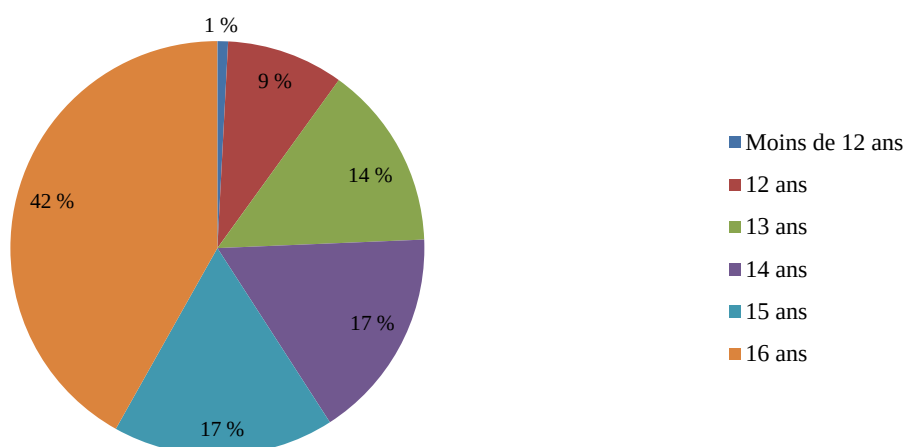
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

248. La scolarisation dans le secondaire 1^{er} cycle présente de fortes disparités régionales avec des taux brut de scolarisation de 30 % à 50 % autour des principaux pôles urbains du District (Daoukro, Bongouanou) alors que certaines zones du territoire affichent des taux nuls.

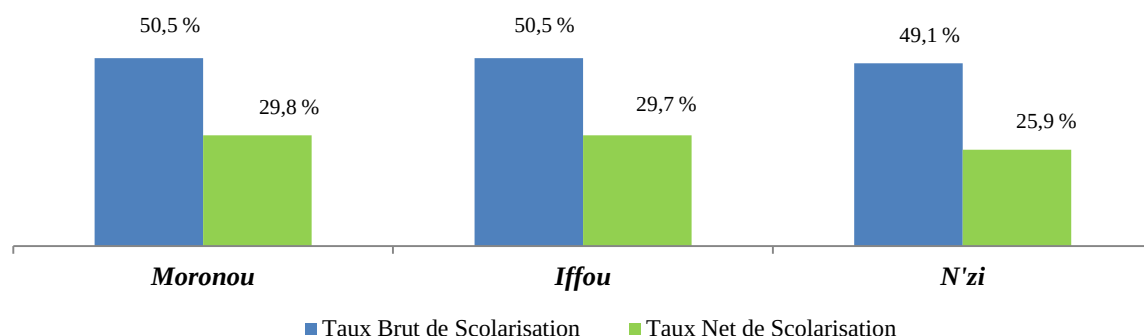
³² Cf. Glossaire

Carte 34: Taux de scolarisation dans le Secondaire 1^{er} cycle au sein du District

249. Ces taux sont biaisés par les scolarisations tardives qui ne sont pas intégrées dans les calculs des taux bruts (42 % des élèves ont plus de 15 ans), les redoublements et la scolarisation des élèves d'une région dans une autre. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (12-15 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 28 %.

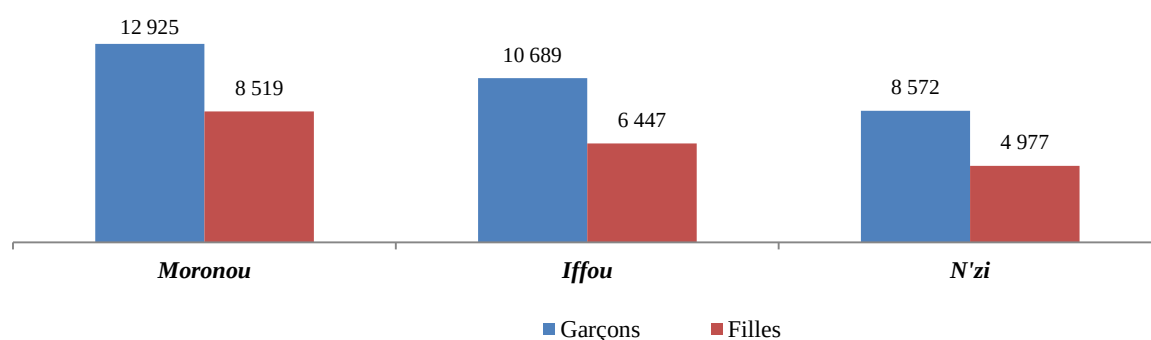
Figure 50: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1^{er} cycle selon leur âge

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

Figure 51: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du secondaire 1^{er} cycle par région

Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS - RGPH 1998

250. La région du Moronou concentre 41 % des élèves de Secondaire 1^{er} cycle. L'indice de parité est équilibré dans les trois régions : 0,75 fille pour un garçon dans la région de l'Iffou, 0,79 pour le Moronou et 0,73 pour le N'Zi.

Figure 52 : Répartition des élèves du Secondaire 1^{er} cycle par région et par genre

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

251. Le District compte 60 % des effectifs scolarisés dans des établissements publics.

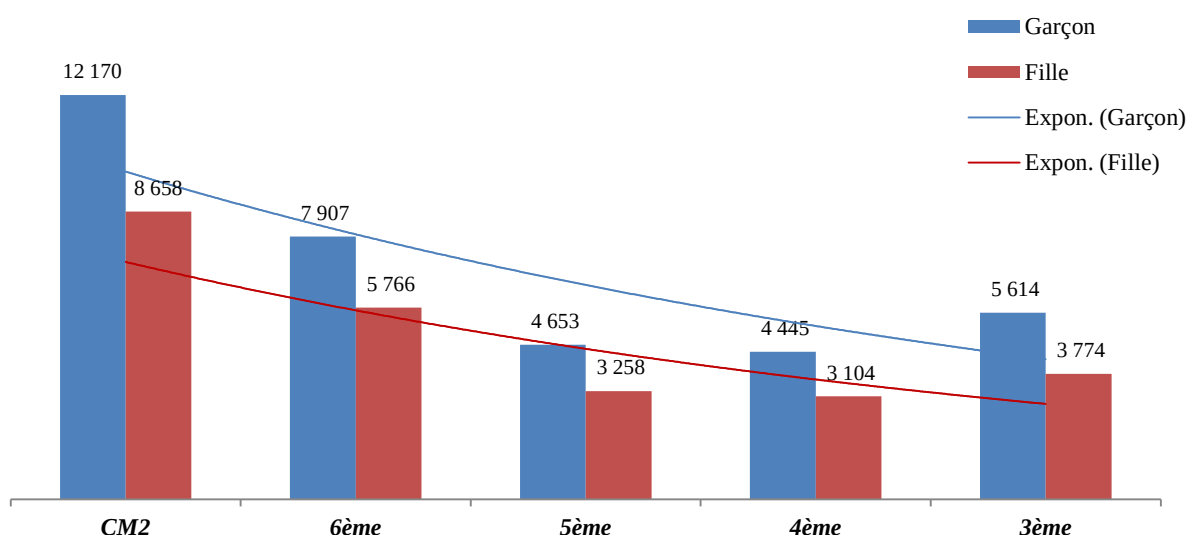
Tableau 55: Répartition des élèves dans le Secondaire 1^{er} cycle par région par genre et par statut

Région	Statut	Elèves	Parité
Moronou	Public	11 105	0,66
	Privé	10 339	0,66
	Total	21 444	0,66
Iffou	Public	10 864	0,59
	Privé	6 272	0,62
	Total	17 136	0,60
N'Zi	Public	9 412	0,57
	Privé	4 137	0,60
	Total	13 549	0,58
Total District	Public	31 381	0,61
	Privé	20 748	0,64
	Total	52 129	0,62

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

252. Les élèves sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble des cycles scolaires avec une prédominance (30 %) sur la 6^{ème}. La proportion de filles, qui représentent 40,3 % des effectifs en classe de 6^{ème}, passe à 37,9 % dans les classes de 3^{ème}, mettant en exergue une déperdition plus prononcée chez les jeunes filles de 12 à 15 ans. Le taux de déperdition annuel moyen entre le CM2 et la 3^{ème} atteint 6,7 % pour les garçons et 11 % pour les filles.

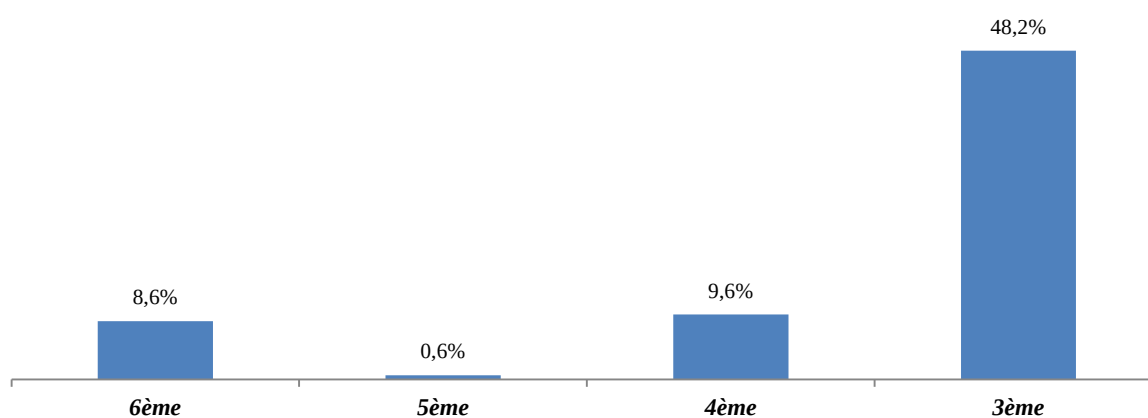
Figure 53 : Evolution des effectifs par genre du CM2 (primaire) à la 3^{ème} (fin de secondaire 1^{er} cycle)



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

253. À l'instar de ce qui est constaté pour le cycle primaire, le Secondaire 1^{er} cycle est marqué par un taux de redoublement important en 3^{ème} (39,6 % des effectifs), année de passage du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC). Toutefois, ce taux cache de fortes disparités puisqu'il atteint 72,9 % dans les classes de 3^{ème} du secteur privé dans la région de l'Iffou, contre 42,9 % dans les classes de 3^{ème} du secteur public.

Figure 54 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le secondaire 1^{er} cycle



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

254. Le phénomène de redoublement touche plus particulièrement les garçons, qui représentent 58,5 % des effectifs redoublants.

Tableau 56 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1^{er} cycle par genre, par région et par statut

Région	Statut	Taux de redoublement (%)							
		6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Moronou	Public	15,1	17,0	8,6	10,1	9,0	10,8	35,4	38,9
	Privé	6,9	8,3	4,3	4,2	6,9	7,5	52,3	45,5
Moyenne région		6,8	10,5	12,2	6,5	7,2	8,3	9,5	43,6
Iffou	Public	9,0	10,1	9,2	11,8	10,4	14,5	42,9	43,5
	Privé	4,5	4,8	4,0	3,0	8,6	9,3	72,9	68,7
Moyenne région		7,9	7,0	7,7	7,0	8,0	9,9	13,3	51,8
N'Zi	Public	9,5	10,5	9,7	9,8	12,5	13,9	40,2	41,8
	Privé	2,0	1,5	11,9	10,9	6,2	4,9	66,3	67,1
Moyenne région		9,5	7,2	7,7	10,1	10,1	10,8	11,3	50,5
Total District	Public	11,3	12,8	9,1	10,6	10,5	13,0	39,6	41,4
	Privé	5,4	6,2	5,1	4,7	7,2	7,2	61,2	57,2
	Total	8,6	9,7	7,5	8,1	9,6	11,2	48,2	47,4

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation : TauxR : Taux de redoublement

255. Au redoublement s'ajoute le phénomène de déperdition particulièrement prononcé dans la transition du 1^{er} cycle au 2nd cycle dans le secondaire. Seuls 30,8 % des élèves de 3^{ème} accèdent au lycée mettant en exergue la difficulté pour les jeunes de poursuivre leurs études dans le District. Cet abandon est plus marqué chez les filles avec un taux de transition³³ de 26,2 %.

Tableau 57 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1er-2nd cycle 2012-2013 / 2013-2014

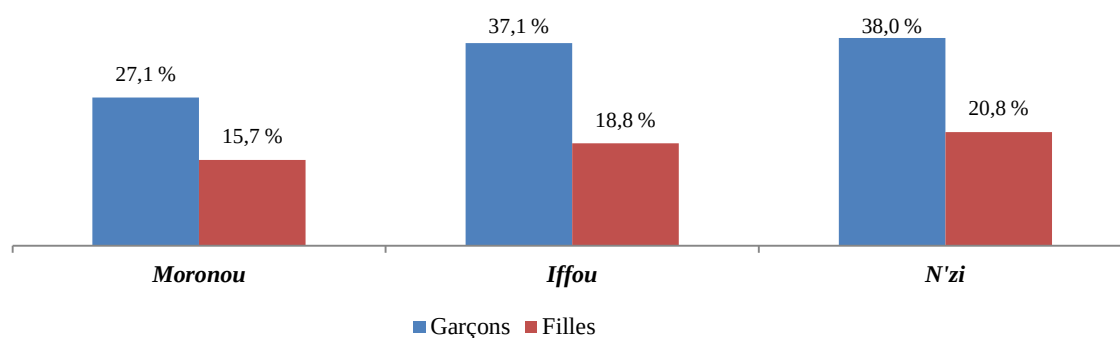
Cycle	Total	Garçon	Fille
3 ^{ème} (2012-2013)	14 297	9 179	5 118
2 ^{nde} (2013-2014)	4 404	3 064	1 340
Taux de transition	30,8 %	33,4 %	26,2 %

Sources : MENET - Annuaire statistiques 2012-2013 et 2013-2014 de l'éducation

³³ Cf. Glossaire

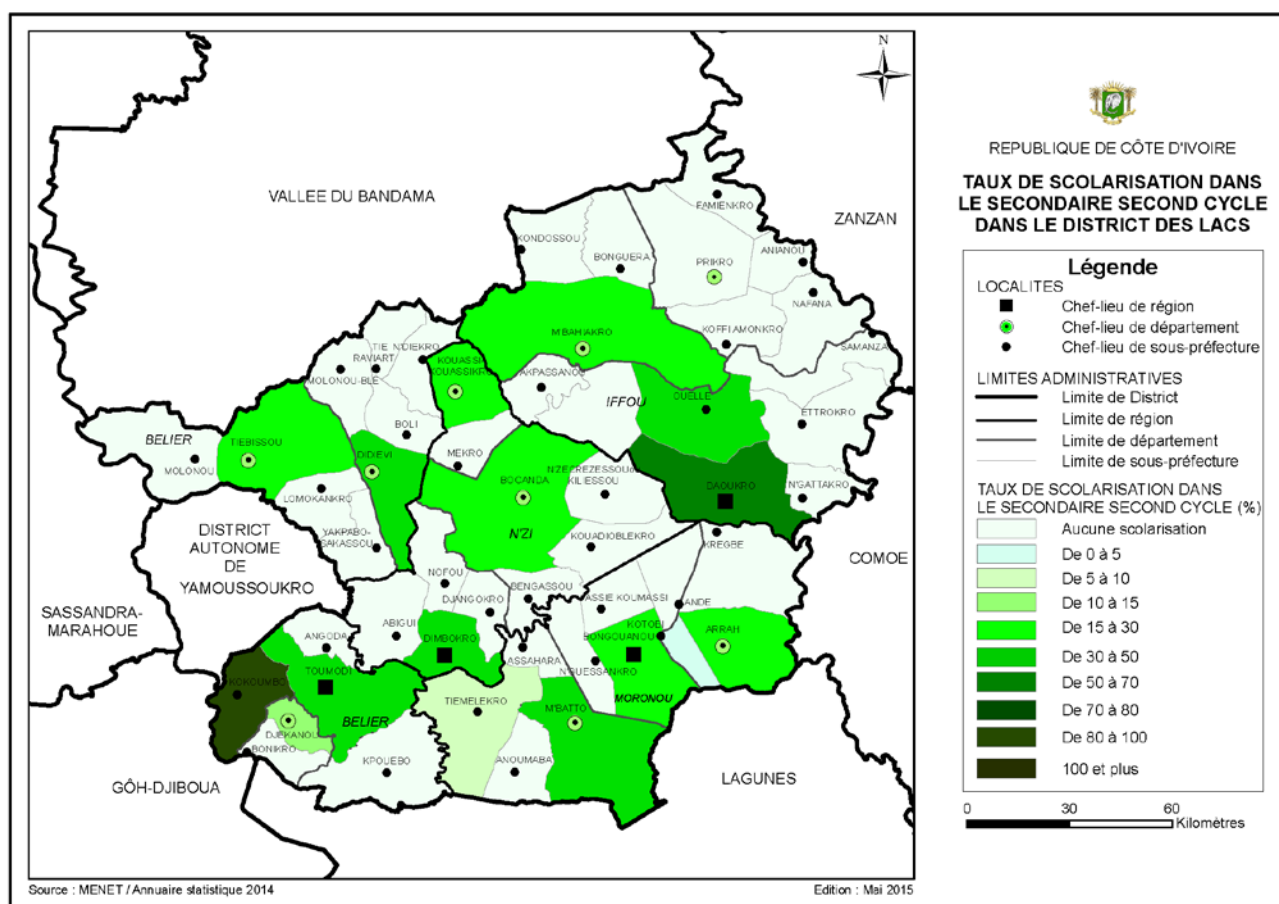
b) Secondaire 2nd cycle

256. Le Secondaire 2nd cycle (2^{ème} cycle) regroupe les classes de 2^{nde} à la Terminale. Ce niveau scolaire est validé par le passage du baccalauréat. Il existe en Côte d'Ivoire plusieurs baccalauréats : les séries littéraires (A), scientifiques (C et D) ou techniques (E, B, F, G, H).
257. Le District des Lacs compte 15 754 élèves inscrits au Secondaire 2nd cycle soit un taux brut de scolarisation de 20,1 %. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 14,2 % contre 25,5 % chez les garçons impliquant un indice de parité bas de 0,51 fille pour 1 garçon scolarisé. Ce taux de scolarisation est sensiblement plus bas dans la région du Moronou expliqué par le caractère rural dominant dans cette région.

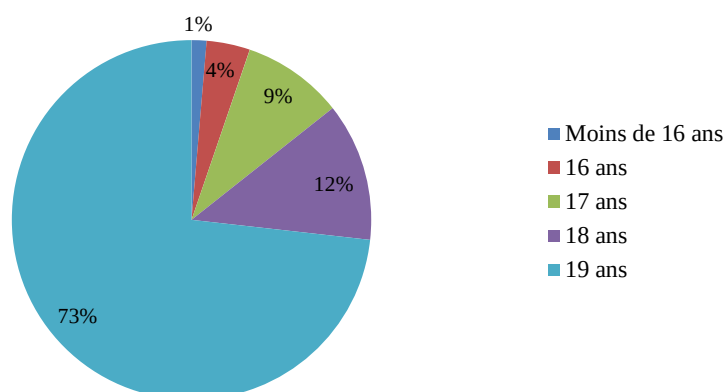
Figure 55: Taux brut de scolarisation du Secondaire 2nd cycle par genre et par région

Sources : INS – RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

258. Le taux de scolarisation dans le secondaire 2nd cycle présente de fortes disparités régionales avec des taux de 15 % à 20 % autour des principaux pôles urbains du District (Daoukro, Bongouanou) alors que certaines zones du territoire affichent des taux nuls.

Carte 35: Taux de scolarisation dans le Secondaire 2nd cycle au sein du District

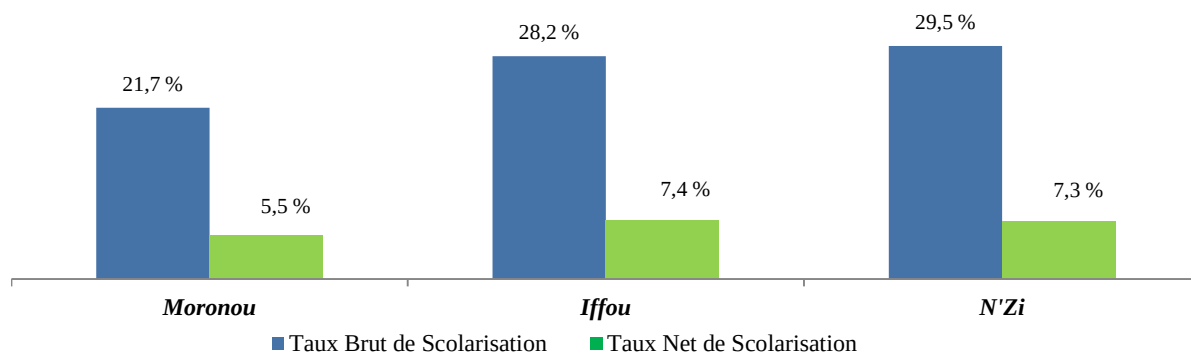
259. Toutefois, ces chiffres sont biaisés par la scolarisation tardive des élèves puisque 73 % des inscrits ont plus de 18 ans et ne sont donc pas comptés dans la tranche d'âge 16-18 ans.

Figure 56: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2nd cycle selon leur âge

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

260. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (16-18 ans) le taux net de scolarisation du District s'établit à 5,1 %.

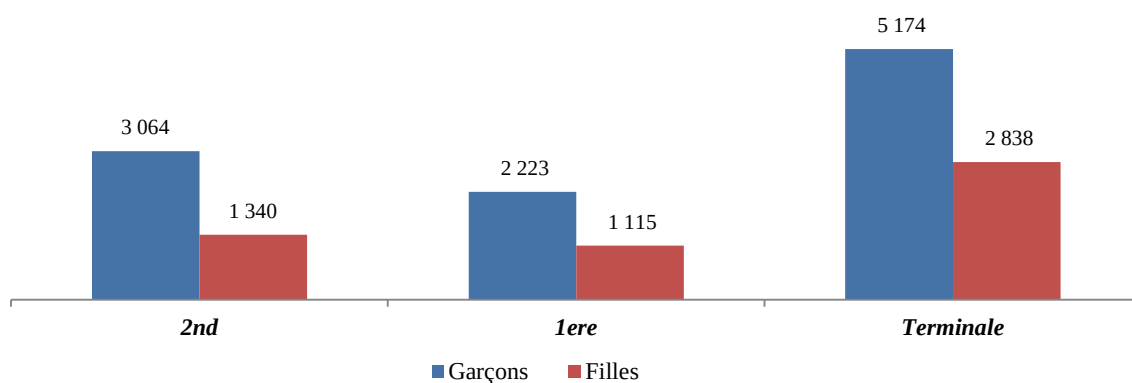
Figure 57: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation³⁴ du Secondaire 2nd cycle par région



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS - RGPH 1998

261. Les élèves sont équitablement répartis entre le privé (54,8 %) et le public (45,2 %). 51 % des effectifs du Secondaire 2nd cycle se trouvent en classe de Terminale.

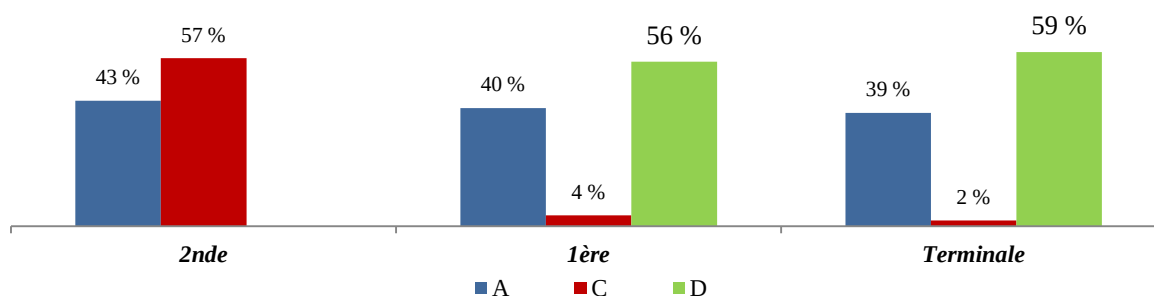
Figure 58: Répartition des élèves du Secondaire 2nd cycle par niveau par genre



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

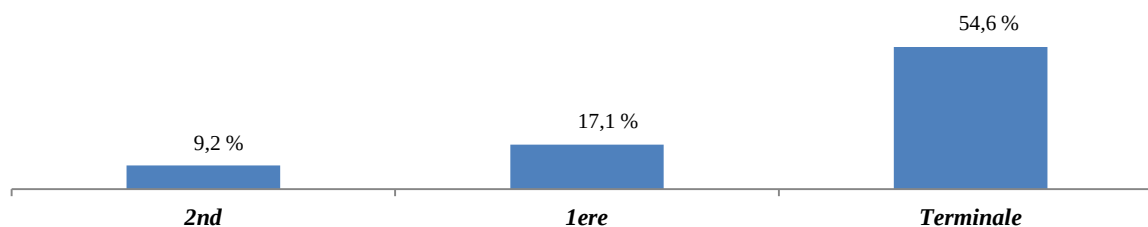
262. L'analyse de la répartition des élèves par filière démontre une concentration des élèves sur les filières scientifiques (C pour Mathématiques et chimie et D pour les sciences de la nature) avec 61 % des élèves de terminale.

³⁴ Cf. Glossaire

Figure 59 : Répartition des élèves du Secondaire 2nd cycle par filière

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

263. Le Secondaire 2nd cycle est marqué par un taux de redoublement élevé de 34 % et plus particulièrement dans les classes de Terminale, année de passage du baccalauréat, où ce taux atteint 54,6 %.

Figure 60 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du secondaire 2nd cycle

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

264. Les difficultés scolaires sont plus élevées dans la filière scientifique D (sciences de la nature) avec un taux de redoublement moyen de 47,5 % et jusque 60 % en classe de Terminale.

Tableau 58 : Elèves redoublants du Secondaire 2nd cycle par filière, région et niveau d'étude

Région	Cycle	Taux de doublement par filière (%)		
		A	C	D
Moronou	2 ^{nde}	6,2	9	NA
	1 ^{ère}	14,8	0,0	18,6
	Terminale	48,5	27,9	61,6
Moyenne région		29,6	9,7	50,3
Iffous	2 ^{nde}	6	11,6	NA
	1 ^{ère}	16	5,5	11,5
	Terminale	56	36,8	64,9
Moyenne région		32,7	13,1	49,2
N'Zi	2 ^{nde}	6	13,9	NA
	1 ^{ère}	18	5,4	25,6
	Terminale	40	13,9	49,9
Moyenne région		24,5	13,6	42,8
Lacs	2 ^{nde}	6,0	11,6	NA
	1 ^{ère}	16,3	4,1	18,5
	Terminale	49,4	29,0	58,9
Total District		29,4	12,2	47,5

Source : MENET- Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014– NA : Non Applicable

III.1.3.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

a) Infrastructures scolaires

265. L'enseignement Secondaire dans le District des Lacs est dispensé à travers deux types d'établissements :

- 18 établissements publics, gratuits, qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 59 % des effectifs.
- 38 établissements privés payants qui accueillent 41 % permettant notamment d'absorber le flux d'élèves qui abandonnent le secteur public.

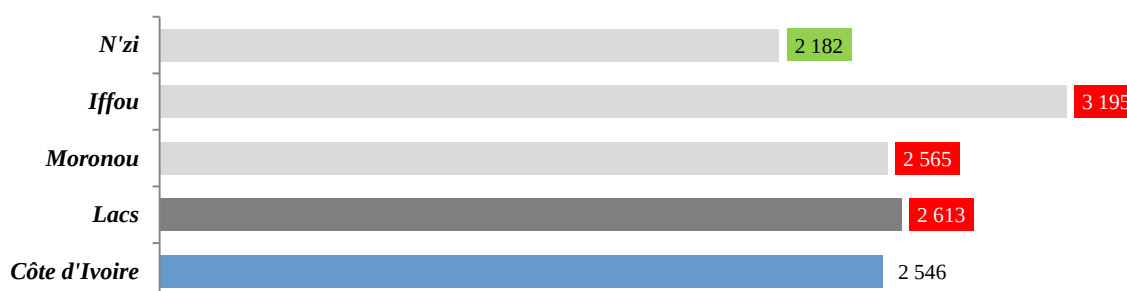
Tableau 59: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1^{ère} et 2nd cycle par région et statut

Région	Statut	Etbs.	Eleves	Salles	Grp Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Moronou	Public	7	13 938	167	215	419	83	33
	Privé	15	12 765	247	296	495	52	26
	Total	22	26 703	414	511	914	65	29
Iffou	Public	6	14 021	169	225	418	83	34
	Privé	10	8 861	157	189	395	56	22
	Total	16	22 882	326	414	813	70	28
N'Zi	Public	5	12 058	162	201	371	74	33
	Privé	13	6 240	152	155	197	41	32
	Total	18	18 298	314	356	568	58	32
Total District	Public	18	40 017	498	641	1 208	80	33
	Privé	38	27 866	556	640	1 087	50	26
	Total	56	67 883	1 054	1 281	2 295	64	30

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

266. Avec 1 école pour 1 212 élèves scolarisés et un ratio d'occupation de 64 élèves par salle, les capacités d'accueil du District sont insuffisantes. Les régions du Moronou et de l'Iffou enregistrent des ratios d'occupation largement supérieurs à celui du N'Zi.

Figure 61 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire³⁵ par région



Sources : INS - RGPH 98 et MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

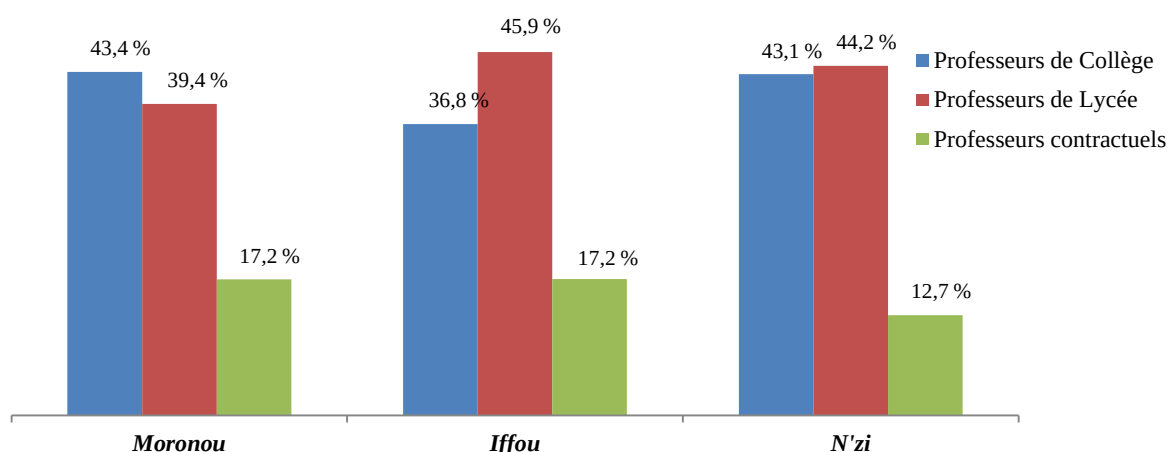
³⁵ Les calculs englobent les écoles de Secondaire Premier Cycle, Seconde Cycle et Technique

267. Afin de pallier cette carence en infrastructures, les établissements ont mis en place des groupes pédagogiques en double vacation. La double vacation³⁶ est utilisée à hauteur de 39,4 % dans les classes au sein des établissements publics principalement dans les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}.

b) Corps enseignant

268. Le corps enseignant du secteur public est composé de 1 208 professeurs (dont 87,6 % d'hommes). La majorité occupe un emploi de professeur des collèges ou de lycée. La part des professeurs contractuels reste significative, avec une moyenne de 15,7 % au niveau du District soulignant la contraction sur les postes enseignants et le recours aux professeurs intérimaires.

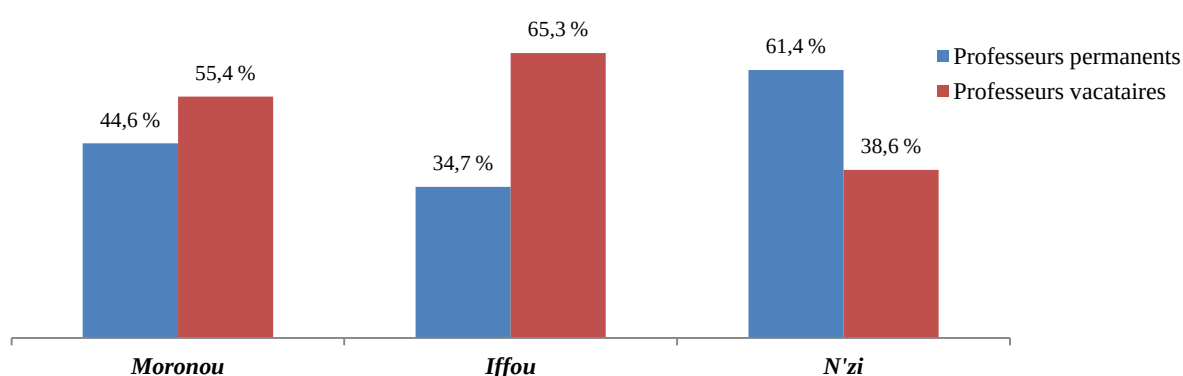
Figure 62 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

269. Concernant le secteur privé, le District des Lacs compte davantage de professeurs vacataires que de professeurs permanents, hormis dans la région du N'Zi. La proportion de vacataires atteint 65,3 % dans la région de l'Iffou.

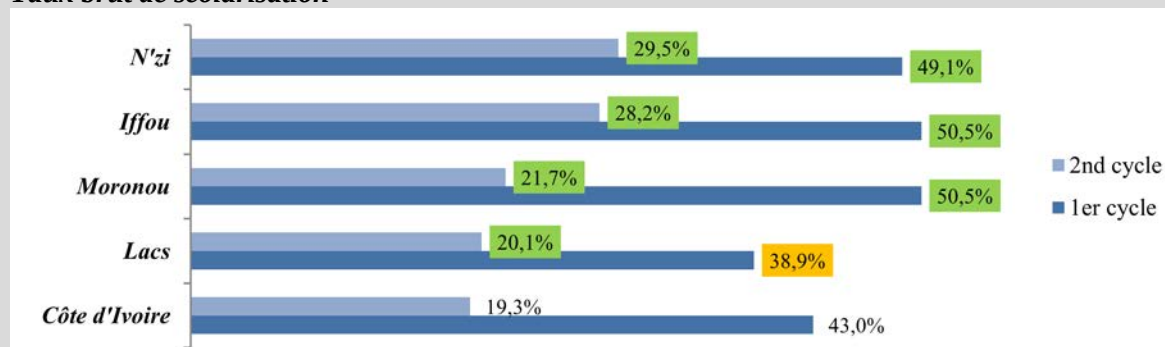
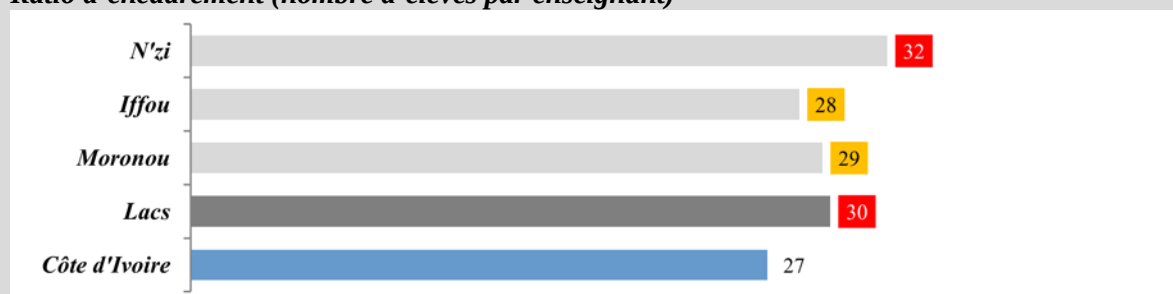
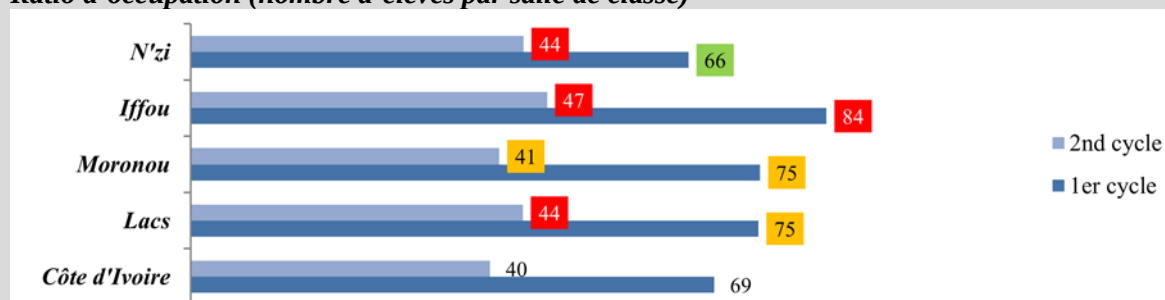
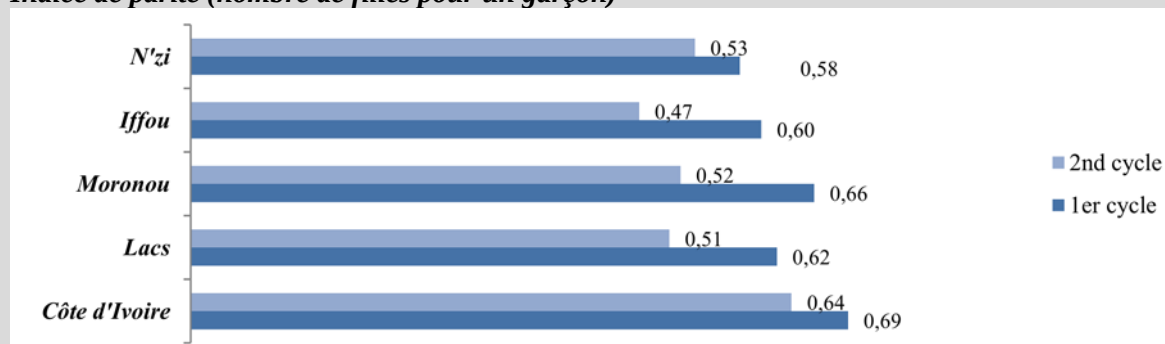
Figure 63 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

270. Le dernier recensement effectué par les DREN-ET fait état d'un déficit d'enseignants dans le Secondaire public avec une estimation de 8 postes vacants dans le 1^{er} cycle et 14 postes vacants dans le 2nd cycle.

³⁶ Cf. Glossaire

Chiffres clés 20 : Secondaire**Taux brut de scolarisation****Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)****Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)****Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**

 Niveau régional
 Niveau District
 Niveau national

III.1.4 Secondaire Technique

III.1.4.1 Scolarisation

271. Le Secondaire technique regroupe les classes de 2^{nde} à Terminale et propose des filières techniques. Uniquement dispensé dans des écoles privées dans le District, le Secondaire Technique propose des formations spécifiques correspondant à différents secteurs économiques (secteur primaire, secondaire et tertiaire).

Tableau 60 : Filière du Secondaire Technique

Filières
B : Economie
E : Sciences et Techniques
F1 : Construction mécanique
F2 : Electronique
F3 : Electrotechnique
F4 : Génie civil
F7 : Biochimie
G1 : Secrétariat Bureautique
G2 : Comptabilité

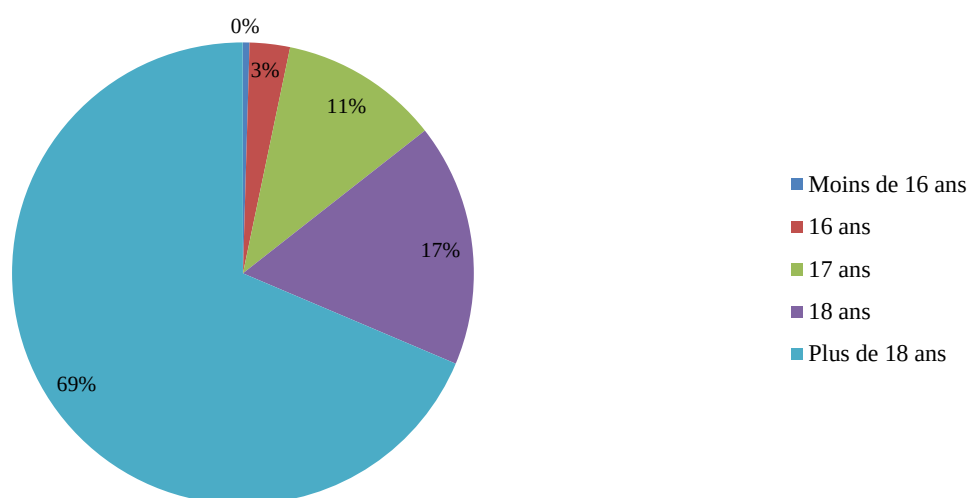
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

272. Le District compte 1 526 élèves inscrits au Secondaire Technique, soit un taux brut de scolarisation de 2,5 % contre une moyenne nationale de 3,4 %. En se limitant aux tranches d'âge légales, le taux net de scolarisation chute à 0,8 % contre 1,2 % au niveau national. L'indice de parité est à 0,70 fille pour 1 garçon.

Tableau 61 : Répartition des élèves du secondaire technique par statut et par genre

Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Public	0	0	0	NA
Privé	900	626	1 526	0,70
Total District	900	626	1 526	0,70

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; NA : Non Applicable

Figure 64: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

273. Le taux de redoublement des filles est de 21 %, soit 5 points au-dessus du taux de redoublement moyen au Secondaire technique (16 %).

Tableau 62 : Statistiques des redoublements au Secondaire Technique par genre, par région et par statut

Région	Statut	Redoublants			
		Total	Taux de redoublement (%)	Filles	Taux de redoublement des filles (%)
Moronou	Public	0	-	0	-
	Privé	192	16	74	17
	Total	192	16	74	17
Iffou	Public	0	-	0	-
	Privé	2	3	0	0
	Total	2	3	0	0
N'Zi	Public	0	-	0	-
	Privé	48	16	34	21
	Total	48	16	34	21

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

III.1.4.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

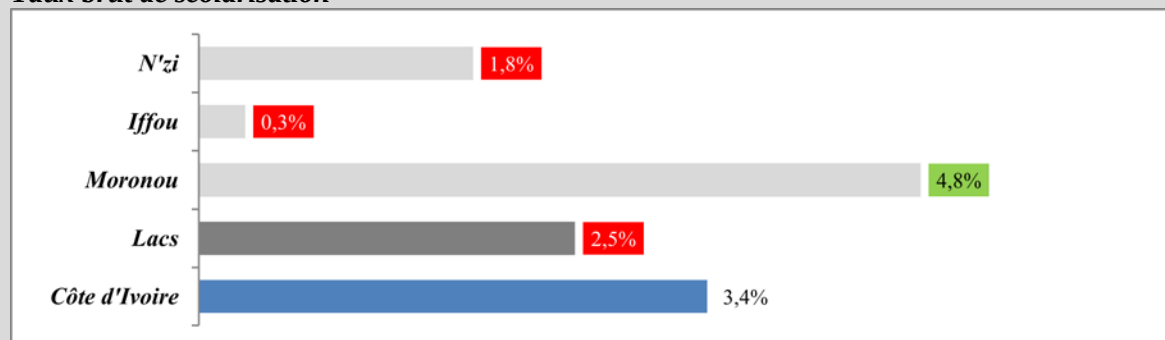
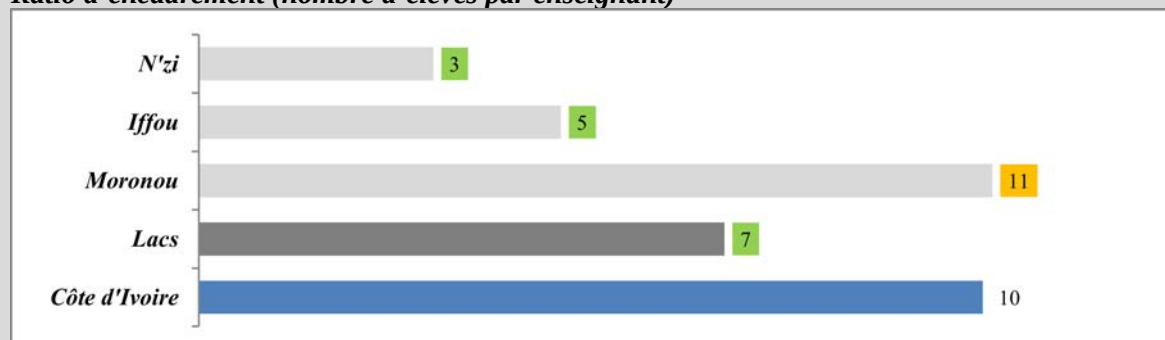
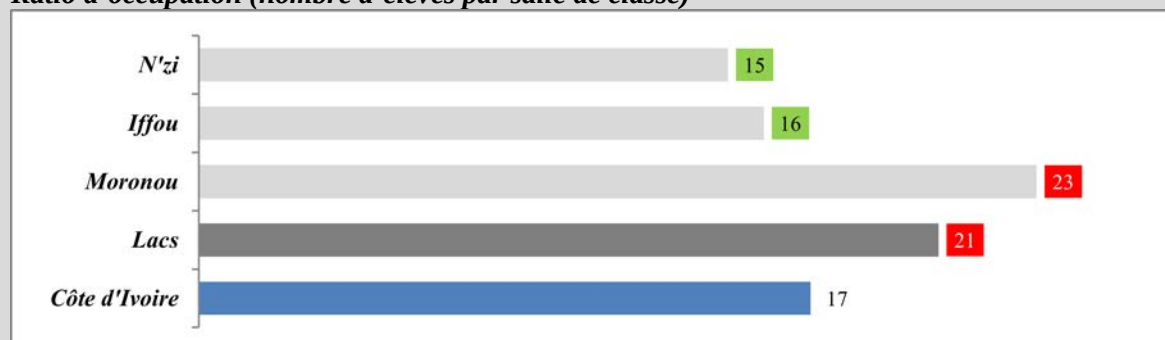
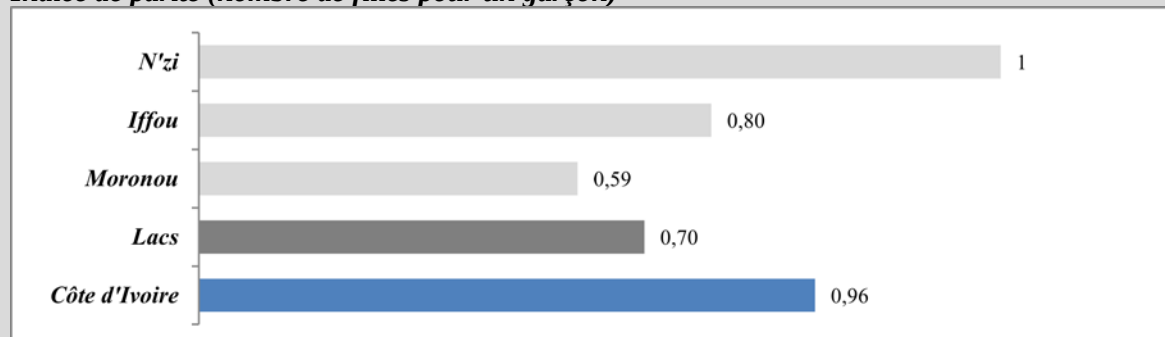
274. Les cours du Secondaire Technique dans le District des Lacs sont dispensés dans 7 établissements privés dont 4 sont situées dans la région du Moronou.

Tableau 63: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut

Région	Statut	Etbs.	Eleves	Salles	Grp Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Moronou	Public	0	0	0	0	0	-	-
	Privé	4	1 168	50	36	110	23	11
	Total	4	1 168	50	36	110	23	11
Iffou	Public	0	0	0	0	0	-	-
	Privé	1	63	4	4	13	16	5
	Total	1	63	4	4	13	16	5
N'Zi	Public	0	0	0	0	0	-	-
	Privé	2	295	20	9	94	15	3
	Total	2	295	20	9	94	15	3

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014, Etbs : Etablissement/Ens : Enseignant

275. Compte tenu de la faible scolarisation des jeunes du District dans le Secondaire Technique, les capacités des établissements sont suffisantes avec un ratio d'encadrement de 7 élèves par professeur.

Chiffres clés 21 : Secondaire Technique**Taux brut de scolarisation****Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)****Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)****Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**

III.1.5 Formation professionnelle

276. Sous la direction du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), la Formation Professionnelle poursuit un triple objectif :
- Donner des qualifications techniques et professionnelles permettant à l'élève d'acquérir et d'exercer un métier ;
 - Donner à des populations sans emploi, les qualifications professionnelles qui facilitent leur insertion dans la vie active ;
 - Donner à des populations sous-qualifiées, les qualifications permettant d'améliorer leur productivité.
277. Les établissements sous-tutelle du Ministère forment dans tous les secteurs de métiers, des ouvriers qualifiés, des techniciens supérieurs et des techniciens.
278. 7 diplômes sanctionnent les formations diplômantes de la Formation Professionnelle :
- Le CQP (Certificat de Qualifications Professionnelles) obtenu après 2 ans dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) par des jeunes de niveau CM2 ;
 - Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) obtenu 3 ans dans les CFP par les jeunes de niveau 5^{ème} ;
 - Le BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles) se prépare dans les Collèges d'Enseignement Technique (CET) pendant 2 ans, par les élèves de 3^{ème} âgés de plus de 19 ans ne pouvant pas être orientés en 2^{nde} ;
 - Le BT (Brevet de Technicien) obtenu dans les Lycées Professionnelles (LP) après 3 ans par les jeunes du niveau 3^{ème}, et des titulaires de CAP avec mention ;
 - Le BAC Professionnel préparé dans les Lycées Techniques (LT) ;
 - Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) obtenu par les jeunes détenteurs du BAC ou du BT, après 2 ans de formation dans les Lycées Professionnels et Techniques ;
 - Le BP (Brevet Professionnel) obtenu par des personnes disposant d'un CAP et de 3 ans d'activité professionnelle ou d'un BEP et d'un an d'activité professionnelle.

III.1.5.1 Scolarisation

279. Le District compte 364 élèves inscrits en formation professionnelle dont 342 dans des établissements publics avec un indice de parité de 0,11 fille pour un garçon et 22 en établissement privé avec un indice de parité de 0,69 fille pour un garçon.
280. La totalité des élèves suit une formation dans l'artisanat industriel (métallurgie, plomberie, électricité, comptabilité, etc.). Ainsi, alors que le District possède une réelle vocation agricole, aucune filière ne permet de se spécialiser dans ce secteur.

Tableau 64 : Synthèse des indicateurs de la formation professionnelle

Secteur	Nb apprenants	Indice de Parité ³⁷
Public	342	0,11
Privé	22	0,69

Source : MEMEASFP, Année scolaire 2013/2014

³⁷ Cf. Glossaire

III.1.5.2 Infrastructures et corps enseignants

281. Le District compte 4 établissements pour l'enseignement technique et la formation professionnelle dont une unité mobile de formation à Ouelle (Iffou).
282. Le Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle a initié la construction de 3 nouveaux établissements qui ouvriront leurs portes lors de la prochaine année scolaire : le CFP de M'Bahiakro, le Lycée Professionnel de Dimbokro et celui de Toumodi.

Carte 36: Etablissements techniques et professionnels du District

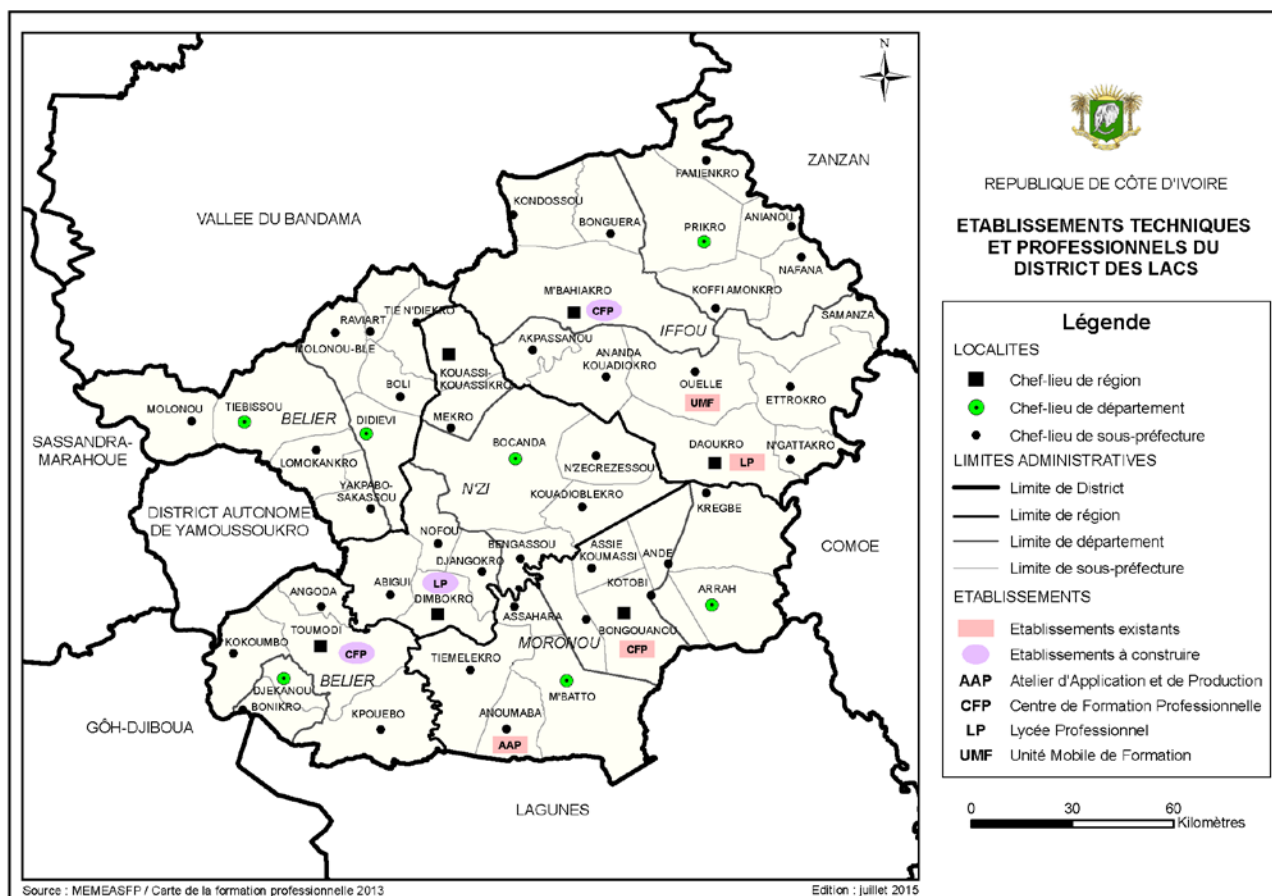


Tableau 65 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et des professeurs en formation professionnelle

Nb d'établissements	Dont rural	Nb de salles de classe	Nb d'ateliers	Ratio d'occupation ³⁸
Public : 2	ND	17	20	9,9
Privé : 2				

Source : MEMEASFP, Année scolaire 2013/2014

³⁸ Cf. Glossaire

III.1.5.3 Analyse des filières

283. La totalité des élèves suit une formation dans l'artisanat industriel (métallurgie, plomberie, électricité, comptabilité, etc.).

Tableau 66: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et des professeurs en formation professionnelle

Secteur	Effectif	% des apprenants inscrits
Agriculture	0	0 %
Industrie	342	94 %
Tertiaire	22	6 %

Source : MEMEASFP - Annuaire statistique de la Formation Professionnelle, Année 2011-2012

284. Avec 94 % des effectifs d'apprenants concentrés au niveau du secteur industriel, et 6 % sur le secteur tertiaire. Le District des Lacs présente de manière évidente des besoins non satisfaits en formation professionnelle dans le secteur agricole, pourtant principales sources de revenus pour de nombreux habitants.

Tableau 67: Liste des filières par établissements ETFP du District

Etablissement	Statut	Filières
CFP Bongouanou	Public	Electricité D'Equiptement Maçonnerie Mécanique Auto Menuiserie Ebénisterie Plomberie Sanitaire
Lycée Professionnel Daoukro	Public	Art Aménagement du Cadre de vie Assistant Géomètre et Topographie Chantier Bâtiment Chantier Gros Œuvre Conducteur Travaux Bâtiment Construction Métallique Electricité Bâtiment Froid Climatisation Génie Civil Installation Sanitaire Menuiserie Charpenterie Menuiserie Ebénisterie Peinture Bâtiment Revêtement Sols et Murs Travaux Publics
COLLEGE HOUPHOUET FAITAI (Bongouanou)	Privé	Comptabilité Secrétariat Bureautique

Source : MEMEASFP - Annuaire ETPF –2011 / 2012

Chiffres clés 22 : Formation professionnelle

- Répartition des effectifs par secteurs : Agriculture 0 % ; Industrie 94 % ; Tertiaire 6 %
- Ratio d'occupation : 9,9 élèves par classe
- Indice de parité : 0,11 fille par garçon dans le public ; 0,69 fille par garçon dans le privé
- 94 % des apprenants sont situés au niveau des établissements publics

III.1.6 Supérieur

285. Le District des Lacs ne compte actuellement aucun établissement dispensant une formation du cycle Supérieur. L'année 2013-2014 a connu l'ouverture du premier établissement supérieur du District. Cet établissement, l'Académie internationale des sciences et techniques (AIST), est privé et se situe à Toumodi.

Synthèse 7 : Education

Le District se caractérise principalement par la sous-scolarisation croissante des filles avec l'âge, avec un indice de parité de plus en plus bas au cours de l'évolution sur les différents cycles scolaires.

Le District des Lacs est confronté à plusieurs enjeux éducatifs parmi lesquels :

- *Un manque d'infrastructures scolaires notamment dans la région de l'Iffou sur le secondaire. Cette région affiche ainsi un ratio d'occupation de 84 élèves par classe sur le secondaire 1^{er} cycle ;*
- *Un déficit d'enseignants qualifiés, particulièrement sur le Secondaire ;*
- *Des taux d'abandon et de transition mettant en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale, mais également la pression des familles vivant dans la précarité et pour lesquelles les jeunes représentent une main-d'œuvre agricole clé ;*
- *Des équipements vétustes n'offrant pas un cadre scolaire adéquat ;*
- *Une offre en enseignement technique et formation professionnelle limitée*

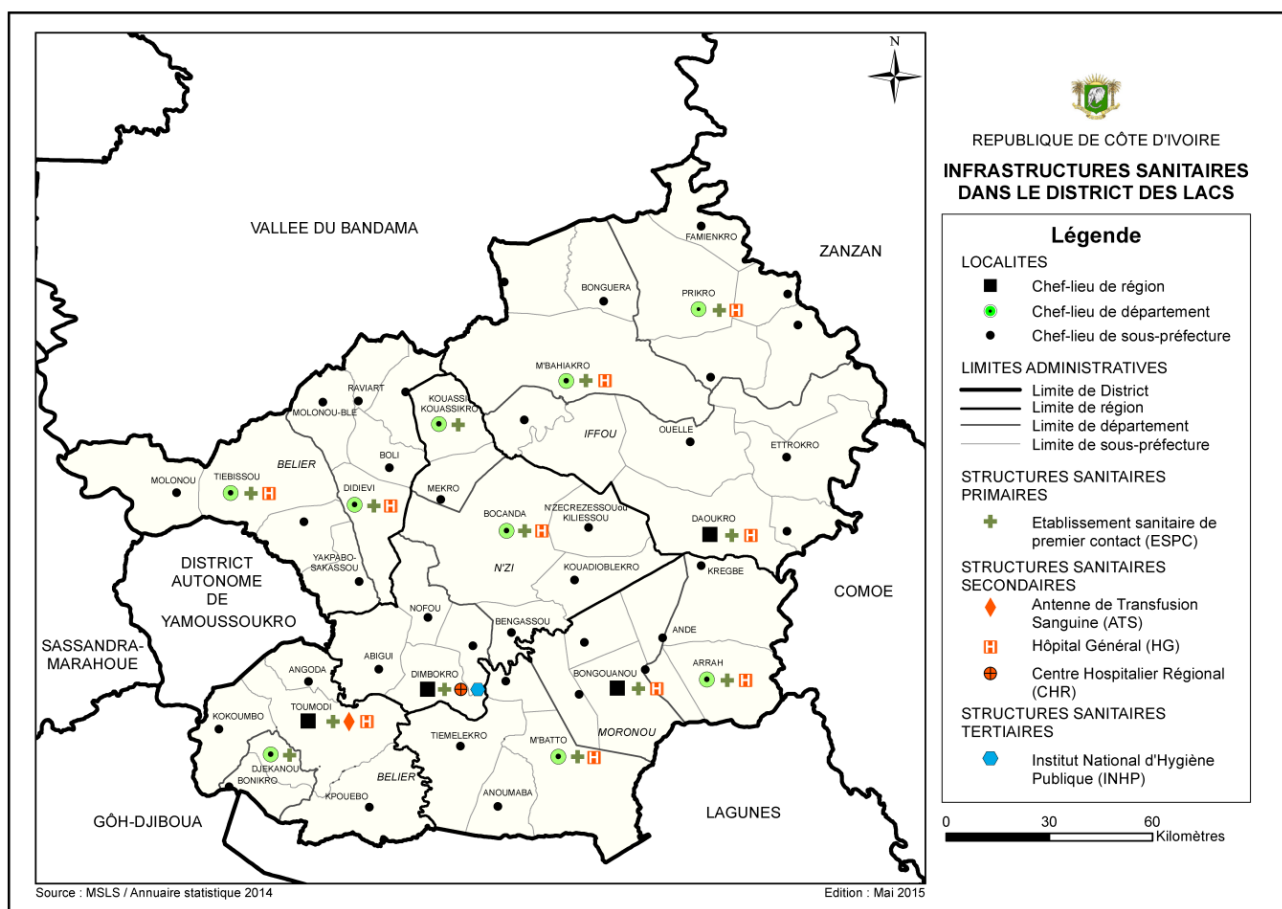
Enfin l'absence d'université oblige les élèves à se déplacer dans les Districts avoisinants comme la Vallée du Bandama, Yamoussoukro ou encore Abidjan pour poursuivre leurs études supérieures, ce qui entraîne une hausse des abandons après le lycée.

Chapitre 2. Santé et prévention

III.2.1 Infrastructures sanitaires et personnel médical

286. L'offre de santé dans le District des Lacs est dispensée par des établissements de 3 niveaux :
- Des établissements de niveau 1 (92,4 %), majoritairement des Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) qui représentent des points d'entrée du système sanitaire (centres de santé urbains et ruraux, dispensaires, etc.) ;
 - Des établissements de niveau 2 (7,1 %), composés des Hôpitaux Généraux (HG) situés dans les chefs-lieux de département et du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Dimbokro. Ces établissements accueillent notamment les cas transférés par les établissements de niveau 1 non équipés pour traiter certaines pathologies.
 - Une antenne de niveau 3 (0,5 %) avec l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) situé à Dimbokro.
287. La plupart des infrastructures sanitaires sont concentrées dans les villes principales du District. Ainsi seuls les chefs-lieux des départements comptent des Hôpitaux Généraux et le District ne compte qu'un CHR situé dans la ville de Dimbokro. Les autres villes du District ne comptent que des établissements sanitaires de premier contact (ESPC).
288. Le District compte également une seule antenne de transfusion sanguine (ATS) située à Toumodi.

Carte 37 : Infrastructures sanitaires du District



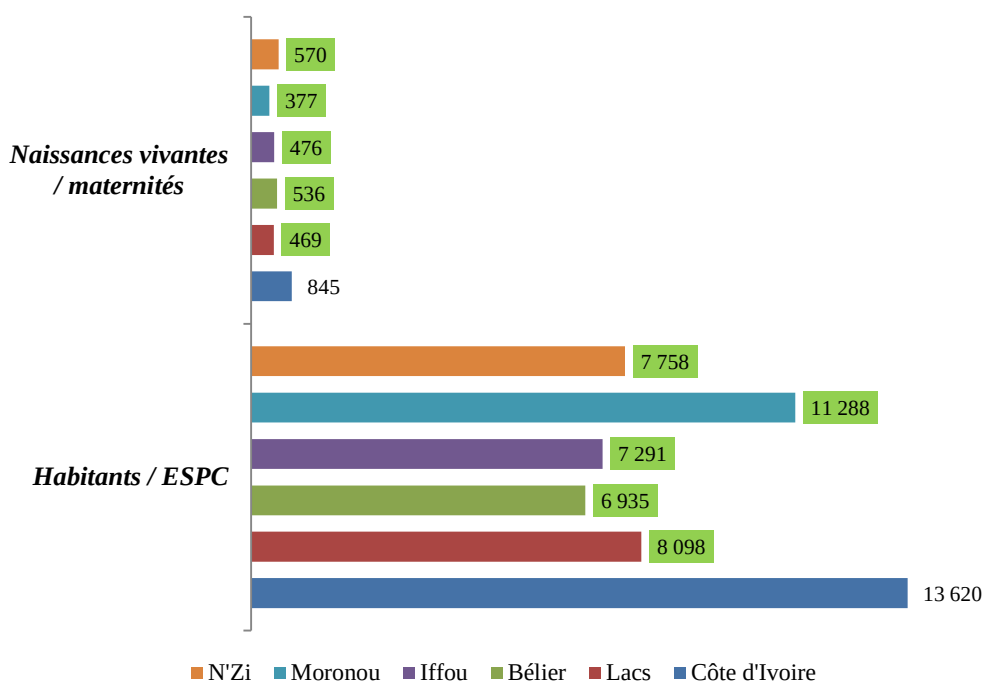
289. Avec 178 établissements sanitaires répartis sur tout le territoire, dont 165 ESPC, le District affiche un taux de couverture d'un ESPC pour 8 098 habitants soit une couverture supérieure à l'objectif fixé par le PNDS d'un ESPC pour 10 000 habitants. Toutefois, des disparités régionales sont à souligner puisque la région du Moronou présente un taux de couverture d'un ESPC pour 11 288 habitants alors que la région du Bélier présente un taux d'un ESPC pour 6 935 habitants.

Tableau 68 : Répartition des infrastructures sanitaires par région et District sanitaire

Région/District sanitaire	ESPC	HG	CHR	CHU	Maternité	Pharmacie publique	Pharmacie privée
Bélier	51	4	0	0	22	8	6
Didievi	13	1	0	0	10	2	1
Tiebissou	20	1	0	0	12	2	1
Toumodi	18	2	0	0	12	4	4
Iffou	47	3	0	0	24	6	4
Daoukro	24	1	0	0	9	2	3
M'Bahiakro	12	1	0	0	7	2	1
Prikro	11	1	0	0	8	2	0
Moronou	34	3	0	0	34	4	4
Bongouanou	34	3	0	0	34	4	4
N'Zi	33	1	1	0	15	4	4
Bocanda	18	1	0	0	7	2	1
Dimbokro	15	0	1	0	8	2	3
Total District	165	11	1	0	95	22	18

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013

290. Le ratio des naissances vivantes par maternité fait ressortir une dotation générale en infrastructures satisfaisante avec une maternité pour 496 naissances vivantes en moyenne.
291. La région du N'Zi présente un ratio d'une maternité pour 570 naissances vivantes et jusque 621 naissances dans le département de Bocanda.

Figure 65 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013

292. 13 % des établissements de niveau 1 du District ne sont pas ouverts, et ce en raison majoritairement du manque de logement pour le personnel (41 %), du manque d'équipement (27 %), et de la dégradation des infrastructures en place (23 %).
293. Concernant les établissements ouverts, leur fonctionnement reste entravé par plusieurs problèmes liés aux infrastructures :
- 61 % des établissements ne sont pas raccordés au système d'adduction d'eau ;
 - 23 % des établissements ne sont pas connectés au réseau électrique.

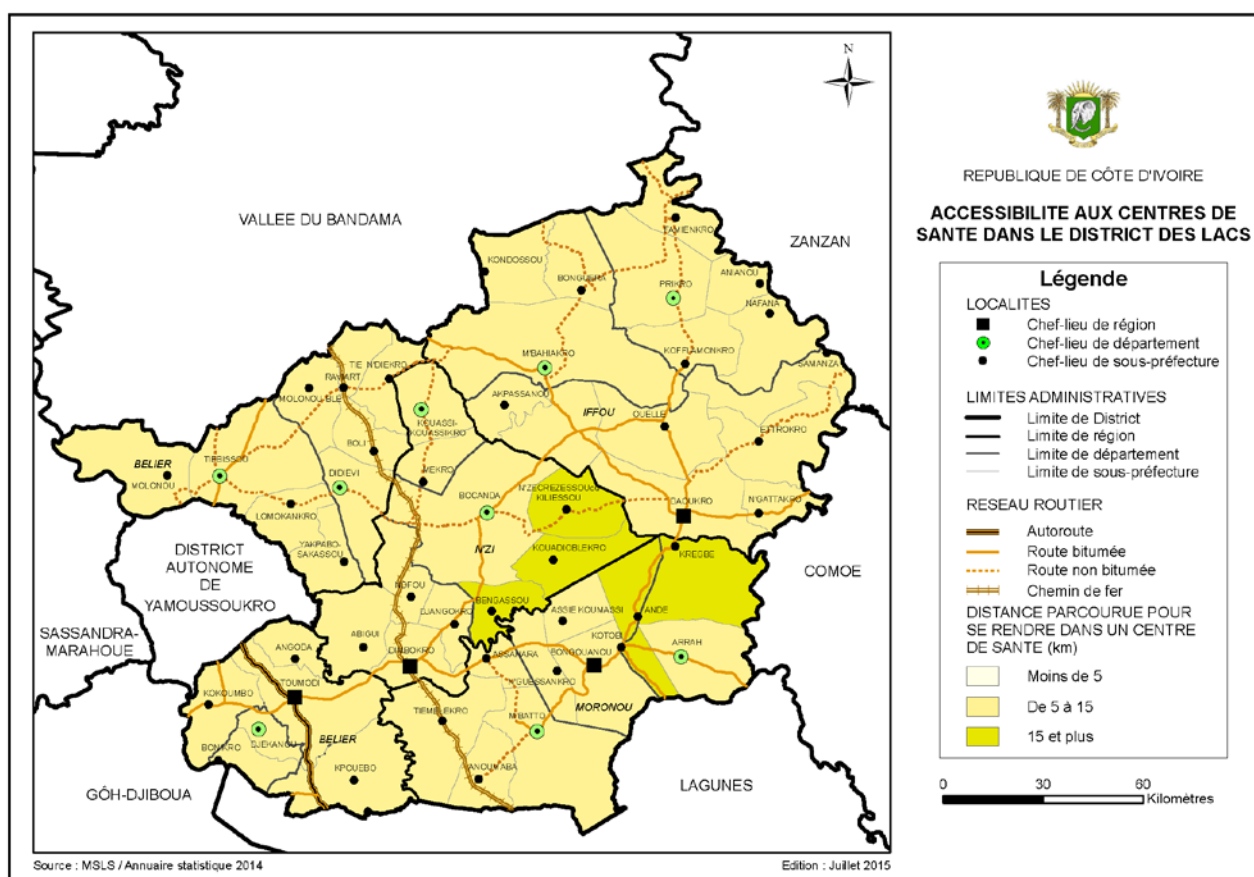
Tableau 69 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région

Régions	Raccordement SODECI	Équipé HVA ³⁹	Raccordement CIE	Raccordement Mobile	Accès voie bitumée
Bélier	44 %	33 %	83 %	93 %	24 %
Iffou	31 %	62 %	64 %	67 %	36 %
Moronou	52 %	32 %	90 %	84 %	48 %
N'Zi	28 %	53 %	72 %	61 %	36 %
Total District	39 %	45 %	77 %	77 %	34 %

Source : PPU –2013 ; Données 2012

294. L'accessibilité aux infrastructures sanitaires est également rendue difficile par le manque d'infrastructures routières, obligeant les populations à effectuer de longs trajets pour accéder aux soins médicaux de base. Ainsi, dans la majorité des sous-préfectures du District des Lacs, les populations doivent parcourir de 10 à 20 km pour accéder au centre de santé le plus proche.

³⁹ Hydraulique Villageoise Améliorée

Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région

295. Cette situation est d'autant plus critique que les établissements sanitaires disposent de peu de moyens ambulatoires avec en moyenne 1 ambulance pour 5 établissements et de manière plus générale moins d'un véhicule motorisé par établissement.

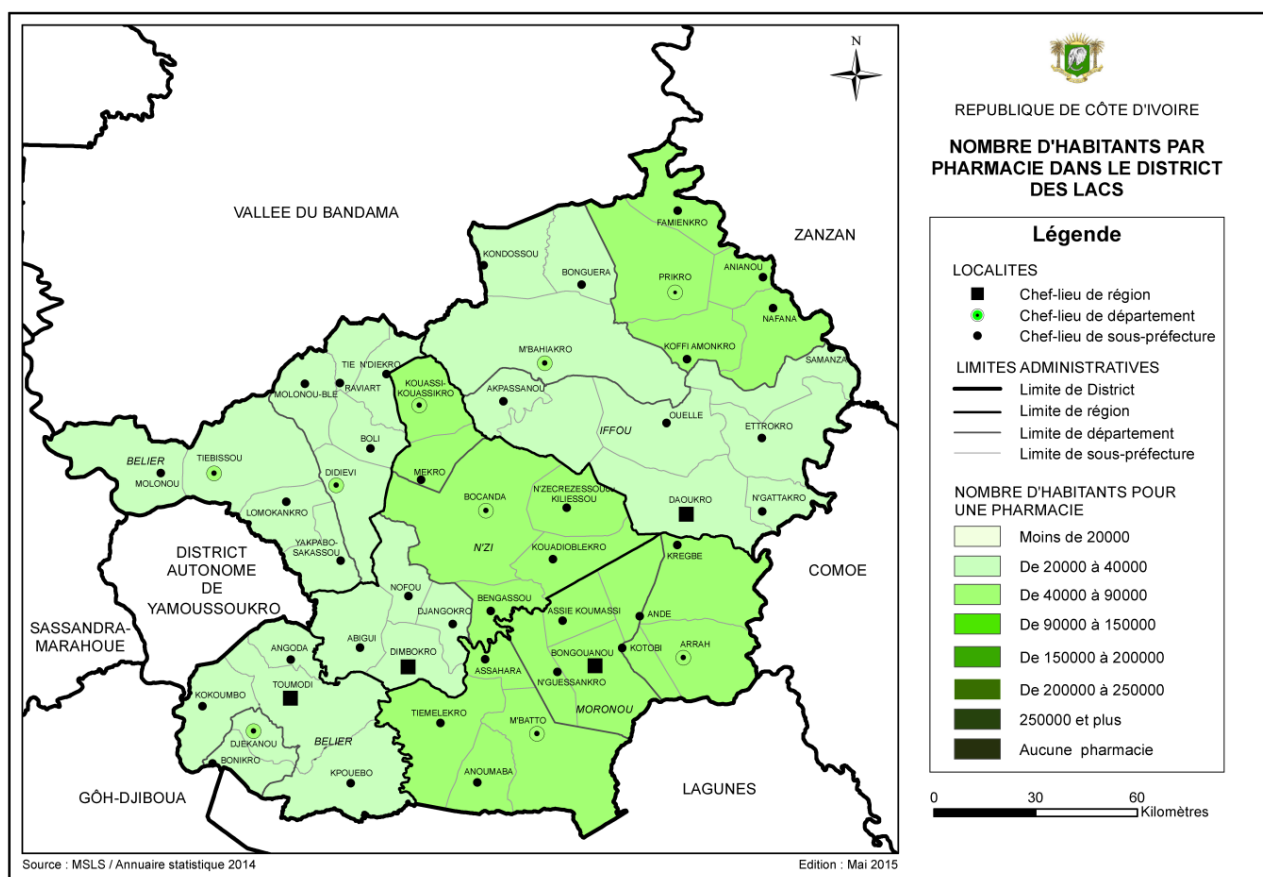
Tableau 70 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région

Région	Véhicules	Ambulances	Motos	Ordinateurs	Réfrigérateurs	Congélateurs
Bélier	3	13	31	27	72	6
Didievi	2	4	10	9	28	2
Tiebissou	0	2	5	9	23	2
Toumodi	1	7	16	9	21	2
Iffou	1	7	21	28	51	12
Daoukro	0	5	9	12	18	6
M'Bahiakro	1	1	7	7	18	3
Prikro	0	1	5	9	15	3
Moronou	1	13	26	12	37	4
Bongouanou	1	13	26	12	37	4
N'Zi	0	3	29	29	40	5
Bocanda	0	2	17	10	26	3
Dimbokro	0	1	12	19	14	2
Total District	5	36	107	96	200	27

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

296. Le District compte 22 pharmacies publiques et 18 pharmacies privées impliquant un ratio d'une pharmacie pour 33 404 habitants, au-dessus de la moyenne nationale d'une pharmacie pour 18 624 habitants.
297. Dans la région du Moronou qui ne compte que 8 pharmacies, ce ratio s'élève à une pharmacie pour 47 974 habitants alors que la région du Bélier affiche un ratio d'une pharmacie pour 25 263 habitants. En dehors de la région du Moronou, les départements de Bocanda, de Prikro et de Tiebissou affichent les ratios les plus élevés avec une pharmacie pour environ 40 000 habitants.

Carte 39 : Nombre d'habitants par pharmacie publique dans le District



III.2.1.1 Plateau technique

298. Les régions du District des Lacs disposent d'un plateau homogène et varié comprenant des laboratoires d'analyse, des blocs opératoires, des services de radiologie et des cabinets dentaires, bien que souvent non fonctionnels. Cependant, ces infrastructures sont insuffisantes comparativement à l'importance de la population du District avec une moyenne d'un lit d'hospitalisation pour 2 924 habitants.

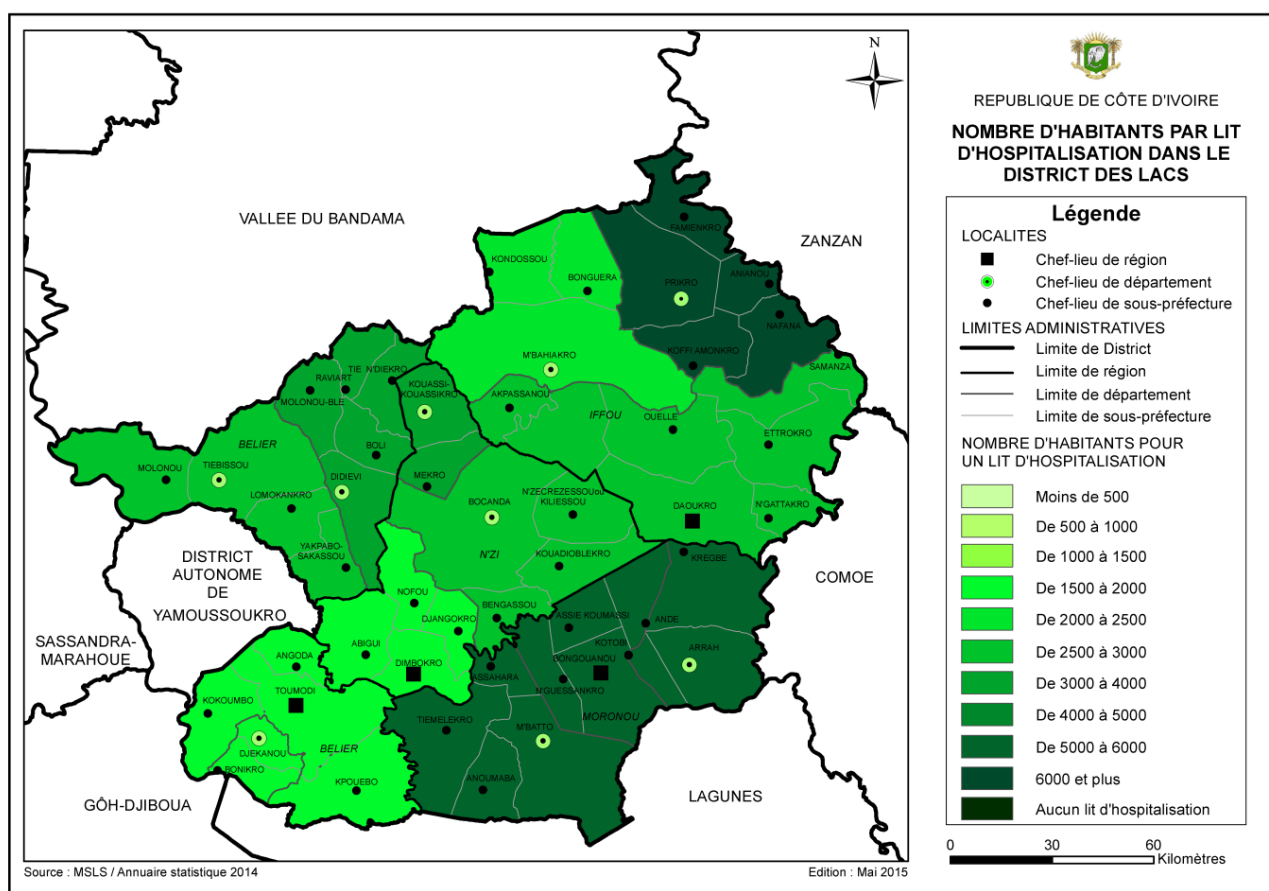
Tableau 71 : Plateau technique des établissements sanitaires par District sanitaire

Région	Lits ouverts	Laboratoires d'analyses	Blocs opératoires	Services de radiologie	Cabinets dentaires
Bélier	162	3	4	2	3
Didievi	22	0	1	0	0
Tiebissou	39	1	1	0	1
Toumodi	101	2	2	2	2
Iffou	110	3	2	2	2
Daoukro	64	1	1	1	1
M'Bahiakro	36	1	1	1	1
Prikro	10	1	0	0	0
Moronou	65	3	1	2	1
Bongouanou	65	3	1	2	1
N'Zi	120	3	3	2	3
Bocanda	46	1	1	1	1
Dimbokro	74	2	2	1	2
Total District	457	12	10	8	9

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013

299. Cette carence est plus marquée dans la région du Moronou qui ne compte que 65 lits ouverts soit un ratio d'un lit ouvert pour 5 905 habitants alors que les régions du Bélier et du N'Zi affichent des ratios d'un lit pour environ 2150 habitants.

Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation



III.2.1.2 Consultations et utilisation

300. Le District des Lacs affiche un taux de consultations en ESPC de 77 % au-dessus de la moyenne nationale (72 %). Le taux d'utilisation est également plus élevé que la moyenne nationale, avec 32 % contre 27 % au niveau national, mettant en exergue une utilisation plus fréquente des établissements sanitaires du District par rapport au reste du pays.
301. Le taux de consultation en ESPC masque cependant des disparités régionales. En effet, la région du Moronou enregistre un taux de 91 % tandis que la région du Bélier enregistre un taux de 68 %. Ce faible taux s'explique notamment par la proximité de la ville de Yamoussoukro et la présence d'établissements plus spécialisés.

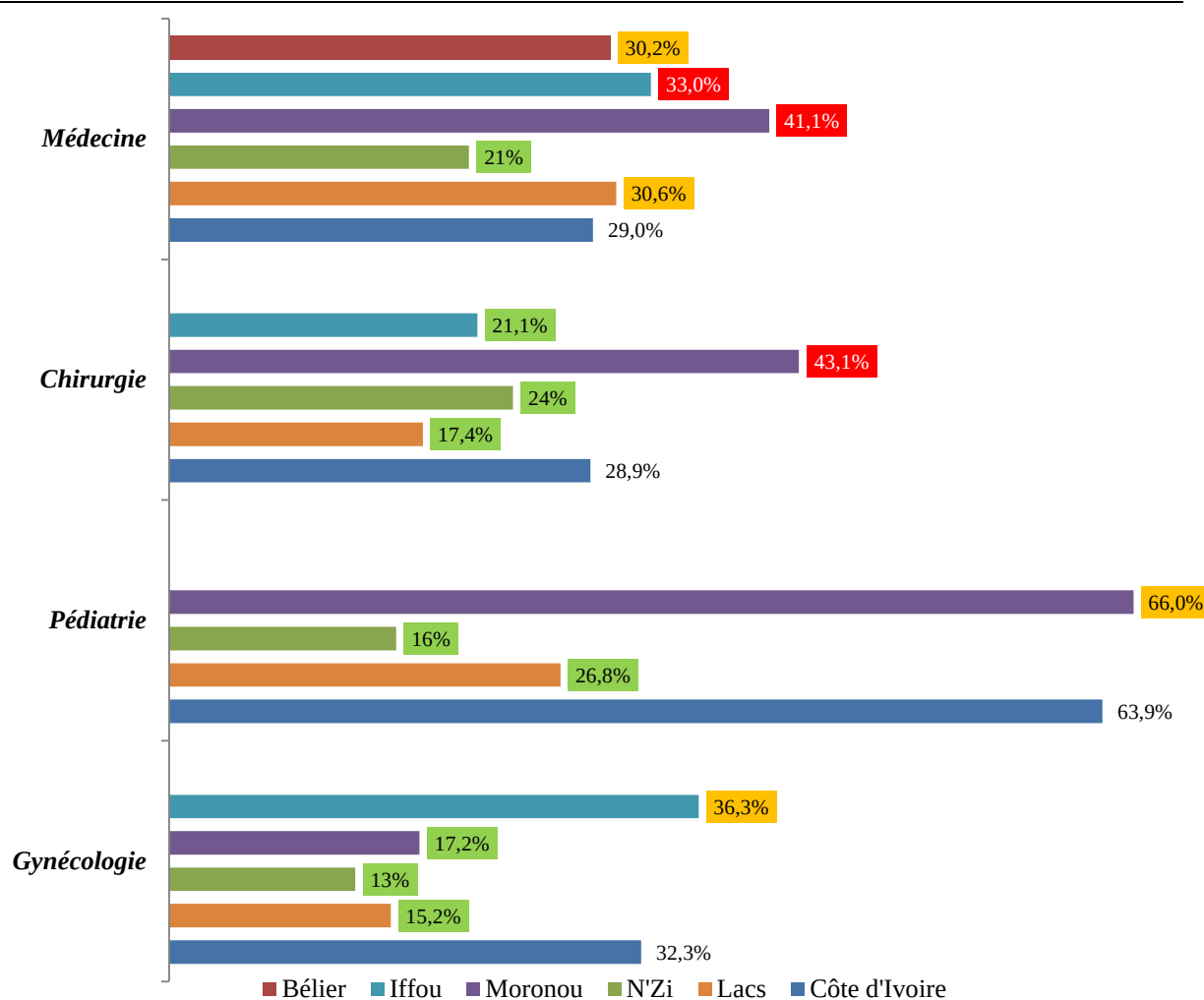
Tableau 72 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des districts sanitaires

Région	Consultations	Durée moyenne de séjour ⁴⁰	Consultations réalisées en ESPC (%)	Taux d'utilisation (%)	Taux de fréquentation (%)	Taux d'occupation des lits (%)*
Bélier	157 472	4	68	42	45	30
Didievi	36 093	3	79	42	45	16
Tiebissou	41 921	4	59	35	38	21
Toumodi	79 458	4	68	47	49	41
Iffou	92 416	3	80	25	27	33
Daoukro	56 880	4	81	31	33	53
M'Bahiakro	20 753	2	60	23	25	23
Prikro	14 783	ND	100	17	17	ND
Moronou	124 870	4	91	30	33	41
Bongouanou	124 870	4	91	30	33	41
N'Zi	84 422	4	73	30	33	20
Bocanda	38 146	4	78	28	29	23
Dimbokro	46 276	4	68	33	37	18
Total District	459 180	4	77	32	34	31

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 ; ND : Non disponible ; * : Service médecine

302. Sur le District le taux d'occupation moyen des lits dans le service médecine se situe à 31 %. Toutefois, ce taux varie selon les services et selon les régions. Si les services en gynécologie ne présentent pas de saturation, les services de pédiatrie affichent un taux d'occupation moyen de 64 %.

⁴⁰ En HG et CHR

Figure 66 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013 ; Les taux d'utilisation ne sont disponibles que pour certaines régions et certains services

III.2.1.3 Personnel médical et paramédical

303. Le District des Lacs comptait en 2013 un total de 91 médecins, 410 infirmiers, 165 sages-femmes, 15 chirurgiens-dentistes et près de 1 226 volontaires plus communément désignés comme des agents de santé communautaires et matrones qui viennent en support au dispositif classique.

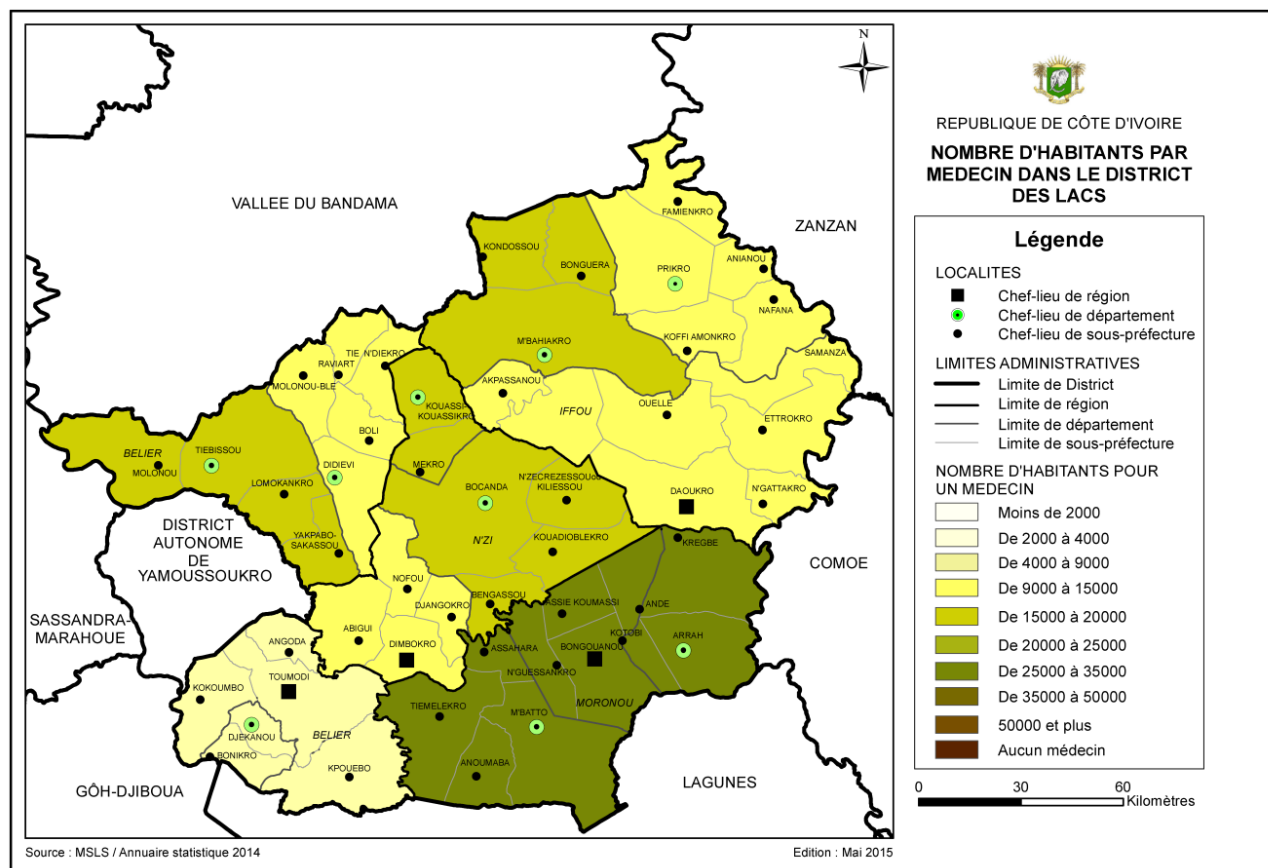
Tableau 73 : Répartition du personnel médical du District par région

Région	Médecins	Infirmiers	Sages-femmes	Chirurgiens-dentistes	Pharmaciens
Bélier	34	134	58	5	5
Didievi	7	25	9	0	0
Tiebissou	7	36	17	1	2
Toumodi	20	73	32	4	3
Iffou	25	93	42	4	4
Daoukro	12	50	19	2	2
M'Bahiakro	5	24	12	2	1
Prikro	8	19	11	0	1
Moronou	14	84	43	2	2
Bongouanou	14	84	43	2	2
N'Zi	18	99	22	4	6
Bocanda	7	42	7	1	2
Dimbokro	11	57	15	3	4
Total District	91	410	165	15	17

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013

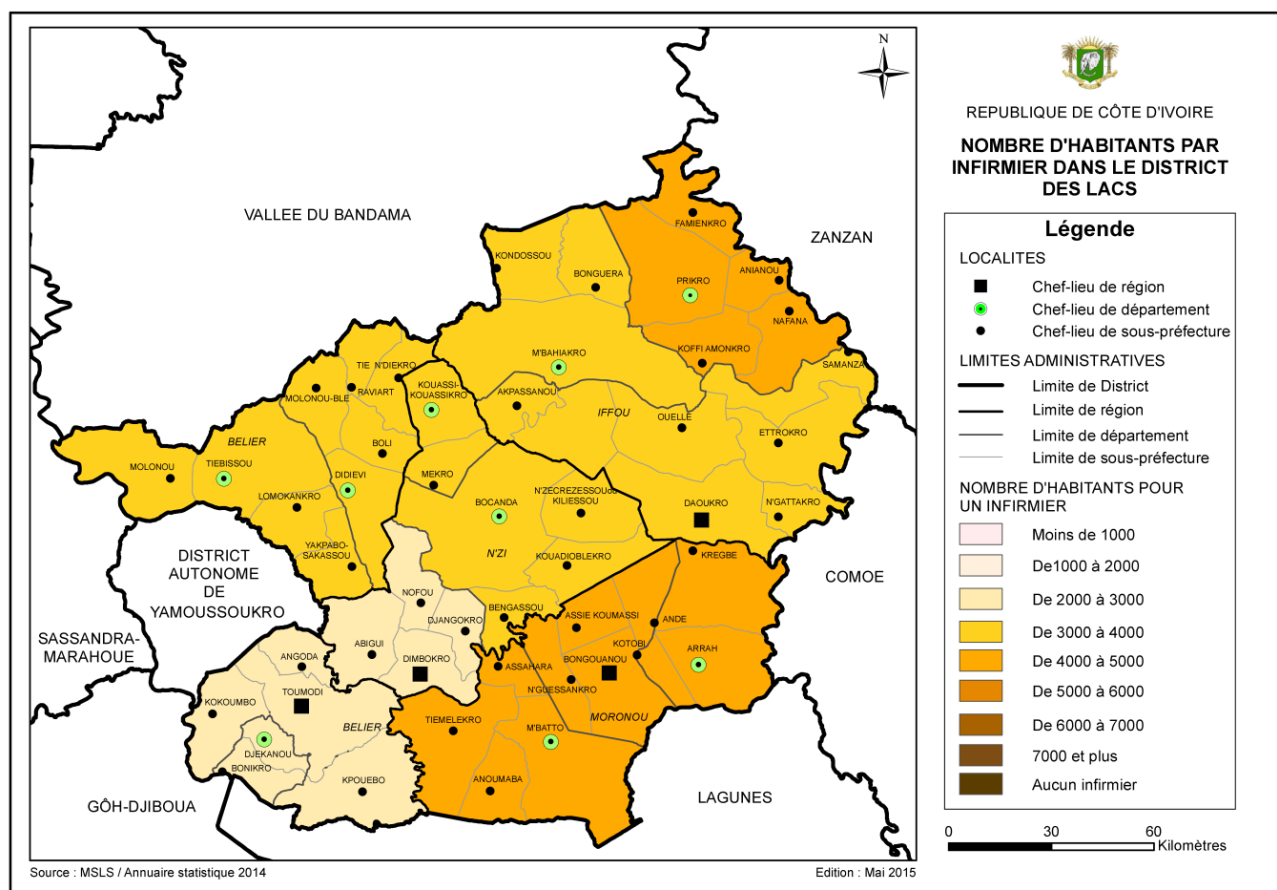
304. Le District affiche un ratio d'un médecin pour 14 683 habitants, inférieur aux normes recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui s'élève à un médecin pour 10 000 habitants. Ce ratio masque des disparités régionales puisque la région du Bélier se rapproche de la moyenne recommandée avec un médecin pour 10 402 habitants, alors que la région du Moronou présente un ratio quasiment trois fois inférieur à celui recommandé avec un médecin pour 27 414 habitants.

Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin



305. Avec 410 infirmiers, le District affiche un ratio d'un infirmier pour 3 259 habitants au-dessus de l'objectif du PNDS fixé à un infirmier pour 5 000 habitants. La région du Moronou présente un taux plus faible avec un infirmier pour 4 569 habitants alors que les régions du Bélier et du N'Zi affichent des taux relativement similaires d'un infirmier pour environ 2 600 habitants.
306. Avec 19 infirmiers, le département de Priko affiche un ratio d'un infirmier pour 4 495 habitants.

Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier



307. Le District affiche un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 89 077 habitants, au-dessus de la moyenne nationale d'un chirurgien-dentiste pour 109 020 habitants. La région du Moronou présente le taux le plus faible du District avec un chirurgien-dentiste pour 191 897 habitants alors que la région du N'Zi affiche un taux d'un chirurgien-dentiste pour 64 007 habitants malgré une carence dans le département de Bocanda (130 247).
308. La région du Bélrier affiche un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 70 736 habitants, grévé par le département de Toumodi avec un chirurgien-dentiste pour 110 561 habitants.

Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste

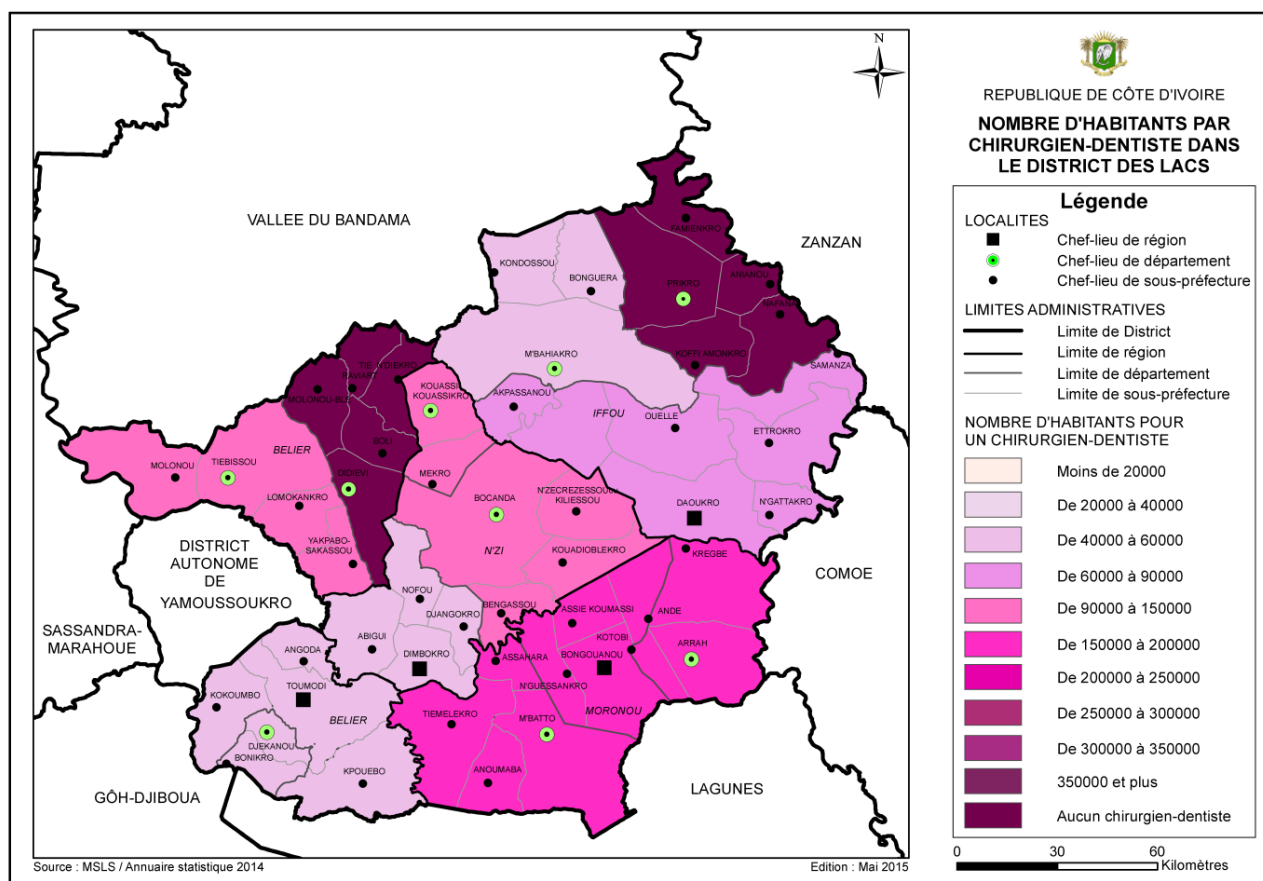
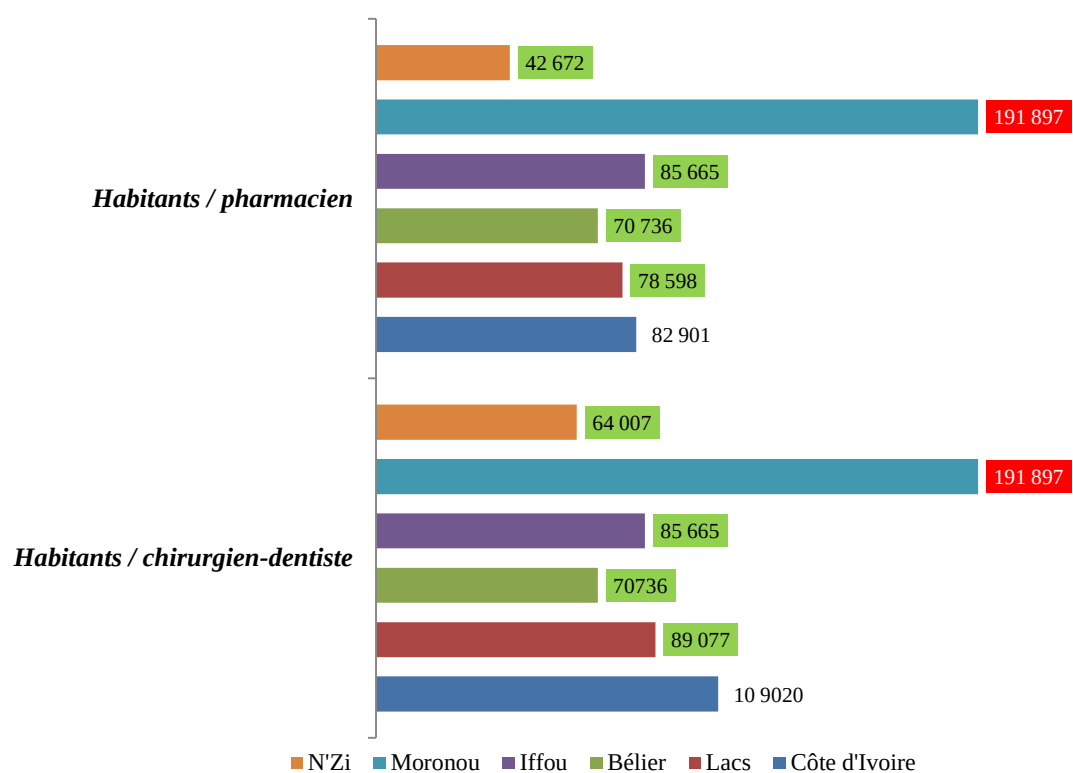


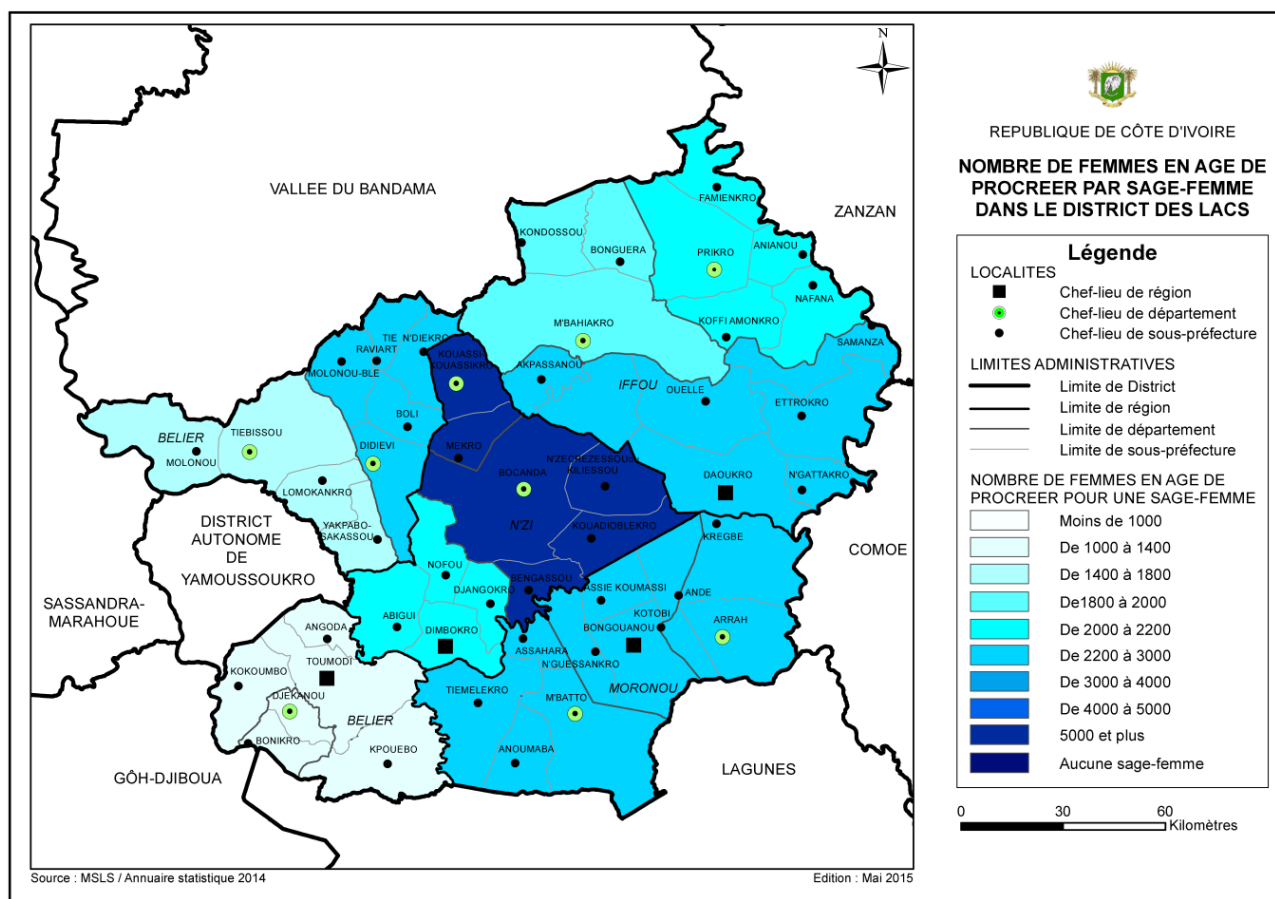
Figure 67 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien dans les régions du District



Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013

309. Le District compte 165 sages-femmes, soit une sage-femme pour 2 081 femmes en âge de procréer (FAP) en ligne avec la moyenne nationale d'une sage-femme pour 2 247 FAP.
310. La région de Bélier affiche un ratio d'une sage-femme pour 1 576 FAP alors que la région de N'Zi compte une sage-femme pour 3 028 FAP et jusque 5 014 FAP dans le département de Bocanda.
311. Les régions du Moronou et de l'Iffou présentent des taux relativement similaires d'une sage-femme pour environ 2 100 FAP.

Carte 44 : Nombre de FAP par sages-femmes dans le District



312. Sur la base des recommandations émises par l'OMS, le manque de personnel médical s'élève pour le District à 46 médecins et 5 sages-femmes. Ces carences sont plus marquées dans la région du Moronou avec 24 médecins.
313. Sur la base des objectifs du PNDS, les carences sont plus significatives avec un manque de 176 médecins et 258 infirmiers, dont 108 dans la seule région du Moronou.

Tableau 74 : Carence de personnel médical dans les régions du District en fonction des normes nationales et internationales⁴¹

Région	Poste	Carence norme OMS	Carence objectif PNDS
Bélier	Médecins	2	37
	Infirmiers	0	43
	Sages-femmes	0	NA
Iffou	Médecins	10	44
	Infirmiers	0	79
	Sages-femmes	0	NA
Moronou	Médecins	25	63
	Infirmiers	0	108
	Sages-femmes	0	NA
N'Zi	Médecins	8	34
	Infirmiers	0	30
	Sages-femmes	1	NA
Total District	Médecins	45	178
	Infirmiers	0	260
	Sages-femmes	1	NA

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013 ; NA : Non Applicable

⁴¹ Normes OMS : 10 000 habitants / médecin ; 5 000 habitants / infirmier ; 3 000 FAP / sage-femme
Objectifs PNDS : 5 000 habitants / médecin ; 2 000 habitants / infirmier.

Zoom 4: Hôpital général de Mbahiakro

L'Hôpital Général de M'Bahiakro est le seul Hôpital Général que compte le District sanitaire de M'Bahiakro. Il dessert le département de M'Bahiakro, qui se compose des deux sous-préfectures de M'Bahiakro et Bonguéra et qui comporte 107 campements et 78 villages.



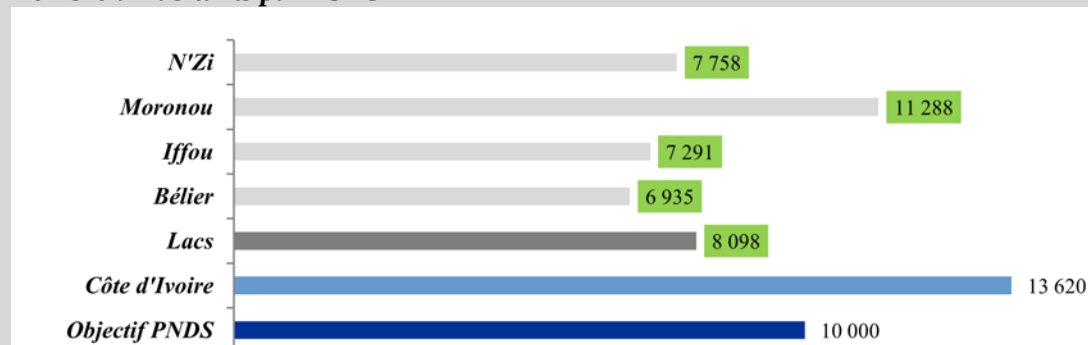
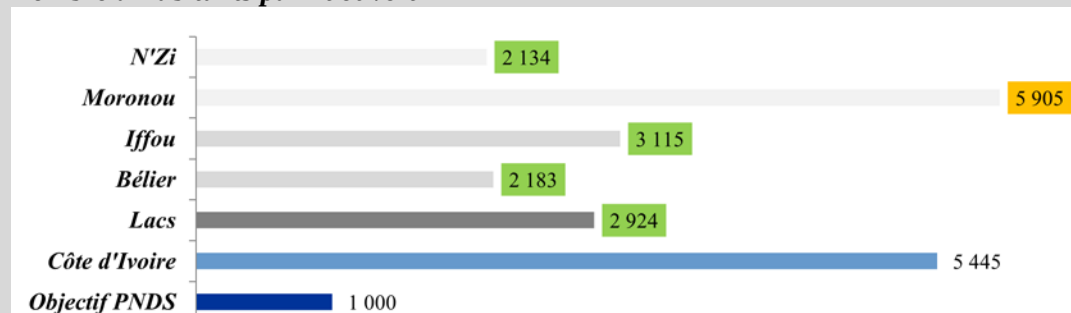
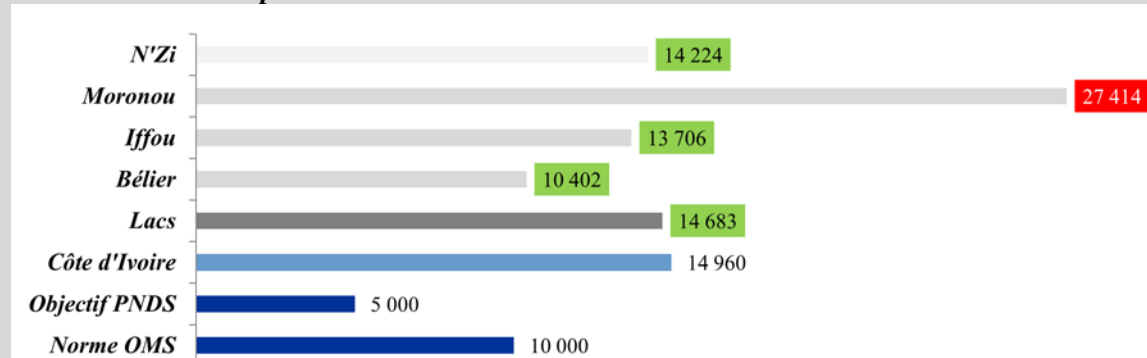
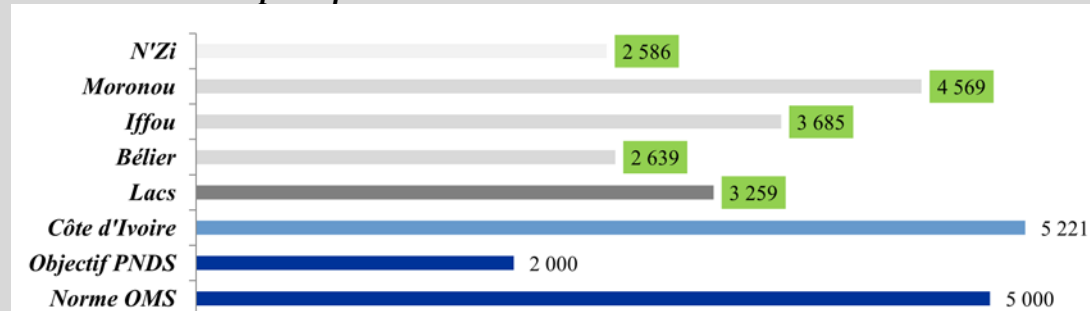
Photo 7: Hôpital Général de M'Bahiakro © 2014

Le plateau technique de l'hôpital est le plus fourni des structures sanitaires du département et comporte les structures suivantes : une unité d'urgences comportant 3 lits d'observation, une unité de petite chirurgie ainsi qu'une unité de soins intensifs avec gaz médicaux, une unité de médecine générale, une unité de gynéco-obstétrique, une unité de chirurgie générale, un bloc chirurgical avec 2 salles opératoires, une salle d'accouchement avec 3 postes de travail, un cabinet dentaire, une pharmacie et un laboratoire d'analyse.

En termes de ressources humaines, 22 personnes travaillent à l'hôpital, dont 1 généraliste, 1 gynécologue, 1 chirurgien, 2 dentistes, 1 pharmacien, 11 infirmières, 5 sages-femmes

Les principaux défis de l'Hôpital Général de M'Bahiakro sont de 3 ordres :

- En termes d'équipement : l'Hôpital doit encore se doter d'un service de pédiatrie, d'une unité de radiologie, d'une banque du sang et d'un incinérateur pour compléter son plateau technique afin que celui-ci soit conforme aux standards d'un Hôpital Général.
- En termes d'effectif : l'Hôpital Général doit également disposer de spécialistes supplémentaires nécessaires afin d'être conforme aux standards du Ministère de la Santé (Pédiatre, radiologue, ophtalmologue...).
- En termes de prévention : Les équipes doivent mener de nombreuses actions préventives et donner des conseils sanitaires aux populations afin d'éviter de nombreux cas de maladie courante au niveau de M'Bahiakro (Paludisme, ver de guinée...).

Chiffres clés 23 : Infrastructures sanitaires et personnel médical**Nombre d'habitants par ESPC****Nombre d'habitants par lit ouvert****Nombre d'habitants par médecin****Nombre d'habitants par infirmier**

III.2.2 Profil sanitaire

III.2.2.1 Mortalité néonatale et infanto-juvénile

a) Maternité et naissance

314. Avec 1 sage-femme pour 2 081 femmes en âge de procréer (FAP) et 1 maternité pour 469 naissances vivantes en 2013, le District des Lacs est bien équipé en personnel d'accompagnement des femmes enceintes et de la petite enfance et en infrastructures. Ainsi, sur 44 818 naissances vivantes, 51 % ont eu lieu dans un établissement de santé, en ligne avec la moyenne nationale.

Tableau 75: Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District

Région	FAP*	Grossesses attendues	Naissances vivantes	Proportion d'accouchements assistés (%)	Couv. Consult. Postnatale (%)	Décès maternel/ 100 000
Bélier	91 416	12 393	11 802	56	19	144
Didievi	22 157	2 781	2 649	48	17	38
Tiebissou	28 175	3 874	3 689	40	11	108
Toumodi	41 084	5 738	5 464	71	26	220
Iffou	87 735	12 006	11 435	52	11	149
Daoukro	43 802	6 092	5 802	68	14	259
M'Bahiakro	21 613	2 922	2 783	30	1	72
Prikro	22 320	2 992	2 850	41	15	0
Moronou	97 669	13 448	12 807	52	6	86
Bongouanou	97 669	13 448	12 807	52	6	86
N'Zi	66 609	8 971	8 543	40	17	152
Bocanda	35 101	4 564	4 346	39	13	184
Dimbokro	31 508	4 407	4 197	41	22	119
Total District	343 429	46 818	44 587	51	13	130

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013 /FAP : Femme en âge de procréer

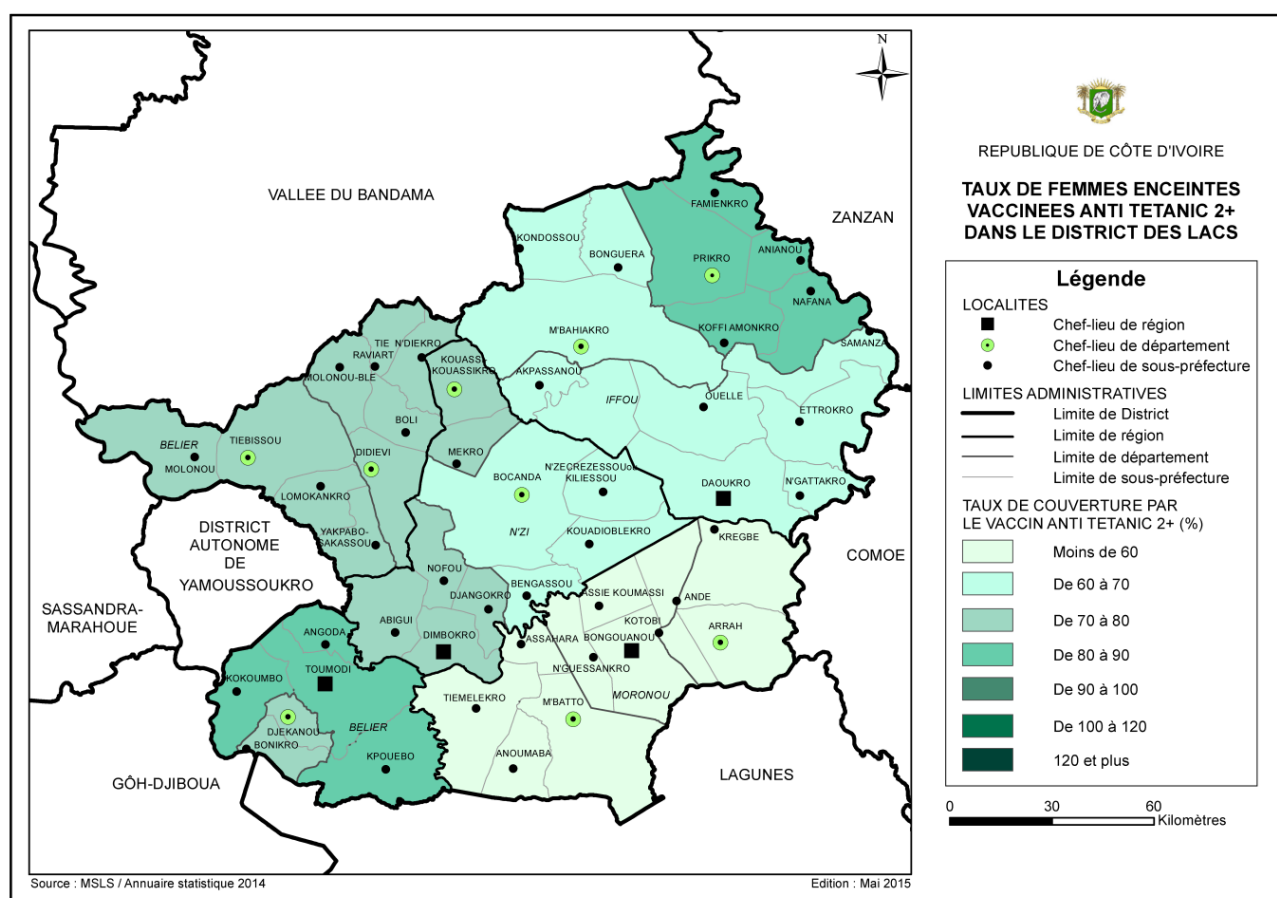
315. La variation observée entre le taux de première consultation prénatale (CPN1) à 80 % et celui relatif à la quatrième consultation prénatale (CPN4) qui s'établit à 28 %, indique un désintéressement des femmes enceintes devant la nécessité de faire suivre leur grossesse par des services hospitaliers dédiés. Cette situation peut être associée à plusieurs facteurs parmi lesquels :
- le caractère onéreux et la mauvaise qualité des prestations ;
 - la défiance vis-à-vis de la médecine moderne au profit d'un suivi traditionnel ;
 - le difficile accès aux centres de santé dû notamment aux distances à parcourir et à l'impraticabilité de la route ;
 - le déficit d'accompagnement et de prise en charge des femmes enceintes par l'entourage familial ;
 - l'ignorance des impératifs d'ordre médical en cas de grossesse.

Tableau 76: Couverture maternelle par région

Taux de couverture (%)	Bélier	Iffou	Moronou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
CPN1 ⁴²	83	81	85	67	80	88
CPN4	36	23	28	23	28	33
Abandon de la CPN	57	72	67	66	65	62
Consultation postnatale	19	11	6	17	13	10
Accouchements assistés	56	52	52	40	51	51
Vat2+	78	66	57	70	67	81

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

316. La couverture en consultations postnatales de 13 % est de 3 points au-dessus de la moyenne nationale (10 % des femmes seulement effectuent une consultation postnatale au niveau national).
317. La couverture vaccinale des femmes enceintes contre le tétanos atteint 67 % dans le District en dessous de la moyenne nationale de 81 %. La couverture est particulièrement basse dans la région du Moronou avec seulement 57 % des femmes enceintes vaccinées.

Carte 45 : Taux de couverture vaccinale des femmes enceintes VAT2+ (Anti-Tétanic)⁴² Cf. Glossaire

b) Vaccination

318. La couverture vaccinale des enfants est insuffisante puisque selon l'étude MICS/EDS 9,2 % des enfants de 12 à 23 mois n'ont aucun vaccin (4,9 % au niveau national). Ce chiffre est toutefois à relativiser puisque 55,7 % des enfants ont tous les vaccins à jour contre 50,5 % au niveau national.

Tableau 77: Couverture vaccinale des enfants du District par région

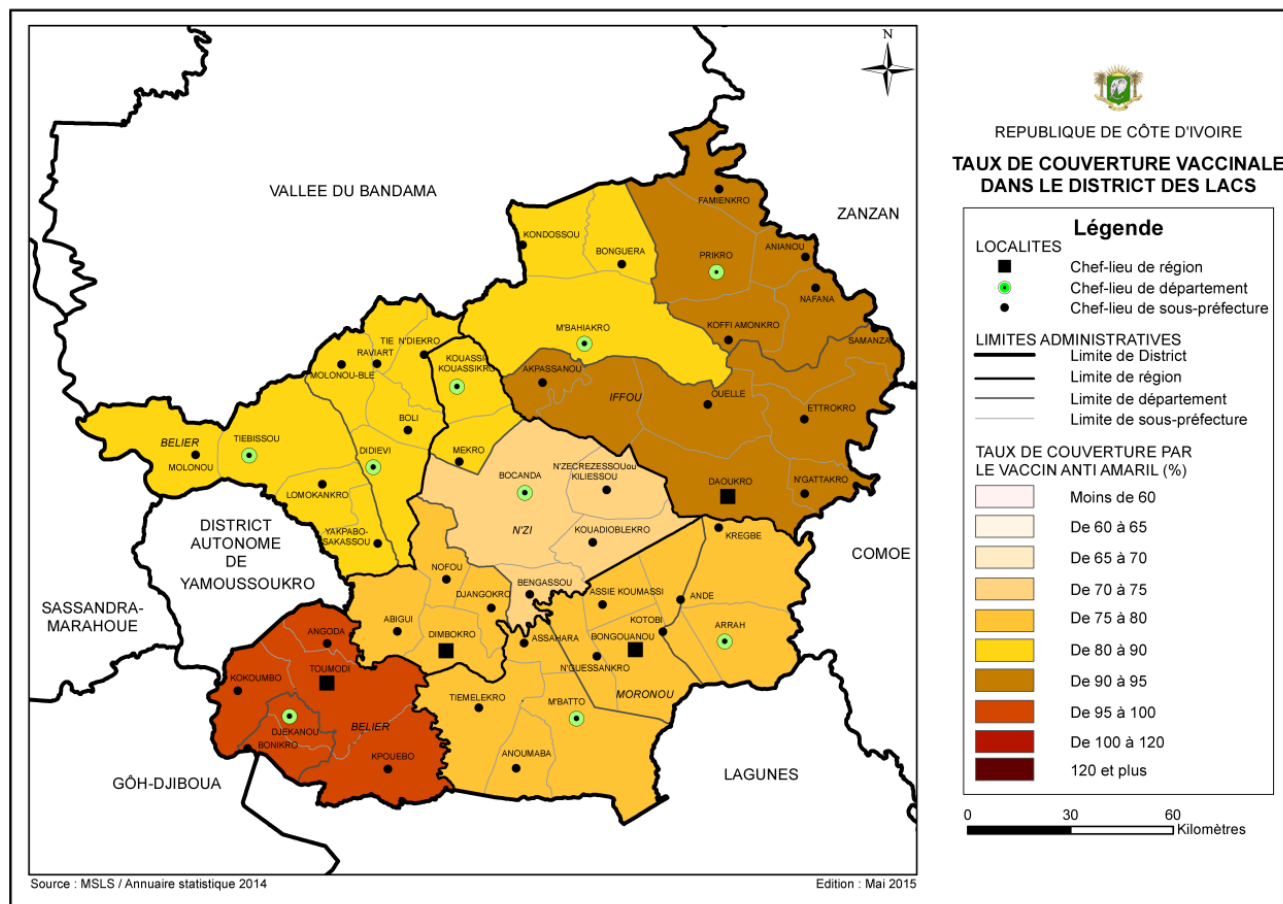
Taux de couverture (%)	Bélier	Iffou	Moronou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
DTC3 ⁴³	96	106	93	109	100	101
Polio3	94	104	91	109	99	98
BCG	78	75	84	88	81	90
VAR	86	95	77	100	88	85
VAA	92	90	75	75	83	84

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013

⁴³ Cf. Glossaire

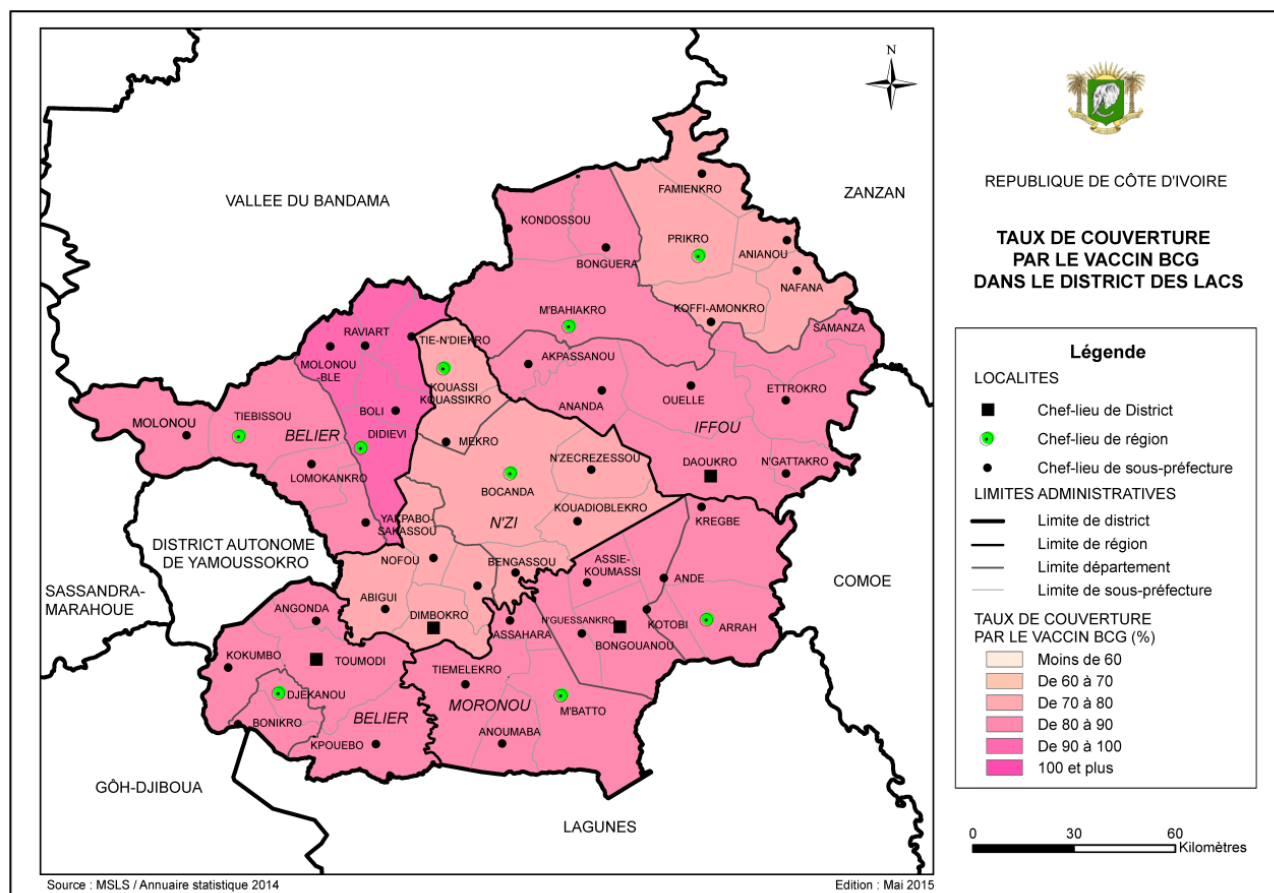
319. La couverture vaccinale anti-amaril (VAA) contre la fièvre jaune présente cependant des disparités régionales avec des taux de 75 % dans la région du Moronou et la région du N'Zi contre 92 % et 90 % dans les régions de Bélier et Iffou.

Carte 46 : Taux de couverture vaccinale (anti-amaril) dans le District (en %)



320. Le District des Lacs affiche un taux de couverture vaccinale contre la tuberculose de 81 % inférieur à la moyenne nationale (90 %) particulièrement dans la région de l'Iffou qui affiche un taux de couverture de 75 %.

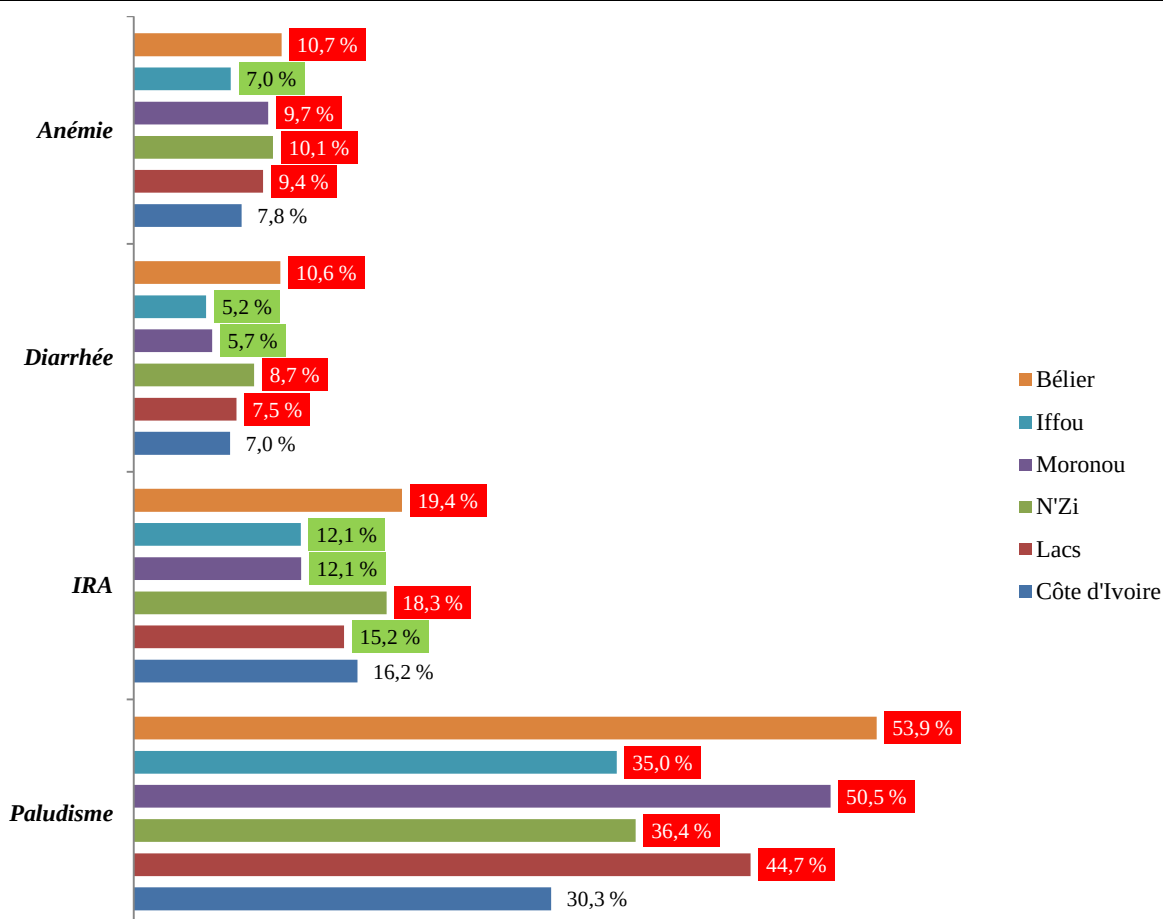
Carte 47 : taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG)



c) **Mortalité**

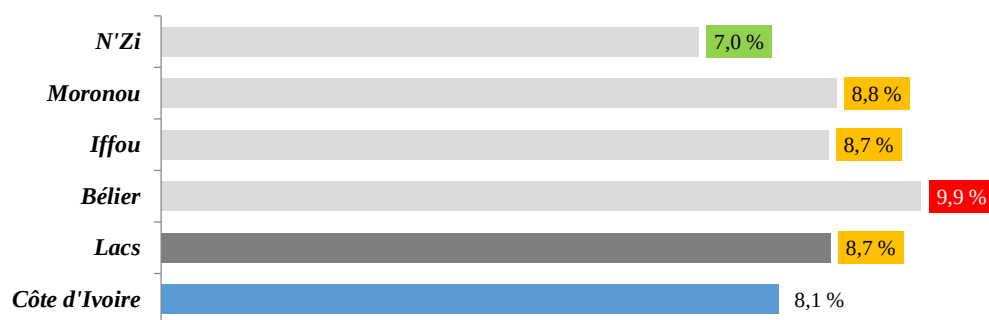
321. Le District enregistre un taux de décès maternel de 130 cas pour 100 000 habitants, en ligne avec le taux de décès maternel national (138). Les maladies de l'enfance sont quant à elles fréquentes et causent de nombreux décès chez les jeunes enfants. Le District enregistre même des taux d'incidence plus élevés que la moyenne nationale pour les principales maladies touchant les enfants de moins de 5 ans. Ainsi, près de 45 % des enfants de moins de 5 ans sont touchés par le paludisme, soit un taux d'incidence de 15 points au-dessus de la moyenne.

Figure 68 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans



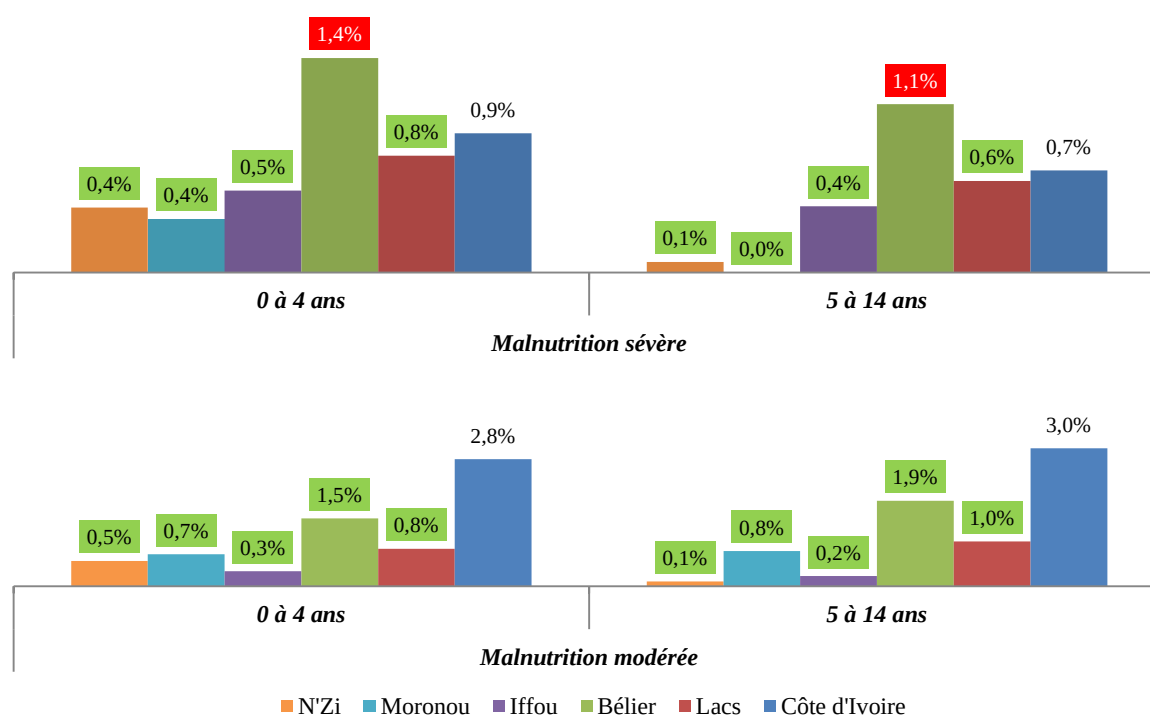
Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013– IRA : Insuffisance rénale aiguë

322. Ces incidences sont élevées principalement en raison des taux de couverture peu satisfaisants de vaccination des femmes enceintes ainsi que des jeunes enfants contre les pathologies souvent mortelles. À titre d'illustration, 25 % des femmes enceintes de la région de l'Iffou ne sont pas vaccinées contre le tétanos (vaccin Vat2+), soit 5 points de moins que la moyenne nationale.
323. À ces pathologies s'ajoutent les problèmes de malnutrition et d'hypotrophie. Les enfants souffrant d'hypotrophie à la naissance ont un poids inférieur à 2,5 kg, signe d'un développement inférieur à la normale d'un organe quelconque du corps de l'enfant. L'incidence de cette pathologie dans le District est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Cette tendance est particulièrement accrue dans la région du Béliér dans laquelle près de 10 % des enfants souffrent d'hypotrophie.

Figure 69 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013

324. Le District des Lacs observe des taux de malnutrition inférieurs à la moyenne nationale. Cependant, ces taux sont plus élevés dans la région du Bélier où le taux malnutrition sévère y est supérieur à la moyenne nationale (1,4 % des 0 à 4 ans contre 0,9 % au niveau national).

Figure 70 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013

325. De facto, la région du Centre⁴⁴ présente des quotients de mortalité très élevés avec par exemple une mortalité néonatale à 52 ‰ et une mortalité infanto-juvénile à 137 ‰.

Tableau 78 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants)

Région	Mortalité néonatale	Mortalité post-néonatale	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
Nord	86	51	137	84	209
Centre	52	35	87	54	137
Centre -Est	44	34	77	60	133
Centre -Nord	23	20	43	33	74
Centre -Ouest	26	22	48	34	80
Nord-Est	48	33	80	59	134
Nord-Ouest	67	52	120	74	185
Ouest	46	55	101	50	145
Sud	40	28	68	36	102
Sud-Ouest	18	33	51	25	75
Ville d'Abidjan	46	23	69	30	97

Source : EDS/MICS –2011-2012

III.2.2.2 État sanitaire de la population

326. La malnutrition, le paludisme et l'anémie sont les premières causes de mortalité dans le District des Lacs. Cependant, les infections des femmes enceintes par le virus du SIDA constituent également un point important de préoccupation.

Tableau 79: Incidence liée à la mortalité générale du District par région

Incidence	Bélier	Iffou	Moronou	N'Zi	Lacs	Côte d'Ivoire
Paludisme (p1000)	188,3	122,4	176,6	127,3	156,4	105,8
IST (p1000) ⁴⁵	11,5	4,6	3,7	5,3	6,3	8,3
Tuberculose (p100 000)	66,4	96,9	73,7	96,9	82,2	105,9
Ulcère de Buruli (p100 000)	31,9	0,9	12,5	0,0	12,3	4,4
Pian (p100 000)	23,5	1,5	9,4	11,3	11,5	9,4
Diarrhée (p1000)	32,7	15,7	16,1	22,5	21,6	19,6
Bilharziose urinaire (p100 000)	55,1	7,9	31,0	35,9	32,4	18,7

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013

⁴⁴ L'enquête EDS /MICS positionne le District des Lacs dans la région du Centre

⁴⁵ Cf. Glossaire

a) La sécurité alimentaire

327. L'analyse de la distribution des résultats de l'enquête (EASA 2009) montre des taux d'insécurité alimentaire sévère au-dessus de la moyenne nationale dans les régions suivantes : Moyen Cavally (11,9 %), Montagnes (7,2 %), Bafing (5,6 %), Fromager (5,5 %), Savanes (3 %), Zanzan (2,7 %), Bas-Sassandra (2,6 %).
328. Le District des Lacs présente un taux d'insécurité alimentaire modérée de 9,1 % en ligne avec la moyenne nationale de 10,1 %. Cette insécurité alimentaire est principalement de type transitoire (8,7 %), liée aux aléas qui impactent les ménages sur ce territoire à vocation agricole (choc de la filière cotonnière ; chocs climatiques : sécheresse et pluies tardives ; destruction des cultures par les animaux ; manque de semences et d'intrants).

Tableau 80 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population)

Localisation	Insécurité alimentaire sévère	Insécurité alimentaire modérée	Sécurité alimentaire	Total insécurité alimentaire
District des Lacs	0	9,1	90,9	9,1
Côte d'Ivoire	2,5	10,1	87,4	12,6

Source : EASA 2009 - Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire

329. En moyenne nationale, l'alimentation des enfants de 6 à 23 mois n'est pas diversifiée pour près de 3 enfants sur 4. En l'absence d'enquête nutritionnelle récente de couverture nationale, il s'avère difficile de voir si les taux de malnutrition sont corrélativement aussi élevés, mais des indications montrent que la situation nutritionnelle du pays est critique. L'analyse montre que 57 % des enfants de 6 à 23 mois du District des Lacs ont une alimentation non-diversifiée.

b) Le paludisme

330. Le paludisme touche fortement le District des Lacs, qui enregistre un taux d'incidence pour cette pathologie supérieur à la moyenne nationale, et ce tout particulièrement chez les moins de 5 ans avec 447,2 cas pour 1000 enfants de moins de 5 ans, soit 145 de plus que la moyenne du pays.

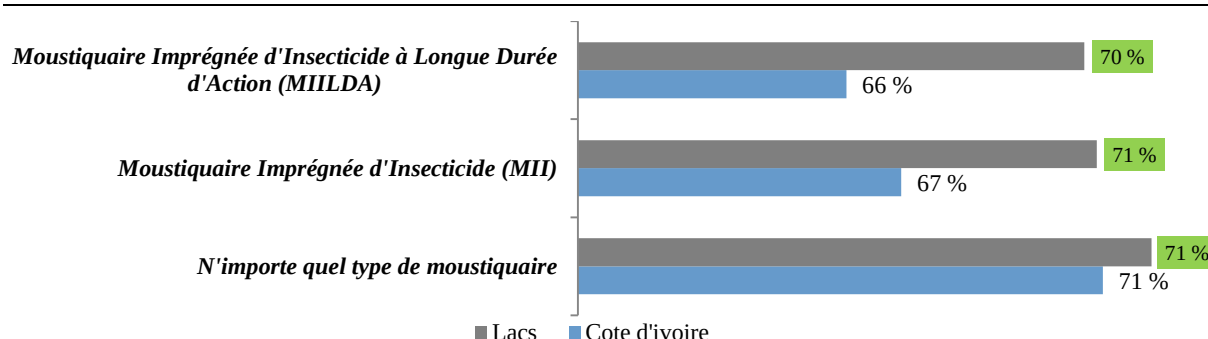
Tableau 81: Incidence du paludisme dans les régions du District des Lacs

Région	Nombre de cas	Incidence globale (p1000)	Incidence chez les moins de 5 ans (p1000)
Bélier	66 612	188,3	538,6
Iffou	41 940	122,4	350,1
Moronou	67 781	176,6	505,1
N'Zi	32 580	127,3	363,9
Total District	208 913	156,4	447,2
Côte d'Ivoire	2 524 942	105,8	302,6

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

331. Cependant, malgré ces incidences élevées, les ratios de lutte anti-vectorielle dans le District sont supérieurs aux moyennes nationales notamment en ce qui concerne la mise en place de moustiquaires évoluées type MILDA ou MII.

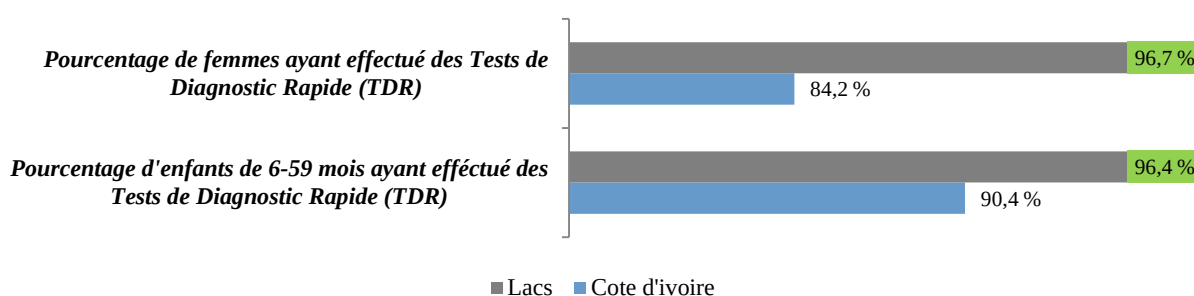
Figure 71 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire



Source : Enquête EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

332. En outre, le District des Lacs fait état de taux de dépistages supérieurs aux moyennes nationales. En effet, le taux d'utilisation des TDR (Test de Diagnostic Rapide), qui permet un diagnostic précoce de la maladie, atteint 96,4 % pour les enfants de 6 à 59 mois, soit six points de plus que la moyenne nationale et 12 points de plus pour les femmes adultes.

Figure 72 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR)



Source : Enquête EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

c) Le VIH

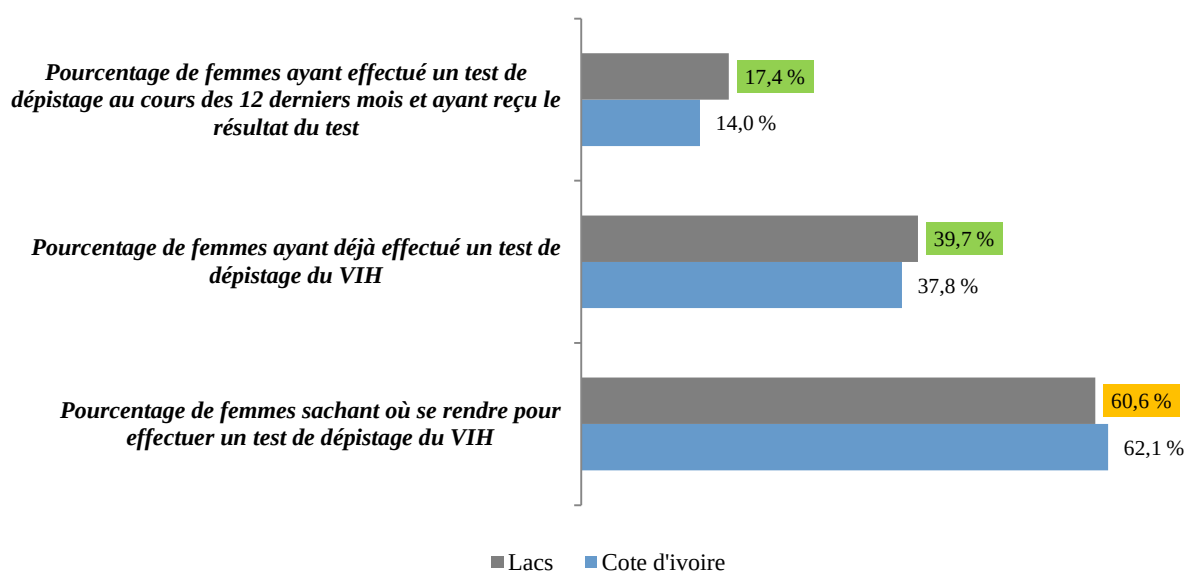
333. Le District compte un centre de dépistage pour 16 702 habitants contre un centre pour 22 782 au niveau national. Le District est ainsi bien couvert en centres de dépistage et de conseil. Ce constat cache cependant des disparités régionales importantes puisque la région de l'Iffou compte un centre de dépistage pour 24 476 habitants contre 10 718 dans la région du Béliér.

Tableau 82: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région

Région	CDV	PTME	Soins et traitement
Bélier	33	34	7
Iffou	14	14	8
Moronou	18	16	6
N'Zi	15	12	6
Total District	91	95	37
Côte d'Ivoire	1 048	1 040	599

Source : MSLS –Annuaire statistique de la santé 2013 /CDV : Conseil et Dépistage Volontaire. PTME : Prévention de la Transmission Mère-Enfant

334. De nombreuses actions encourageant le dépistage sont menées telles que les campagnes d'affichage dans les hôpitaux et les écoles, des spots diffusés dans les radios locales ou encore des actions de vulgarisation en milieu rural. Ces actions, en plus de sensibiliser les populations à risque sur les dangers du VIH, visent également à généraliser le dépistage.
335. Malgré ces actions, seulement 39,7 % des femmes ont déjà effectué un test de dépistage du VIH et 60,6 % des femmes savent où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH. Ainsi, avec un taux de prévalence à 3,0 %, le VIH continue d'être une menace pour le District des Lacs.

Figure 73 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH

Source : Enquête EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

d) La tuberculose

336. La tuberculose est une maladie infectieuse et extrêmement contagieuse qui s'attaque aux poumons, mais aussi parfois à d'autres parties du corps. Cette maladie reste encore très présente en Côte d'Ivoire et peut parfois s'avérer mortelle. Le District des Lacs dénombre 1 098 cas de tuberculoses avérées en 2013, soit un taux d'incidence de 0,82 pour 1000, légèrement en dessous de la moyenne du pays située à 1,06.

Tableau 83 : Incidence de la tuberculose dans les régions du District des Lacs

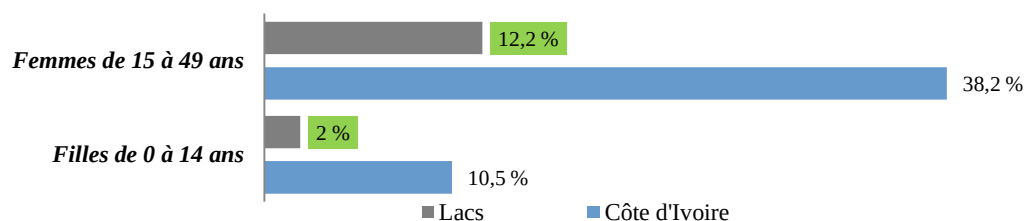
Région	Nombre de cas	Incidence globale (%)	Taux de co-infections vih/tuberculose (%)
Bélier	235	0,66	26
Iffou	332	0,97	21
Moronou	283	0,74	19
N'Zi	248	0,97	18
Total District	1 098	0,82	21
Côte d'Ivoire	25 292	1,06	25

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

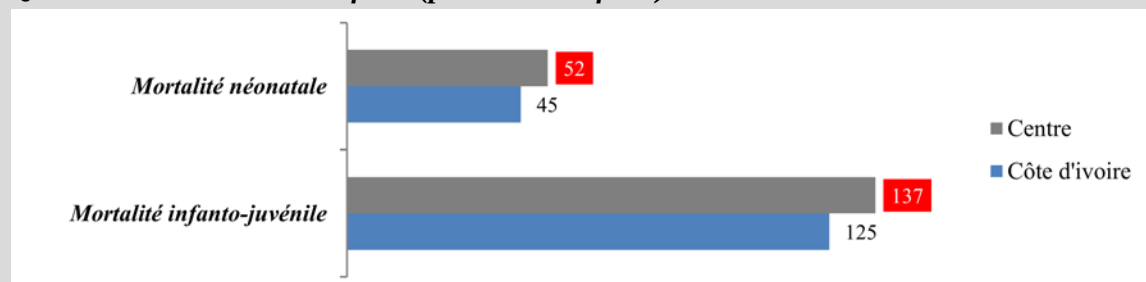
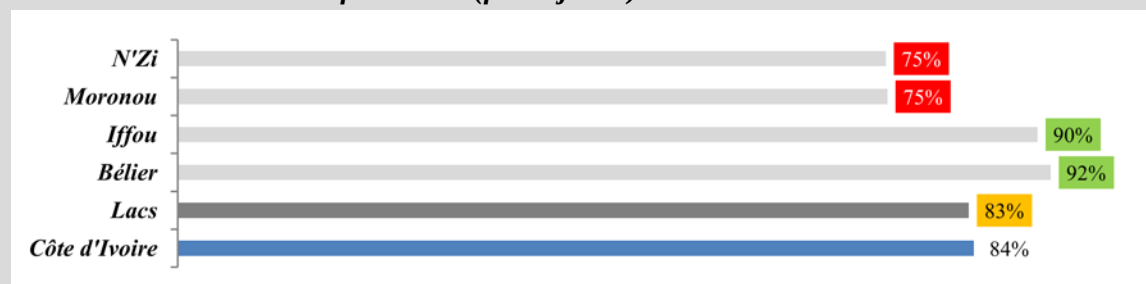
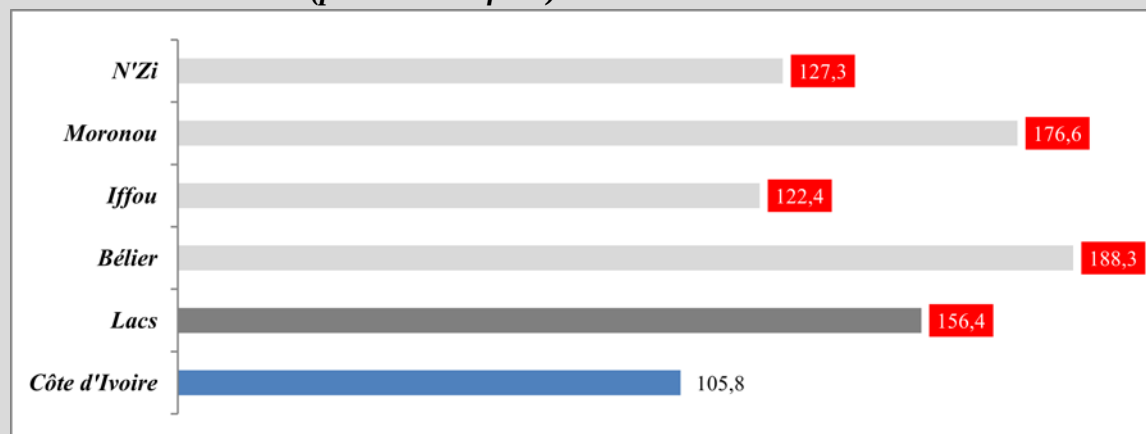
337. À l'image du pays, le District compte de nombreuses co-infections VIH/tuberculose, et ce, à hauteur de 21 %.

e) L'excision

338. L'excision est considérée comme une violation grave des droits humains fondamentaux. En Côte d'Ivoire, elle a été interdite par la loi du 23 décembre 1998. De nombreuses campagnes de mobilisation en faveur de son abandon total ont été menées depuis dans tout le pays. Cependant, malgré ces interdictions, l'excision continue d'être largement pratiquée sur le territoire ivoirien, mettant en péril la vie de nombreuses femmes. En effet, dans 94 % des cas, l'excision est réalisée par une exciseuse traditionnelle et seules 0,4 % des excisions sont réalisées par un professionnel de santé.
339. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, près de 2 femmes sur 5 âgées de 15 à 49 ans sont excisées en Côte d'Ivoire. Bien que profondément ancrée dans le paysage sanitaire ivoirien, cette pratique connaît un certain recul. Ainsi, en 25 ans, la prévalence de l'excision a perdu plus de 10 points.
340. Le District compte 2 % des femmes de moins de 15 ans excisées (10,5 % au niveau national) et 12,2 % de femmes de 15 à 49 ans excisées (38,2 % au niveau national).

Figure 74 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District

Source : INS - Enquête démographique et de Santé 2011-2012

Chiffres clés 24 : Profil sanitaire**Quotient de mortalité des enfants (pour 1 000 enfants)****Taux de vaccination des enfants VAA (fièvre jaune)****Niveau d'insécurité alimentaire (en %)****Incidence du Paludisme (pour 1 000 enfants)**

- Niveau Régional
- Niveau District
- Niveau National

Synthèse 8 : Santé et prévention

Caractérisée par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact qui ne permettent d'assurer que les soins basiques, l'offre sanitaire dans le District des Lacs reste insuffisante pour couvrir les besoins de la population.

L'offre sanitaire publique affiche cependant des taux de couverture en personnel médical et de lits hospitaliers au-dessus des moyennes nationales, au-dessus des recommandations de l'OMS en ce qui concerne la couverture en termes d'établissement sanitaire de premier contact (ESPC) avec néanmoins la présence de disparités régionales importantes.

De plus, des problèmes majeurs viennent entraver le fonctionnement des établissements sanitaires à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité, mais aussi de l'état défectueux du réseau routier, rendant difficile l'accessibilité aux centres de santé.

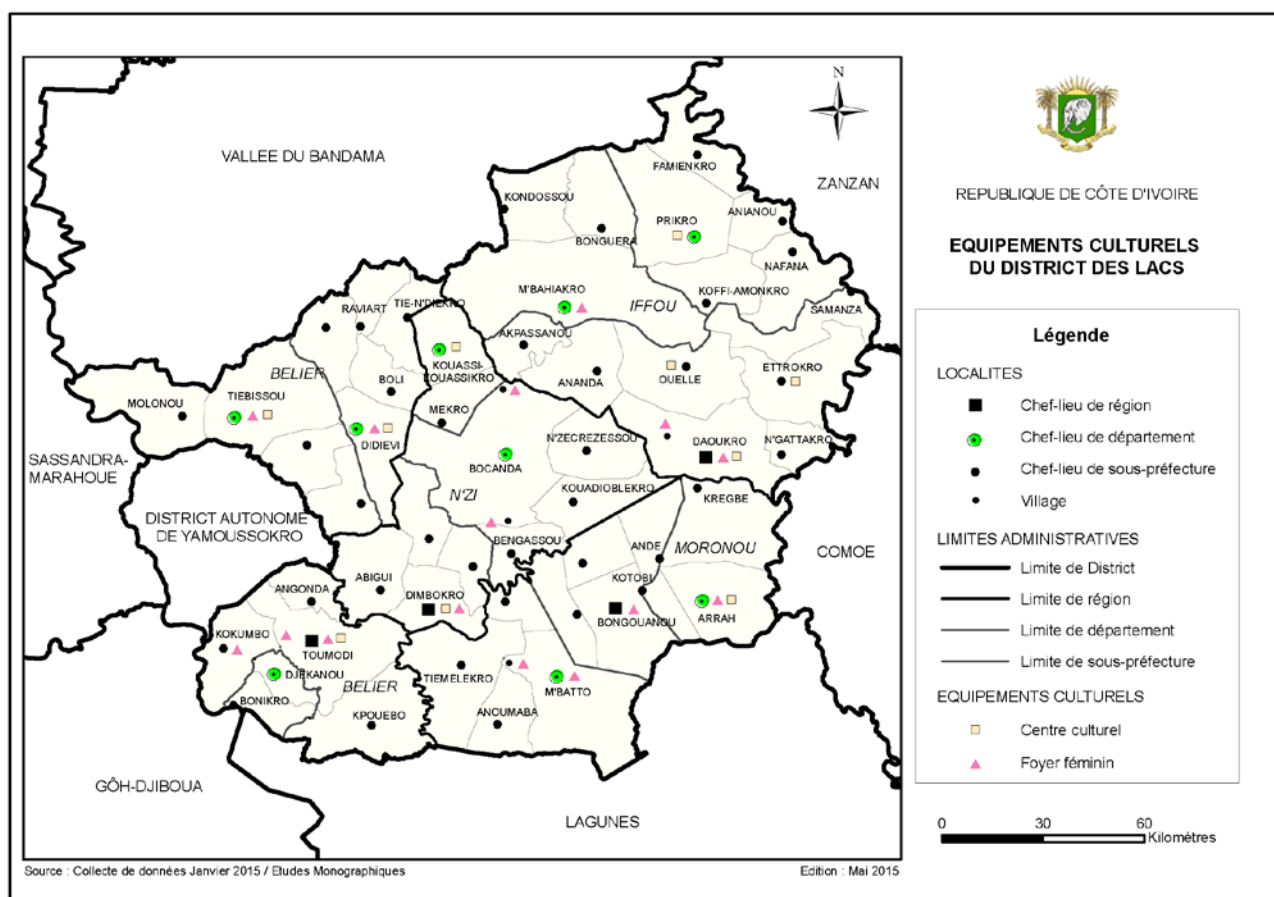
Concernant le profil sanitaire, les principales pathologies qui touchent les enfants de moins de 5 ans sont présentes dans des proportions supérieures à la moyenne nationale. Cependant, les moyens mis à disposition du dépistage de maladies comme le VIH et la proportion de femmes dépistées sont satisfaisants comparativement à ce qui se fait dans le reste du pays.

Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse

III.3.1 Culture

341. Avec 10 centres culturels, 4 bibliothèques et 15 foyers féminins, le District des Lacs souffre d'une carence en infrastructures permettant de promouvoir la culture.

Carte 48 : Equipements culturels du District



342. À titre d'illustration, les infrastructures culturelles de la région du Bélier sont constituées essentiellement de foyers polyvalents (81 % des infrastructures) et concentrées dans le département de Toumodi.

Tableau 84 : Inventaire des infrastructures culturelles

Région	Type	Nbr	Nb personnels (emplois)	Nb visiteurs
Bélier	Musée	0	0	0
	Bibliothèques	3	ND	ND
	Foyers culturels	23	ND	ND
Iffou	Centre culturel	3	0	0
	Foyer polyvalent	0	ND	ND
N'Zi	Ex Cinéma	2	0	0
	Centre culturel	2	ND	ND
Moronou	Centre culturel	1	0	0
	Bibliothèque	1	ND	ND

Source : Direction du Patrimoine Culturel et de la Francophonie (2014) ; Plan Stratégique de Développement de la Région du Bélier 2014 /Direction Régionale de l'Iffou –Ministère de la promotion de la jeunesse, des sports et loisirs, 2015
 ND : Non Disponible

343. Le District compte plusieurs festivals comme le FICAD et le festourdim à Dimbokro, le Paquinou régional, le Fastagny et le festival Ahossi à Bongouanou.

Zoom 5: Visite du centre culturel et de la bibliothèque d'Arrah

Le centre culturel Henri Konan Bédié d'Arrah est un lieu d'expression pour la jeunesse de la ville et comme beaucoup d'infrastructures, il a subi les affres de la crise et nécessite d'être réhabilité.

Le centre culturel se compose d'une grande salle multi-usages qui peut faire office de salle des fêtes, de lieu où les jeunes peuvent organiser des ateliers de chant, de théâtre ou de toute autre activité culturelle.



Photo 8: Centre culture d'Arrah © 2014

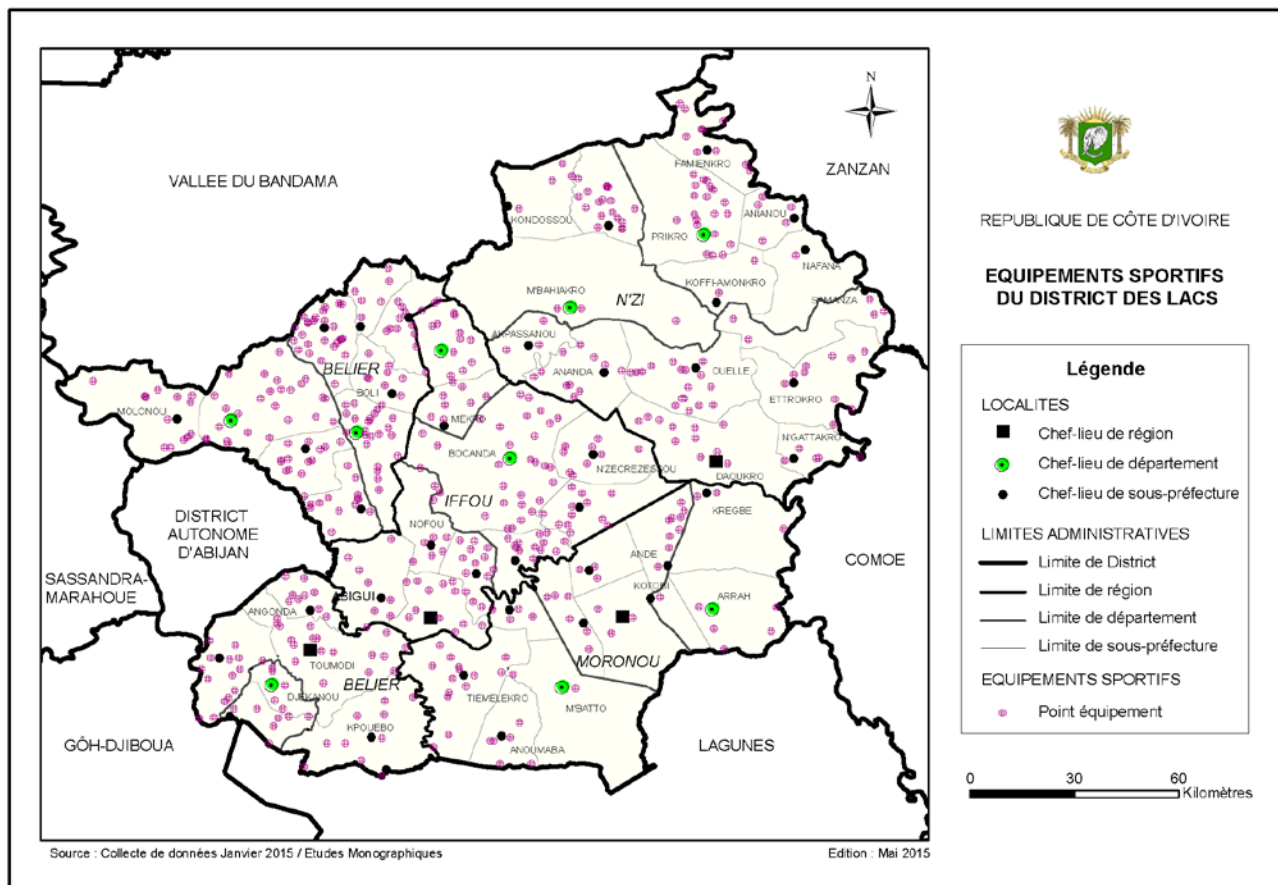
Par manque de financements, peu d'activités y sont organisées aujourd'hui. Néanmoins le centre reste à bien des égards une infrastructure clé à réhabiliter pour redonner à la jeunesse de la ville d'Arrah un lieu où s'exprimer.

Non loin du centre culturel d'Arrah se trouve la bibliothèque de la ville qui, à l'image du centre culturel, nécessite également une réhabilitation complète, du fait de la vétusté du bâtiment qui l'abrite.

III.3.2 Sport

344. Le sport dans le District des Lacs, à l'image de la culture, est peu développé. Le District compte quelques ligues et clubs évoluant au niveau professionnel. Peu d'infrastructures sont mises au service des habitants et notamment de la jeunesse locale.

Carte 49: Répartition des équipements sportifs du District



345. À titre d'illustration, la région de l'Iffou compte 3 centres de conditionnements physiques et 4 complexes sportifs. La ville de Daoukro dispose également d'une piscine. La région du Bélier dispose également de très peu d'infrastructures sportives à l'exception d'un centre de formation de football à Djékanou : l'Académie de football Amadou Diallo.

Tableau 85 : Inventaire des équipements sportifs de la région de l'Iffou

Département	Sous-préfecture	Centre de loisirs	Centre de conditionnement physique	Complexes sportifs
Daoukro	Daoukro	0	1	3
	Ettrokro	0	1	1
	Ouellé	0	1	2
	Ananda	0	0	0
M'Bahiakro		0	0	0
Prikro		0	0	0

Source : Direction Régionale de l'Iffou –Ministère de la promotion de la jeunesse, des sports et loisirs, 2015

346. Le District compte 8 événements sportifs concentrés dans les chefs-lieux de région. Ces événements portent sur le football, la maracana, la marche et le cyclisme. Ils drainent environ 2 000 participants et 5 000 visiteurs par an.

Tableau 86 : Principaux évènements sportifs du District

Région	Départements	Evènement	Nombre de participants	Nombre de visiteurs
Moronou	Bongouanou	Tournoi de maracana	56	200
		Tournoi de football	210	300
		Cross	80	150
		Tour cycliste	20	100
N'Zi	Dimbokro	Cross populaire	103	ND
		Marche sportive	ND	ND
Iffou	Daoukro	Tournoi omnisport de COCODA	1 892	3 000
		Cross populaire	ND	ND

Source : Ministère de la Promotion de la jeunesse, des Sports et des Loisirs (2014)

Zoom 6: Stade municipal de Daoukro

Le stade municipal de Daoukro est la seule infrastructure sportive dont dispose la ville. Il comporte une tribune en dur, qui peut accueillir jusqu'à 3 000 spectateurs, et un terrain de football.

Le stade abrite le RFC Daoukro, finaliste de la Coupe de Côte d'Ivoire en 2002 et qui évolue en 4^{ème} division du championnat de football de Côte d'Ivoire.

Le stade municipal de Daoukro accueille chaque année la Coupe Henri Konan Bédié et les coupes régionales. Il est également utilisé pour le rugby, les meetings et les concerts.



Photo 9: Stade municipal de Daoukro © 2014

Le site est dans un état de délabrement et de vétusté avancé (gradins, vestiaires et sanitaires sont en très mauvais état). Les principaux défis des autorités locales sont ainsi liés à la réhabilitation et à l'entretien du lieu dans un premier temps, puis dans un second temps à l'investissement dans la jeunesse sportive et l'agrandissement du nombre de places disponibles au sein du stade.

III.3.3 Jeunesse

347. Avec 15 foyers de jeunes répartis sur le District, les infrastructures pour la jeunesse restent très limitées et souvent dans un état de délabrement avancé.

Tableau 87 : Inventaire des infrastructures dédiées à la jeunesse par département

Région	Départements	Type	Nbr	Nb personnels (emplois)	Nb inscrits
Bélier	ND	Maison de jeune	ND	ND	ND
Iffou	Daoukro	Foyer des jeunes	0	ND	ND
	Prikro	Foyer des jeunes	4	ND	ND
N'Zi	Dimbokro	Foyer des jeunes	1	ND	ND
		Foyer catholique	1	ND	ND
		Union de la Jeunesse Communale de Dimbokro	1	ND	ND
	Kouassi-kouassikro	Foyer des jeunes	2	ND	ND
	Bocanda	Foyer des jeunes	1	ND	ND
Moronou	Bongouanou	Foyer des jeunes	8	03	ND
		CEC	1	02	818
		Garderie (privé)	1	04	17

Source : Ministère de la Promotion de la jeunesse, des Sports et des Loisirs (2014) ; Collectes de données Etudes Monographiques (janvier 2015)

Synthèse 9 : Culture, sport et jeunesse

La culture n'occupe pas une place importante dans le District des Lacs qui ne compte que quelques centres culturels et bibliothèques gérés par les mairies au niveau de certaines villes.

Le sport est lui aussi très peu développé. Le District souffre d'un manque d'infrastructures mises au service des habitants et notamment de la jeunesse locale.

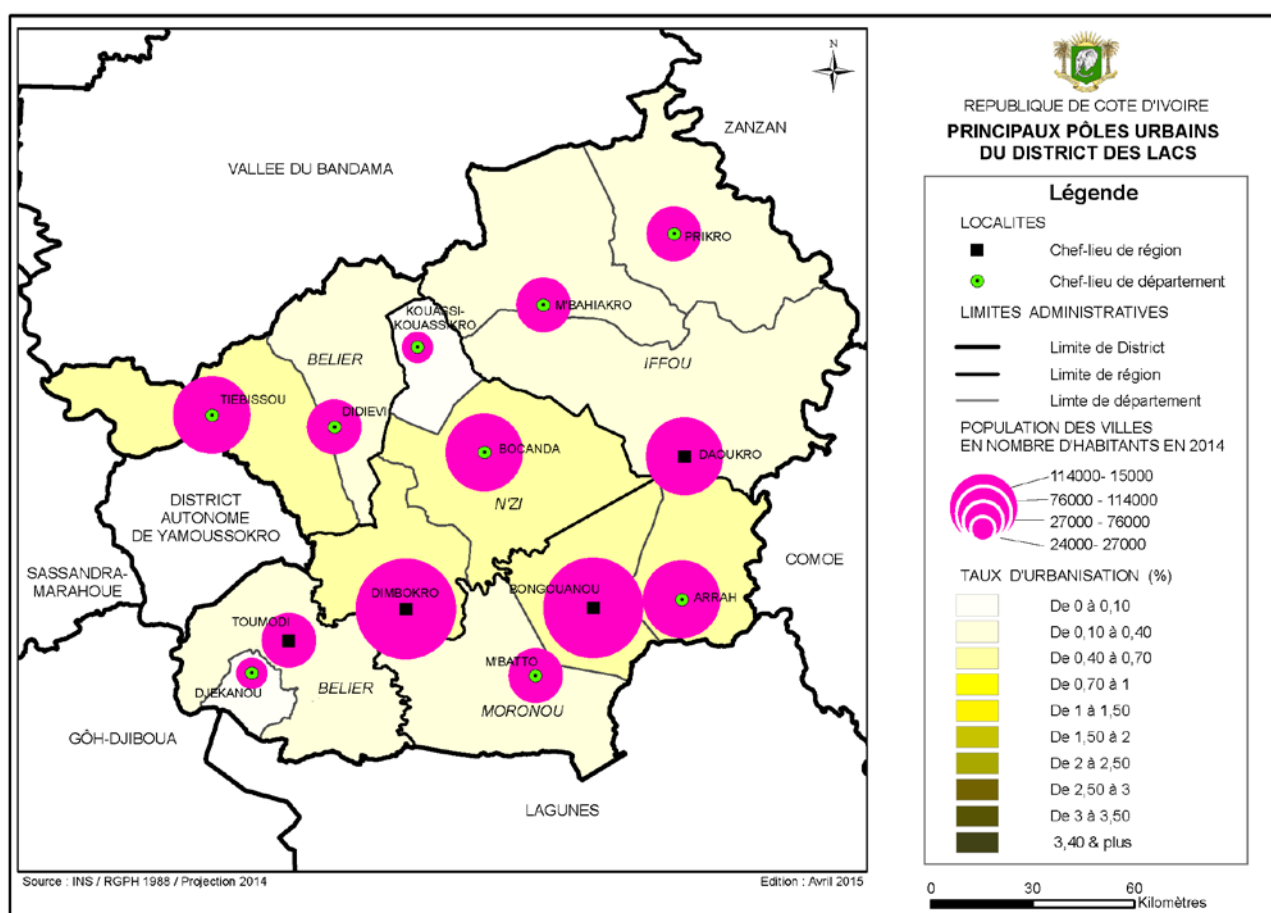
AXE IV. INFRASTRUCTURES ET URBANISATION

Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie

IV.1.1 Urbanisation

348. Le District des Lacs a connu une urbanisation plutôt récente qui s'est reposée sur l'apport de flux migratoires tant intérieurs qu'extérieurs. Ainsi, l'essor de l'urbanisation qu'a connu le District correspond aux impératifs de l'encadrement administratif du territoire national et des actions de développement qui se sont traduits par la multiplication des chefs-lieux.

Carte 50 : Taux d'urbanisation du District



349. Alors que trois sous-préfectures connaissent des taux de croissance supérieurs à 3 % –Daoukro, Toumodi et Tiebissou–, d'autres enregistrent une croissance négative ou quasi nulle –c'est le cas de Dimbokro, Bocanda, M'Bahiakro et Arrah. Entre ces deux extrêmes, qui traduisent de nettes différences de potentiel agropastoral, d'infrastructures et de dotations en équipements de base, se situent les autres sous-préfectures dont le taux net d'accroissement est de l'ordre de 1,5 à 2 %.

Tableau 88 : Taux d'accroissement annuel de la population entre 1998 et 2014

Région	Population 1998	Population 2014	Taux d'accroissement (%)
Bélier	261 031	346 768	1,8
Moronou	247 635	352 616	2,2
N'zi	81 158	247 578	7,2
Iffou	112 188	311 642	6,6
Total District	810 819	1 258 604	2,8

Sources : INS - RGPH 1998 – RGPH 2014

350. Le District compte 731 villages dont 4 chefs-lieux de région et des chefs-lieux de sous-préfectures de taille hétérogène :

- 2 pôles dont la population est comprise entre 114000 et 150000 habitants (Dimbokro et Bongouanou)
- 4 pôles dont la population est comprise entre 76000 et 114000 habitants (Tiebissou, Bocanda, Daoukro et Arrah)
- 7 pôles dont la population est inférieure à 76000 habitants (Djékanou, Toumodi, Didievi, M'Bahiakro, Kouassi-Kouassikro, Prikro et M'Batto)

Tableau 89 : Typologie des localités du District

Région	Département	Sous-Préfectures	Nb de localités	Nb de campements rattachés	Nb de localités urbaines et semi-urbaines
Bélier	Tiebissou	Tiebissou	98	94	1
	Toumodi	Angoda	11	4	0
		Djékanou	18	71	0
		Kokoumbo	18	67	1
		Kpouébo	12	26	0
		Toumodi	32	1	1
Moronou	Bongouanou	Bongouanou	40	59	1
		M'Batto	19	741	1
		Arrah	19	695	1
		Anoumaba	9	518	0
		Tiemelekro	24	190	1
Iffou	Daoukro	Daoukro	22	379	1
		Ouellé	38	257	1
		Ettokro	15	42	0
	M'Bahiakro	M'Bahiakro	58	24	1
		Bonguera	20	31	0
		Koffi Amonkro	23	84	0
		Prikro	48	245	1

Région	Département	Sous-Préfectures	Nb de localités	Nb de campements rattachés	Nb de localités urbaines et semi-urbaines
N'Zi	Bocanda	Bocanda	104	123	1
		Kouassi-Kouassikro	30	245	0
	Dimbroko	Dimbroko	73	377	1
Total District			731	4 273	13

Source : INS - RGPH 1998

351. Ce décompte communal, qui atteste du peu de dynamisme démographique des centres secondaires, intègre des populations vivants pour l'essentiel de l'agriculture et résidant dans un environnement de type rural. Le taux d'urbanisation s'élève à 28,7 % et atteint même 33,8 % dans la région du N'Zi en dessous de la moyenne nationale de 42,5 %.

Tableau 90 : Taux d'urbanisation du District

Région	Population totale	Population urbaine	Population rurale	Taux d'urbanisation (%)
Bélier	281 455	79 933	201 522	28,4
Moronou	393 792	109 474	284 318	27,8
N'zi	262 699	88 792	173 907	33,8
Iffou	351 588	92 819	258 769	26,4
Total District	1 289 534	371 018	918 516	28,7

Source : INS - RGPH 1998 –Projections officielles 2014

352. Dimbokro, chef-lieu de la région du N'Zi et principal centre urbain du District, est constituée de plusieurs quartiers dénommés Belleville, Sokouradjan, Dioulakro, Commerce, CITE, quartier présidentiel, Ceg, Blaidy, Languy-Broukro (Broukro-sur-N'Zi), Koffikro, Kennedy et Comikro.
353. La crise économique a fortement impacté Dimbokro autrefois au centre de la boucle du café-cacao. Ainsi depuis 1980, l'extension de la ville fut ralentie. La consommation d'espace est passée de 23 hectares dans les années 60-70 à 16 hectares entre 1995-2008.

Tableau 91 : Consommation de l'espace par la ville de Dimbokro par période (en ha)

Période	Consommation d'espace (ha)
1960-1971	23,42
1971-1983	11,97
1983-1995	9,04
1995-2008	16,57
1960-2008	61

Source : Développement urbain en Côte d'Ivoire – Cas de la Ville de Dimbokro - KONAN Kouamé Pascal - 2011

354. En effet, face à la crise économique, les lots en construction sont laissés à l'abandon et les équipements édifiés ne sont quasiment pas entretenus.
355. La croissance de la population urbaine est également ralentie. D'un rythme de croissance fortement élevé entre 1965-1975 (8,26 %), cette population a connu une forte baisse de son taux de croissance entre 1975-1988 (1,5 %) avant de se stabiliser autour de 2 % entre 1988-1998. Ainsi, d'une zone d'immigration, Dimbokro est devenue une zone d'émigration où de moins en moins de personnes sont attirées.
356. La stagnation spatiale et démographique de Dimbokro s'explique par la fragilisation de l'économie urbaine. Cette crise entamée a entraîné la disparition de plusieurs commerces dans le paysage économique. L'effort des autorités ivoiriennes pour apporter un souffle économique à la ville par l'implantation de l'usine textile UTEXI s'est avéré vain. Sa fermeture en 2002 a encore fragilisé l'économie locale puisqu'elle offrait des salaires à près de 1 000. Depuis la chute de l'économie de plantation de la région (1980), la ville de Dimbokro est encore à la recherche d'un « pilier » économique pour dynamiser ses activités.



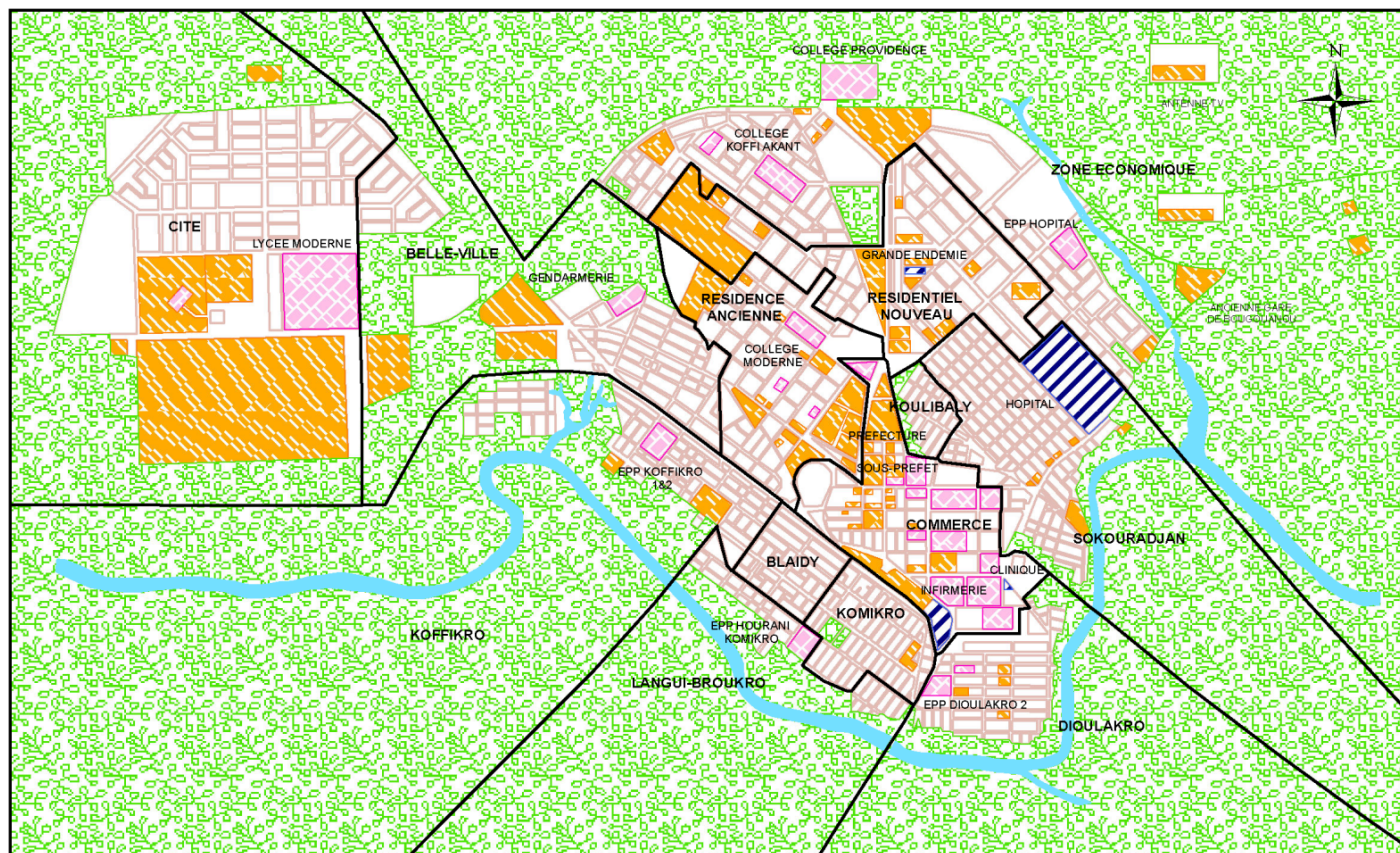
Photo 10: Centre-ville de Dimbokro, mairieDimbokro.net, 2013

Carte 51: Plan de la ville de Dimbokro (région du N'Zi)



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

VILLE DE DIMBOKRO

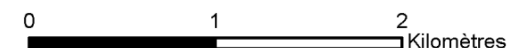


Légende

- Limite de quartier
- Cours d'eau
- Ilot / habitat
- Autre équipement
- Equipement éducatif
- Equipement sanitaire
- Zone herbeuse

Source : MEMPD

Edition : Mai 2015



Chiffres clés 25 : Urbanisation



IV.1.2 Habitat

357. L'insuffisance de logements fonctionnels est observée dans l'ensemble des villes du District. L'habitat en zone rurale est dominé par les constructions anarchiques sur des sites lotis, mais insuffisamment aménagés. Une partie de la population continue de construire des bâtiments avec des matériaux précaires en terre sans ciment, aussi bien dans le chef-lieu que dans les villages du District.
358. Cette précarité s'accompagne d'un faible niveau d'équipement des habitations. À titre d'illustration, 32 % des habitations sont connectées au réseau électrique, et 8 % seulement au réseau d'adduction d'eau potable. De rares habitations possèdent un système d'assainissement. 86 % des habitations déversent leurs ordures ménagères dans la nature et 70 % font de même pour les eaux usées conduisant à des impacts écologiques conséquents.

Figure 75 : Niveau d'équipement des habitations du District

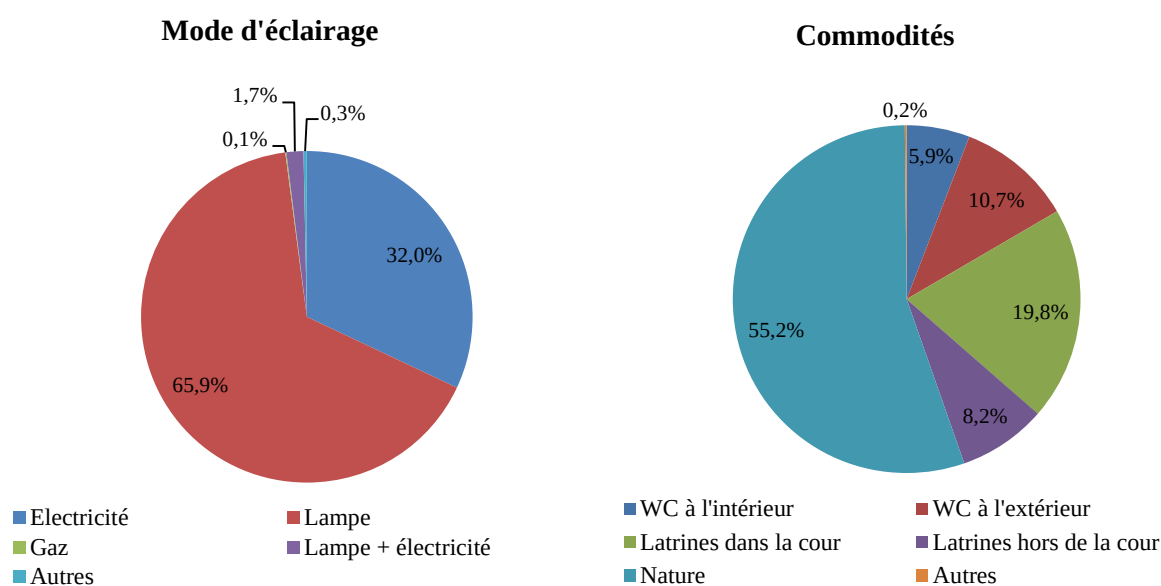
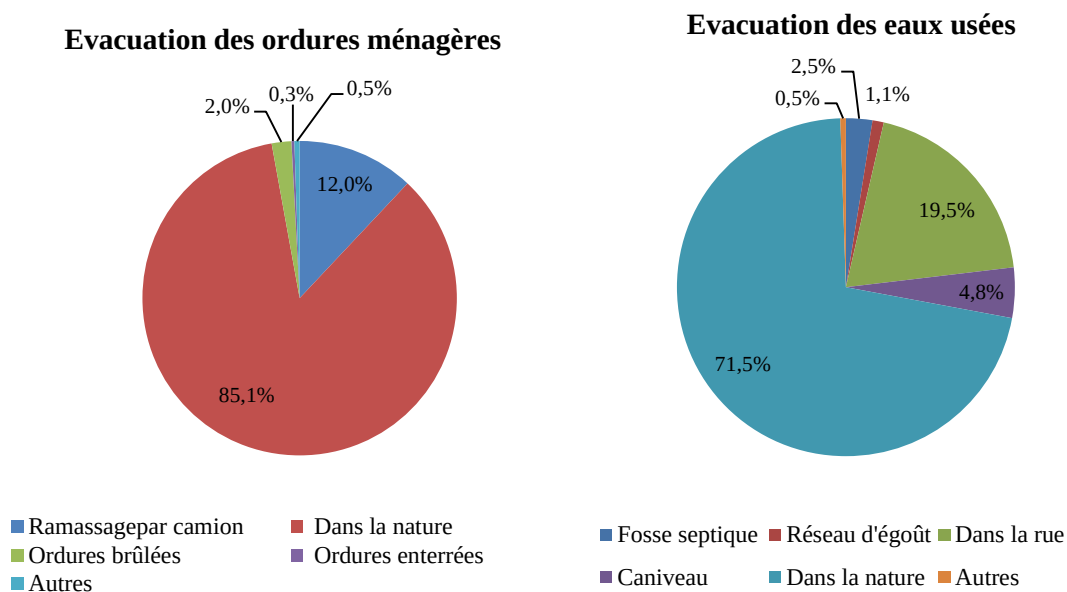


Figure 76 : Mode d'assainissement des habitations



Source : INS - RGPH 1998

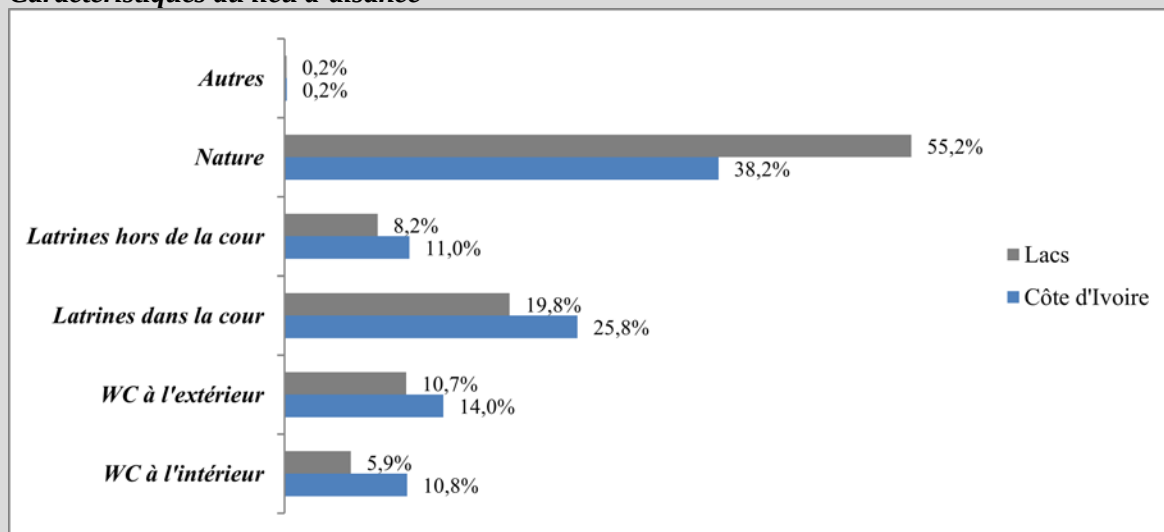
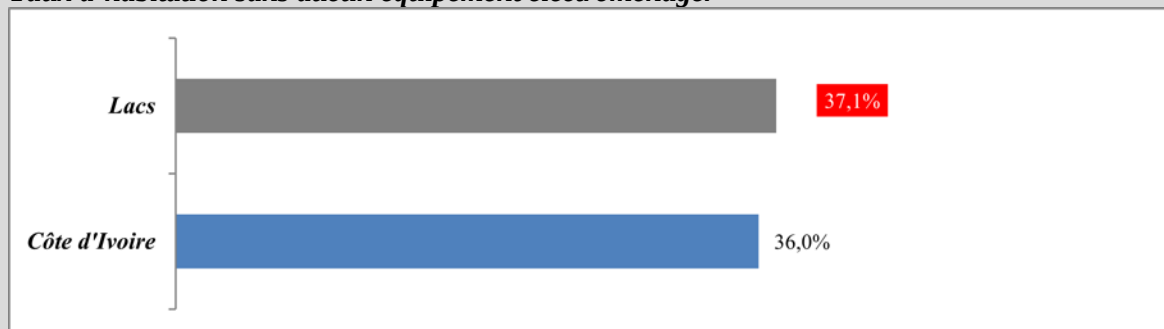
359. Le niveau d'équipement en électroménager permet également de modérer le niveau d'urbanisation du District. Ainsi, 37,1 % des habitations ne possèdent aucun équipement (télévision, radio, réfrigérateur, téléphone) et 38 % ne possèdent que la radio.
360. Dans ce contexte, un programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques à Abidjan et à l'intérieur du pays a été lancé en 2012 visant à mettre à disposition des classes moyennes et celles moins aisées, des logements décentes à des prix raisonnables. Le prix des logements sociaux est ainsi compris entre 5 et 10 millions de FCFA, tandis que le prix des logements économiques est compris entre 10 et 15 millions de FCFA.

Tableau 92 : Répartition des projets dans les départements du District des Lacs

Région	Département	Surface du Terrain (en ha)	Logements sociaux	Logements économiques	Logements (nbr)
Bélier	Toumodi	5	98	42	140
	Djekanou	ND	ND	ND	ND
	Tiebissou	25	490	210	700
	Didievi	20	392	168	560
N'Zi	Dimbokro	5	98	42	140
	Bocanda	5	98	42	140
	Kouassi-kouassikro	5	98	42	140
Iffou	Daoukro	19	372	160	532
	M'Bahiakro	20	392	168	560
	Prikro	22	431	185	616
Moronou	Bongouanou	19	372	160	532
	Arrah	20	392	168	560
	M'Batto	20	392	168	560
Total District		185	3 625	1 555	5 180

Source : Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme, Année : 2013.

361. À travers ce programme, plusieurs projets sont lancés dans les départements du District des Lacs sur plus de 185 hectares de terres permettant de construire plus de 5 000 logements (70 % de ces logements sont des logements sociaux).

Chiffres clés 26 : Habitat**Caractéristiques du lieu d'aisance****Taux d'habitation sans aucun équipement électroménager****Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie**

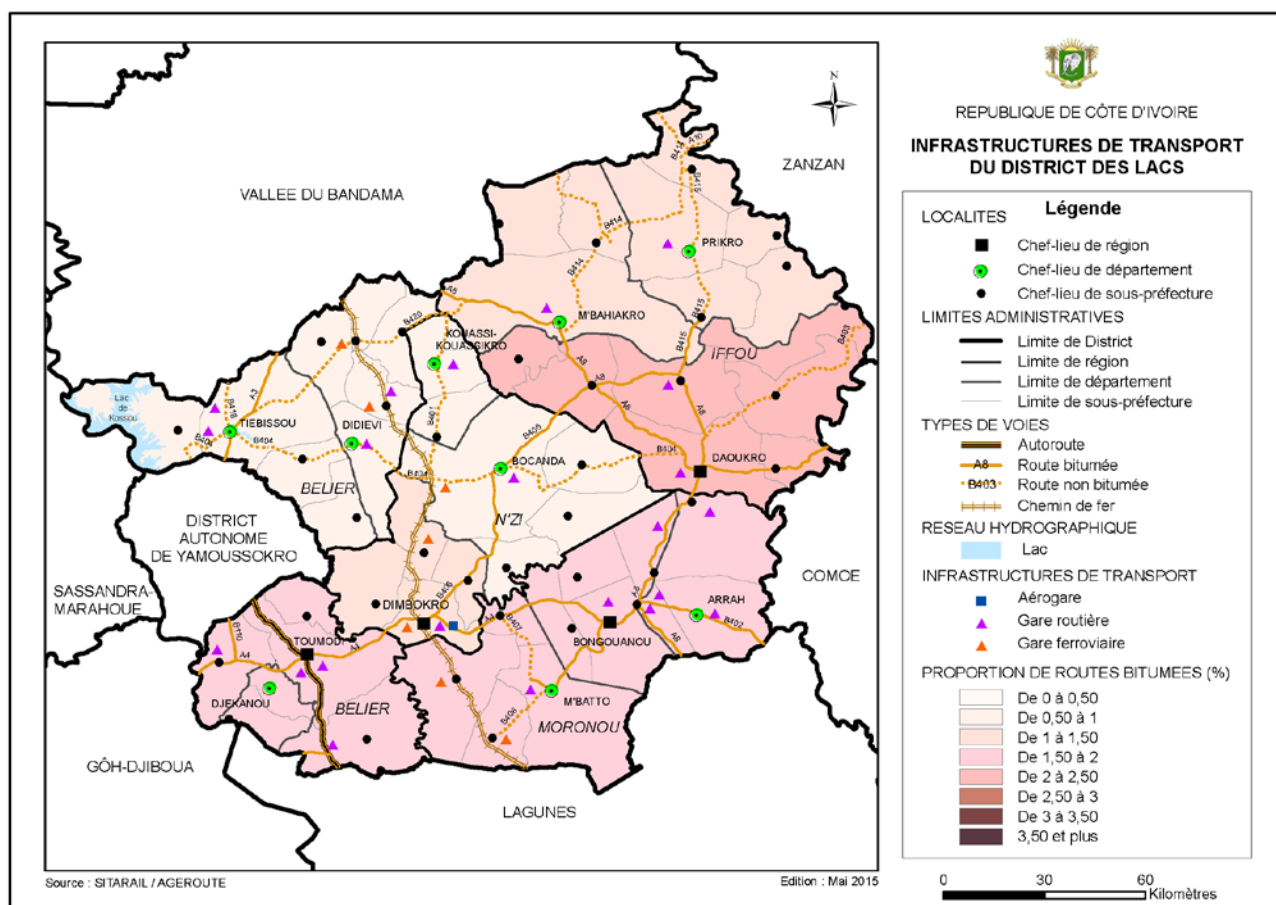
L'urbanisation du District des Lacs est concentrée sur les localités de Dimbokro, Daoukro et Bongouanou qui présentent les caractéristiques de croissance des villes modernes. Cette croissance reste anarchique : les villes ne disposant pas de système d'assainissement des eaux usées ou de services de traitement de déchets.

En outre, les habitations souffrent d'une faiblesse du taux de raccordement à l'eau potable ou à l'électricité. Malgré les efforts entrepris pour combler le déficit de logements, certaines localités sont encore dépourvues d'infrastructures pouvant accueillir les représentants de l'administration.

Chapitre 2. Transport et logistique

362. Les infrastructures de transport du District des Lacs sont essentiellement composées de gares routières disséminées dans les principales localités du District. Elles permettent à la population de se déplacer via les bus et autocars des sociétés de transport publiques et privées. Malgré l'existence de 4 gares ferroviaires, le transport ferroviaire n'est quasiment pas utilisé dans le District.
363. Idéalement situé sur le territoire de la Côte d'Ivoire, le District devrait être une plaque tournante des échanges commerciaux entre le nord et le sud. Cependant, l'état actuel des infrastructures de transport ne permet pas au District de se positionner comme tel.

Carte 52 : Infrastructures de transport du District des Lacs



364. La majeure partie des villes du District disposent de stations-service facilitant le ravitaillement en carburant. En outre, le District se trouve sur la ligne de chemin de fer traversant le pays : 4 localités, dont la ville de Dimbokro, disposent ainsi d'une gare ferroviaire.

IV.2.1 Infrastructures routières

365. Les infrastructures de transport dont dispose le District des Lacs se composent principalement de voies principales bitumées reliant les principales localités du District. Ainsi, pour se rendre de Toumodi, au sud du District jusqu'à M'Bahiakro dans le nord, il est possible d'emprunter une route principale bitumée. Il en est de même jusqu'à Daoukro, à l'extrême est du District.
366. Le réseau routier du District se compose du réseau autoroutier, des routes revêtues et bitumées et des pistes non revêtues. L'autoroute du Nord, qui traverse le District dans la région sud du Bélier (notamment à Toumodi) a permis de réduire le désenclavement d'une partie très importante de la population en la rapprochant de Yamoussoukro et d'Abidjan.
367. Le District des Lacs dispose d'un réseau routier de 7 253 km soit 8,85 % du réseau national. La densité routière s'élève à 0,28 km/km² légèrement supérieur à la moyenne nationale de 0,25 km/km². Les routes sont majoritairement de type C à hauteur de 64,3 % suivi des routes de type D à hauteur de 18,2 %.
368. Avec 741 km de route revêtue, le District affiche un taux de revêtement de 10,6 % (contre une moyenne nationale de 7,9 %). Ce taux présente de légères disparités régionales avec 10,9 % de route bitumée dans la région Bélier contre 7,4 % dans la région du N'Zi.

Tableau 93 : Réseau routier par catégorie et par type de route (2010)

Région	DDIE	Type de route	A (km)	B (km)	C (km)	D (km)	Total (km)	%
Bélier	Tiebissou	Bitumée	38	0	0	0	38	0,58
		En Terre	0	63	491	0	554	0,73
		Total	38	63	491	0	592	0,72
	Toumodi	Bitumée	135	0	6	0	141	2,16
		En Terre	0	0	566	341	907	1,20
		Total	135	0	572	341	1 048	1,28
N’zi	Dimbokro	Bitumée	37	30	0	0	67	1,03
		En Terre	0	13	762	0	775	1,03
		Total	37	43	762	0	842	1,03
	Bocanda	Bitumée	0	70	0	0	70	1,07
		En Terre	0	139	764	43	946	1,25
		Total	0	209	764	43	1 016	1,24
Moronou	Bongouanou	Bitumée	108	80	0	0	188	2,89
		En Terre	0	52	708	499	1 259	1,67
		Total	108	132	708	499	1 447	1,76
Iffou	Daoukro	Bitumée	82	13	92	0	187	2,87
		En Terre	0	88	179	437	704	0,93
		Total	82	101	271	437	891	1,09
	M’Bahiakro	Bitumée	61	15	0	0	76	1,17
		En Terre	34	210	1 097	0	1 341	1,78
		Total	95	225	1 097	0	1 417	1,73
Total District			495	773	4 665	1 320	7 253	8,85

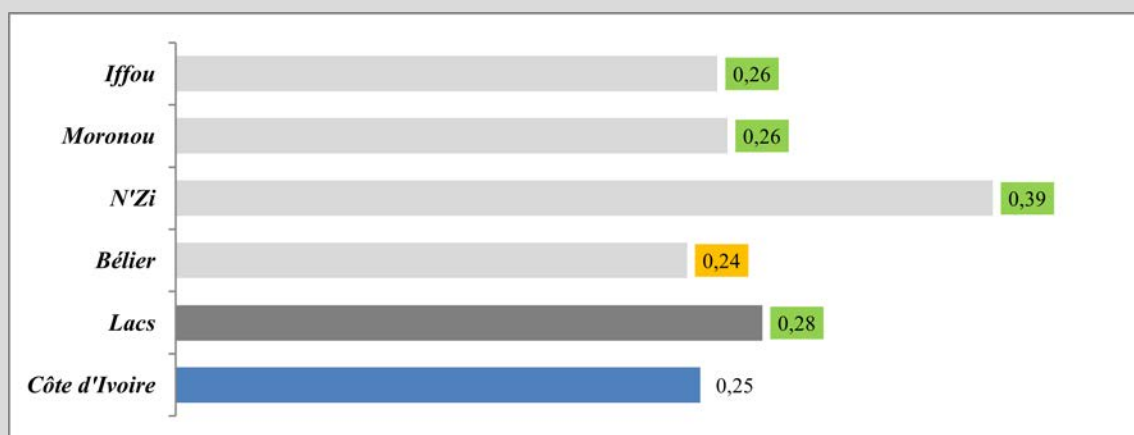
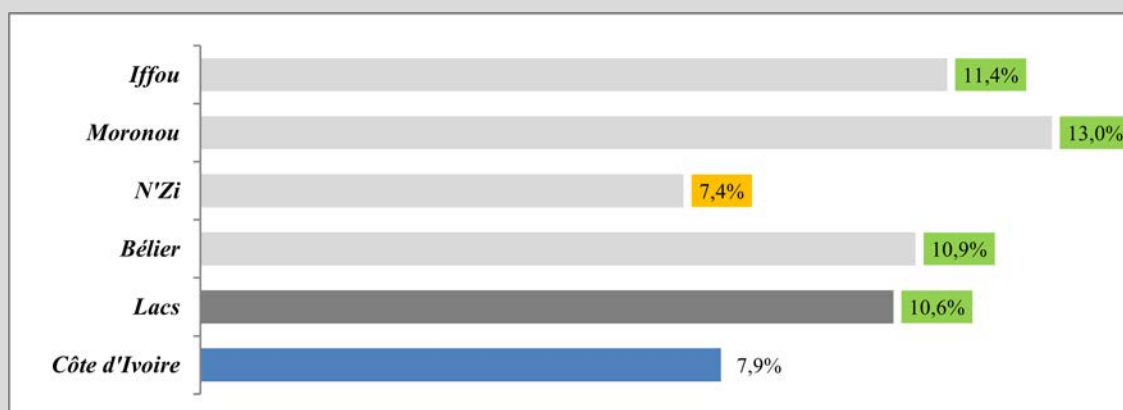
Sources : AGEROUTE 2011 ; Direction régionale des infrastructures économiques des régions du N'Zi et du Moronou

369. La faible densité du réseau routier et la concentration du trafic sur les axes principaux provoquent :
- La quasi-impraticabilité des axes routiers non bitumés, causant l'enclavement de pans entiers du territoire ;
 - La dégradation avancée des pistes villageoises qui servent à la collecte des productions agricoles ;
 - La dégradation de la voirie urbaine ;
 - La quasi-impraticabilité de tronçons permettant l'accès à des sites touristiques majeurs du District.
370. Afin de participer au désenclavement des régions et à la mise en place d'infrastructures routières pérennes, les conseils régionaux du District ont prévu des programmes d'investissements sur 5 ans. À titre d'exemple, le Conseil Général du Bélier a planifié l'investissement de 42 297 MFCFA pour le développement et le renforcement du réseau routier. Ces investissements auront notamment pour objectif :
- Le bitumage de voies ;
 - L'ouverture des voies en terre ;
 - Le reprofilage léger ;
 - Le reprofilage lourd ;
 - L'entretien routier

Tableau 94 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour le renforcement du réseau routier

Région	Département	2014	2015	2016	2017	2018	Total Département
Bélier	Djekanou	1 607	1 607	1 607	1 607	1 607	8 036
	Toumodi	3 297	3 297	3 297	3 297	3 297	16 486
	Tiebissou	2 294	2 294	2 294	2 294	2 294	11 468
	Didievi	1 261	1 261	1 261	1 261	1 261	6 307
	Total annuel	8 459	8 459	8 459	8 459	8 459	42 297

Source : Plan Stratégique de Développement de la région du Bélier –Année : 2014

Chiffres clés 27 : Infrastructures routières**Densité routière (linéaire de réseau en km/superficie en km²)****Taux de revêtement (% de routes bitumées)**

Niveau régional
 Niveau District
 Niveau National

IV.2.2 Infrastructures ferroviaires

371. Le District est traversé du nord au sud par l'unique voie ferrée du pays. Le transport ferroviaire est principalement utilisé pour l'acheminement des matières premières du nord du pays vers Abidjan.
372. Longue de 1 260 km, cette voie dont la construction a atteint Dimbokro le 20 septembre 1910 traverse le District des Lacs sur près de 160 km. Le chemin de fer traverse notamment les localités d'Anoumaba, Tiemelekro, Dimbokro, Ndou Kouassikro, Boli et Raviart. Bien que le trafic ait connu un ralentissement avec le conflit armé, il a repris avec l'accalmie observée depuis les négociations de paix. Ainsi, la ligne exploitée par Sitarail, joue un rôle majeur dans le transport de voyageurs, mais également de bétail. Au niveau national, ce sont près d'un million de tonnes de marchandises qui ont été convoyées par la Sitarail en 2006.

Tableau 95 : Synthèse des indicateurs des gares du District

Gare ferroviaire	Superficie (m ²)	Capacité salle d'attente (nb passagers)	Nombre d'employés
Anoumaba	37 450	80	2
Tiemelekro	40 850	80	7
Dimbokro	31 428	300	29
N'Dokouassikro	46 900	80	3
Boli	44 650	80	5
Raviart	43 500	80	6

Source : Sitarail –Année : 2014



Photo 11 : Ligne de chemin de fer reliant Abidjan à Ouagadougou (région N'Zi) © 2014

Chiffres clés 28 : Infrastructures ferroviaires

- 160 km de voies ferrées
- 6 gares ferroviaires

IV.2.3 Infrastructures aéroportuaires

373. Le District ne dispose que d'aérodromes de petites tailles. L'aéroport le plus proche se trouvant dans la localité de Yamoussoukro.

Chiffres clés 29 : Infrastructures aéroportuaires

Absence de vols commerciaux

Synthèse 11 : Transport et logistique

L'état général des infrastructures de transport du District des Lacs est pour l'heure un obstacle majeur à son désenclavement économique. Les principaux axes routiers sont dans un état préoccupant en raison du manque de moyens pour leur entretien. Cette situation rend plus difficiles l'acheminement et la collecte des denrées agricoles des lieux de production aux centres de commercialisation. Cette situation est néanmoins à nuancer avec les travaux de réhabilitation des routes entrepris dans les régions N'Zi et Iffou.

Les infrastructures ferroviaires restent délabrées et ne permettent pas d'en faire une solution de transport crédible pour les usagers.

Le District ne dispose pas d'aéroport accueillant des vols commerciaux pouvant à terme favoriser le développement d'une activité touristique.

Chapitre 3. Équipement et infrastructures

IV.3.1 Électricité

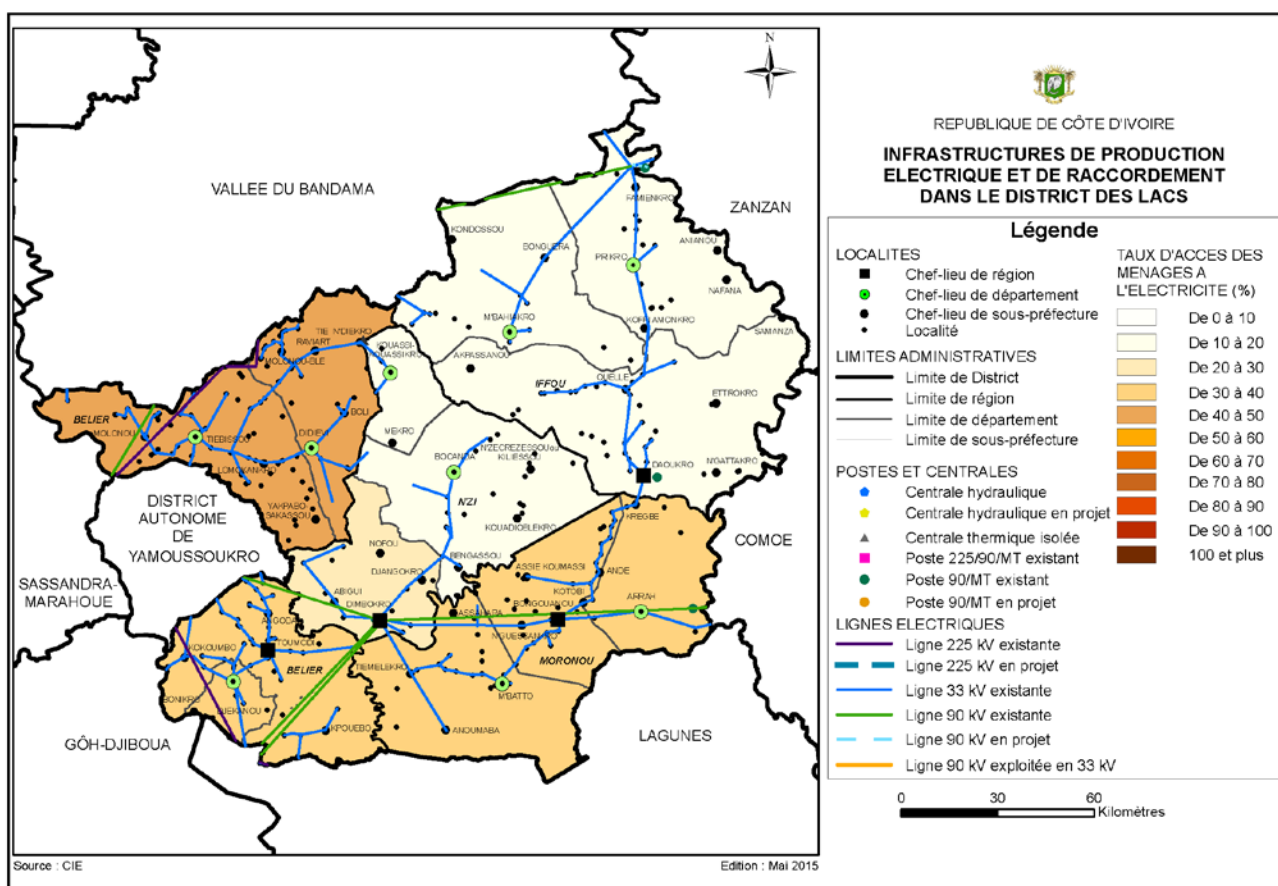
IV.3.1.1 Production

374. Le District n'est pas producteur d'énergie électrique et importe la totalité de sa production des districts limitrophes, notamment à travers une ligne très haute tension 90 kV

IV.3.1.2 Électrification

375. Avec 389 localités électrifiées sur les 832 localités recensées, le District des Lacs affiche un taux de couverture de 47 %, au-dessus de la moyenne nationale de 34 %. Ce taux place le District des Lacs au 7^{ème} rang national en termes de pourcentage de localités électrifiées.

Carte 53 : Infrastructures de production électrique et raccords



376. L'électrification du District présente cependant des disparités régionales conséquentes puisque les régions du N'Zi et de l'Iffou affichent respectivement des taux de couverture de 33 % et 35 % alors que la région Moronou affiche un taux de couverture de 66 %.

Tableau 96 : Taux de couverture des régions du District

Région	Nombre de localités électrifiées	Taux de couverture ⁴⁶ (en %)
Bélier	168	59 %
Iffou	79	35 %
N'zi	69	33 %
Moronou	73	66 %
Total District	389	47 %

Source : CIE 2014 ; Année 2013

Tableau 97 : Localités en cours d'électrification dans la région du Bélier

Région	Département	Localité
Bélier	Toumodi	Bofrèbo, Dougba, Ahouèkro, Bériaboukro
	Djèkanou	AsséKouamékro, N'da Kouassikro

Source : Plan stratégique de développement de la région du Bélier –Avril 2014

377. Des efforts importants sont déployés par les autorités dans le but d'améliorer le taux d'électrification du District. Ainsi, à titre d'exemple, le conseil régional du Bélier est actuellement en train de mener des travaux d'électrification de 6 communes.
378. Le District est également marqué par la qualité fluctuante du courant : de nombreuses pannes et des baisses de tension fréquentes sont observées. Ces dysfonctionnements viennent entraver le bon fonctionnement des unités industrielles. Les infrastructures sanitaires sont également impactées : les vaccins qui doivent être conservés au frais périssent du fait de l'arrêt des réfrigérateurs.

IV.3.1.3 Consommation

379. Avec 43 956 logements connectés au réseau de la CIE en 2013, soit 11 % des ménages du District, et une consommation domestique annuelle moyenne de 916 kWh par abonné, le District se situe au 13^{ème} rang, en deçà de la moyenne nationale (1 435 kWh/an/abonné). La faiblesse de ce taux s'explique notamment par le coût élevé du branchement et d'abonnement (100 000 FCFA).
380. Le District compte également 5 678 professionnels connectés qui enregistrent une consommation annuelle moyenne de 3 290 kWh par abonné. Cette consommation place le District des Lacs en 7^{ème} position au niveau national en deçà de la moyenne du pays située à 4 554 kWh/an/professionnel. La faible consommation professionnelle illustre le faible nombre d'entreprises dans le District.
381. Concernant l'éclairage public, le District se situe au 7^{ème} rang national avec une moyenne annuelle de 32 701 kWh/an contre plus de 36 000 kWh/an au niveau national.

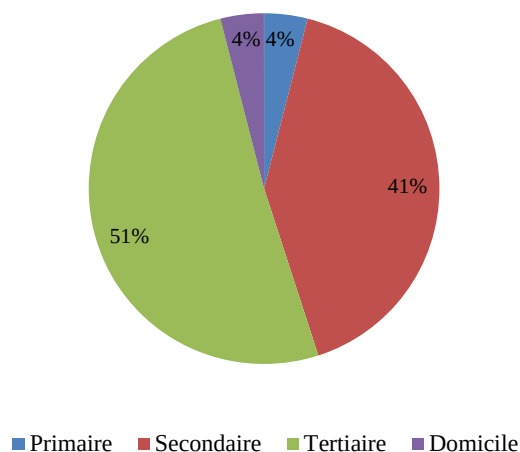
⁴⁶ Cf. Glossaire

Tableau 98 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne Basse tension par région

Région	Domestique		Éclairage public		Professionnel		Progression abonnés 2012/2013
	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne*	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne* ⁴⁷	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne*	
Bélier	15 250	890	285	31 463	1 898	3 686	+ 3,8 %
Iffou	9 931	1 035	177	30 657	1 353	3 552	+ 3,5 %
N'zi	8 157	815	111	38 269	980	3 083	+ 3,3 %
Moronou	10 618	919	138	33 400	1 447	3 055	+ 4,8 %
Total District	43 956	916	711	32 701	5 678	3 390	+ 3,9 %

Source : CIE 2014 ; Année 2013

382. La consommation électrique basse tension (domestique, professionnelle et publique) est marquée par une forte disparité régionale avec la prédominance de la région Bélier qui concentre 36 % de la consommation du District et 35 % des abonnés du District.
383. Le nombre d'abonnés a augmenté de façon homogène entre 2012 et 2013 : les taux de progression d'abonnés sont en ligne avec la moyenne du District qui se situe à 3,9 %.

Figure 77 : Répartition de la consommation électrique haute tension par secteur d'activité

Source CIE 2014 ; Année 2013

384. Le réseau à haute tension compris entre 33 kV et 230 kV est utilisé pour le transport de grandes quantités d'énergie électrique. Il dessert principalement les grands industriels.

⁴⁷ Consommation annuelle moyenne par abonné en kWh

385. Le District compte seulement 109 abonnés en haute tension pour une consommation totale de 12 424 MWh en 2013, qui représentent seulement 0,6 % de la consommation nationale en haute tension.
386. Le District des Lacs se place ainsi au 12^{ème} rang national en termes de consommation annuelle moyenne Haute Tension par abonné avec une moyenne de consommation annuelle de 113 982 kWh par abonné contre 553 000 kWh au niveau national.
387. La consommation haute tension du District est dominée par le secteur tertiaire qui représente plus de la moitié de la consommation en haute tension du District.
388. Afin d'améliorer l'accès à l'électricité, les conseils régionaux ont mis en place des programmes d'investissements sur 5 ans. À titre d'exemple, le conseil général du Bélier a consacré 19 350 M FCFA à :
- L'électrification de localités ;
 - L'extension du réseau ;
 - Le développement d'énergies renouvelables ;

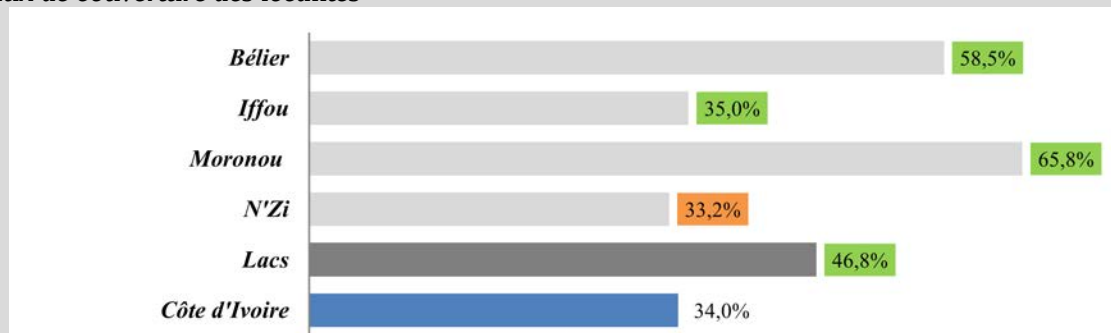
Tableau 99 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour le renforcement de l'électrification rurale

Région	Département	2014	2015	2016	2017	2018	Total Département
Bélier	Djekanou	600	600	600	600	600	3 000
	Toumodi	840	840	840	840	840	4 200
	Tiebissou	300	300	300	300	300	1 500
	Didievi	2 130	2 130	2 130	2 130	2 130	10 650
	Total annuel	3 870	3 870	3 870	3 870	3 870	19 350

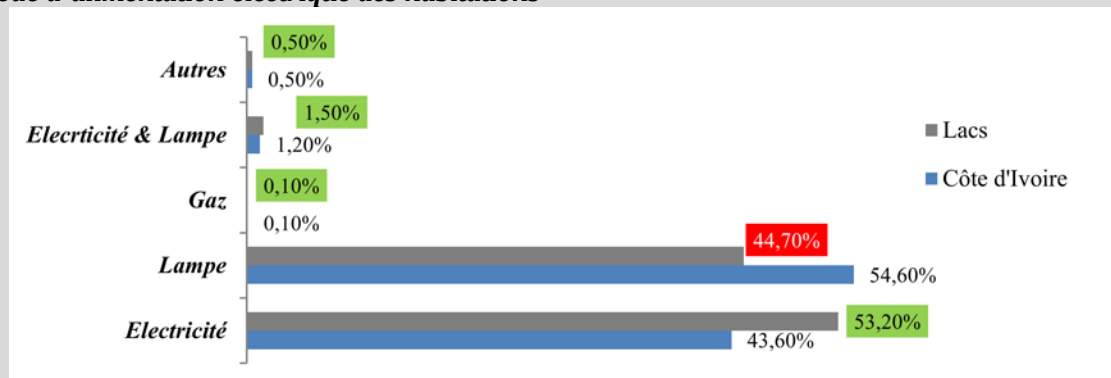
Source : Plan Stratégique de Développement de la région du Bélier –Année : 2014

Chiffres clés 30 : Électricité

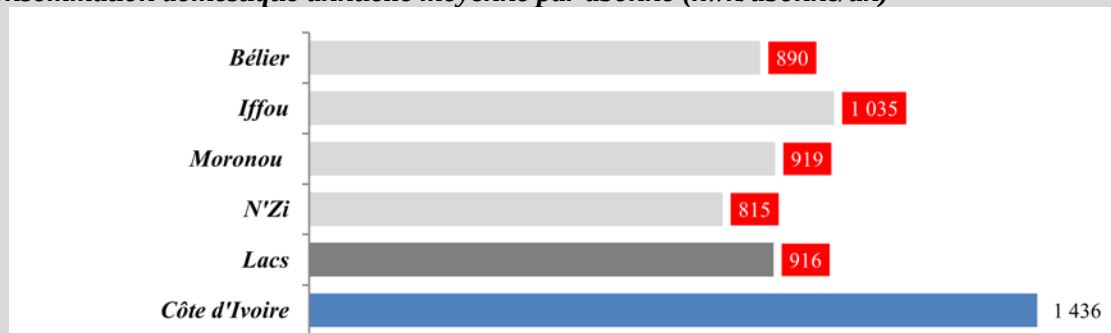
Taux de couverture des localités



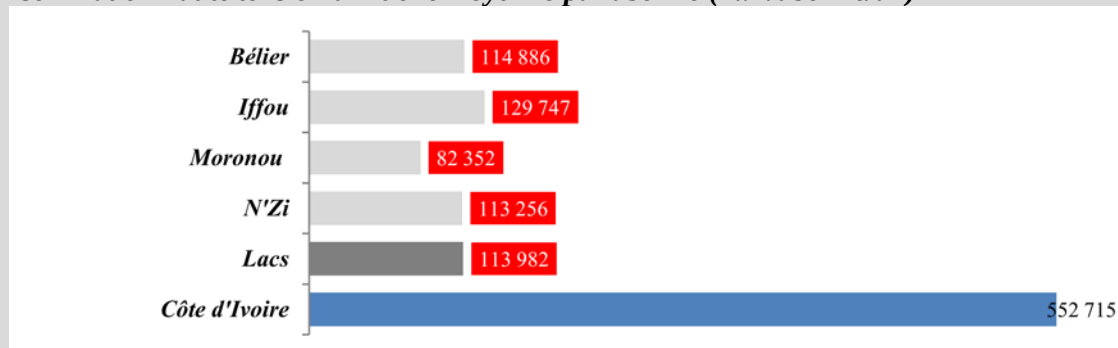
Mode d'alimentation électrique des habitations



Consommation domestique annuelle moyenne par abonné (kwh/abonné/an)



Consommation haute tension annuelle moyenne par abonné (kwh/abonné/an)



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau National

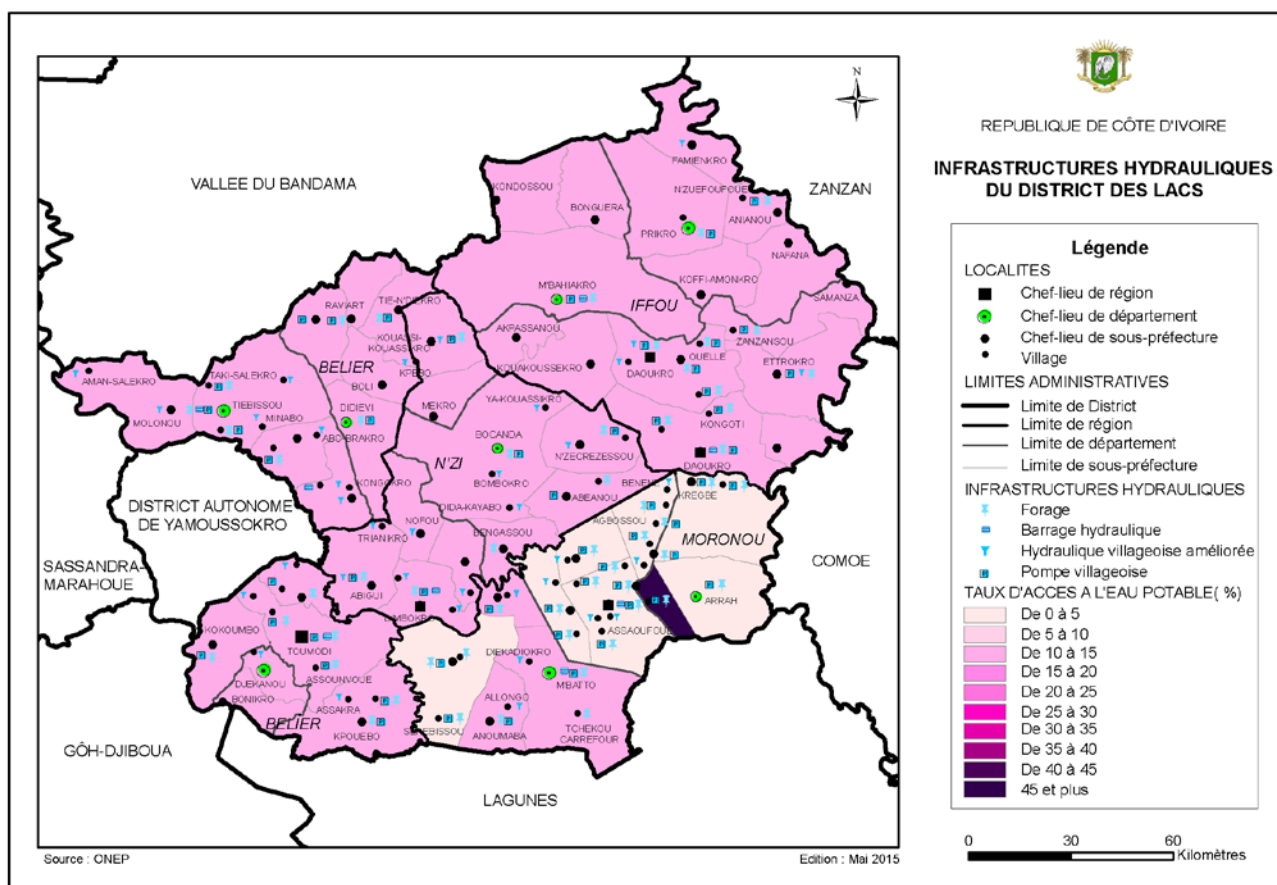
IV.3.2 Eau potable

389. L'accès à l'eau potable est assuré dans le District des Lacs comme dans l'ensemble des Districts de Côte d'Ivoire par 3 types de systèmes hydrauliques :

- L'hydraulique urbaine : desserte des agglomérations urbaines des chefs-lieux de régions et de départements via la SODECI.
- L'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) : système d'adduction d'eau potable composé d'un forage équipé de pompe électrique, d'un réservoir surélevé et d'un réseau simplifié alimentant des bornes-fontaines équitablement réparties dans le village.
- L'hydraulique villageoise : approvisionnement en eau potable des communautés villageoises dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV) à travers l'exploitation des eaux souterraines. Les critères d'adduction des localités rurales étant de 1 point d'eau pour une localité de 100 à 600 habitants et une pompe supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 400 habitants.

390. Le District des Lacs affiche un taux d'accès à l'eau potable supérieur à 45 % dans la plupart des localités du District. Ce taux est plus élevé au centre du District, où il est compris entre 75 % et 95 %, bien au-dessus de la moyenne nationale qui s'établit à 53 %.

Carte 54 : Infrastructures hydrauliques et taux d'accès des ménages à l'eau potable



391. Afin d'accéder à l'eau, la population utilise, selon le RGPH 1998, les pompes villageoises (36 %), les puits dans une cour (12 %) et les puits à l'extérieur (6 %). Ces taux comparés aux taux nationaux soulignent les problématiques d'accès à l'eau dans le District. En effet au niveau national, seuls 16,6 % de la population utilise des pompes villageoises et 17,4 % des puits dans la cour.

IV.3.2.1 Hydraulique urbaine

392. Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine atteint 89 % dans le District contre 59 % au niveau national. Ce taux de couverture est tiré vers le haut par la région du Bélier avec près de 98 % des localités éligibles desservies en hydraulique urbaine (HU). A l'inverse, avec plusieurs localités non desservies par le réseau, le département de Arrah et de M'Bahiakro présentent des taux respectivement de 60 % et 50 %.

Tableau 100 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique humaine (HU) (2013)

Région	Département	Nombre de localités éligibles (HU)	Nombre de localités desservies (HU)	Taux de couverture (%)
Moronou	Arrah	8	6	60
	Bongouanou	16	17	106
	M'Batto	11	9	82
Total région		35	32	91
N'zi	Bocanda	6	5	83
	Dimbokro	6	6	100
	Kouassi Kouassikro	1	1	100
Total région		18	12	67
Iffou	Daoukro	16	14	88
	M'Bahiakro	2	1	50
	Prikro	1	1	100
Total région		19	16	84
Bélier	Didievi	5	5	100
	Tiebissou	7	6	86
	Toumodi	32	32	100
Total région		44	43	98
Total District		116	103	89
Côte d'Ivoire		1415	833	58,9

Source : ONEP, 2014

393. Le District des Lacs compte⁴⁸ 29 stations de traitements avec un linéaire de 1 013 869 km. Cependant, bien que le taux de population bénéficiaire soit particulièrement élevé, ces centres de production ne permettent pas systématiquement de couvrir les besoins de la population bénéficiaire avec un taux de couverture⁴⁹ global de 87 %.
394. Les régions du Bélier et du Moronou affichent un déficit de production respectivement de 1370 m³ par jour (taux de couverture de 80 %) et 983 m³ par jour (couverture à 90 %). Ce déficit est particulièrement marqué dans les localités d'Arrah (22 %) et M'Batto (35 %).

⁴⁸ ONEP - 2012

⁴⁹ Rapport entre la production du centre de traitement et les besoins de la population

Tableau 101 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable par sous-préfecture (2013)

Région	Département	Centre de production	Pop bénéficiaire	Production (m³/j)	Besoin (m³/j)	Taux de couverture (%)
Belier	Didievi	Didievi	8 648	211	259	81
		Raviart	5 001	115	150	77
		Tie-N'diekro	2 697	75	81	93
	Tiebissou	Asse N'gattakro	2 189	161	66	244
		Bomizambo	1 720	14	52	27
		Konde-Yaokro	1 144	36	34	106
		Taki-Salekro	2 239	68	67	101
		Tiebissou	24 150	1 012	1 208	84
		Toumodi	Angoda	4 657	86	140
	Konankokorekro		2 614	79	78	101
	Dida kouadiokro		5 440	88	163	54
	Kpouebo		5 349	108	160	68
	Assounvoue		2 055	93	62	150
	Kadjokro		510	18	15	120
Toumodi	87 184	3 360	4 359	77		
Total région			155 597	5 524	6 894	80
Iffou	Daoukro	Agni-Assikasso	3 297	211	99	213
		Daoukro	66 608	2 640	3 330	79
		Kongoti	1 627	199	49	406
		Zanzansou	4 629	86	139	62
		Bendie Komenakro	3 035	39	91	43
		Ouelle	11 099	432	444	97
		Ouelle-koumanou	1 748	32	52	62
	M'Bahiakro	M'Bahiakro	16 578	384	663	58
	Prikro	Prikro	9 555	330	287	115
Total région			118 176	4 353	5 154	84
Moronou	Arrah	Abongoua	11 662	216	466	46
		Assale Kouassikro	7 189	93	216	43
		Kotobi	8 696	213	261	82
		Kregbe	7 694	236	231	102
		N'zanfouenou	5 599	233	168	139
		Arrah	36 037	312	1 441	22
	Bongouanou	Agbossou	7 125	229	214	107
		Ande	11 856	211	474	45
		Assaoufoue	6 438	133	193	69
		Assie-koumassi	6 438	194	193	101
		Bannabo	1 473	112	44	255
		Bongouanou	42 113	4 140	1 685	246
		Brou-Akpaoussou	10 631	225	425	53
		Ellinzue	4 064	241	122	198
		N'guessankro	6 775	167	203	82
		N'Guinou	6 556	198	197	101
		N'Zuekokorekro	4 919	221	148	149
		Adibrobo	1 183	49	35	140
		Serebissou	4 388	111	132	84
		Tiemelekro	11 046	143	456	31

Région	Département	Centre de production	Pop bénéficiaire	Production (m³/j)	Besoin (m³/j)	Taux de couverture (%)
Moronou	M'Batto	Anoumaba	8 510	84	255	33
		Assahara	1 902	68	57	119
		M'Batto	42 130	594	1 685	35
		Tchekou	5 479	59	164	36
	Total région		259 903	8 482	9 465	90
N'zi	Bocanda	Abeanou	3 367	100	101	99
		Amoroki	3 415	209	102	205
		Bengassou	3 602	211	108	195
		Bocanda	13 134	453	525	86
	Dimbokro	Dimbokro	74 965	3 036	3 748	81
		Ediakro	4 224	220	211	104
	Kouassi-Kouassikro	Kouassi-Kouassikro	9 189	416	276	151
Total région			111 896	4 645	5 071	92
Total District			645 572	23 004	26 584	87

Source : ONEP, 2014

IV.3.2.2 Hydraulique villageoise améliorée (HVA)

395. Le taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée atteint 23,6 %, soit plus de 10 points de mieux que la moyenne nationale de 12,5 %. Ce taux présente de fortes disparités puisque si les régions du Bélier, du N'Zi et du Moronou affichent un taux de 30 % environ, la région de l'Iffou ne compte que 12 % des localités équipées en HVA. Seules 3 localités sur 33 sont équipées dans le département de M'Bahiakro soit un taux de pénétration de 9,1 %.

Tableau 102: Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)

Région	Département	Nombre de localités			Taux de pénétration (%)
		Eligibles en HVA	Equipées en HVA	A équiper en HVA	
Bélier	Tiébissou	25	8	17	32,0
	Toumodi	19	4	15	21,1
Total Région		44	12	32	27,3
Iffou	M'Bahiakro	33	3	30	9,1
	Daoukro	26	4	22	15,4
Total Région		59	7	52	11,9
Moronou	Bongouanou	38	12	26	31,6
Total Région		38	12	26	31,6
N'Zi	Bocanda	26	5	21	19,2
	Dimbokro	15	7	8	46,7
Total Région		41	12	29	29,3
District des Lacs		182	43	139	23,6
Côte d'Ivoire		2138	268	1870	12,5

Source : ONEP – 2014

IV.3.2.3 Hydraulique villageoise (HV)

396. Avec 2 245 pompes à motricité humaine (PMH) installées sur 2 882 estimées pour répondre aux besoins de la population, le taux de pénétration en hydraulique villageoise atteint 78 % soit 8 points de mieux que la moyenne nationale d'environ 70 %.
397. Le taux de pénétration est plus faible dans la région du Moronou avec 272 pompes à motricité humaine installées.

Tableau 103: Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)

Région	Population estimée (2013)	Besoins estimés	PMH en exploitation	Reste à couvrir	Taux de pénétration (%)
Bélier	308568	1044	776	268	74,33
Iffou	327066	920	705	215	76,63
Moronou	220429	371	272	99	73,32
N'Zi	171621	547	488	59	89,21
District des Lacs	1027684	2882	2241	641	77,76
Côte d'Ivoire	11108731	24522	17086	7436	69,68

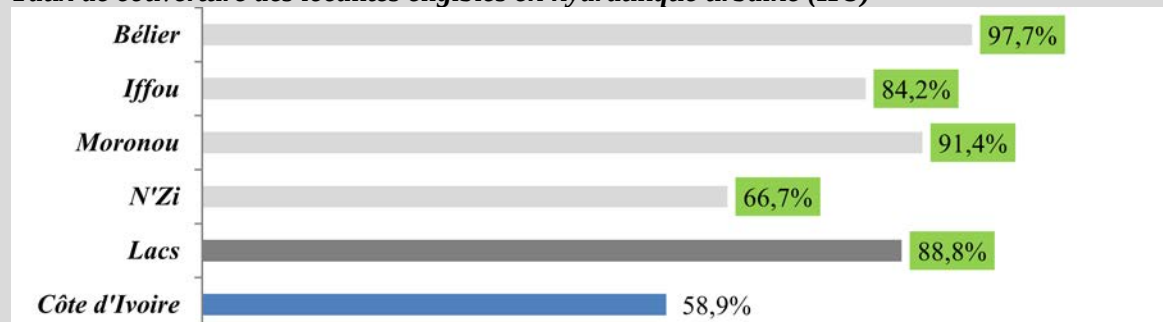
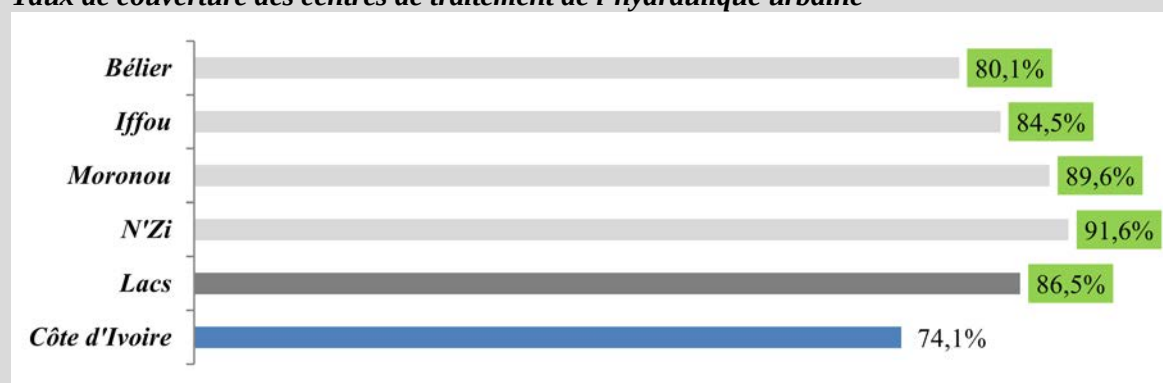
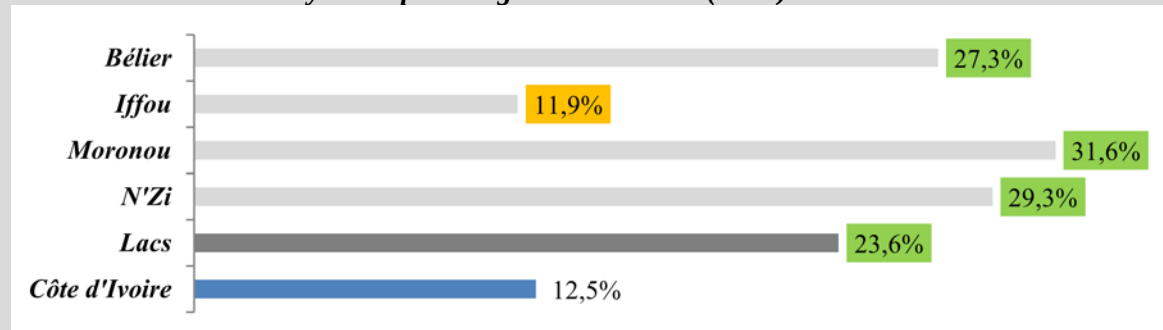
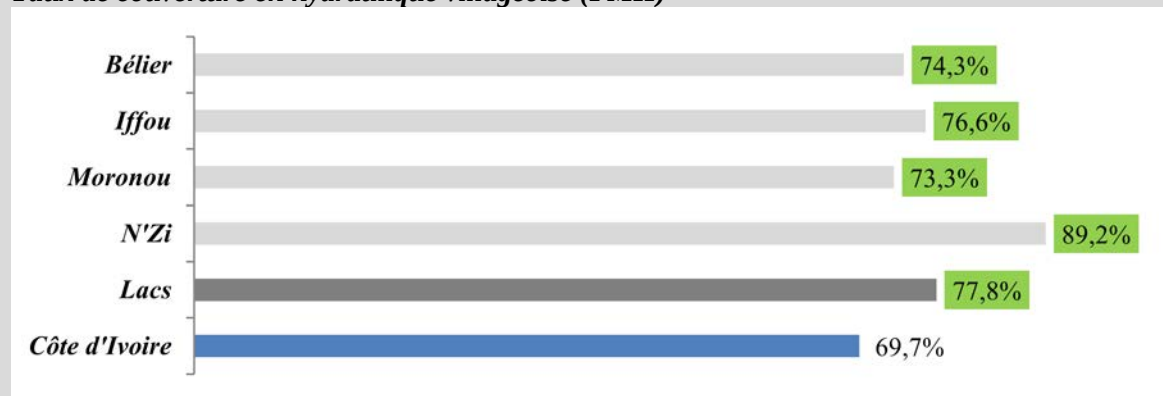
Source : ONEP - 2014

398. Afin d'améliorer l'accès à l'eau potable, les conseils régionaux ont mis en place des programmes d'investissements sur 5 ans. À titre d'exemple, le conseil général de la région du Bélier a consacré 19 528 MFCFA à :
- L'hydraulique urbaine ;
 - La réhabilitation et l'extension de l'hydraulique urbaine ;
 - L'hydraulique villageoise améliorée ;
 - La réhabilitation des forages ;

Tableau 104 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour le renforcement de l'accès à l'eau potable

Région	Département	2014	2015	2016	2017	2018	Total Département
Bélier	Djekanou	234	264	250	248	248	1 244
	Toumodi	379	1 029	806	790	290	3 293
	Tiebissou	425	3 008	2 765	2 750	167	9 115
	Didievi	371	1 837	1 612	1 612	445	5 877
	Total annuel	1 408	6 138	5 433	5 400	1 150	19 528

Source : Plan Stratégique de Développement de la région du Bélier –Année : 2014

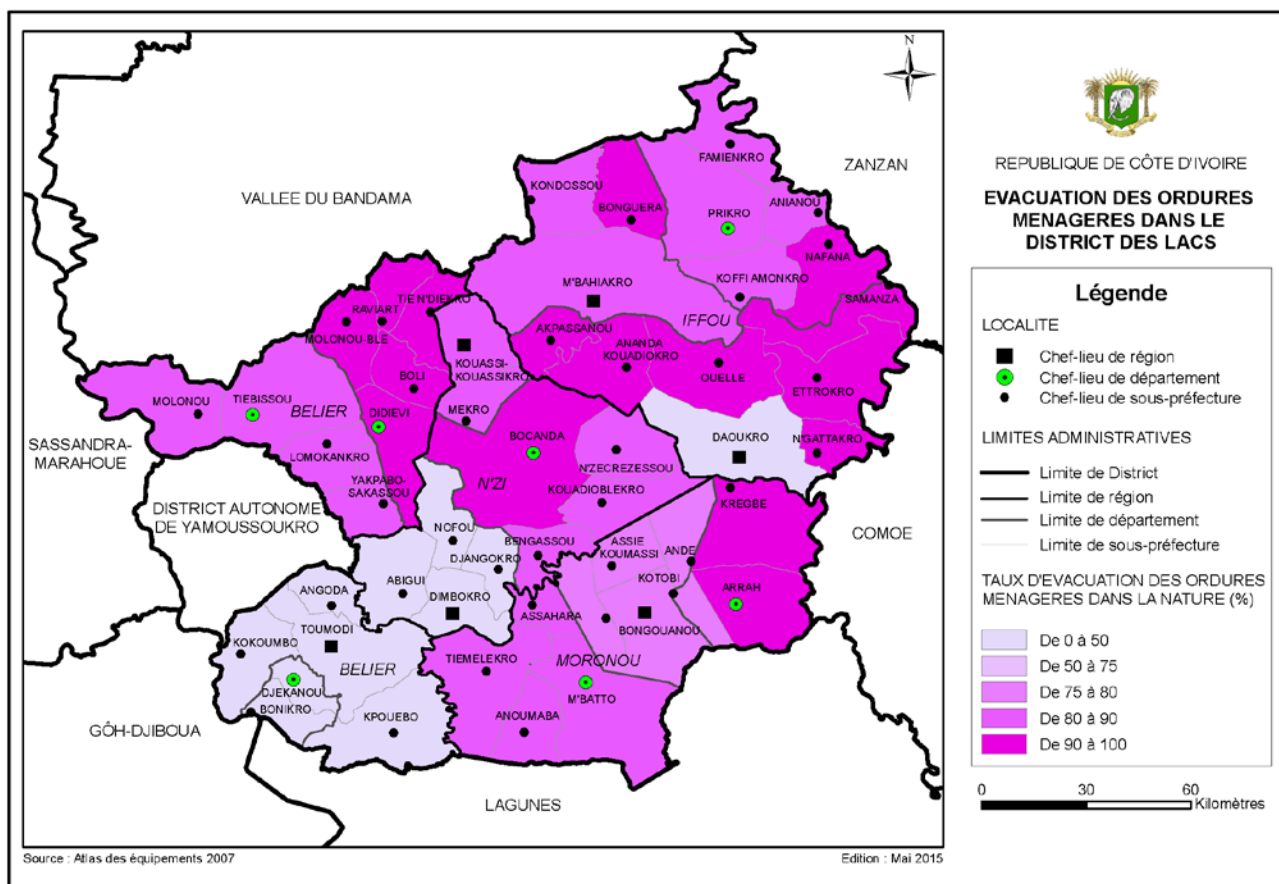
Chiffres clés 31 : Eau potable**Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU)****Taux de couverture des centres de traitement de l'hydraulique urbaine****Taux de couverture en hydraulique villageoise améliorée (HVA)****Taux de couverture en hydraulique villageoise (PMH)**

IV.3.3 Assainissement

IV.3.3.1 Assainissement solide

399. Avec plus de 85 % des ménages qui se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature, la question du traitement des ordures est essentielle. La question est encore plus sensible dans les Districts ruraux comme celui des Lacs qui ne bénéficient pas, comme Abidjan, d'un système de collecte des ordures ménagères.

Carte 55 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature



400. Seules quelques villes présentent de meilleurs résultats grâce à des équipements de ramassage (camions). Ainsi à Dimbokro le taux d'évacuation des ordures ménagères s'établit à 75,3 % et le taux d'ordures ramassées par camion à 19 %. À l'inverse, à Bocanda, près de 94 % de la population qui déverse leurs déchets dans la nature.

Tableau 105 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département

Région	Département	Mode d'évacuation des ordures solides (%)				
		Ramassage par camion	Dans la nature	Ordures brûlées	Ordures enterrées	Autres
Moronou	Bongouanou	11,4	86,3	1,3	0,4	0,6
Iffou	Daoukro	18,0	78,7	2,6	0,3	0,4
	M'Bahiakro	7,6	90,6	1,5	0,1	0,2
N'Zi	Dimbokro	19,0	75,3	5,0	0,3	0,4
	Bocanda	4,2	93,8	1,0	0,5	0,5
Bélier	Tiébissou	16,5	82,2	0,8	0,2	0,3
	Toumodi	9,4	86,3	3,0	0,1	1,2
Moyenne District		12,0	85,1	2,0	0,3	0,5
Côte d'Ivoire		21,6	74,9	1,6	0,7	1,2

Source : INS – RGPH 1998

401. Ces taux témoignent de l'absence et/ou de la défaillance du système de collecte des ordures ménagères avec un impact nuisible sur le territoire et la population :
- Risques d'épidémie, dont le choléra, la fièvre typhoïde et la fièvre jaune ;
 - Défiguration des espaces publics et dégradation du cadre de vie des populations ;
 - Dégradation de l'écosystème.

IV.3.3.1 Assainissement liquide

402. Les principaux centres urbains et villages du District ne disposent pas d'infrastructures d'assainissement. Seul 1,1 % de la population du District utilise un réseau d'égout, 19,5 % déversent leurs déchets dans la rue et 71,5 % dans la nature. Seule Dimbokro détone avec 13,7 % de la population qui utilise le caniveau et 53,8 % de la population du département qui déverse leurs déchets liquides dans la nature.

Tableau 106 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département

Région	Département	Mode d'évacuation des ordures liquides (%)					
		Fosse septique	Réseau d'égout	Dans la rue	Caniveau	Dans la nature	Autres
Moronou	Bongouanou	2,2	1,1	23,1	3,5	69,8	0,3
N'Zi	Bocanda	0,7	0,2	15,6	0,7	81,3	1,5
	Dimbokro	4,4	4,2	23,3	13,7	53,8	0,6
Iffou	M'Bahiakro	1,4	0,5	11,5	0,3	86,1	0,2
	Daoukro	3,5	0,8	16,2	8,8	70,6	0,1
Bélier	Tiébissou	2,4	0,6	28,8	0,7	67,0	0,5
	Toumodi	3,5	0,5	17,0	7,4	70,5	1,1
Moyenne District		2,5	1,1	19,5	4,8	71,5	0,5
Côte d'Ivoire		7,1	6,4	19,2	5,9	60,8	0,6

Source : INS – RGPH 1998

403. À titre d'illustration, la région du Bélier ne dispose que de 200 mètres linéaires de caniveaux enterrés, situés exclusivement dans le département de Toumodi.

Tableau 107 : Synthèse des indicateurs de l'assainissement en milieu urbain de la région du Bélier

Département	Réseau de caniveaux découverts (mètres)	Réseaux de caniveaux enterrés (mètres)
Toumodi	27 500	200
Djèkanou	5 310	0
Didièvi	0	0
Tiebissou	0	0
Total Région	32 810	200

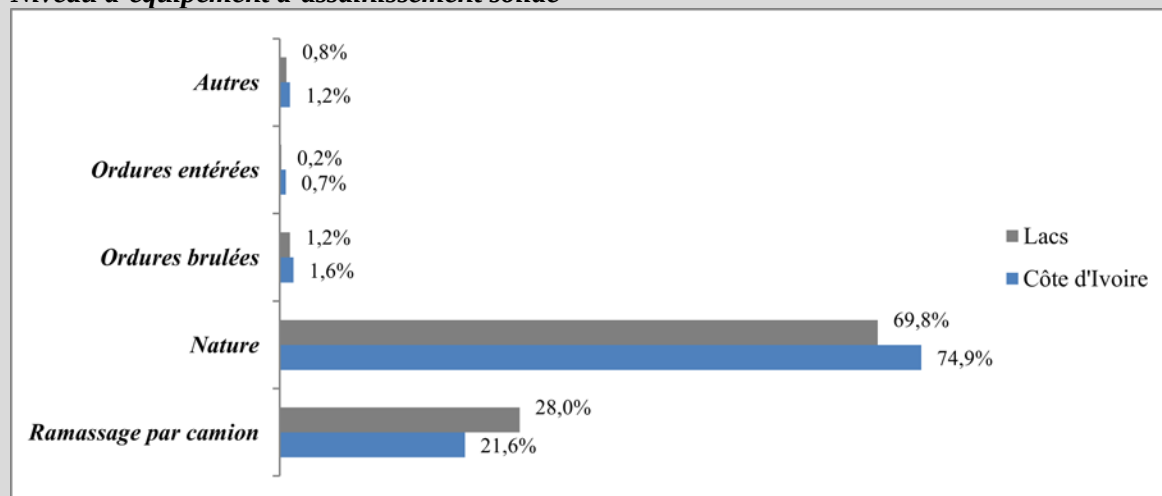
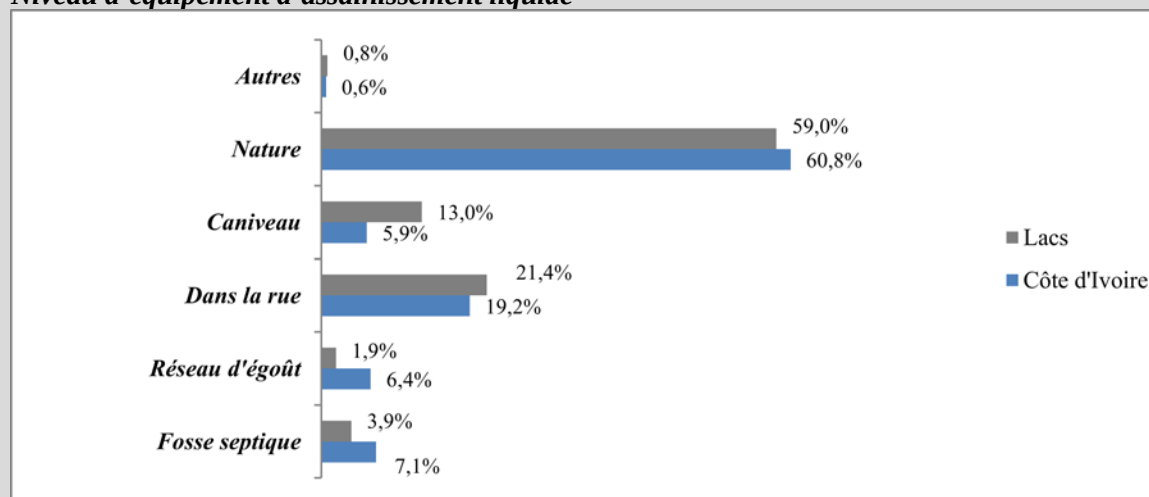
Source : Plan stratégique de développement de la région du Bélier –Avril 2014

404. Afin d'améliorer la qualité des réseaux d'assainissement, les conseils régionaux ont mis en place des programmes d'investissements sur 5 ans. À titre d'exemple, le conseil général du Bélier a consacré 25 835 millions de FCFA à :
- L'assainissement urbain ;
 - L'assainissement rural ;
 - La mise en place de décharges publiques ;
 - L'achat de matériels de précollecte ;
 - La construction de latrines publiques.

Tableau 108 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour le renforcement de l'assainissement et du drainage

Région	Département	2014	2015	2016	2017	2018	Total Département
Bélier	Djekanou	0	480	480	480	480	1 920
	Toumodi	0	2 271	2 271	2 271	2 271	9 085
	Tiebissou	0	1 923	1 923	1 923	1 923	7 690
	Didievi	0	1 785	1 785	1 785	1 785	7 140
	Total annuel	0	6 459	6 459	6 459	6 459	25 835

Source : Plan Stratégique de Développement de la région du Bélier –Année : 2014

Chiffres clés 32 : Assainissement**Niveau d'équipement d'assainissement solide****Niveau d'équipement d'assainissement liquide**

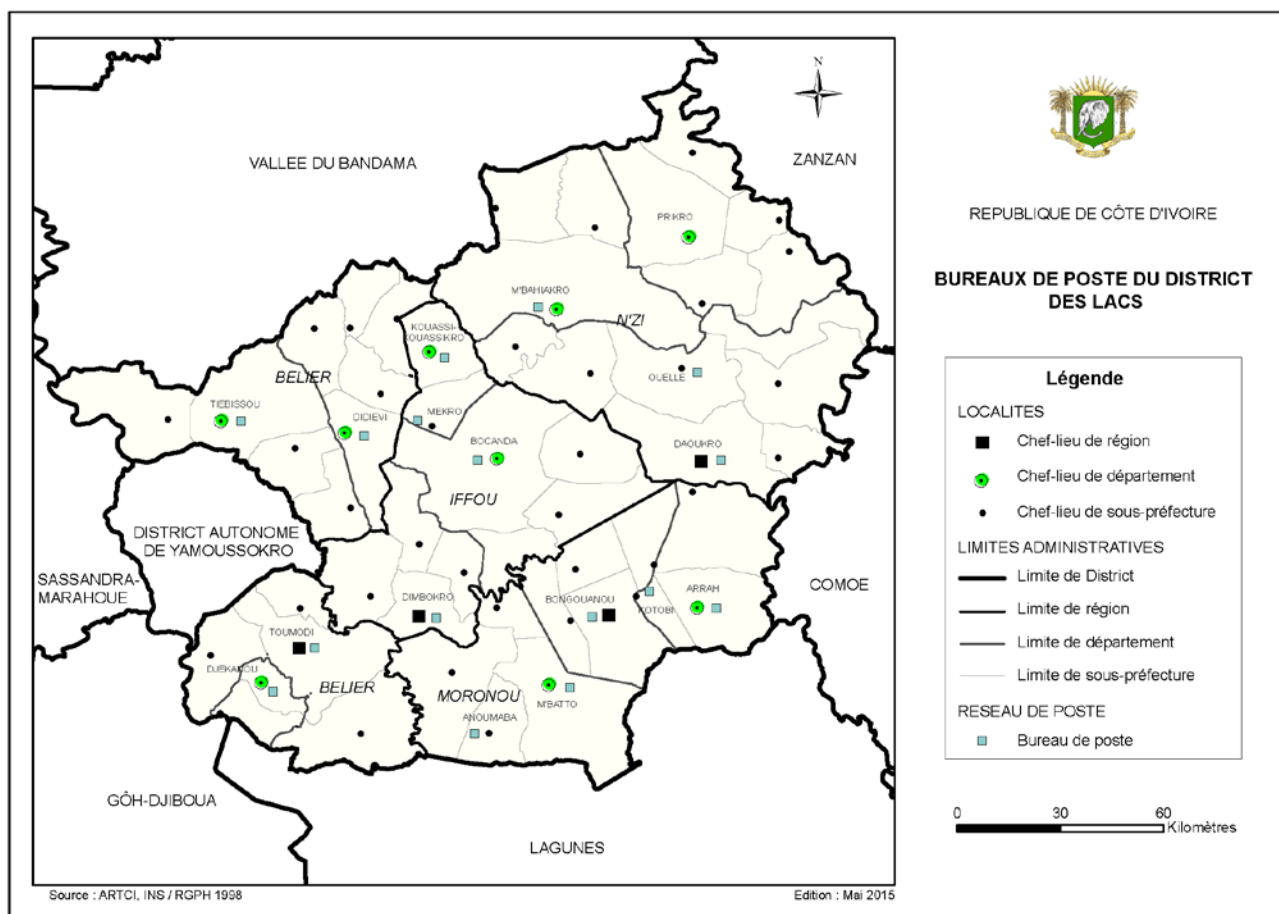
Niveau régional
 Niveau District
 Niveau National

IV.3.4 Communication et Nouvelles Technologies de l'Information

IV.3.4.1 Réseau de poste

405. Le District compte 16 localités abritant un bureau de poste ou bénéficiant des services postaux, soit 7 % de l'ensemble des localités desservies en Côte d'Ivoire. Tous les bureaux de poste sont fonctionnels et emploient 21 personnes.

Carte 56 : Réseau de poste dans le District des Lacs



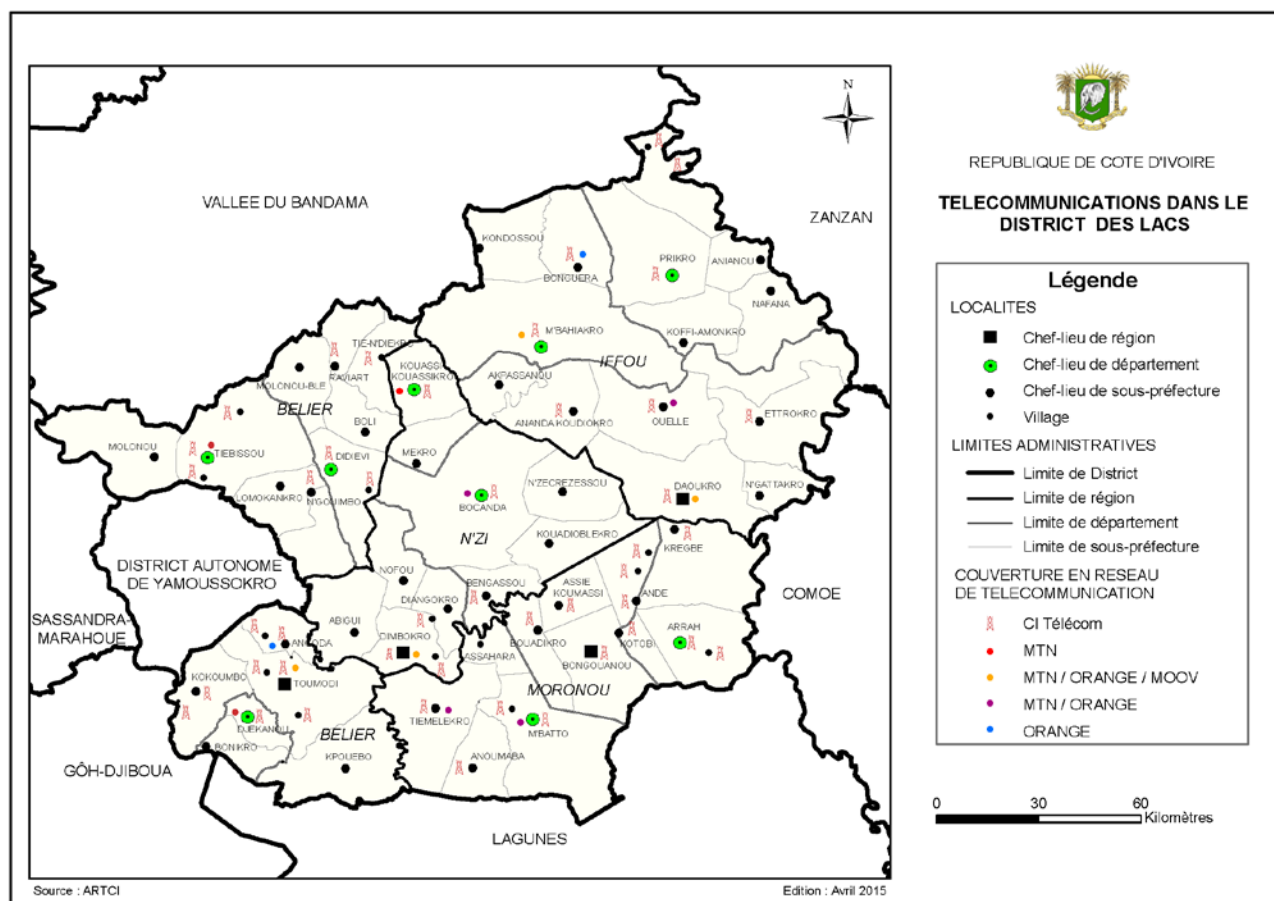
IV.3.4.2 Médias

406. Les quotidiens lus dans le District proviennent en grande majorité d'Abidjan. À titre d'exemple, la région du Bélier ne dispose pas de presse écrite régionale.
407. Les habitants du District des Lacs ont accès à l'ensemble des chaînes nationales et internationales. La Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) est présente et l'accès à ce média est gratuit.
408. Plusieurs radios locales et régionales sont retransmises comme par exemple la Radio du Bélier et la radio N'zassa à Toumodi. Ces radios sont notamment utiles pour les agriculteurs, car elles diffusent les prix des denrées commercialisées sur les marchés et sont traduites en langue locale.

IV.3.4.3 Télécommunication

409. Le District est couvert en réseau de télécommunication par :
- Côte d'Ivoire Telecom qui domine le réseau de télécommunications du District ;
 - MTN /Orange (Téléphonie mobile) au niveau des villes principales comme Dimbokro.

Carte 57 : Couverture en réseau de télécommunication du District des Lacs



Synthèse 12 : Equipements et infrastructures

L'état général des équipements et infrastructures du District des Lacs est insuffisant. Ainsi, seules 47 % des communes du District sont raccordées au réseau électrique. Les infrastructures hydrauliques n'acheminent l'eau potable qu'à une partie très faible de la population, et ce en raison des fréquentes pannes des systèmes d'adduction d'eau.

L'assainissement solide comme liquide est marqué par l'absence d'un système généralisé de collecte des eaux usées ainsi que des ordures. Par conséquent, les habitants du District se voient contraints de rejeter leurs ordures directement dans la nature.

Enfin, la couverture en technologies de la communication reste insuffisante : de larges zones du District notamment au nord de la région de l'Iffou restent encore enclavées. Ces difficultés entravent le développement économique du District et rendent plus difficile l'installation de nouveaux acteurs économiques.

AXE V. P E R S P E C T I V E S D E D E V E L O P P E M E N T

Chapitre 1. Territoire et démographie**V.1.1 Synthèse**

410. Situé au centre de la Côte d'Ivoire, le District des Lacs est délimité par le District de la Vallée du Bandama au nord, le District des Lagunes au sud, les Districts du Zanzan et de la Comoé à l'est, le District Autonome de Yamoussoukro et le District du Gôh-Djiboua à l'ouest. Le District de Lacs couvre l'espace territorial composé de la région du N'Zi, la région du Bélier, la région de l'Iffou et la région du Moronou.
411. Le District s'étend sur une superficie de 25 952 km², occupant ainsi 8 % du territoire national pour une population estimée en 2014 à 1,25 million d'habitants, soit 5,5 % de la population nationale.
412. De par sa position géographique privilégiée, à proximité des villes de Bouaké et de Yamoussoukro, son climat de type équatorial de transition atténuée et ses sols propices aux cultures, le District a longtemps été au cœur de la Boucle du Cacao permettant de générer des revenus substantiels pour la population.
413. Depuis 2014 la situation sécuritaire du District s'est stabilisée malgré un manque de moyens des forces de l'ordre et un faible effectif au sein des préfectures de police. En raison de sa vocation agricole et de son positionnement sur l'axe routier nord-sud, de nombreux coupeurs de route occupent encore le District et pillent régulièrement les marchandises qui transitent dans le District.
414. En dépit de sa position stratégique au centre du pays, le District est marqué par un taux de pauvreté élevé, supérieur à la moyenne nationale. La population active se concentre sur l'aide familiale dans les travaux agricoles pratiqués dès le plus jeune âge, éloignant les enfants de la scolarité et provoquant de fait un phénomène d'analphabétisme souligné par un des taux les plus élevés du pays (71,5 %).

V.1.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
➤ Situation géographique privilégiée ➤ Climat de type équatorial de transition atténuée et sols propices à de nombreuses cultures ➤ Population jeune ➤ Existence de nombreuses retenues d'eau (aquaculture) ;	➤ Infrastructures économiques et sociales en grande partie détruites ➤ Faible niveau d'éducation ➤ Taux d'analphabétisme élevé ➤ Discontinuité du territoire régional ; ➤ Cours d'eau irréguliers ; ➤ Déforestation rapide ; ➤ Feux de brousse ;
Opportunités	Menaces
➤ Dynamisme économique autour des villes importantes du pays comme Yamoussoukro et Bouaké	➤ Circulation d'armes à feu ➤ Conflits fonciers ➤ Immigration des populations autochtones vers les zones forestières ; ➤ Une pluviométrie irrégulière et en baisse.

V.1.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
Caractéristiques territoriales	➤ Poursuivre le désarmement des anciens combattants et miliciens, pour enrayer la prolifération des armes légères et des armes de guerre.
	➤ Appliquer et contrôler les procédures de règlement des conflits fonciers, tout en tenant compte de la vulnérabilité des populations concernées.
Ressources naturelles	➤ Renforcer la fiabilité des données climatiques et pédologiques afin de dynamiser les investissements agricoles et optimiser l'utilisation des ressources
	➤ Lutter contre le braconnage par le renforcement des effectifs et moyens de surveillance.
	➤ Réaliser un recensement de la faune du District afin de pouvoir surveiller l'évolution des espèces animales menacées.
	➤ Augmenter les surfaces forestières protégées et poursuivre les efforts de reboisement afin de lutter contre le dérèglement climatique local.
Caractéristiques sociodémographiques et peuplement	➤ Sensibiliser la population sur les questions de planification familiale et de contraception.
	➤ Sensibiliser les populations à l'éducation dès le plus jeune âge en particulier chez les jeunes filles

V.1.4 Résumé analytique

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Caractéristiques territoriales</i>																
Superficie (km²)	Valeur	2 153	28 095	13 683	21 045	15 820	25 952	20 885	31 002	23 796	40 046	28 427	31 308	2 132	38 118	322 462
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	
Part de la superficie nationale (%)	Valeur	0,67	8,71	4,24	6,53	4,91	8,05	6,48	9,61	7,38	12,42	8,82	9,71	0,66	11,82	100
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	0
Nombre de régions	Valeur	-	3	2	2	2	4	3	3	2	3	2	3	-	2	31
	Rang	NA	2	7	7	7	1	2	2	7	2	7	2	NA	7	
Nombre de départements / communes	Valeur	10	8	7	7	5	13	11	13	7	10	7	8	2	9	118
	Rang	4	7	9	9	13	1	3	1	9	4	9	7	14	6	
Nombre de sous-préfectures	Valeur	4	31	31	22	33	51	46	73	41	53	39	35	-	45	504
	Rang	13	10	10	12	9	3	4	1	6	2	7	8	14	5	
Nombre de villages	Valeur	94	561	328	243	449	839	328	973	630	1 190	907	ND	59	1 092	7 693
	Rang	12	7	9	11	8	5	9	3	6	1	4	NA	13	2	
<i>Chapitre 2 : Ressources naturelles</i>																
Superficie du potentiel hydrographique (Km²)	Valeur	566	79 295	78 427	8 950	5 100	182 408	176 256	90 000	99 300	145 850	182 048	99 300	114 000	218 000	NA
	Rang	14	10	11	12	13	2	4	9	7	5	3	7	6	1	
Superficie des forêts, parcs et réserves classés (ha)	Valeur	39 490	1 029 000	183 946	322 403	39 734	214 690	613 555	1 133 289	1 200 599	1 709 121	566 715	1 080 372	20 430	1 292 500	9 445 844
	Rang	13	6	11	9	12	10	7	4	3	1	8	5	14	2	
Précipitations moyennes des chefs-lieux de région (mm)	Valeur	1 919	1 482	1 709	1 457	1 469	1 131	1 529	1 599	1 307	1 329	1 113	1 314	1 159	1 122	1 403
	Rang	1	5	2	7	6	12	4	3	10	8	14	9	11	13	
Température médiane des chefs-lieux de région (°C)	Valeur	26,8	26,0	26,5	26,0	26,2	26,8	26,8	25,5	26,2	26,0	26,4	25,2	26,3	26,3	26,2
	Rang	1	10	4	10	8	1	1	13	8	10	5	14	6	6	

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Altitude moyenne des chefs-lieux de région (m)	Valeur	50	52	89	417	151	162	55	260	232	375	346	385	252	344	226,4
	Rang	14	13	11	1	10	9	12	6	8	3	4	2	7	5	
Chapitre 3 : Peuplement et caractéristiques sociodémographiques																
Population (2014)	Valeur	4 707 404	2 280 548	1 203 052	289 779	1 605 286	1 258 604	1 478 047	2 371 920	2 293 304	1 607 497	1 440 826	845 139	355 573	934 352	22 671 331
	Rang	1	4	10	14	6	9	7	2	3	5	8	12	13	11	
Taux brut de natalité (%)	Valeur	32,4	46,6	42,8	41,3	43,9	36,7	38,5	46,3	46,3	43,2	35,9	39,9	39,2	43,9	40,7
	Rang	14	1	7	8	4	12	11	2	2	6	13	9	10	4	
Indice de jeunesse (%)	Valeur	35,3	44,5	43,6	47,9	44,4	46,9	42,9	43,7	45,6	45,3	43,6	45,9	45,1	49,3	42,9
	Rang	14	8	11	2	9	3	13	10	5	6	11	4	7	1	
Indice de vieillesse (%)	Valeur	2	1,9	3,6	5,5	4,3	7,3	4,7	4,4	3,6	5	6,1	4,8	5	5,1	3,9
	Rang	13	14	11	3	10	1	8	9	11	5	2	7	5	4	
Part d'actifs (%)	Valeur	55	38	46	30	39	51,6	55,8	38	56	45,4	44,7	39,5	47	53,8	48
	Rang	3	12	7	14	11	5	2	12	1	8	9	10	6	4	
Taux de chômage (%)	Valeur	19,5	9,1	5,8	1,5	7,9	5,3	9,7	7,4	6,2	2,0	5,5	3	4,5	1,8	9,4
	Rang	14	12	8	1	11	6	13	10	9	3	7	4	5	2	
Taux de pauvreté (%)	Valeur	22,7	39,1	47,7	71,2	52	58,8	50,5	49,9	62,9	60,8	55,3	58,3	39,4	54,2	46,3
	Rang	1	2	4	14	7	11	6	5	13	12	9	10	3	8	
Indice de Gini	Valeur	0,387	0,355	0,372	0,403	0,377	0,339	0,410	0,417	0,356	0,374	0,356	0,329	0,358	0,329	0,400
	Rang	11	4	8	12	10	3	13	14	5	9	5	1	7	1	
Taux d'analphabétisme (%)	Valeur	37,6	75,4	69,6	83,3	71	65,77	56,5	69,4	74,2	81,8	56,8	83,9	60,7	84,5	64
	Rang	1	10	7	12	8	5	2	6	9	11	3	13	4	14	
Part des migrants extérieurs (%)	Valeur	17	24,5	24	4	17	6,5	12	13	15	7	6	7	9	5	14
	Rang	3	1	2	14	3	11	7	6	5	9	12	9	8	13	

Chapitre 2. Développement économique

V.2.1 Synthèse

V.2.1.1 Secteur primaire

415. Le secteur primaire, premier contributeur au PIB du District, reste largement dominé par l'agriculture, pratiquée par une grande partie de la population afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire. Ainsi, les cultures vivrières restent encore majoritaires à ce jour, et portées principalement par l'igname et le manioc. Pourtant, pendant longtemps au cœur de la boucle du Cacao, le District des Lacs a souffert de la dégradation des sols due à une agriculture intensive et à un climat moins propice. Le District connaît une reprise des cultures de rente et notamment le Cacao avec de nouveaux types de plants et de nouvelles techniques de culture.
416. Concernant l'élevage qui bien qu'important reste traditionnel et essentiellement familial ne permettant pas le développement et la structuration des acteurs et créant ainsi des conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait la destruction des cultures par les ruminants.
417. Avec le Lac de Kossou, plus grand lac de Côte d'Ivoire, la pêche est une activité importante du District, mais qui reste pratiquée de façon artisanale par des autochtones.
418. Cette orientation, vers une agriculture axée sur la rentabilité, nécessite en amont une structuration des acteurs aujourd'hui disséminés et fortement dépendant du climat et du prix des intrants. À travers les plans de développement nationaux, les coopératives agricoles et les structures de développements tels que l'ANADER et le CNRA, les instances publiques tentent justement de structurer et pérenniser le secteur.
419. Le secteur primaire pourrait également compter sur les ressources en or et en bauxite dont dispose le District. Avec une seule mine en exploitation, le potentiel minier est en effet encore sous-exploité et doit faire face aux manques d'infrastructures régionales qui freinent les investissements privés.

V.2.1.2 Secteur secondaire

420. Les industries que comptait le District ont fortement souffert des conséquences du conflit et peinent à retrouver leur niveau de production. Mais force est de constater que de nombreuses opportunités existent pour le développement du secteur secondaire.
421. Le District dispose en effet de potentialités réelles pouvant lui permettre d'augmenter le poids du secteur secondaire dans la création de richesse. Ainsi, le District dispose d'une main d'œuvre abondante capable de travailler dans des unités industrielles, de grandes étendues terrestres permettant d'aménager du foncier industriel. Enfin, la proximité du District avec les trois grandes villes que sont Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké représente un véritable atout pour le développement du secteur secondaire.
422. Ainsi même si le tissu industriel est encore peu développé dans le District des Lacs, de nouvelles unités industrielles se créent dans les grandes villes du District essentiellement dans le secteur agroalimentaire comme la transformation de noix de cajou par exemple.
423. Toutefois, afin d'augmenter son attractivité, le District doit offrir des conditions favorables à l'installation des industries, comme la facilitation des démarches administratives ou encore le développement des infrastructures routières.

V.2.1.3 Secteur tertiaire

424. Essentiellement agricole, le District des Lacs peine à voir émerger un secteur tertiaire pourvoyeur d'emplois et générateur de croissance. Ainsi, les deux piliers de ce secteur que sont le tourisme et le commerce restent peu valorisés. Ses acteurs souffrent d'un manque d'organisation et de professionnalisation qui entravent leur développement.
425. Le commerce est essentiellement constitué de la revente des surplus de l'agriculture vivrière. Ces échanges, lorsqu'ils ne sont pas entravés par les mauvaises conditions de transport, ont généralement lieu dans les marchés des pôles urbains. La commercialisation des produits agricoles comme des produits manufacturés provenant exclusivement des autres Districts est plus difficile en raison de l'absence d'infrastructures de commercialisation.
426. Le District dispose de nombreux atouts touristiques écologiques, culturels, religieux et agricoles. Cependant, le tourisme souffre de l'insuffisance et de la vétusté du parc hôtelier, durement marqué par la succession des crises et le manque d'entretien. Il manque surtout de l'absence de valorisation des sites touristiques du District et de l'état des infrastructures de transport qui découragent les potentiels touristes.

V.2.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
➤ Carrefour commercial ➤ Réseau hydrographique dense (présence de deux grands fleuves et du plan d'eau du kan) ➤ Sols riches en minerais ➤ Climat tropical de transition et sols propices à de nombreuses cultures ➤ Disponibilité de pâturages naturels ➤ Population jeune ➤ Installation d'usines de transformation agroalimentaires ➤ Grandes potentialités des terres pour la culture du riz (existence de nombreux bas-fonds)	➤ Infrastructures économiques, touristiques et sociales en grande partie détruites ➤ Inexistence de zones industrielles ou artisanales ➤ Faiblesse de l'élevage : prédominance de l'élevage traditionnel, désintéressement des jeunes pour l'élevage, manque de formation des éleveurs, coût élevé des intrants, manque de formation des éleveurs ➤ Acteurs et filières non structurés ➤ Faiblesses des rendements agricoles : exploitations de petite taille, non utilisation des intrants agricoles, faibles taux de mécanisation ➤ Secteur informel dominant
Opportunités	Menaces
➤ Dynamisme économique des Districts avoisinants ➤ Forte demande locale due à une démographie croissante ➤ Potentialités touristiques notamment dans l'écotourisme et le tourisme religieux ➤ Proximité de l'autoroute et du chemin de fer	➤ Solde migratoire négatif ➤ Données climatiques, pédologiques et agricoles non fiables

V.2.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
Secteur primaire	➤ Mettre en place un fonds de développement coopératif régional pour aider à la promotion des groupements agricoles et commerciaux ainsi que les unités de microcrédit remboursables prêtant à des conditions très souples.
	➤ Accroître la productivité des plantations en améliorant la fertilité des sols, en introduisant de nouvelles variétés de spéculations plus performantes (Cacao Mercedes), en systématisant l'usage des techniques d'irrigation et de mécanisation.
	➤ Améliorer la diversification de la production agricole
	➤ Augmenter la création de structures de transformation de produits agricoles
	➤ Améliorer la commercialisation des denrées agricoles
	➤ Accroître la production animale en appuyant le développement de l'élevage conventionnel et non conventionnel
	➤ Améliorer la pratique de la pêche en appuyant le développement de la pisciculture et renforçant l'organisation des acteurs de la pêche
	➤ Améliorer la commercialisation des productions halieutiques et animales notamment par la construction d'abattoirs et de marchés à bétail
	➤ Protéger de manière adéquate les terres des agriculteurs notamment dans les conflits les opposant aux éleveurs de bétails dont les bêtes détruisent les cultures
	➤ Renforcer la formation des agriculteurs aux techniques agricoles intensives
	➤ Conditionner toute cession de terre à la production d'un contrat écrit impliquant la famille, la chefferie traditionnelle et l'autorité administrative pour éviter les ventes illicites et les remises en cause de contrat de cession par les descendants.
	➤ Favoriser l'accès aux données géologiques aux sociétés minières afin d'accélérer les investissements et optimiser les coûts d'exploration.
	➤ Renforcer les infrastructures routières et électriques du District.
Secteur secondaire	➤ Renforcer l'encadrement des activités de la pêche artisanale
	➤ Renforcer les avantages et mécanismes pour inciter les investisseurs à s'implanter davantage dans la région.
	➤ Mettre en place des moyens de financement adaptés aux petites exploitations et au lancement de nouvelles unités industrielles.
Secteur tertiaire	➤ Renforcer la valorisation de l'artisanat local.
	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites touristiques.
	➤ Améliorer la qualité des services mis à disposition des touristes pour attirer une clientèle cible type premium.
	➤ Améliorer la formation des acteurs et la professionnalisation de la filière.
	➤ Accompagner les acteurs dans la structuration des différentes filières.
	➤ Mettre en place les mesures incitatives permettant de relancer le secteur des services au sein du District.
	➤ Promouvoir la destination Lacs, ses sites et sa culture.

V.2.4 Résumé analytique

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Chapitre 1 : Secteur Primaire																
Agriculture et élevage																
Superficie des principales cultures de rente (ha)	Valeur	112 768	452 824	287 868	76 794	405 818	64 370	193 640	310 609	411 400	251 504	130 052	161 054	23 351	93 263	2 975 315
	Rang	10	1	5	12	3	13	7	4	2	6	9	8	14	11	
Superficie des principales cultures vivrières (ha)	Valeur	83 617	72 724	267 491	147 659	219 528	106 768	90 306	131 854	336 600	410 349	250 945	321 297	120 140	82 095	2 641 373
	Rang	12	14	4	7	6	10	11	8	2	1	5	3	9	13	
Proportion de labour motorisé (%)	Valeur	1,8	ND	0,5	1,0	0,2	1,3	1,8	0	0,04	2,48	0,13	0,4	0	1,0	0,6
	Rang	2	NA	7	5	9	4	2	12	11	1	10	8	12	5	
Quantité de viande produite (tonnes)	Valeur	2 126	1 179	1 351	2 205	3 577	4 065	15 742	ND	573	18 231	8 495	2 959	785	5 899	ND
	Rang	9	11	10	8	6	5	2	NA	13	1	3	7	12	4	
Exploitation forestière																
Nombre de périmètres forestiers	Valeur	0,0	ND	18,0	ND	86,0	ND	18,0	66,0	ND	ND	15,0	ND	ND	12,0	ND
	Rang	7	NA	3	NA	1	NA	3	2	NA	NA	5	NA	NA	6	
Superficie du périmètre forestier (ha)	Valeur	0,0	ND	565 971	ND	ND	1 481 280	ND	ND	ND	ND	ND	ND	118 722	756 984	ND
	Rang	5	NA	3	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	4	2	
Secteur halieutique																
Part des ménages impliqués dans une activité du secteur halieutique (%)	Valeur	ND	0,08	0,49	0,14	0,20	0,45	ND	0,36	0,10	0,30	0,32	ND	0,01	0,10	1,10
	Rang	NA	10	1	7	6	2	NA	3	8	5	4	NA	11	8	
Capture moyenne de pêche en haute saison (kg)	Valeur	ND	45	100	38	72	96	35	79,5	100	27	47	18	38	24	40
	Rang	NA	7	2	8	5	3	10	4	1	11	6	13	8	12	
Capture moyenne de pêche en basse saison (kg)	Valeur	ND	13	33	14	24	32	12,5	36,7	38	9	13,3	41	13	17	15
	Rang	NA	10	4	8	6	5	12	3	2	13	9	1	10	7	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Part des captures transformées (%)	Valeur	ND	19	9	ND	8	ND	ND	11	11	2	ND	ND	ND	5	8
	Rang	NA	1	4	NA	5	NA	NA	2	2	7	NA	NA	NA	6	
Mines et carrières																
Nombre de permis de recherche et d'exploitation	Valeur	0	ND	3	ND	4	0	6	4	6	16	15	3	5	10	ND
	Rang	11	NA	9	NA	7	11	4	7	4	1	2	9	6	3	
Superficie des zones de prospection (km²)	Valeur	0	ND	2 000	ND	ND	ND	ND	ND	1 951	6 000	ND	ND	ND	1 500	ND
	Rang	5	NA	2	NA	NA	NA	NA	NA	3	1	NA	NA	NA	4	
Chapitre 2 : Secteur Secondaire																
Industrie																
Nombre d'unités industrielles	Valeur	ND	27	13	3	20	7	24	19	20	13	19	5	11	5	ND
	Rang	NA	1	7	13	3	10	2	5	3	7	5	11	9	11	
Volumes de bois produits (m³)	Valeur	0	ND	69 506	ND	15 941 000	ND	175 000	204 613	ND	ND	33 000	ND	ND	91 902	ND
	Rang	7	NA	5	NA	1	NA	3	2	NA	NA	6	NA	NA	4	
Pétrole et Gaz																
Part du volume national de pétrole brut commercialisé (%)	Valeur	53	7,54	3,54	1,21	3,03	1,85	4,58	3,57	5,45	6,36	3,56	2,02	3,04	1,26	100
	Rang	1	2	8	14	10	12	5	6	4	3	7	11	9	13	
Part du volume national de gaz butane commercialisé (%)	Valeur	78,15	0,31	0,86	0,03	1,88	0,68	0	0,43	1,06	0,28	2,65	ND	13,09	0,57	100
	Rang	1	10	6	12	4	7	13	9	5	11	3	NA	2	8	
Artisanat																
Nombre d'artisans recensés	Valeur	25 500	1 688	1 236	1 614	ND	ND	ND	1 652	15 000	3 135	200	ND	19 164	433	69 622
	Rang	1	5	8	7	NA	NA	NA	6	3	4	10	NA	2	9	
Part d'artisans d'art (%)	Valeur	5,5	2,0	4,0	7,0	ND	ND	ND	ND	3,0	26,0	ND	ND	7,8	2,0	ND
	Rang	4	7	5	3	NA	NA	NA	NA	6	1	NA	NA	2	7	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Chapitre 3 : Secteur Tertiaire																
Commerce																
Taux moyen de commerçants en zone rurale (%)	Valeur	13,0	6,2	7,85	1,8	6,1	4,7	7,5	4,5	5,15	6,55	8,2	1,8	4,5	4,5	ND
	Rang	1	6	3	13	7	9	4	10	8	5	2	13	10	10	
Taux moyen de commerçants en zone urbaine (%)	Valeur	20,0	12,5	15,1	12,5	15,1	12,5	15,0	12,5	19,2	19,2	19,2	15,1	12,5	15	ND
	Rang	1	10	5	10	5	10	8	10	2	2	2	5	10	8	
Valeur FOB des importations (milliards FCFA)	Valeur	1 735,7	9,2	73,7	0,065	ND	ND	ND	0,587	0,059	5,997	2,332	ND	626,552	0,264	ND
	Rang	1	4	3	9	NA	NA	NA	7	10	5	6	NA	2	8	
Valeur FOB des exportations (milliards FCFA)	Valeur	5 081,6	41,4	0	0	ND	ND	ND	0	0,132	0,216	36,022	ND	0	0	ND
	Rang	1	2	6	6	NA	NA	NA	6	5	4	3	NA	6	6	
Services financiers																
Nombre d'habitants / institution bancaire	Valeur	9 952	67 075	48 122	96 593	100 330	89 900	123 171	158 128	120 700	69 891	110 833	105 642	25 398	133 479	1 259 214
	Rang	1	3	2	6	7	5	10	12	9	4	8	9	2	13	
Transport																
Nombre d'habitants / véhicule	Valeur	12	58 476	ND	1 123	ND	ND	ND	ND	2 619	1 236	ND	ND	2 020	ND	ND
	Rang	6	1	NA	5	NA	NA	NA	NA	2	4	NA	NA	3	NA	
Volume du fret ferroviaire (tonnes)	Valeur	680 156	0	0	0	0	1 000 000	ND	0	0	2 546	9 926	0	0	0	1 692 628
	Rang	2	6	6	6	6	1	NA	5	6	4	3	6	6	6	
Volume du fret portuaire (Volumes équivalent vingt pieds)	Valeur	600 000	333 334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	933 334
	Rang	1	2	3	3	3	3	NA	3	3	3	3	3	3	3	
Tourisme																
Capacité hôtelière d'accueil (nombre de chambres)	Valeur	1 355	2 119	714	100	173	519	806	350	1 500	450	1 350	525	55	127	10 143
	Rang	3	1	6	13	11	8	5	10	2	9	4	7	14	12	

Chapitre 3. Développement socioculturel

V.3.1 Synthèse

427. Le District se caractérise principalement par la sous-scolarisation des enfants, avec des taux de scolarisation parmi les plus bas du pays, et ce sur tous les cycles scolaires. Cette sous-scolarisation a plusieurs origines qui caractérisent tout le système éducatif du District, à savoir :
- Un manque d'infrastructures scolaires ;
 - Un déficit d'enseignants qualifiés, particulièrement sur le Secondaire ;
 - Des taux d'abandon et de transition qui reflètent la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale, et également la pression des familles vivant dans la précarité et pour qui les jeunes représentent une main-d'œuvre agricole fondamentale ;
 - Des équipements vétustes n'offrant pas un cadre scolaire adéquat ;
 - Une absence d'enseignement supérieur.
428. Les filles sont fortement impactées par ce phénomène de sous-scolarisation, et ce dès le cycle préscolaire, témoignant des difficultés de la gent féminine pour accéder à l'éducation et poursuivre leurs études.
429. Caractérisée par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact qui ne permettent d'assurer que les soins basiques, l'offre sanitaire dans le District des Lacs reste insuffisante pour couvrir les besoins de la population.
430. L'offre sanitaire publique affiche cependant des taux de couverture en termes d'établissement sanitaire de premier contact (ESPC) et de lits hospitaliers au-dessus des moyennes nationales, proches des recommandations de l'OMS en ce qui concerne la couverture en personnel de santé qualifié, notamment les médecins. Néanmoins, des disparités importantes, liées au manque d'infrastructures, sont constatées dans certains départements du District.
431. De plus, des problèmes majeurs viennent entraver le fonctionnement des établissements sanitaires, à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité, mais aussi de l'état défectueux du réseau routier, rendant difficile l'accès aux centres de santé.
432. Enfin, et malgré une couverture sanitaire et un accompagnement médical relativement satisfaisants, les enfants du District (principalement ceux âgés de moins de 5 ans) restent touchés par d'importantes pathologies dans des proportions supérieures à la moyenne nationale.
433. Le District ne compte que peu d'infrastructures culturelles. De nombreux bâtiments ont été détruits ou pillés durant les années de crise. Le District ne compte aucun musée.
434. De la même façon, les infrastructures liées au sport et à la jeunesse sont dans un état de délabrement avancé et manquent d'entretien (électricité, ...).

V.3.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
➤ Indicateurs sanitaires meilleurs que la moyenne nationale	➤ Infrastructures sanitaires insuffisantes et en mauvais état ➤ Infrastructures scolaires en mauvais état ➤ Manque de moyens humains ➤ Manque de moyens matériels ➤ Infrastructures culturelles et sportives insuffisantes et en mauvais état
Opportunités	Menaces
➤ Foncier disponible	➤ Manque de sensibilisation des familles à la scolarisation des jeunes particulièrement pour les jeunes filles ➤ Meilleure offre scolaire et sanitaire dans d'autres districts. ➤ Infrastructures routières et moyens de transport insuffisantes

V.3.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
Education	➤ Sensibiliser les populations quant à l'importance de l'enseignement préscolaire malgré son caractère facultatif.
	➤ Renforcer les infrastructures préscolaires, notamment en milieu rural pour permettre l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge à une plus grande tranche de la population.
	➤ Renforcer le corps professoral dans les régions ne bénéficiant pas d'un bon ratio d'encadrement.
	➤ Encourager la construction d'établissements privés pour soutenir l'offre publique.
	➤ Réhabiliter les infrastructures et le matériel éducatif.
	➤ Améliorer les incitations à la scolarisation des jeunes filles (notamment via des bourses d'études).
Santé	➤ Renforcer l'offre sanitaire dans le District.
	➤ Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes.
	➤ Renforcer les capacités en termes de personnel de santé.
Culture Jeunesse et Sport	➤ Encourager la construction de nouveaux sites culturels et sportifs.
	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites culturels et sportifs

V.3.4 Résumé analytique

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Education</i>																
<i>Préscolaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	16,2	2,7	6,9	5,2	3,1	2,6	5,6	3,4	2,0	4,3	6,7	1,4	6,0	2,5	4,4
	Rang	1	10	2	6	9	11	5	8	13	7	3	14	4	12	
Indice de parité	Valeur	1,01	0,93	0,98	0,87	1	0,96	1,04	1,01	1,03	0,88	0,96	1,05	1,04	1,02	0,99
	Rang	6	12	9	14	8	10	2	6	4	13	10	1	2	5	
Ratio d'encadrement	Valeur	22,7	24	23	27,6	17,5	19,2	18,8	22	18	31,1	19,3	22,8	21,1	24,2	21,8
	Rang	8	11	10	13	1	4	3	7	2	14	5	9	6	12	
Ratio d'occupation	Valeur	29,9	33,1	28,4	29,1	29,6	31,8	28,2	25,3	36,7	39	31,6	24,6	27,8	28,2	30
	Rang	9	12	6	7	8	11	4	2	13	14	10	1	3	4	
<i>Primaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	83,9	84,9	77,5	60,5	79,5	73,2	82,1	76,7	76,2	63,3	64,4	63,9	76,5	62,8	76,4
	Rang	2	1	5	14	4	9	3	6	8	12	10	11	7	13	
Indice de parité	Valeur	1,02	0,81	0,89	0,75	0,81	0,86	0,88	0,78	0,79	0,88	0,87	0,73	0,90	0,88	0,86
	Rang	1	9	3	13	9	8	4	12	11	4	7	14	2	4	
Ratio d'encadrement	Valeur	44,2	43,2	44,3	36,2	45,3	39,2	41,3	39,4	46	46,2	39,9	37,2	40,6	40,9	42,5
	Rang	10	9	11	1	12	3	8	4	13	14	5	2	6	7	
Ratio d'occupation	Valeur	46,2	42,2	44,1	33,7	45,6	39,2	42,7	38,0	47,7	43,9	39,4	34,8	41,4	39,4	42,5
	Rang	13	8	11	1	12	4	9	3	14	10	5	2	7	5	
<i>Secondaire 1er cycle</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	57,6	38,8	45,4	22,0	46,4	38,9	47,8	31,7	42,1	26,1	29,8	19,7	52,2	35,2	43
	Rang	1	8	5	13	4	7	3	10	6	12	11	14	2	9	
Indice de parité	Valeur	0,97	0,56	0,77	0,44	0,61	0,62	0,71	0,48	0,52	0,7	0,62	0,43	0,7	0,61	0,69
	Rang	1	10	2	13	8	6	3	12	11	4	6	14	4	8	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Ratio d'occupation	Valeur	59	78	71	66	68	75	71	79	81	75	71	69	70	88	69
	Rang	1	11	6	2	3	9	6	12	13	9	6	4	5	14	
Secondaire 2nd cycle																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	29,3	12	20,3	6,5	20,9	20,1	21	8	16,5	12,6	16	4,3	45,5	13,2	19,3
	Rang	2	11	5	13	4	6	3	12	7	10	8	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	0,92	0,46	0,68	-	0,45	0,51	0,67	0,39	0,43	0,50	0,71	0,58	0,53	0,47	0,64
	Rang	1	10	3	14	11	7	4	13	12	8	2	5	6	9	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28,0	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	
Ratio d'occupation	Valeur	39	37	39	37	43	44	39	34	45	39	39	25	41	40	40
	Rang	5	3	5	3	12	13	5	2	14	5	5	1	11	10	
Secondaire Technique																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	8,1	1,8	3,8	0,4	2,9	2,5	2,0	0,5	1,4	0,5	1,8	0,3	9,9	1,5	3,4
	Rang	2	7	3	13	4	5	6	11	10	11	7	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	1,15	0,68	1,27	0,6	0,78	0,7	0,67	0,56	0,6	0,8	0,59	0,89	0,81	0,93	0,96
	Rang	2	9	1	11	7	8	10	14	11	6	13	4	5	3	
Ratio d'encadrement	Valeur	10,1	14	14	6	15	7	14	9	8	5	8	6	14	12	10
	Rang	8	10	10	2	14	4	10	7	5	1	5	2	10	9	
Ratio d'occupation	Valeur	16	28	17	14,7	19	21	25	10	19	6	10	6	30	29	17
	Rang	6	12	7	5	8	10	11	3	8	1	3	1	14	13	
Formation professionnelle																
Indice de parité	Valeur	1,16	ND	0,25	0,6	0,64	0,69	0,7	ND	0,68	0,58	1,04	0,40	0,76	0,29	1
	Rang	1	NA	12	8	7	5	4	NA	6	9	2	10	3	11	
Ratio d'encadrement	Valeur	8,7	5	ND	6	6	ND	6,8	8,0	5	4,5	ND	1,8	ND	9	6,7
	Rang	9	3	NA	5	5	NA	7	8	3	2	NA	1	NA	10	
Ratio d'occupation	Valeur	28,8	16	ND	21	16	9,9	40,7	27	14	6,3	6,1	7,4	9,4	30,5	33,9
	Rang	11	7	NA	9	7	5	13	10	6	2	1	3	4	12	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Supérieur</i>																
Indice de parité	Valeur	0,63	NA	1,5	NA	NA	NA	0,24	NA	0,37	0,57	0,49	NA	0,5	NA	0,61
	Rang	2	NA	1	NA	NA	NA	7	NA	6	3	5	NA	4	NA	
Ratio d'encadrement	Valeur	14,3	NA	15,4	NA	NA	NA	12,4	NA	13	8,7	18	NA	6,6	NA	ND
	Rang	5	NA	6	NA	NA	NA	3	NA	4	2	7	NA	1	NA	
Ratio d'occupation	Valeur	64,9	NA	ND	NA	NA	NA	8,7	NA	12	21,8	94	NA	8,3	NA	ND
	Rang	5	NA	NA	NA	NA	NA	2	NA	3	4	6	NA	1	NA	
<i>Chapitre 2 : Santé et prévention</i>																
<i>Infrastructures et personnel médical</i>																
Habitants / ESPC	Valeur	33 643	16 728	9 068	5 746	13 715	8 098	11 136	13 176	17 269	11 345	13 505	10 991	11 649	7 989	13 620
	Rang	14	12	4	1	11	3	6	9	13	7	10	5	8	2	
Habitants / lit hospitalier	Valeur	10 509	7 369	2 447	3 518	4 124	2 924	3 324	4 507	6 796	8 785	9 052	10 843	3 003	5 659	5 445
	Rang	13	10	1	5	6	2	4	7	9	11	12	14	3	8	
Habitants / médecin	Valeur	8 484	22 468	10 508	11 121	18 821	14 683	13 856	24 614	29 317	22 513	19 936	30 860	8 179	20 893	14 960
	Rang	2	10	3	4	7	6	5	12	13	11	8	14	1	9	
Habitants / infirmier	Valeur	7 653	7 095	3 065	5 843	3 538	3 259	3 981	5 910	6 272	5 317	5 735	6 917	4 805	4 938	5 221
	Rang	14	13	1	9	3	2	4	10	11	7	8	12	5	6	
FAP / sage-femme	Valeur	1 540	3 592	1 601	2 128	2 065	2 081	1 582	4 082	3 159	3 128	2 636	3 362	2 118	3 291	
	Rang	1	13	3	7	4	5	2	14	10	9	8	12	6	11	
<i>Profil sanitaire</i>																
Mortalité infanto-juvénile pour 1000 enfants	Valeur	97	75	133	185	102	137	102	145	80	209	74	185	137	134	125
	Rang	4	2	7	12	5	9	5	11	3	14	1	12	9	8	
Mortalité néonatale pour 1000 enfants	Valeur	46	18	44	67	40	52	40	46	26	86	23	67	52	48	45
	Rang	7	1	6	12	4	10	4	7	3	14	2	12	10	9	
Taux de vaccination des enfants contre la fièvre jaune (%)	Valeur	85	87	92	89	83	83	83	84	84	75	81	83	76	84	84
	Rang	4	3	1	2	8	8	8	5	5	14	12	8	13	5	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Niveau d'insécurité alimentaire (%)	Valeur	ND	21,5	6,5	9,2	13,2	9,1	4,9	23,3	12,4	17,3	3,5	13,7	9,1	13,2	12,6
	Rang	NA	12	3	6	8	4	2	13	7	11	1	10	4	8	
Incidence du paludisme pour 1000 enfants	Valeur	41,0	78,3	143	112,2	130,7	156,4	111,2	159,3	91,7	148,6	128,2	124,9	66,1	119,2	105,8
	Rang	1	3	11	6	10	13	5	14	4	12	9	8	2	7	
Chapitre 3 : Culture, jeunesse et sport																
Nombre d'habitants / Infrastructure culturelle	Valeur	ND	29 618	229 642	72 445	178 365	34 016	295 609	31 209	79 079	50 127	180 103	ND	20 916	233 588	57 639
	Rang	NA	2	10	6	8	4	12	3	7	5	9	NA	1	11	
Nombre d'habitants / Infrastructure dédiée à la jeunesse	Valeur	ND	253 394	601 526	48 297	123 484	83 907	1 478 047	790 640	254 812	123 654	130 984	ND	118 524	37 374	155 625
	Rang	NA	8	10	2	5	3	12	11	9	6	7	NA	4	1	
Nombre d'habitants / Infrastructures sportive	Valeur	ND	175 427	46 271	144 890	30 871	139 845	211 150	87 849	15 495	321 499	46 478	49 714	32 325	186 870	48 495
	Rang	NA	10	4	9	2	8	12	7	1	13	5	6	3	11	

Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation

V.4.1 Synthèse

435. L'urbanisation du District des Lacs est concentrée sur certaines localités qui présentent les caractéristiques de croissance des villes modernes. Toutefois, cette urbanisation reste limitée. Alors que trois sous-préfectures connaissent des taux de croissance supérieurs à 3 % comme Daoukro, Toumodi ou Tiebiessou –d'autres enregistrent une croissance négative ou quasi nulle– c'est le cas de Dimbokro, Bocanda, M'Bahiakro, Arrah. Entre ces deux extrêmes, qui traduisent de nettes différences de potentiel agropastoral, d'infrastructures et de dotations en équipements de base, se situent les autres sous-préfectures dont le taux net d'accroissement est de l'ordre de 1,5 à 2 %.
436. Le District des Lacs a connu une urbanisation plutôt récente qui s'est reposée sur l'apport de flux migratoires tant intérieurs qu'extérieurs, correspondant aux impératifs de l'encadrement administratif du territoire national et des actions de développement qui se sont traduits par la multiplication des chefs-lieux. Cette croissance reste cependant anarchique puisque plusieurs villes ne disposent pas des infrastructures collectives classiques.
437. Cette carence en infrastructures urbaines contraint les populations à vivre dans une précarité certaine. Seules 47 % des communes du District sont raccordées au réseau électrique et les infrastructures hydrauliques n'acheminent l'eau potable qu'à une partie très faible de la population en raison des fréquentes pannes des systèmes d'adduction d'eau. L'assainissement solide comme liquide est également marqué par l'absence d'un système généralisé de collecte des eaux usées ainsi que des ordures. Par conséquent, les habitants du District se voient contraints de rejeter leurs ordures directement dans la nature.
438. Concernant le transport, l'état général des infrastructures du District des Lacs est pour l'heure un obstacle majeur à son désenclavement économique. Les principaux axes routiers sont dans un état préoccupant en raison du manque de moyens pour leur entretien. Cette situation rend plus difficile l'acheminement et la collecte des productions agricoles des lieux de production aux centres de commercialisation. Cette situation est néanmoins à nuancer avec les travaux de réhabilitation des routes entrepris dans les régions du N'Zi et de l'Iffou.
439. Les infrastructures ferroviaires délabrées et l'absence de vols commerciaux enclavent le District pourtant proche de la capitale administrative du pays.
440. Enfin, la couverture en technologies de la communication reste insuffisante : de larges zones du District notamment au nord de l'Iffou restent encore enclavées. Ces difficultés entravent le développement économique du District et rendent plus difficile l'installation de nouveaux acteurs économiques.

V.4.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
➤ Présence de ligne ferroviaire	➤ Absence d'infrastructures aéroportuaires ➤ Voirie urbaine dévastée ➤ Pistes non bitumées souvent impraticables en saison des pluies ➤ Faible taux de couverture électrique, d'adduction en eau et en assainissement ➤ Insuffisance de couverture des besoins en eau potable
Opportunités	Menaces
➤ Proximité de l'aéroport international de Yamoussoukro et de la gare de Dimbokro ➤ Construction d'un marché de gros, d'un marché de poissons en projets	➤ Délestage et baisse de tensions

V.4.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Développement urbain et environnement</i>	➤ Sensibiliser les populations aux impacts sur l'environnement liés aux rejets des déchets dans la nature
	➤ Mettre en place un schéma directeur de l'urbanisme dans les villes de Daoukro, Dimbokro, Bongouanou et Toumodi
	➤ Renforcer les programmes de logements sociaux dans le District
	➤ Renforcer les investissements dans les équipements urbains
<i>Transport et logistique</i>	➤ Réhabiliter les infrastructures routières aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (notamment l'axe Dimbokro-Yamoussoukro)
	➤ Préserver l'état des infrastructures routières notamment en assurant un entretien curatif et préventif
	➤ Doter le District d'un aéroport
	➤ Faire de la gare de Dimbokro une étape importante du flux de marchandises et du transport de passagers
<i>Equipements et infrastructures</i>	➤ Améliorer le taux d'électrification des localités rurales en identifiant les localités non électrifiées et en planifiant l'extension du réseau électrique.
	➤ Assurer la couverture en hydraulique humaine en réhabilitant les points d'eau existants (forages, HVA)
	➤ Planifier la mise en place de décharges contrôlées et de structures de collecte et de traitement des ordures ménagères
	➤ Créer un véritable réseau d'assainissement et de drainage des eaux usées
	➤ Assurer le fonctionnement durable des installations hydrauliques en renforçant les capacités des comités de gestion des points d'eau et en veillant à la disponibilité des artisans réparateurs et des pièces de rechange
	➤ Mettre en place un réseau d'assainissement pour les grandes villes
	➤ Renforcer les investissements pour la mise en place des systèmes d'adduction en eau dans le District

V.4.4 Résumé analytique

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Chapitre 1 : Développement urbain et cadre de vie																
Proportion de localités urbaines (%)	Valeur	100	1,1	2,7	0,4	1,6	1,77	2,7	0,8	1,27	0,3	0,9	0,54	0,6	0,27	1
	Rang	1	7	2	12	5	4	2	9	6	13	8	11	10	14	
Taux d'urbanisation (%)	Valeur	100	12,3	32,2	19,4	22	44,9	31	26,9	26,16	32,5	52	16,7	53,9	13,4	42,5
	Rang	1	14	6	11	10	4	7	8	9	5	3	12	2	13	
Proportion des habitations dotées de toilettes internes (%)	Valeur	29,5	3,5	7,1	6,7	3,7	5,9	6,0	3,2	3,46	4,3	9,4	5,2	9,2	2,7	10,8
	Rang	1	11	4	5	10	7	6	13	12	9	2	8	3	14	
Proportion d'habitations sans équipement électroménager (%)	Valeur	20,6	28,4	35	44	35,2	37,1	40	47,6	31,55	57	54	52	33,6	60,3	36
	Rang	1	13	10	6	9	8	7	5	12	2	3	4	11	1	
Chapitre 2 : Transport et Logistique																
Infrastructures routières																
Densité routière (km/km²)	Valeur	0,82	0,29	0,39	0,17	0,34	0,28	0,36	0,22	0,28	0,24	0,28	0,23	0,31	0,16	0,25
	Rang	1	6	2	13	4	7	3	12	7	10	7	11	5	14	
Linéaire de routes bitumées (km)	Valeur	1 772	942	507	87	886	741	890	465	708	437	830	219	336	315	9 135
	Rang	1	2	8	14	4	6	3	9	7	10	5	13	11	12	
taux de revêtement (%)	Valeur	48,2	11,5	9,4	2,5	14,2	10,6	11,8	6,7	10,6	4,5	10,3	3,8	14,3	4,9	7,9
	Rang	1	5	9	14	3	6	4	10	6	12	8	13	2	11	
Infrastructures ferroviaires																
Nombre de gares	Valeur	4	0	0	0	0	6	4	0	0	2	8	0	0	0	25
	Rang	4	6	6	6	6	2	3	6	6	5	1	6	6	6	
Fret (tonnes)	Valeur	680 155	0	0	0	0	9 296	0	0	0	2 546	0	0	0	0	691 997
	Rang	1	4	4	4	4	2	4	4	4	3	4	4	4	4	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Infrastructures aéroportuaires																
Nombre d'aéroports/aérodromes	Valeur	1	4	1	1	2	2	0	2	2	3	4	2	1	2	27
	Rang	1	2	11	11	5	5	14	5	5	4	2	5	11	5	
Nombre de passagers transportés	Valeur	1 178 362	3 053	0	26	0	0	0	162	68	285	53	26	8 951	0	1 190 986
	Rang	1	3	9	8	9	9	9	5	6	4	7	8	2	9	
Chapitre 3 : Équipements et infrastructures																
Électricité																
Taux de couverture en électricité des localités (%)	Valeur	83,3	30,3	61,2	25,3	71,8	46,8	71,8	31	56	16,7	23	14,6	80,9	13,2	34
	Rang	1	9	5	10	3	7	3	8	6	12	11	13	2	14	
Consommation domestique annuelle moyenne par abonné en kWh/abonné/an	Valeur	1 756	1 707	1 197	1 147	1 214	916	930	1 066	1 145	1 354	980	1 245	1 318	901	1 436
	Rang	1	2	7	8	6	13	12	10	9	3	11	5	4	14	
Consommation haute tension annuelle moyenne par abonné en MWh/abonné/an	Valeur	633 907	546 241	236 418	49 845	624 211	113 982	352 180	177 706	299 290	1 861 183	302 195	625 259	448 248	48 821	552 715
	Rang	2	5	10	13	4	12	7	11	9	1	8	3	6	14	
Eau et assainissement																
Taux de couverture des localités en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	82,0	24,0	62,0	93,0	46,0	88,8	77,0	35,1	42,0	45,3	92,5	60,0	97,7	66,0	58,9
	Rang	5	14	8	2	10	4	6	13	12	11	3	9	1	7	
Taux de couverture des centres de production en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	69,4	65,7	102	145	46,6	86,5	66	87,6	58,4	102,1	77,2	122,2	170,6	141	74,1
	Rang	10	12	6	2	14	8	11	7	13	5	9	4	1	3	
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise Améliorée (%)	Valeur	36	5	32	14	10	23,6	18	5,5	23	12	17	10,4	13,8	12,0	12,5
	Rang	1	14	2	7	12	3	5	13	4	9	6	11	8	9	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise (%)	Valeur	62	52	79	83,9	63	77,8	83	76	56	66,7	79,2	64,1	76,2	63	69,7
	Rang	12	14	4	1	10	5	2	7	13	8	3	9	6	10	
Part des ordures ménagères ramassées par camion (%)	Valeur	62,1	9,4	12,3	10,0	7,5	28,0	8,1	3,7	5,9	3,3	21,8	6,5	36,5	2,4	21,6
	Rang	1	7	5	6	9	3	8	12	11	13	4	10	2	14	
Proportion des moyens modernes d'évacuation des ordures liquides (%)	Valeur	55,8	8,6	11,5	4,8	7,0	18,8	8,6	5,1	5,9	12,7	16,4	6,4	24,4	3,6	19,4
	Rang	1	7	6	13	9	3	7	12	11	5	4	10	2	14	
Communication et Nouvelles Techniques de l'Information																
Densité du réseau postal (nombre d'agences/ 100 km²)	Valeur	2,740	0,050	0,227	0,057	0,063	0,062	0,038	0,048	0,063	0,052	0,025	0,064	0,657	0,031	0,079
	Rang	1	10	3	8	5	7	12	11	5	9	14	4	2	13	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie des composantes du District	13
Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District des Lacs	19
Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires intervenants dans le District	22
Tableau 4 : Altitudes des chefs-lieux de région.....	29
Tableau 5 : Principaux indicateurs concernant l'état des forêts classées par région	30
Tableau 6 : Poids des religions pratiquées par département (en %).....	44
Tableau 7 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (2014)	45
Tableau 8 : Densité de population par sous-préfecture (hab/km ²) — 2014.....	48
Tableau 9 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge (en %).....	50
Tableau 10 : État matrimonial par département.....	53
Tableau 11: Statistiques sur la nuptialité par département	55
Tableau 12 : Nombre taille et densité des ménages par région	55
Tableau 13 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par région	56
Tableau 14: Taux brut de natalité et âge moyen des femmes à la maternité par région	57
Tableau 15: Taux brut de reproduction du District	58
Tableau 16 : Indices synthétiques de fécondité et taux global de fécondité par département	59
Tableau 17 : Statuts migratoires par département.....	60
Tableau 18 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District.....	63
Tableau 19: Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité par département.....	64
Tableau 20 : Principaux indicateurs sociaux du District des Lacs.....	65
Tableau 21 : Taux de pauvreté par région (en %).....	67
Tableau 22 : Taux d'alphabétisme par région (en %).....	67
Tableau 23 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha)	75
Tableau 24 : Estimation des superficies et des productions de cacao par région — 2013.....	76
Tableau 25 : Estimation des superficies et des productions de café par région —2013.....	77
Tableau 26 : Estimation des superficies et des productions de palmier à huile par région - 2013	77
Tableau 27 : Estimation des superficies et des productions de mangue par région - 2013.....	78
Tableau 28 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières par région - 2013 (ha).....	78
Tableau 29 : Estimation des superficies et des productions d'igname par région - 2013.....	79
Tableau 30 : Estimation des superficies et des productions de banane plantain par région - 2013	80
Tableau 31 : Estimation des superficies et des productions de manioc par région - 2013.....	81
Tableau 32 : Effectifs des cheptels par région - 2012.....	81
Tableau 33 : Chiffres clés de l'élevage bovins par région - 2012.....	81
Tableau 34 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et des caprins par région - 2012	82
Tableau 35: Chiffres clés de l'élevage des porcins par région - 2012.....	82
Tableau 36 : Chiffres clés de l'aviculture dans le District - 2012.....	83
Tableau 37 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par région (en %).....	84
Tableau 38 : Equipement des ménages agricoles en petits matériels (en % de ménages).....	84
Tableau 39 : Equipement des ménages agricoles en gros matériels (en % de ménages)	85
Tableau 40 : Utilisation des intrants sur les surfaces agricoles par les petites exploitations traditionnelles par région (en %).....	85
Tableau 41 : Structures d'accompagnement agricole.....	86
Tableau 42 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour l'amélioration de l'agriculture.....	87
Tableau 43 : Nombre de scieries et périmètres d'exploitation par région (ha).....	95
Tableau 44 : Inventaire des institutions financières du District	105
Tableau 45 : Principales structures financières de la région du Bélier	105
Tableau 46 : Principaux sites touristiques du District.....	107
Tableau 47 : Capacités hôtelières par département et par catégorie.....	108

Tableau 48 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut.....	111
Tableau 49: Répartition des enfants du Préscolaire par statut, région, zone d'implantation et genre	117
Tableau 50 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut.....	118
Tableau 51: Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation dans le cycle primaire	125
Tableau 52 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du primaire.....	126
Tableau 53 : Taux de transition primaire-secondaire 2012-2013 / 2013-2014 par genre	127
Tableau 54 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut	128
Tableau 55: Répartition des élèves dans le Secondaire 1 ^{er} cycle par région par genre et par statut.	135
Tableau 56 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1 ^{er} cycle par genre, par région et par statut	137
Tableau 57 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1 ^{er} -2 nd cycle 2012-2013 / 2013-2014	137
Tableau 58 : Elèves redoublants du Secondaire 2 nd cycle par filière, région et niveau d'étude.....	142
Tableau 59: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1 ^{ère} et 2 nd cycle par région et statut	143
Tableau 60 : Filière du Secondaire Technique	146
Tableau 61 : Répartition des élèves du secondaire technique par statut et par genre	146
Tableau 62 : Statistiques des redoublements au Secondaire Technique par genre, par région et par statut.....	147
Tableau 63: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut.....	148
Tableau 64 : Synthèse des indicateurs de la formation professionnelle	150
Tableau 65 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et des professeurs en formation professionnelle	151
Tableau 66: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et des professeurs en formation professionnelle	152
Tableau 67: Liste des filières par établissements ETEP du District.....	152
Tableau 68 : Répartition des infrastructures sanitaires par région et District sanitaire	155
Tableau 69 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région....	156
Tableau 70 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région	157
Tableau 71 : Plateau technique des établissements sanitaires par District sanitaire	159
Tableau 72 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des districts sanitaires.....	161
Tableau 73 : Répartition du personnel médical du District par région.....	163
Tableau 74 : Carence de personnel médical dans les régions du District en fonction des normes nationales et internationales	169
Tableau 75: Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District	172
Tableau 76: Couverture maternelle par région	173
Tableau 77: Couverture vaccinale des enfants du District par région	174
Tableau 78 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants)	179
Tableau 79: Incidence liée à la mortalité générale du District par région	179
Tableau 80 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population)	180
Tableau 81: Incidence du paludisme dans les régions du District des Lacs.....	180
Tableau 82: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région	182
Tableau 83 : Incidence de la tuberculose dans les régions du District des Lacs.....	183
Tableau 84 : Inventaire des infrastructures culturelles	187
Tableau 85 : Inventaire des équipements sportifs de la région de l'Iffou	190
Tableau 86 : Principaux événements sportifs du District	190

Tableau 87 : Inventaire des infrastructures dédiées à la jeunesse par département.....	192
Tableau 88 : Taux d'accroissement annuel de la population entre 1998 et 2014	194
Tableau 89 : Typologie des localités du District.....	194
Tableau 90 : Taux d'urbanisation du District.....	195
Tableau 91 : Consommation de l'espace par la ville de Dimbokro par période (en ha).....	195
Tableau 92 : Répartition des projets dans les départements du District des Lacs.....	200
Tableau 93 : Réseau routier par catégorie et par type de route (2010)	203
Tableau 94 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour le renforcement du réseau routier	204
Tableau 95 : Synthèse des indicateurs des gares du District.....	206
Tableau 96 : Taux de couverture des régions du District.....	209
Tableau 97 : Localités en cours d'électrification dans la région du Bélier.....	209
Tableau 98 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne Basse tension par région.....	210
Tableau 99 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour le renforcement de l'électrification rurale	211
Tableau 100 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique humaine (HU) (2013)	214
Tableau 101 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable par sous-préfecture (2013).....	215
Tableau 102: Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)	216
Tableau 103: Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)	217
Tableau 104 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour le renforcement de l'accès à l'eau potable	217
Tableau 105 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département.....	220
Tableau 106 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département	221
Tableau 107 : Synthèse des indicateurs de l'assainissement en milieu urbain de la région du Bélier.....	221
Tableau 108 : Programmation quinquennale des investissements de la région du Bélier (M FCFA) pour le renforcement de l'assainissement et du drainage.....	222

FIGURES

Figure 1 : Pluviométrie et température moyenne à Dimbokro (région du N'Zi).....	33
Figure 2 : Humidité relative moyenne à Dimbokro (en %).....	33
Figure 3 : Insolation mensuelle à Dimbokro (h).....	33
Figure 4 : Pluviométrie et température moyenne à Toumodi (région du Bélier).....	34
Figure 5 : Pluviométrie et température moyenne à Daoukro (région de l'Iffou).....	34
Figure 6 : Pluviométrie et température moyenne à Bongouanou (région du Moronou)	35
Figure 7: Répartition des groupes ethniques du District.....	40
Figure 8 : Pyramide des âges du District des Lacs.....	50
Figure 9 : Pyramide des âges de la région de l'Iffou.....	51
Figure 10 : Pyramide des âges de la région du Moronou	51
Figure 11 : Pyramide des âges de la région du N'Zi.....	52
Figure 12 : Pyramide des âges de la région du Bélier.....	52
Figure 13: Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (en nombre de naissances pour 1000 FAP)	59
Figure 14: Origine de la population non ivoirienne du District.....	61
Figure 15: Répartition des actifs du District par tranche d'âge	65
Figure 16 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence.....	66
Figure 17: Taux d'analphabétisme par tranche d'âge	68
Figure 18 : Nombre de contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels) —2012.....	72
Figure 19 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA)	72
Figure 20 : Part des superficies des principales spéculations du District (en %).....	74
Figure 21 : Evolution de la production de cacao dans le District entre 2001 et 2013 (en tonnes)	76
Figure 22 : Evolution de la production de café dans le District entre 2001 et 2013 (en tonnes).....	77
Figure 23 : Moyenne de capture de pêche (en kg, par sortie) en fonction de la saison	91

Figure 24 : Nombre d'enfants en âges d'être scolarisés par école pour chaque degré d'enseignement	111
Figure 25 : Part de la population scolarisée par degré d'enseignement dans le District	112
Figure 26 : Synthèse des taux bruts de scolarisation par tranche d'âge par région.....	112
Figure 27 : Pyramide scolaire du District	113
Figure 28 : Taux brut de scolarisation du cycle Préscolaire par genre et par région	114
Figure 29 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire selon leur âge.....	115
Figure 30: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région.....	116
Figure 31 : Répartition des élèves scolarisés au Préscolaire par région et par genre.....	116
Figure 32 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau d'étude	117
Figure 33: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire et par région	119
Figure 34 : Répartition des salles de classe du Préscolaire selon le niveau d'études	119
Figure 35 : Répartition des instituteurs du cycle Préscolaire par emploi par région	120
Figure 36 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique.....	120
Figure 37 : Taux brut de scolarisation du primaire par genre et par région	122
Figure 38 : Répartition des élèves scolarisés au niveau primaire selon leur âge	123
Figure 39 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Primaire par région	124
Figure 40 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre.....	124
Figure 41: Evolution du taux de déperdition par genre pour chaque niveau du cycle primaire.....	125
Figure 42 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Primaire.....	126
Figure 43 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école primaire et par région	128
Figure 44 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'études.....	129
Figure 45 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement .	129
Figure 46 : Présence des commodités dans les écoles primaires	130
Figure 47 : Répartition des instituteurs du primaire par emploi par région.....	130
Figure 48 : Répartition des instituteurs du primaire par statut selon le diplôme pédagogique	131
Figure 49 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1 ^{er} cycle par genre et par région.....	133
Figure 50: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1 ^{er} cycle selon leur âge.....	134
Figure 51: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du secondaire 1 ^{er} cycle par région.....	135
Figure 52 : Répartition des élèves du Secondaire 1 ^{er} cycle par région et par genre.....	135
Figure 53 : Evolution des effectifs par genre du CM2 (primaire) à la 3 ^{ème} (fin de secondaire 1 ^{er} cycle)	136
Figure 54 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le secondaire 1 ^{er} cycle.....	136
Figure 55: Taux brut de scolarisation du Secondaire 2 nd cycle par genre et par région	138
Figure 56: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2 nd cycle selon leur âge	139
Figure 57: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 2 nd cycle par région.....	140
Figure 58: Répartition des élèves du Secondaire 2 nd cycle par niveau par genre	140
Figure 59 : Répartition des élèves du Secondaire 2 nd cycle par filière.....	141
Figure 60 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du secondaire 2 nd cycle	141
Figure 61 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire par région	143
Figure 62 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région.....	144
Figure 63 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région	144
Figure 64: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge	147
Figure 65 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District	156
Figure 66 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service	162
Figure 67 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien dans les régions du District.....	167
Figure 68 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans	177
Figure 69 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région	178
Figure 70 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge.....	178
Figure 71 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire	181
Figure 72 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR)	181

Figure 73 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH.....	182
Figure 74 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District.....	183
Figure 75 : Niveau d'équipement des habitations du District.....	199
Figure 76 : Mode d'assainissement des habitations.....	199
Figure 77 : Répartition de la consommation électrique haute tension par secteur d'activité.....	210

CARTES

Carte 1 : Localisation du District des Lacs en Côte d'Ivoire	15
Carte 2 : Subdivisions administratives du District.....	18
Carte 3 : Ressources naturelles au niveau national.....	25
Carte 4 : Réseau hydrographique du District.....	26
Carte 5 : Pédologie du District.....	27
Carte 6 : Aptitudes culturelles et forestières du District.....	28
Carte 7 : Relief du District des Lacs	29
Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animalières du District.....	31
Carte 9 : Variation des précipitations dans le District	32
Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District	41
Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries dans le District.....	42
Carte 12 : Répartition de la population selon le type de religion pratiquée.....	43
Carte 13 : Densité et répartition de la population par région.....	47
Carte 14: Statut matrimonial du District des Lacs	54
Carte 15 : Taille moyenne des ménages du District des Lacs.....	56
Carte 16 : Taux de natalité du District	58
Carte 17 : Statuts migratoires du District.....	61
Carte 18 : Taux de chômage du District des Lacs	64
Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes.....	68
Carte 20 : Principales richesses économiques du District	71
Carte 21 : Types de cultures de rente dans le District.....	75
Carte 22 : Types de cultures vivrières dans le District.....	79
Carte 23: Equipement de pêche en Côte d'Ivoire.....	90
Carte 24 : Géologie du District.....	92
Carte 25 : Principales industries du District	94
Carte 26 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire	97
Carte 27 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire	98
Carte 28 : Artisanat dans le District des Lacs	99
Carte 29 : Répartition des points de vente et pourcentage des commerçants dans le District.....	101
Carte 30 : Banques et institutions de microfinances du District.....	104
Carte 31 : Principaux lieux touristiques du District.....	106
Carte 32: Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District	115
Carte 33: Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District.....	123
Carte 34: Taux de scolarisation dans le Secondaire 1 ^{er} cycle au sein du District.....	134
Carte 35: Taux de scolarisation dans le Secondaire 2 nd cycle au sein du District	139
Carte 36: Etablissements techniques et professionnels du District	151
Carte 37 : Infrastructures sanitaires du District.....	154
Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région	157
Carte 39 : Nombre d'habitants par pharmacie publique dans le District.....	158
Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation.....	160
Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin.....	164
Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier.....	165
Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste	166
Carte 44 : Nombre de FAP par sages-femmes dans le District	168
Carte 45 : Taux de couverture vaccinale des femmes enceintes VAT2+ (Anti-Tetanic).....	173
Carte 46 : Taux de couverture vaccinale (anti-amaril) dans le District (en %)	175
Carte 47 : taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG).....	176

Carte 48 : Equipements culturels du District.....	186
Carte 49: Répartition des équipements sportifs du District.....	189
Carte 50 : Taux d'urbanisation du District.....	193
Carte 51: Plan de la ville de Dimbokro (région du N'Zi)	197
Carte 52 : Infrastructures de transport du District des Lacs.....	202
Carte 53 : Infrastructures de production électrique et raccordements.....	208
Carte 54 : Infrastructures hydrauliques et taux d'accès des ménages à l'eau potable	213
Carte 55 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature	219
Carte 56 : Réseau de poste dans le District des Lacs	224
Carte 57 : Couverture en réseau de télécommunication du District des Lacs.....	225

ZOOMS

Zoom 1: Compagnie Hévécicole de Prikro.....	88
Zoom 2: Usine Olam de Dimbokro	96
Zoom 3: Le marché de Dimbokro.....	103
Zoom 4: Hôpital général de Mbahiakro.....	170
Zoom 5: Visite du centre culturel et de la bibliothèque d'Arrah.....	188
Zoom 6: Stade municipal de Daoukro.....	191

SYNTHÈSES

Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales.....	24
Synthèse 2 : Ressources naturelles.....	36
Synthèse 3 : Caractéristiques sociodémographiques et peuplement.....	70
Synthèse 4 : Secteur primaire.....	93
Synthèse 5 : Secteur secondaire	100
Synthèse 6 : Secteur tertiaire.....	109
Synthèse 7 : Education	153
Synthèse 8 : Santé et prévention.....	185
Synthèse 9 : Culture, sport et jeunesse.....	192
Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie.....	201
Synthèse 11 : Transport et logistique	207
Synthèse 12 : Equipements et infrastructures	226

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier des rencontres réalisées en régions	266
Annexe 2: Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes d'analyse des monographies.....	267
Annexe 3: Liste de succession des préfets et sous-préfets.....	268
Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives dans le District par département et par filière.....	276
Annexe 5 : Carte de la météo nationale	281
Annexe 6 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire	282
Annexe 7 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire.....	283

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- °C : Degrés Celsius
- _ : représente une valeur non définie ou nulle
- AGEPE : « Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi de Côte d'Ivoire »
- ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural
- BAD : Banque Africaine Développement
- BCG : Vaccination antituberculeuse/vaccin bilié Calmette-Guérin
- BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
- CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CAVEL : Cabinet Vétérinaire des Lacs
- CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CDCI : Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- CIDT : Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles
- CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité
- CIDV : Compagnie ivoirienne pour le développement des cultures vivrières
- CNCE : Caisse Nationale de Crédit et d'Epargne
- COOPEC : Coopérative d'épargne et de crédit
- CSRS : Centre Suisse de Recherche Scientifique
- CNRA : Centre National de Recherche Agronomique
- CPN : Consultation prénatale
- CQP : Certificat de Qualifications Professionnelles
- DEA : Diplôme d'études approfondies
- DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
- DREN : Direction régionale de l'éducation nationale
- DREN-ET : Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
- DTC : Vaccin diphtérie, tétanos, coqueluche
- ENS : Enseignants
- ESPC : Etablissement Sanitaire de Premier Contact
- ETBS : Etablissements
- FAP : Femme en âge de procréer
- FDFP : Fond de Développement de la Formation Professionnelle
- FIDA : Fonds International de Développement Agricole
- HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée
- HG : Hôpital Général
- INFAS : Institut National des Agents de Santé
- INHP : Institut National d'Hygiène Publique
- IRA : Insuffisance respiratoire aiguë
- ISF : Indice Synthétique de Fécondité
- IST : Infection sexuellement transmissible
- ISTP : Institut supérieur technique professionnel
- MEMEASFP : Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
- MEMIS : Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- MICS : Multiple Indicator Cluster Survey
- MII : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide
- MIILDA : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide à Longue Durée d'Action
- MIRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
- MSLS : Ministère de la Santé et de la Lutte Contre le Sida
- ND : Donnée Non Disponible pour le moment

- *NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique*
- *OMS : Organisation Mondiale de la Santé*
- *OCACI : Office de Conseil et de Contrat d'Assurance de Côte d'Ivoire*
- *PASEA : Projet d'Appui au Système d'Exploitation Agricole*
- *PEC : Pôles économiques de compétitivité*
- *PEMED-CI : Projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire*
- *PER : Programme Economique Régional*
- *PIB : Produit Intérieur Brut*
- *PND : Plan National de Développement*
- *PNR : Programme National Riz*
- *PNDS : Plan National de Développement Sanitaire*
- *PPU : Programme Présidentiel d'Urgence*
- *PNIA : Programme National d'Investissement Agricole*
- *RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat*
- *RM : Désigne le rapport de masculinité. C'est le nombre d'hommes pour 100 femmes.*
- *SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéas*
- *SAFA : Solidarité Africaine d'Assurance*
- *SATMACI : Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire*
- *SGBCI : Société Générale de Banques de Côte d'Ivoire*
- *SIM : Système d'Information de Marché*
- *SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire*
- *SODEFEL : Société pour le développement des fruits et légume*
- *SODEPRA : Société pour le développement de la production animale*
- *SODERIZ : Société pour le développement de la riziculture en Côte d'Ivoire*
- *SODESUCRE : Société pour le développement du sucre*
- *TBR : Taux Brut de reproduction*
- *TDR : Test de Diagnostic Rapide*
- *UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*
- *UMF : Unité Mobile de Formation*
- *VAA : Vaccin Anti-Amaril*
- *VAR : Vaccination Anti rougeole*
- *VAT : Vaccin Anti Tétanique*
- *ZEE : Zone économique exclusive*

G L O S S A I R E

Découpage administratif du territoire et structure de l'habitat

- **Sous-préfecture** : Nombre de sous-préfectures.
- **Localité** : Lieu de résidence permanente d'une population donnée.
- **Ville** : Selon le RGPH-98, la ville est une localité d'au moins 3000 habitants agglomérées, dotée d'une fonction politique et administrative, et au sein de laquelle la population active agricole est supérieure ou égale à 50 % de la population active totale.
- **Localité urbaine** : désigne la partie centrale de la ville constituée de quartiers clairement délimités et reconnus, et les campements qui s'y rattachent.
- **Localité semi-urbaine** : Localité qui ne vérifie pas les critères remplis par la ville.
- **Localité rurale** : Ensemble des villages reconnus par l'administration territoriale.
- **Chef-lieu de sous-préfecture rurale** : Localité rurale dotée d'une fonction politique et administrative.
- **Campement rattaché** : Habitation ou groupe d'habitations isolées construites en générale à côté d'une exploitation agricole rattachée à une localité. Le campement porte habituellement le nom du propriétaire.
- **Poids démographiques des départements (respectivement des régions)** : calculé en pourcentage, il désigne l'importance démographique du département (respectivement de la région). C'est la part de la population totale du département (respectivement de la région) dans la population totale de la Côte d'Ivoire.
- **Densité** : Nombre d'habitants au km². Densité d'une localité en rapportant la population de cette localité à sa superficie.

Indicateurs sociaux

- **Indice de jeunesse** : se définit comme étant le poids démographique des jeunes (l'ensemble des individus dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des jeunes par la population totale.
- **Indice de vieillesse** : se définit comme étant le poids démographique des vieux (l'ensemble des individus dont l'âge est supérieur ou égal à 60 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des vieux dans la population totale.
- **Rapport de dépendance** : est obtenu en divisant la population des inactifs (jeunes et vieux confondus) par celle des actifs (individus dont l'âge varie entre 15 et 59 ans).
- **Taux d'analphabétisme** : calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant l'effectif des personnes non alphabétisées par l'effectif total des personnes âgées de 6 ans ou plus.
- **Alphabétisé** : est considérée comme alphabète, toute personne âgée de 6 ans ou plus capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.
- **Analphabétisme** : Incapacité à lire, écrire et compter.
- **Taux d'alphabétisation** : Complément à 100 du taux d'analphabétisme.
- **Taux global d'alphabétisation chez les adultes** : proportion des personnes âgées de 15 ou plus capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.
- **Taux de marginalisation** : Proportion des personnes n'ayant pas fréquenté l'école.
- **Taux de fréquentation scolaire** : c'est un bon indicateur permettant d'apprécier le niveau de scolarisation. Il mesure l'importance de la population qui fréquente effectivement l'école. C'est la proportion des personnes qui fréquentent l'école.
- **Coefficient de Gini** : Mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée.
- **Densité de la population** : Mesure du nombre d'habitants d'une population occupant une portion donnée d'un milieu.
- **Rapport de masculinité** : Le sex-ratio ou sex-ratio (nom masculin¹ ou féminin², souvent abrégé en « SR »), encore appelé rapport des sexes ou rapport de masculinité, est le rapport

du nombre de mâles et de femelles au sein d'une espèce à reproduction sexuée, pour une génération, ou dans la descendance d'un individu

- **Taux d'accroissement démographique** : En démographie, la « croissance démographique » est l'évolution de la taille d'une population pour un territoire donné, le « taux d'accroissement démographique » décrit le rythme de cette évolution (augmentation ou diminution)
- **Taux de fécondité moyen** : nombre moyen d'enfants par femme (voir plus bas pour la définition précise). C'est un indice statistique permettant de mesurer la tendance d'une population à augmenter ou à diminuer naturellement (donc l'accroissement naturel, c'est-à-dire sans tenir compte des flux migratoires).
- **Taux de natalité** : Rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année. Il s'exprime souvent en pour mille (‰).
- **Taux de chômage** : Pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage. La population active est la population en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler.
- **Taux de pauvreté** : Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. Il existe plusieurs définitions du seuil de pauvreté.
- **Taux brut de reproduction** : Le taux de reproduction brut ou taux brut de reproduction est un indicateur démographique destiné à mesurer le degré de remplacement d'une génération par la suivante. Il s'exprime par le nombre de filles mises au monde en descendance finale par cent femmes, rapport non corrigé de l'effet de mortalité, ce qui le différencie du taux net de reproduction qui est la mesure usuelle.
- **Célibataire** : Proportion des personnes âgées de 12 ans ou plus qui n'ont jamais été mariées et qui ne vivent pas avec un homme pour une femme ou une femme pour un homme.
- **Union consensuelle** : Proportion des personnes non mariées (civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers) qui vivent en concubinage.
- **Marié** : Proportion des individus dont l'union a été célébrée à l'état civil, ou religieusement ou selon les rites coutumiers.
- **Divorcé** : Proportion des personnes dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne se sont pas remariées.
- **Veuf** : Proportion des individus dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne se sont pas remariés.
- **Taux de polygamie** : Calculé en pourcentage, il mesure l'importance de la polygamie. C'est la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés.
- **Nombre moyen d'épouses par homme marié** : Rapport entre le nombre total des femmes mariées et celui des hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables.
- **Taux de rupture d'union** : Proportion des personnes dont l'union a été rompue. Cet indicateur calculé en pourcentage est obtenu en divisant l'effectif des veufs et des divorcés par celui des mariés.
- **Taux de mariages précoces** : calculé en pourcentage, il mesure la proportion des personnes mariées dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans.
- **Proportion des personnes mariées** : est obtenu en divisant l'effectif des personnes mariées par l'effectif total de la population âgée de 12 ans ou plus.
- **État civil** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage civil.
- **Coutumier** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage selon les rites coutumiers.
- **Religieux** : est défini comme la proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage religieux.

- **Importance de la population étrangère** : calculée en pourcentage, elle représente la part de la population non ivoirienne dans la population totale.
- **Migration nette** : est obtenue en faisant la différence entre la population résidante et la population native. C'est donc une grandeur algébrique.
- **Taux global d'accroissement dû aux migrations** : calculé en pourcentage, il mesure l'accroissement dû aux migrations. C'est le rapport entre la migration nette et la moitié de la population totale formée par les natifs et les résidents.
- **Non-migrants** : calculé en pourcentage, ils représentent la proportion des personnes résidentes recensées dans leur sous-préfecture ou leur commune de naissance et dont la résidence un an auparavant est la même que celle au moment du recensement.
- **Indice de stabilité résidentielle** : calculé en pourcentage, il mesure la stabilité résidentielle. Cet indicateur est obtenu en divisant l'effectif des non-migrants par la population native.
- **Migrants intra-départementaux** : représentent la proportion des individus résidents dont la sous-préfecture ou la commune de résidence et sous-préfecture ou la commune de naissance sont situées dans le même département de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants interdépartementaux ou intra-régionaux** : représentent la proportion des individus résidents dont la sous-préfecture ou la commune de résidence et sous-préfecture ou la commune de naissance sont situées dans deux départements différents de la même région de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants inter-régionaux** : représentent la proportion des individus résidents dont la sous-préfecture ou la commune de résidence et sous-préfecture ou la commune de naissance sont situées dans deux régions différentes de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants extérieurs** : représentent la proportion des personnes résidentes nées à l'étranger et recensées dans une sous-préfecture ou commune de Côte d'Ivoire.

Ressources naturelles

- **Flysh** : Les flyschs (mot d'origine suisse alémanique) sont un ensemble de roches d'origine sédimentaire, formées par la répétition du même « motif » : une strate de grès, surmontée d'une strate de schistes argileux. Ce sont des dépôts marins qui se forment en même temps que les montagnes (formations rocheuses syn-orogéniques), en bassin profond. En affleurements, les strates ont été souvent basculées par les mouvements tectoniques.
- **Sols ferrallitiques** : Sol des zones tropicales humides sous couvert forestier. Sol de couleur rouge, pauvre en silice, mais riche en hydroxydes de fer et aluminium. Couverture altérée de granites et de gneiss, qui peut évoluer, se durcir, et devenir une carapace ferrallitique, ou carapace latéritique.
- **Forêt mésophile** : Forêt dense et moyennement humide, intermédiaire entre la forêt xérophile et la forêt hygrophile.
- **Birrimien** : Ere géologique datant d'environ 2,1 milliards d'années, durant laquelle s'est formée une chaîne de roches caractéristiques de l'Afrique occidentale.
- **Protérozoïque inférieur** : Ere ou période géologique entre $2,5 \times 10^9$ et $1,8 \times 10^9$ ans
- **Climat Aw** : La classification de Köppen est une classification des climats fondée sur les précipitations et les températures.
 - **Climat A** :
 - Température moyenne de chaque mois de l'année $> 18^\circ\text{C}$
 - Pas de saison hivernale
 - Fortes précipitations annuelles (supérieure à l'évaporation annuelle)
 - **Régime pluviométrique w** :
 - Saison sèche en hiver
 - Pour A : climat de la savane, P du mois le plus sec $< 60\text{ mm}$ et $< [100 - (\text{précipitations annuelles moyennes})/25]$

Economie

- **Superficie développée** : Pour une culture donnée, c'est le cumul des superficies de toutes les parcelles sur lesquelles elle est présente avec des densités suffisantes pour qu'elle soit la culture principale, la culture secondaire ou tertiaire.
- **Produits alimentaires** : Lait, Viandes, Poissons, Boissons, Graisses et huiles végétales, Sucre
- **Biens intermédiaires** : Coton, Produits métalliques, fibres textiles.
- **Biens d'équipement** : Matériels de transport (routier, aérien et ferroviaire), Machines mécaniques, instruments et appareils d'optique.
- **Autres bien de consommation** : Automobiles, Vêtements, Appareils électro-ménagers, autres articles textiles.
- **Taux d'occupation (tourisme)** : Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.
- **Taux d'utilisation (tourisme)** : Rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupées au nombre de chambres (emplacements) totales des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Education

- **Taux net de scolarisation** : Proportion de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à la population totale du même âge.
- **Indice de parité** : Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Ecole communautaire** : Les écoles communautaires sont des établissements privés à but non lucratif d'enseignement de base initiées par les communautés pour satisfaire leurs besoins éducatifs.
- **Ratio d'encadrement** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'un établissement.
- **Ratio d'occupation** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de salles d'un établissement.
- **Taux brut de scolarisation** : Total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Signification des termes/groupe pédagogique**
 - (1) Il s'agit des enseignants qui sont en service dans les bureaux de l'IEP
 - (2) Considérer toutes les écoles où des enseignements sont assurés y compris celles qui ne sont pas autorisées
 - (3) Il s'agit d'indiquer le nombre d'écoles dont les chiffres ont été utilisés pour établir la présente synthèse. (Ce nombre sert à calculer le taux de couverture).
 - (4) Un groupe pédagogique est un groupe d'élève d'un même niveau recevant dans un même lieu l'enseignement d'un même maître au même moment. Dans certains cas, Il correspond aux notions de cours unique ou de classe unique.
- **Abandon scolaire** : est défini comme étant le fait qu'une personne dont l'âge est compris entre 6 et 20 ans ait fréquenté l'école sans avoir achevé le cycle ou soit sorti carrément du système scolaire.
- **Taux d'abandon scolaire** : calculé en pourcentage, il est obtenu en rapportant l'effectif des personnes ayant abandonné l'école à la population totale âgée de 6 à 20 ans.
- **Transition (taux de)** : Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis dans la première année d'étude d'un niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude du niveau d'enseignement immédiatement inférieur de l'année scolaire précédente.

Santé

- **Accouchement assisté** : utilisation d'un instrument approprié (ventouse, forceps ou spatules) pour accélérer l'expulsion du nouveau-né lors de l'accouchement.
- **Bilharziose urinaire** : La bilharziose, appelée aussi schistosomiase est une maladie tropicale qui atteint des millions de personnes à travers le monde et responsable de centaines de milliers de décès chaque année. C'est une maladie chronique qui se contracte au contact de l'eau, ce qui permet le passage de larves de parasites à travers la peau. Il existe plusieurs types de bilharziose : la bilharziose intestinale et urinaire notamment
- **Consultation Postnatale** : Examen de contrôle qui doit être effectué dans les 6 à 8 semaines qui suivent un accouchement.
- **Incidence globale** : En épidémiologie, le taux d'incidence rapporte le nombre de nouveaux cas d'une pathologie observés pendant une période donnée - population incidente - à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) - population cible -. Il est un des critères les plus importants pour évaluer la fréquence et la vitesse d'apparition d'une pathologie.
- **Taux de prévalence** : mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population. Elle est exprimée en %.
- **Pian** : Tréponématose causée par un tréponème (*Treponema pallidum* pertenuë, une bactérie spirochète). Elle entraîne une infection cutanée pouvant ensuite s'étendre et produire des lésions dans les tissus profonds, notamment osseux, par contiguïté
- **Taux d'occupation des lits** : Le taux d'occupation des lits d'hôpitaux représente la somme des journées d'hospitalisation au cours d'une période donnée (en général une année) divisée par le nombre de lits disponibles, Il indique le degré d'utilisation des lits disponibles durant une période déterminée.
- **Ulcère de Buruli** : L'ulcère de Buruli est une infection chronique débilitante de la peau et des tissus mous pouvant entraîner des déformations et des incapacités permanentes
- **CPN1** : Première consultation prénatale.
- **CPN4** : Quatrième consultation prénatale.
- **VAT2+** : Vaccin anti-tétanique (deuxième dose).
- **DTC3** : Troisième dose de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux
- **Polio3** : Vaccin contre la Polio
- **BCG** : Le Bacille de Calmette et Guérin est le vaccin contre la tuberculose
- **VAR** : Vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle
- **VAA** : Vaccin Anti Amaril (vaccin contre la fièvre jaune)

Urbanisation et infrastructures

- **Taux d'urbanisation** : Proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population.
- **Densité routière** : Rapport entre la densité du réseau routier et la superficie du territoire.
- **Taux de revêtement** : Rapport entre la superficie de route bitumée et la superficie totale des routes
- **Taux de couverture électrique** : Rapport entre la population vivant dans les localités électrifiées et la population totale de la zone.
- **Classification des routes** : La loi de 1961 classe les routes en 3 catégories :
 - a. Catégorie A : routes nationales à grande circulation (relient les chefs-lieux de préfecture et font la jonction avec les pays limitrophes) ;
 - b. Catégorie B : routes nationales d'intérêt général (relient les chefs-lieux des sous-préfectures entre eux et au réseau A) ;
 - c. Catégorie C : routes nationales d'intérêt régional (relient les villages entre eux et aux réseaux A et B) ;
 - d. Non Classées NC : toutes les autres routes et celles qui ont été construites après 1966.

B I B L I O G R A P H I E

- Cote d'ivoire une succession manquée.* (s.d.). Récupéré sur La documentation française:
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000013-cote-d-ivoire-une-succession-manquee>
- Person.Y. (1968). *Samori, une révolution dyna*. IFAN.
- Atlas de l'ouest de la Côte d'Ivoire*, Institut de Géographie Tropical, juillet 1996
- Monographies de région, Préfectures de région*, 2013 (ou année la plus récente)
- Plan National de Développement*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2012-2015
- Recensement Général de la Population et de l'habitat*, Institut National de la Statistique, Projections 2014
- Atlas de La Côte d'Ivoire*, Les éditions Jaguar, 2013
- Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire*, Agence d'étude et de promotion de l'emploi, 2012
- Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut National de la Statistique, 2008
- Enquête-cadre de la pêche artisanale continentale*, Ministère des ressources animales et halieutiques, 2013
- Annuaire statistique de l'éducation*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2014
- Annuaire Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2012
- Annuaire statistique de la santé*, Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA, 2013
- Programme Présidentiel d'Urgence*, 2012
- Enquête Multiple Indicator Cluster Survey (MICS), XX*, 2012
- Atlas des Villes*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Atlas de la population et des équipements*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire*, 2012
- Données d'exploitation CIE*, Compagnie Ivoirienne d'électricité, 2014
- Rapport sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'ouest de la Côte d'Ivoire* ONUCI
- Côte d'Ivoire, le Grand Ouest, Clé de la Réconciliation*, International Crisis Group

A N N E X E S

Annexe 1 : Calendrier des rencontres réalisées en régions

Date	Région	Description
Lundi 23 Juin matin	N'ZI	Réunion le Directeur Régional DR Plan du District des Lacs et le Directeur départemental DD Plan Lacs
		Réunion avec M. Le Préfet de Dimbokro
		Réunion plénière avec les principaux acteurs de la région du N'zi
Lundi 23 Après midi	N'ZI	Visite de la gare routière de Dimbokro
		Visite de la gare ferroviaire de Dimbokro
		Visite du marché de Dimbokro
		Visite de l'usine OLAM de Dimbokro
		Visite de l'usine Utexi
Mardi 24 Juin matin	IFFOU	Réunion avec M. Le Préfet de Daoukro
	IFFOU	Plénière avec les Directions Régionales des Ministères Techniques
Mardi 24 Après midi	IFFOU	Visite de l'unité de décorticage d'Olam à Daoukro
		Visite de l'unité de décorticage du riz (Rina) à Daoukro
Mercredi 25 Juin matin	IFFOU	Visite du Stade municipal de Daoukro
		Visite de la direction régionale de l'éducation de Daoukro
Mercredi 25 Juin Après-midi	IFFOU	Visite de l'unité de décorticage Olam de M'Bahiakro
		Visite de l'hôpital général de M'Bahiakro
Jeudi 26 Juin matin	MORONOU	Réunion avec les secrétaires généraux de la préfecture de Bongouanou
		Visites des directions régionales des ministères techniques
Jeudi 26 Juin après-midi	MORONOU	Visite de l'unité de décorticage de riz de Bongouanou
		Réunion avec le secrétaire général de la préfecture d'Arrah
		Visite du centre culturel Henri Konan Bédié d'Arrah
		Visite de la scierie de Kotobi
Vendredi 27 Juin matin	IFFOU	Réunion avec Mme le Préfet de Prikro
Vendredi 27 Juin après-midi		Visite de compagnie hévéicole de Prikro

Annexe 2: Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes d'analyse des monographies

Sujets des termes de références	Axe d'analyse des monographies
Ressort territorial	Axe 1 : Envergure territoriale et démographique
Cadre naturel et ses ressources	
Peuplement	
Dynamique et état de la population	
Activités économiques	Axe 2 : Développement économique
Urbanisation, système régional des villes et paysages urbains	Axe 4 : Infrastructures et urbanisation
Equipements et infrastructures régionaux et leur localisation	
Environnement et cadre de vie	
Accès aux services sociaux de base	Axe 3 : Développement socioculturel
Atouts et contraintes du développement régional	Axe 5 : Perspectives de développement
Perspectives de développement	

Annexe 3: Liste de succession des préfets et sous-préfets

Niveau départemental				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
Kouassi-Kouassikro	1	N'GUESSAN KOUAKOU GERMAIN	2014	/
Toumodi	1	Koné al Moustapha (Lieutenant-Colonel)	28/10/1986	12/09/1991
	2	Yapo Jules-Louis (administrateur civil)	12/09/1991	25/11/1996
	3	Assi Abaka Moïse (administrateur civil)	25/11/1996	1/01/1997
	4	Ahipo Hori (administrateur civil)	1/01/1997	20/03/2000
	5	Bako diigbeu anatole privat (administrateur civil)	20/03/2000	22/08/2002
	6	Seydou gougoua bernard (administrateur civil)	22/08/2002	05/07/2007
	7	Ekponon Assomou André (administrateur civil)	05/07/2007	07/06/2011
	8	Loua Patrice (administrateur civil)	07/06/2011	08/11/2012
	9	Coulibaly gando (administrateur civil)	08/11/2012	Enservice
Dimbokro	1	Doffou K. Augustin (administrateur civil)	14/02/1970	27/09/1976
	2	Pauquoud K. Jean (administrateur civil)	27/09/1976	02/09/1981
	3	Gohi Bi K. Albert (administrateur civil)	02/09/1981	08/09/1986
	4	Abdoulaye touré (administrateur civil)	08/09/1986	10/09/1991
	5	Kipré D. Sylvestre (administrateur civil)	10/09/1991	21/03/1994
	6	Youssef konaté (administrateur civil)	21/03/1994	03/08/1996
	7	Kouin Tahin François (administrateur civil/classe exceptionnelle)	03/08/1996	02/10/1997
	8	Colonel Issa Diakité (Officier des FANCI)	02/10/1997	01/2000
	9	Diely Bouikalo Benoît (administrateur civil/classe exceptionnelle)	15/03/2000	19/07/2001
	10	Auguste Tahan (administrateur civil/classe exceptionnelle)	19/07/2001	
	11	N'Guessan Obouo Jacques	2012	
Daoukro	1	Gnahoré Jean-Baptiste	09/1986	28/07/1990
	2	Tra Bi Za Bernard	28/07/1990	18/03/1994
	3	Thérèse Zeranse	18/03/1994	19/08/2000
Daoukro (suite)	4	Gbamélé Kouamé Adrien	19/08/2000	2005
	5	Parfait Gohourou	2005	2007
	6	Djidji Georges	2007	08/06/2011
	7	Djezou Konan	08/06/2011	12/11/2012
	8	Koffi Akpolleh Kouamé Albert	12/11/2012	Enservice
M'Bahiakro	1	Ernest Kouamelan Niangoran (administrateur civil)	05/12/1986	25/07/1990
	2	Ahipo Hori (administrateur civil)	25/07/1990	23/03/1994
	3	Kignaman Soro Mamadou (administrateur civil)	23/03/1994	02/10/1997
	4	Dieng Ismaël Saïd (administrateur civil)	02/10/1997	20/07/2001
	5	Soro kayaho Jérôme (administrateur civil)	20/07/2001	29/06/2007
	6	Julien Gueu N'Gbé (préfet de département)	29/06/2007	12/11/2012
	7	Diby Konan (préfet de département)	12/11/2012	04/09/2014
	8	Koudjo Ekré Richmond (préfet de département)	Intérim depuis le 04/09/2014	

Niveau départemental				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
Arrah	1	Gueu Georges Gonbagui	07/04/2009	12/11/2012
	10	Amichia Aka Patrice	12/11/2012	
M'Bahiakro	1	Betis Francois (commis des affaires indigènes)	1906	28/04/1908
	2	Villanove Bertrand (commis des affaires indigènes)	29/04/1908	26/05/1909
	3	Givandan (commis des affaires indigènes)	17/07/1916	1918
	4	Combes (administrateur adjoint)	22/04/1921	03/10/1922
	4	Carrera César ((administrateur adjoint)	09/01/1923	12/05/1924
	5	Aouoté Henri (adjoint des affaires indigènes)	17/06/1924	25/05/1925
	6	Casalas Alfred (adjoint des affaires indigènes)	25/05/1925	27/07/1927
	7	Garte Maurice (commis des services civils)	04/08/1927	08/12/1928
	8	Casalas Alfrede (adjoint des affaires indigènes)	20/12/1928	19/05/1931
	9	Lichtemberger (adjoint des services civils)	10/06/1931	1933
	10	Limaingant de Kerangat Aimé (administrateur)	27/04/1933	27/07/1934
	11	Aimengand Francis Limaingant de Kerangat Aimé (administrateur)	24/02/1936	09/06/1936
	12	Couturier Georges (administrateur pal des services civils)	09/06/1936	10/04/1939
	13	Aubin Pierre (administrateur)	10/04/1939	04/10/1939
	14	Paguet Marius (adjoint pal des services civils)	04/04/1939	03/08/1940
	15	Aubin Pierre (administrateur)	03/08/1940	20/08/1941
	16	Vuillet Charles (administrateur)	28/08/1941	20/03/1943
	17	Paguet Marius (adjoint pal des services civils)	20/03/1943	20/05/1946
	18	Cornu André (rédacteur d'AG)	20/05/1946	26/08/1946
	19	Ottary Jean Pierre (administrateur)	26/08/1946	19/05/1948
	20	Ba lliman Jacques (chef du bureau d'AG)	19/05/1948	06/07/1950
	21	Gauthier Jean (administrateur en chef)	06/07/1950	04/09/1950
	22	Cornu André (rédacteur d'AG)	04/09/1950	10/10/1950
	23	Tusque Paul (administrateur)	10/10/1950	15/09/1952
	24	Lacombe Joseph (administrateur adjoint)	15/09/1952	22/05/1954
	25	Libaud Pierre (administrateur adjoint)	22/05/1954	23/04/1955
	26	Labrousse Bertrand (administrateur adjoint)	23/04/1955	15/05/1956
	27	Thriellement André (administrateur en chef)	15/05/1956	22/06/1956
	28	Galléarzi Paul (administrateur adjoint)	22/06/1956	28/08/1956
	29	Bouchet Georges (administrateur adjoint)	28/08/1956	02/10/1956
M'Bahiakro (suite)	30	Tarin Maurice (administrateur adjoint)	02/10/1956	27/11/1956
	31	Idrac Georges (chef du bureau)	27/11/1956	29/04/1959
	32	Fargette René Françoise (administrateur adjoint)	29/04/1959	25/08/1959
	33	Idrac Georges (chef du bureau)	25/08/1959	16/08/1961
	34	Robert Jean Paul (chef de bureau d'AG)	16/08/1961	16/10/1961
	35	Douka Bernard (administrateur civil)	16/10/1961	19/06/1968
	36	Ello Jean Baptiste (attaché administratif)	19/06/1968	19/05/1971
	37	Kouadio Kramo Bernard (administrateur civil)	19/05/1975	12/08/1975
	38	Boa Mian Pascal (attaché administratif)	12/08/1975	02/03/1979

Niveau départemental				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	39	Camara Mary Diené (LT Colonel des Fanci)	02/03/1979	27/08/1981
	40	Borquet Ziadre (administrateur civil)	27/08/1981	07/10/1982
	41	Man Cado Samuel (administrateur civil)	07/10/1982	19/11/1983
	42	Eblin Amoakon Jacques (attaché administratif cl)	19/11/1983	11/10/1991
	43	Bakon Assanvo François (administrateur civil)	11/10/1991	03/07/1997
	44	Assi Amber (attaché administratif cl.pl)	03/10/1997	20/10/1997
	45	Ahoulou Assamoi Marc (administrateur civil)	20/03/2000	11/09/2007
	46	Mamadou Coulibaly (administrateur civil)	11/09/2007	24/04/2009
	47	Alain Djédjé (administrateur civil)	24/04/2009	28/01/2014
	48	Assienin Koffi Honoré (administrateur civil)	28/01/2014	Jusqu'à ce jour
Tiébissou	1	Yao Bi N'Dri	1997	21/07/2001
	2	Kouakou Assoman	2001	06/04/2009
	3	Guetty né Akasson Bernadette	2009	11/11/2012
	4	Guiffory Ouattara Pascal	11/11/2012	

Niveau Sous-Préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
Djekanou	1	Yahiri Guy Richard	18/06/1993	30/09/1997
	2	Gballou gragnon G.	30/09/1997	16/03/2000
	3	Nanou Benjamin	16/03/2000	14/08/2002
	4	Gnamou angoran pierre	14/08/2002	07/09/2007
	5	Ouattara Maténin	07/09/2007	29/01/2014
	6	Mme Agoly née Conan Adjoua Gisèle	23/04/2009	...
Bonikro	1	N'Guessan Alain Bernard	29/06/2014	...
Bengassou	1	Jako Joel	10/04/2007	31/01/2013
	2	Diabagate Abi	31/01/2013	/
Kouadioblekro	1	Aka Walemin Hortense	10/04/2007	31/01/2013
	2	Diabagate Abi	31/01/2013	/
N'Zecrezessou	1	Alla Yao Alain	06/04/2007	30/01/2014
	2	Gue Alain	30/01/2014	/
Kouassi-Kouassikro	1	Guiraud Benoit (Secrétaire Administratif)	15-11-68	08-11-71
	2	Tiesse Ayemou Noe (Secrétaire Administratif)	08-11-71	29-10-74
	3	Diomande Media (Secrétaire Administratif)	20-10-74	06-8-75
	4	Nanga Yeo (Secrétaire Administratif)	06-8-75	09-11-77
	5	Kouacou Yao Emile (Attaché Administratif)	09-11-77	01-9-81
	6	N'Douba Ehouman Jules (Attaché administratif)	01-9-81	12-01-84

Niveau Sous-Préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	7	Memon Kone (Attaché Administratif)	04-02-84	05-8-86
	8	Kouao Sekan Martial (Attaché Administratif)	05-8-86	25-9-91
	9	Assi Ambeu (Attaché administratif)	25-9-91	08-10-98
	10	Kone Sounan (Attaché Administratif)	08-10-98	18-3-2000
	11	Sekou Sanogo (Administrateur Civil)	18-3-2000	10-9-2007
	12	Nianou Benjamin (Administrateur Civil)	10-9-2007	01-2009
	13	Pohole Épse Tia Eliane (Administrateur Civil)	22-9-2009	31-01-2014
	14	Asseman Koffi Patrick (Administrateur Civil)	31-01-2014	/
Mékro	1	Zougouri Lialy Faustin (Administrateur Civil)	01-02-2014	/
Toumodi	1	Charles Alfred Devontey (Lieutenant Cavalerie)	08/02/1901	
	2	Charles Auguste Bachot (Infanterie Coloniale)	29/04/1903	
	3	Marie Claude Joseph Léonard (Capitaine d'infanterie)	29/04/1903	1904
	4	Buteaud Paul (Capitaine d'infanterie)	1905	
	5	Betch lucien (Lieutenant d'infanterie)	1906	
	6	Poissonier Léon Jules (Lieutenant d'infanterie)	1907	
	7	Colon René Josphe (adjudant des affaires indigènes)	1908	
	8	Gervais Julien Emile (adjudant des affaires indigènes)	1909	1910
	9	Ceccoldi Paul (administrateur de cercle Baoulé sud)	1911	
	10	Cornet Edouard (commandant cercle)	1912	1913
	11	Houstain Edouard (commandant cercle)	1914	1915
	12	De Coutouly Gustave (chef de poste)	1915	1916
	13	Jourdan (chef de poste)	1916	1917
	14	Coquangnot Louis (chef de poste)	1917	1918
	15	Blainzy (chef de poste)	1918	1919
	16	Ri Lafontant (adjudant des affaires indigènes)	1920	1921
	17	Charrier François (adjudant des affaires indigènes)	1922	1923
	18	Bourtiac (adjudant principal des services)	1924	1925
	19	Charrier François (adjudant des affaires indigènes)	1925	1926
	20	Pecharal Emile (adjudant des services civils)	1927	1929
	21	Pailler (adjudant des services civils)	1930	12/05/1931
	22	Duvignacq (adjudant des services civils)	19/05/1931	10/06/1933
	23	Toult Ladjant Léon (administrateur adjoint)	13/06/1933	31/08/1934
	24	Duvignacq (adjudant des services civils)	31/08/1934	19/02/1935
	25	Bacouet Marcoin (adjudant des services civils)	10/05/1935	19/05/1936
	26	Theulier et dujooux (adjudant des services civils)	20/05/1936	16/10/1937
	27	Armangaud Francis (administrateur adjoint)	16/10/1937	12/09/1939

Niveau Sous-Préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	28	Le Luc Joseph (adjudant des services civils)	17/10/1939	01/06/1942
	29	Maniglier Georges (administrateur adjoint)	02/06/1942	19/08/1943
	30	Coquillat Paul (administrateur adjoint)	12/08/1943	12/12/1944
	31	Buisson Emile (administrateur 2 ^e classe)	27/12/1944	20/09/1945
	32	Van Kempen Josphe (administrateur adjoint)	26/09/1945	05/12/1945
	33	Pas de chef militaire	25/04/1946	15/05/1948
	34	Pauvin Jean Louis (administrateur adjoint)	16/05/1948	05/06/1948
	35	Lacombe Joseph (administrateur adjoint)	06/06/1948	05/03/1949
	36	Dottori Joseph (administrateur 2 ^e classe)	12/03/1949	11/12/1949
	37	Thomas Henri (administrateur adjoint)	17/12/1949	31/07/1951
	38	Iré Hardy Gilles (Sous-chef de bureau)	01/08/1951	31/07/1953
	39	Samson Raymond (administrateur adjoint)	02/08/1953	15/08/1955
	40	Lacroix Jean Pierre (administrateur adjoint)	15/08/1955	13/11/1955
	41	Avoli René-Louis (administrateur adjoint)	13/11/1955	03/05/1958
	42	Merz Charles (administrateur adjoint)	13/11/1955	16/08/1960
	43	Aka Alphonse (secrétaire administratif)	16/08/1960	14/04/1966
	44	Sadjo Coulibaly (administrateur civil)	14/04/1966	23/01/1970
	45	Akou Daboiko Pierre (attaché administratif)	23/01/1970	02/02/1971
	46	Thiené Komana (administrateur civil)	02/02/1971	14/01/1974
	47	Diallo Souleymane (attaché administratif)	14/02/1974	27/11/1979
	48	Ouattara Mahiri Edouard (administratif civil)	27/11/1979	28/08/1981
	49	Goï Antoine (administratif civil)	28/08/1981	14/10/1983
	50	Diely Bi Boukalo Benoît (administratif civil)	14/10/1983	30/01/1984
	51	Gossiho Gilbert (administratif civil)	30/01/1984	27/09/1986
	52	Sam Eliasse J.B (administratif civil)	27/09/1986	04/05/1994
	53	Guehi Brissi Lucas (administratif civil)	04/05/1994	17/03/2000
	54	Coulibaly Lamine (administratif civil)	17/03/2000	30/07/2001
	55	Ohoulo Kouassi B. Juliette (administratif civil)	30/07/2001	10/09/2007
	56	Kouamé Ouffoué (administratif civil)	10/09/2007	28/01/2014
	57	Matoua D. J Inèse épouse Yomafui (SP grade III 3 ^e échelon)	28/01/2014	Enservice
Nofou	1	Rabbé née Adou Affla Noelle (grade III)	24/04/2009	28/01/2014
	2	Sonh Laurent (grade III)	28/01/2014	
Kokoumbo	1	Tiéboué Adjé A (administrateur civil)	03/06/1993	26/09/1997
	2	Konaté Sekou (administrateur civil)	26/09/1997	28/07/2001
	3	Dema Coulibaly (administrateur civil)	28/07/2001	11/09/2007
	4	Gbogbue Gueu (administrateur civil)	11/09/2007	30/01/2014
	5	Rabbé née Affia (administrateur civil)	30/01/2014	Enservice

Niveau Sous-Préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	6	Bekan Noël Adou (administrateur civil)		
Raviart	1	Levry Béatrice	30/12/2014	Enservice
Molonou	1	Pépé Logré jeannette épouse Gboyso	Enservice	
Lomokankro	1	Bindé N'Dia Faura épouse N'Da	Enservice	
Yakpabo-Sakassou	1	Gohoré Bi Tibé	Enservice	
Bonguera	1	Yapi Abi (Administrateur civil)	15/12/2007	20/04/2009
	2	Kouamé Ben Yéboua Serge (administrateur civil)	20/04/2009	
Andé	1	Glao Alexandre	05/09/2007	23/04/2009
	2	Touré Soya Marie	23/04/2009	05/02/2014
	3	Alla Yao Alain	05/02/2014	Enservice
Krégbé	1	Koffi épouse Okou Ahou Marie	15/08/2007	02/10/2013
	2	Bley Mékei Rolande Francine	02/10/2013	Enservice
M'Batto	1	Harding Philippe (secrétaire Aministratif)	Déc1961	Avril1963
	2	Blé Gba Gaston (secrétaire Aministratif)	Avril1963	Janvier1965
	3	Oulaye pascal (secrétaire Aministratif)	Juillet1965	Mars1970
	4	Dalera M. Lambert (secrétaire Aministratif)	Mars1970	Février1974
	5	Tokou Bléou norbert(secrétaire Aministratif)	Février1974	Novembre1977
	6	Kuo Sahié Georges (secrétaire Aministratif)	Novembre1977	Mars1979
	7	Tahan Auguste (Administrateur Civil)	Mars1979	Août1981
	8	Aka miezan Florent (Attaché administratif)	Août1981	Juin1986
	9	Ekponon assomou André (Administrateur Civil)	Août1986	Octobre1991
	10	Beugré Kamenan Lacoste (Administrateur Civil)	Octobre1991	Août1993
	11	Toulé François (Administrateur Civil)	Août1993	Mai1994
	12	Soumahoro Anliou (Attaché administratif)	Mai1994	Mars2000
	13	Yao Kacou Dominique (Attaché Administratif)	Mars2000	Août2002
	14	Doh Dibahi Marcellin (Administrateur Civil)	Août2002	Septembre2007
	15	Gbanda épouse Ella Odette (Administrateur Civil)	Septembre2007	03/02/2014
	16	Gbey Gue Antoine (Administrateur civil)	Février2014	Enservice
Dimbokro	1	Mm Bailly (administrateur en chef)	Octobre1961	Janvier1962
	2	Gau (administrateur en chef)	Janvier1962	Août1963
	3	S. K. Asman (Administrateur Civil)	Août1963	29/01/1964
	4	Mamadou Coulibaly (Administrateur Civil)	30/01/1964	05/11/1965
Dimbokro (suite)	5	Seri Louma Jacques (Attaché Administratif)	06/11/1965	02/02/1970
	6	Gonnet Zando (Administrateur Civil)	Février1970	30/09/1972
	7	Tiémo Jean (secrétaire administratif)	01/10/1972	19/05/1975
	8	N'Dry Germian (secrétaire administratif)	08/08/1975	08/02/1976
	9	Angman Désiré (attaché des finances)	22/04/1976	23/09/1976
	10	Assi Kéké (attaché administratif)	24/09/1976	13/09/1978
	11	Lorni Akesset Nicolas (attaché administratif)	13/09/1978	24/08/1981
	12	Diomandé Gondo (Lieutenant-colonel des FANCI)	24/08/1981	30/08/1986
	13	A. Kanhon Païbo (attaché administratif)	30/08/1986	31/08/1987

Niveau Sous-Préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	14	Tapé Zokou (Administrateur Civil)	31/08/1987	07/10/1991
	15	Soro Bakary (Administrateur Civil)	07/10/1991	27/11/1996
	16	Niasson Konian (Administrateur Civil)	27/11/1996	30/09/1997
	17	Yro Koulai Denis (attaché administratif)	30/09/1997	15/03/2000
	18	Gballou Gragnon Gervais (Administrateur Civil)	15/03/2000	04/09/2007
	19	Kamenan Kré Etienne (Administrateur Civil)	05/09/2007	23/04/2009
	20	Kouadio Brou Benoît (Sous-préfet)	Mars2009	03/02/2014
	21	Yapo Assamoi Stéphane (sous-préfet grade III)	03/02/2014	Enservice
Daoukro	1	Yaï Victor	26/04/1963	01/12/1963
	2	N'guessan Dick Edouard	02/12/1963	16/11/1964
	3	Daga Kanté	17/11/1964	18/10/1967
	4	Beuyat Trahi Bernard	19/10/1967	10/02/1974
	5	Tehoua Eugène	11/02/1974	14/11/1974
	6	Albert Slanfet	15/11/1974	07/02/1975
	7	Colonel Sidiki Diomandé	08/02/1975	28/08/1981
	8	Jules Louis Yapo	29/08/1981	15/10/1983
	9	Bayé Adepeau	15/10/1983	08/11/1983
	10	Gla Decamagni	07/02/1984	25/08/1986
	11	Ouattara Mahiri Edouard	25/08/1986	16/08/1988
	12	Eny Niaba Bertrand	16/09/1988	19/09/2000
	13	Deret Blowa Frédéric	19/09/2000	30/07/2001
	14	Ibrahima Cissé	30/07/2001	05/06/2007
	15	Ohoulot Abi Bernard Hubert	05/06/2007	29/10/2011
	16	Kablan AN'Zian André	29/10/2011	26/08/2013
	17	Seri nakoré marie angèle	26/08/2013	29/01/2014
	18	Touré Ousmane Samassi	29/01/2014	Enservice
Assié-Koumassi	1	Nadjé Serge Sylvain (administrateur civil)	08/04/2013	Enservice
Tiémelékro	1	Diane Séka Pauphile	01/02/2014	
Bonguera	1	Yapi Abi (administrateur civil)	15/12/2007	20/04/2009
	2	Kouamé Ben Yéboua Serge (administrateur civil)	20/04/2009	
Tiébissou	1	Sablé Nampé Bruno	03/01/1961	
	2	Harding Philippe		
	3	Stanislas Asman Kodjo		
	4	N'Guessan Yavo Victor		
	5	Moussa Coulibaly		
	6	Mambo Cyrille		
	7	Gaston Blé Gba		
	8	Diomandé Média		
	9	Bissouma Dodo		
	10	Segui épouse Assahi Marthe		
	11	Gnebehi Bagré Benjamin		

<i>Niveau Sous-Préfecture</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	12	Abo Kouadio Kouman Anderson		
	13	Coulibaly Hamidou	Enservice	
Anoumaba	1	Mamadou Traoré (Attaché Administratif)	22-11-96	08-04-2002
	2	YAO Djè (Administrateur Civil)	14-08-2002	05-07-2007
	3	Dembélé Lassana (Administrateur Civil)	05-09-2007	02/04/2008
	4	Koré Norbert		09/01/2012
		Bakayoko Kassoum	09/01/2012	18Avril2013
	5	Kouassi Koffi Alphonse	le18-04-2013	Enservice

Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives dans le District par département et par filière

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES SOCIETES COOPERATIVES
BELIER	DIDIEVI	ANACARDE	COOPERATIVE AGRO- PASTORALE LES BATISSEURS (CAB SCOOPS)
BELIER	DIDIEVI	ANACARDE	COOPERATIVE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE DE MOLONOU BLE (SCOOPS COOPAMO)
BELIER	DIDIEVI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRO-PASTORALE VIE (CAPV COOP-CA)
BELIER	DIDIEVI	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE ESSIQUE (SCOOPS ESSIQUE)
BELIER	DJEKANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE AGRICOLE ANOUANZE DE BONIKRO (COOPAABO SCOOPS)
BELIER	DJEKANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESSY-WUIEYO (COOP-CA EW)
BELIER	DJEKANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ANOUANZE DE BONIKRO (SCOOPS COOPAABO)
BELIER	DJEKANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESSYWUIEYO DE TOUMODI (COOP-CA EW)
BELIER	TIEBISSOU	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE GNAMIEN OUKAHE (SCOOPS GNAMIEN OUKAHE)
BELIER	TIEBISSOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ANOUANZE DE TIEBISSOU (COOP-CA ANOUANZE)
BELIER	TOUMODI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE TOUMODI (COOP-CA COOPAT)
BELIER	TOUMODI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE GENERATION MODERNE DE MORONOU (CAGM SCOOPS)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES SOCIETES COOPERATIVES
BELIER	TOUMODI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SANS FRONTIERE DE BOUAFLE (SOCOPASF COOP-CA)
BELIER	TOUMODI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE TROFÊ DE N'GUESSANBAKRO (SCTN COOP-CA)
BELIER	TOUMODI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRO- INDUSTRIELLE DE BOUAFLE-MARAHOUÉ (SOCABM)
BELIER	TOUMODI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CA DES PRODUCTEURS AGRICOLE DE KIMOUKRO (COOP-CA COOPAK)
BELIER	TOUMODI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRIOLÉS DE KIMOUKRO (COOP-CA COOPAK)
BELIER	TOUMODI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DU MONT ASSOUKPE DE TOUMODI (COAMAT SCOOPS)
BELIER	TOUMODI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE TROFE DE N GUESSANBAKRO (COOP-CA SCTN)
BELIER	TOUMODI	COTON	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FOTITCHE DE SUIBONOU (FOTITCHE COOP-CA)
IFFOU	DAOUKRO	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE POYE TABE DES PRODUCTEURS DU CAOUTCHOUC NATUREL DE L'IFFOU ET DU MORONOU (POYE TABE COOP-CA)
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE ANOUANZE D'ABONGOUA
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CAFE-CACAO ANOUANSE D'EROBO
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AHUANOU D'ARRAH
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES AMIS DE MORONOU

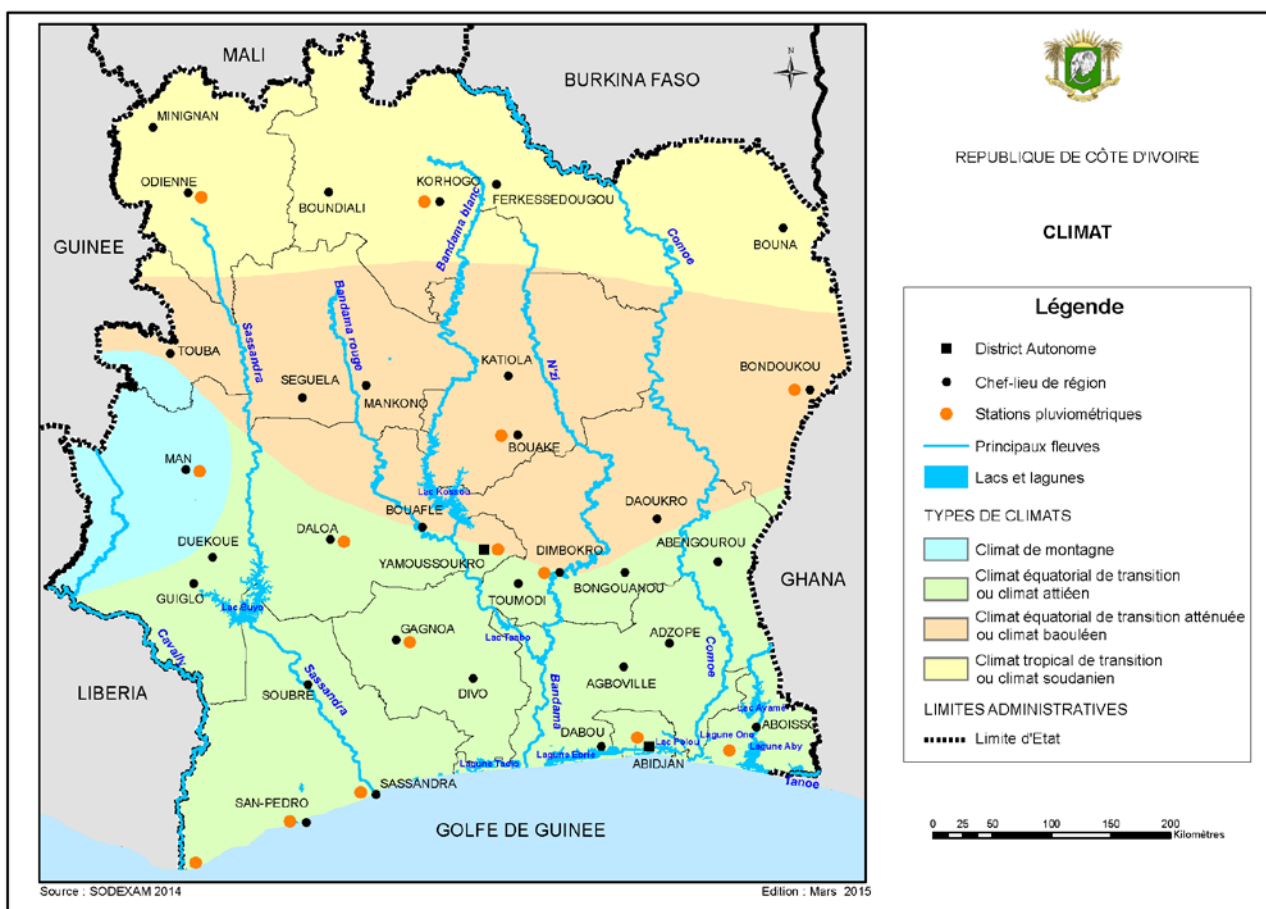
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES SOCIETES COOPERATIVES
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ENTRAIDE DE KOTOB
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU MORONOU (COOP-CA PRAMO)
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE COOPERATIVE NOUVELLE ETOILE D'ARRAH (COOP-CA CNEA)
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES D'AHUANOU
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DU CAFE- CACAODE MORONOU (COOP-CA PROCCMO)
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MOKA MOKA D'ABONGOUA (COOP-CA MOKA MOKA)
MORONOU	ARRAH	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE N'ZELIBESSE DE KOUASSIKRO (COOP-CA N'ZELIBESSE)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	MOYE SOCIETE COOPERTAIVE DE BONGOUANOU (MOYE SCOOPS)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'AGBOSSOU (COOPAMA COOP-CA)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION PCCN METHODE (COOP-CA PCCN METHODE)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE YEBO (COOP-CA YEBO)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE EFFE D'ANDÉ
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE POUR LA SOLIDARITE AGRICOLE D'ASSIE (COOP-CA SOLAS)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES SOCIETES COOPERATIVES
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE YESSONOU D'ASSIE-ASSASSO (COOP-CA YESSONOU)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE YEYOBIE DE BONGOUANOU (COOP-CA YEBO)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERTAIVE AGRICOLE D'AGBOSSOU (COOPAMA COOP-CA)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERTAIVE AGRICOLE DJOUMAN DIFOUE DE N'GUINOU *(COOP-CA COOADN)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERTAIVE DE ABOUSSOUNOU (COOP-CA A)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERTAIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES D' ABOUSSOUNOU (COOP.CA P.2A)
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERTAIVE SOLIDARITE AGRICOLE D' ASSIE
MORONOU	BONGOUANOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERTAIVE YEBO (COOP-CA YEBO)
MORONOU	M'BATTO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE (COOP-CA CAEMBA)
MORONOU	M'BATTO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PLANTEURS DE N'GOHINOU (SCOOPS AS-PN)
MORONOU	M'BATTO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YONIAN D'AGNIAN
MORONOU	M'BATTO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CAFE-CACAO YEBOKAYEHOU DE ANOUMABA (SCOOPS PROCCYA)
MORONOU	M'BATTO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DU DEPARTEMENT DE M'BATTO (COOP-CA SOCADEM)

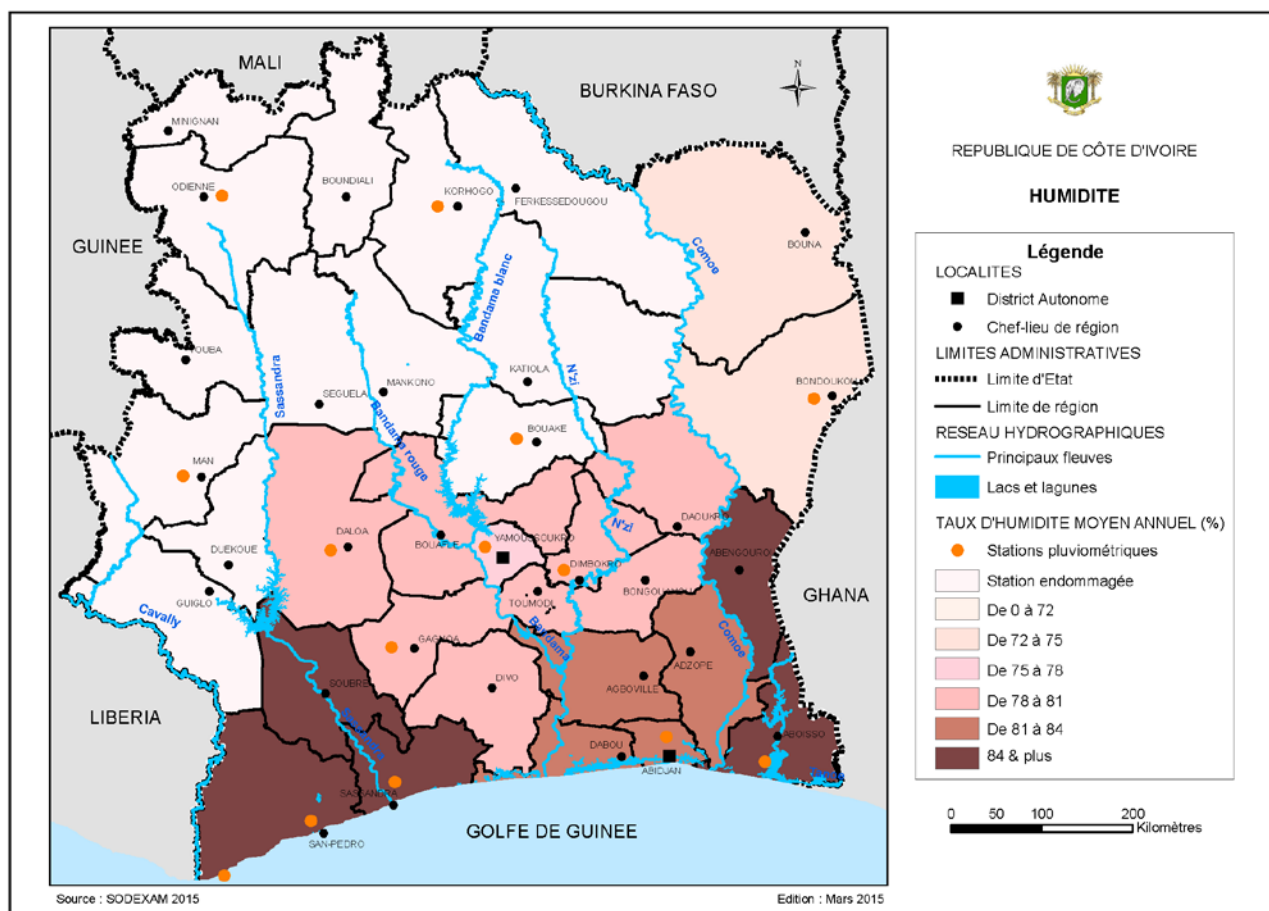
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES SOCIETES COOPERATIVES
MORONOU	M'BATTO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE TIE D'ANOUMABA (COOP-CA TIE)
MORONOU	M'BATTO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERTAIVE AGRICOLE YONIAN D'AGNIA (COOPAYA)
N'ZI	BOCANDA	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ABONOUAN KOUADIOBLEKRO (ABONOUAN)
N'ZI	BOCANDA	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES N'ZRAFOUE DE BOCANDA (COOP-CA COOPRAN)
N'ZI	BOCANDA	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE BOCANDA (SCOOPS PRABO)
N'ZI	BOCANDA	RIZ	COOPERATIVE COOPRAN
N'ZI	DAOUKRO	CAFE-CACAO	SOCIETE DES ASSOCIES MODERNES DE PRODUCTEURS AGRICOLES DE DAOUKRO (SAMA SCOOPS)
N'ZI	DIMBOKRO	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU DEPARTEMENT DE KOUASSI KOUASSIKRO (COOPADEK SCOOPS)
N'ZI	DIMBOKRO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE DIMBOKRO (COOPAMB)
N'ZI	DIMBOKRO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE DIMBOKRO (COOP-CA PRADI)
N'ZI	DIMBOKRO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ENTENTE DE DIMBOKRO (COOP-CA ENTENTE)
N'ZI	DIMBOKRO	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU DEPARTEMENT DE KOUASSI KOUASSIKRO (COOPADEK SCOOPS)
N'ZI	DIMBOKRO	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU DEPARTEMENT DE KOUASSI KOUASSIKRO (COOPADEK SCOOPS)

Source : Ministère de l'Agriculture - Répertoire des sociétés coopératives (2015)

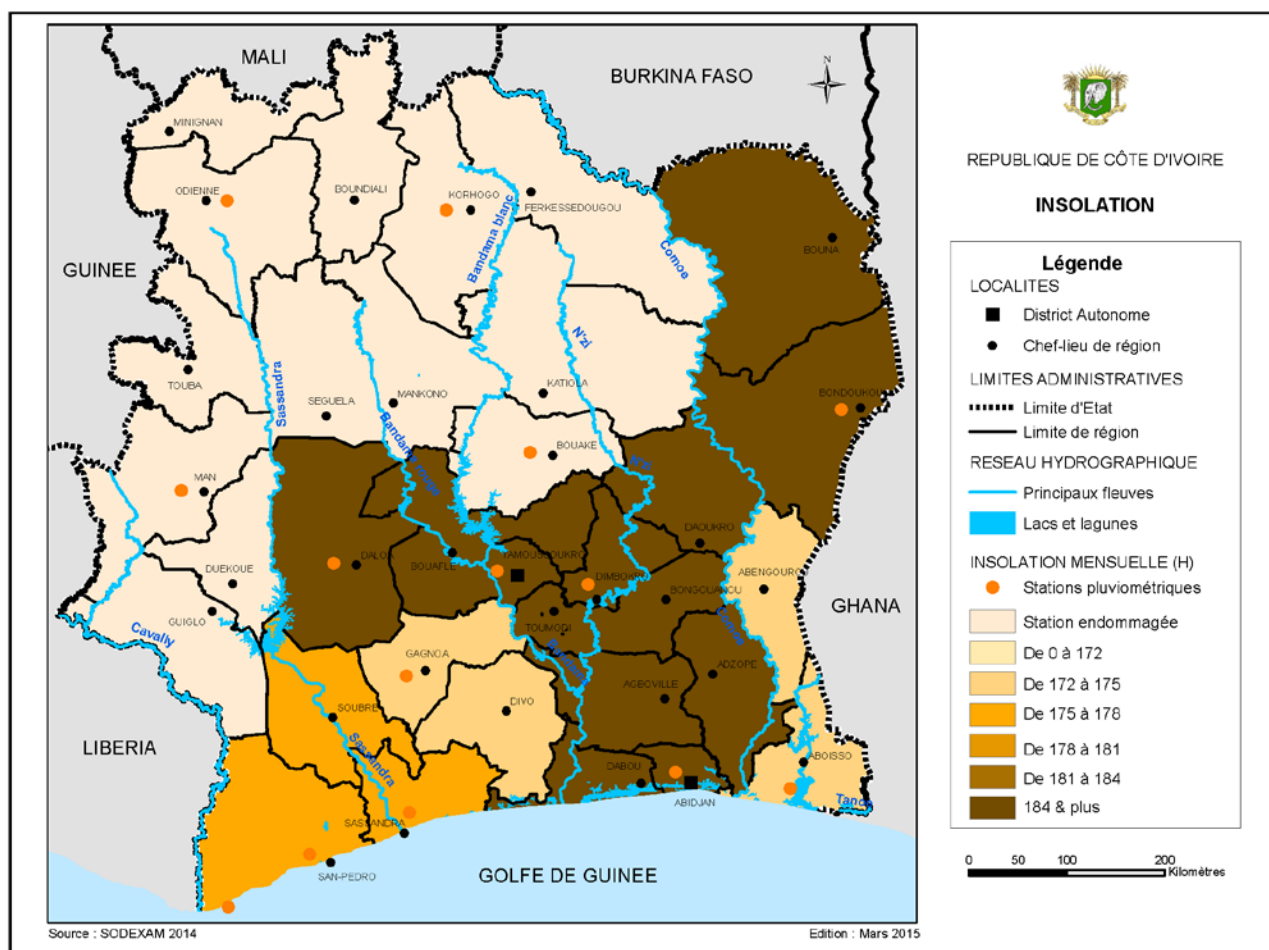
Annexe 5 : Carte de la météo nationale



Annexe 6 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire



Annexe 7 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire





Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
et du Développement Régional (DGATDR)

Immeuble Alpha 2000, 10^e étage
Téléphone: 20 25 88 73 / 20 25 88 71